LE

LIVRE COMMODE

DES ADRESSES DE PARIS

TOME Ier

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Histoire de la Butte des Moulins, suivie d'une étude historique sur les demeures de Pierre Corneille à Paris, avec deux vues de la Butte en 1551 et 1652. Beau volume in-18, papier vélin. 3 fr. 50

Le Vieux Neuf. Seconde édition, refondue et considérablement augmentée. 3 vol. gr. in-18. 15 fr.

L'Esprit des autres. 5e édition refondue et considérablement augmentée. 1 vol. in-18. (Sous presse.)

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou
Caractères elzeviriens de la Librairie Daffis.

LE

LIVRE COMMODE

DES ADRESSES DE PARIS

POUR 1692

par

ABRAHAM DU PRADEL

(NICOLAS DE BLEGNY)

Suivi d'appendices,
précédé d'une introduction, et annoté

par

ÉDOUARD FOURNIER

TOME I[er]



PARIS
PAUL DAFFIS, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
DE LA BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE
7, rue Guénégaud

—

M DCCC LXXVIII


LIBRARY
OCT 17 1968



INTRODUCTION.

Les guides, les *ciceroni* dans les grandes villes sont aussi anciens qu'elles. Nous n'en connaissons pas une, du moins, parmi les plus célèbres, qui n'ait eu les siens.

Athènes et Corinthe offroient aux étrangers qui les visitoient tout un collége d'*exégètes* (conducteurs), « dont la charge, lisons-nous dans les *Mélanges* publiés sous le nom de Vigneul Marville[1], étoit de leur faire voir ce qu'il y avoit de curieux, de leur expliquer les inscriptions anciennes et tout ce qui concernoit ce genre d'érudition. »

1. T. II, p. 217.

Pausanias n'a eu garde de les oublier. Ils avoient dû, en effet, lui être fort utiles pour le renseigner sur les détails d'art et d'antiquité que recherchoit surtout sa curiosité de voyageur. L'*Itinéraire*, qu'il rédigea au retour, est rempli de ce qu'il recueillit à leur suite. On y trouve, à chaque page de ses dix livres, une trace de leurs renseignements. Aussi cette première relation d'un *Voyage en Grèce* n'est-elle, elle-même, comme on l'a justement remarqué[1], qu'une sorte de guide du touriste.

De Rome, où, comme à Pompeï, les affiches étoient d'ailleurs en usage[2], il nous est resté, pour la ville même, distribuée par régions, deux de ces « guides, » l'un de Publius Victor, l'autre plus incomplet attribué à Sextus Rufus. Les indications n'y sont que sommaires, mais d'une multiplicité de détails surprenante. Il n'y est fait grâce ni du plus petit temple (*ædicula*), ni d'un bain, ni d'un arbre, si peu qu'il fût consacré, etc., etc.

Pour compléter ces « guides » écrits et empêcher qu'on ne s'égarât dans le labyrinthe de curiosités qu'ils vous ouvroient, il y avoit ce qu'on appeloit des *nomenclatores*[3], sortes de guides parleurs et bavards, qui — leur nom le disoit — vous faisoient la liste, vous dressoient, de mémoire, « la nomenclature, » nom par nom, de toutes les personnes de distinction qui passoient, et vous animoient ainsi la rue ou la

1. *Biog. génér.*, t. XXXIX, p. 415.

2. V. *Le Vieux-neuf*, 2e édit., t. II, p. 64, note; et 94-95.

3. Cicero, *ad Atticum*, lib. IV.

place, dont ils vous montroient les monuments. De cette façon, ils n'expliquoient pas seulement le tableau, ils y mettoient les personnages.

Les riches patriciens avoient de ces « nomenclateurs » parmi leurs esclaves. Ils leur faisoient tenir pour eux une sorte d'almanach des adresses, où figuroient, avec les gens composant leur « clientèle, » les nombreux amis que leur avoit tout naturellement attirés la richesse.

L'usage de ces esclaves dresseurs de listes existoit depuis longtemps chez les rois d'Asie, et c'est de là qu'il étoit venu à Rome. Sénèque ne le condamna que plus sévèrement dans un de ses traités, où cet étalage de clients et d'amis ne lui semble qu'une ostentation de cour :

« C'est, dit-il[1], une vieille coutume des rois ou de ceux qui imitent les rois, de faire enregistrer un peuple d'amis. »

A côté du renseignement curieux, l'étranger pouvoit, dans les villes grecques, trouver le renseignement utile. Etoit-ce un Corinthien de passage à Athènes, ou un Athénien à Corinthe? Il trouvoit chez le chargé d'affaires de sa ville tout ce qui pouvoit l'empêcher de s'égarer ou d'être pris pour dupe. Le gîte même, s'il arrivoit avec une mission de ses concitoyens, lui étoit fourni par ce fonctionnaire — nous allions presque dire ce consul — complaisant et hospitalier[2].

On l'appeloit *Proxène*, mot que reprirent les Romains pour en faire celui de *Proxeneta*, qui n'eut que plus tard le sens déshonnête qu'il de-

1. *De Beneficiis*, lib. VI, cap. 33.
2. Boeckh, *Economie politique des Athéniens*, t. I, p. 388.

voit prendre et que nous avons laissé à son dérivé proxénète.

D'abord, le *proxeneta* n'étoit à Rome qu'une sorte de courtier en marchandises, un intermédiaire, *intercessor*, comme dit Apulée, entre l'acheteur et le vendeur. Il s'entremettoit pour les affaires de change, qui ont toujours tant importé aux étrangers. Il négocioit même pour eux ou pour les clients urbains, des emprunts à intérêts[1]. En ce cas, il prenoit le nom spécial de *pararius*[2]. De tout cela, il formoit un ensemble d'affaires, auxquelles on avoit donné le nom particulier de *proxenetica*, et que la loi reconnoissoit comme légales : *Proxenetica*, lit-on dans le Digeste[3], *jure licito petuntur*.

Malheureusement d'autres trafics s'y mêlèrent peu à peu pour primer honteusement les premiers. Le proxénétisme devint ce que nous l'indiquions tout-à-l'heure. Les proxénètes finirent par n'être plus que des entremetteurs, des courtiers de débauches.

D'autres agents, les *prosagogues* qui s'étoient faits, comme les *exégètes*, mais avec moins de savoir, les interprètes et les conducteurs des étrangers, tombèrent aussi, par l'abus de leur métier, dans une infamie qui n'étoit pas moins dégradante. Ils se firent espions et délateurs. S'ils renseignoient d'un côté ceux qui en toute confiance les prenoient pour guides, de l'autre ils donnoient sur eux et contre eux des rensei-

1. Sénèque, *Epître* 119.
2. Id. *Des bienfaits*, liv. III.
3. Liv. 50, tit. 14, loi 1re.

gnements à la police. Plutarque s'en est plaint dans la *Vie de Dion*.

A l'époque même, où ils n'en étoient pas encore là, et s'en tenoient aux choses permises de leur profession d'interprètes et de « donneurs d'indications, » ils n'avoient pas semblé au grand philosophe de la vie pratique, Aristote, d'une utilité suffisamment étendue et sérieuse.

Pour qu'il fût possible à chacun de s'éclairer sur ce qui importoit à son travail ou à ses affaires, il eût voulu plus et mieux que ces *proxénètes* et ces *prosagogues* : « Il est nécessaire, dit-il, dans sa Politique[1], qu'il existe quelque chose, où le peuple se puisse renseigner, et perde ainsi tout prétexte d'être oisif. »

Un peu plus haut, dans le même traité[2], il avoit dit : « On convient que, dans une république bien constituée, ce qui est nécessaire à chacun doive être en évidence. Mais comment y parvenir ? Ce n'est pas facile. »

Il fallut, en effet, bien des siècles encore, pour trouver la solution du problème.

Au moyen-âge, l'utilité s'éclairant par la charité qui fut sa vraie lumière, il y eut quelques bonnes tentatives et quelques progrès. Dès le XIe siècle, par exemple, les pauvres filles en quête de conditions surent où se renseigner pour en trouver une, et en même temps, qui mieux est, n'eurent plus à chercher le refuge où elles pourroient l'attendre : les bonnes sœurs de *l'Ostellerie Sainte Opportune*, ou *Catherinettes*, leur

1. Liv. IV, ch. 15.
2. Id. Liv. III, ch. 7.

offroient à la fois les renseignements et le gîte[1].

En 1330, autre fondation d'une charité tout aussi hospitalière et plus maternelle encore. Les nourrices de la campagne ne savoient pas, en venant à Paris, comment trouver des nourrissons, et les mères n'ignoroient pas moins de quelle façon se procurer des nourrices. L'établissement dont nous voulons parler y pourvut, en satisfaisant les unes et les autres.

La nourrice du fils du roi, alors régnant, Philippe VI, avoit quatre grandes filles. On leur créa quatre offices, qui constituoient à chacune le privilège de tenir un bureau, où mères et nourrices pussent se présenter pour s'entendre[2].

On les appela *Commanderesses*, ou mieux *Recommanderesses*, mot qui étoit moins nouveau que leur office. Il servoit déjà depuis quelque temps à désigner certaines femmes qui faisoient une concurrence active, mais non gratuite, aux *Catherinettes*, pour le placement des servantes.

Nous en trouvons deux dans le registre de la Taille, de 1292, et, un peu plus tard, elles furent assez nombreuses pour donner leur nom à la partie de la rue de la Vannerie qu'elles occupoient du côté du carrefour Guillori[3].

Toute pauvre fille une fois placée par ces *Recommanderesses*, leur payoit un droit sur ses

1. Piganiol de la Force, *Descript. de Paris*, t. II, p. 149; H. Bordier, *les Eglises et les Monastères de Paris*, 1856, in-12, p. 23.

2. Hurtaut et Magny, *Dict. hist. de la ville de Paris*, t. IV, p. 216-217.

3. Voir ce qui en est dit plus loin.

premiers gages, tandis qu'en sortant de *l'Ostellerie Sainte Opportune*, elle n'auroit eu qu'à dire merci à Dieu et aux bonnes sœurs.

Où celles-ci mettoient la charité, les recommanderesses mettoient le courtage.

Il commençoit, du reste, alors à fonctionner sous toutes les formes, dans presque tous les métiers, même ceux où il étoit inutile. Estienne Boileau eut donc soin d'exclure ceux qui en étoient les agents, c'est-à-dire « les couratiers, » partout où il ne les trouva pas indispensables : « El mestier devant dit, écrit-il en pareil cas, ne puet ne ne doit avoir nul courratier[1]. »

Ils n'en furent ni moins nombreux, ni surtout moins tenaces, pour tâcher de se faire une double proie, aux trousses du vendeur et de l'acheteur.

Il n'est pas de trafics où on ne les trouve.

Dans chaque négoce, se faufilent « proxenettes-couratiers, comme il est dit dans le *Coustumier général*, et autres commis à vendre marchandises à eux confiées[2]. » Veut-on, par exemple, pour entrer en campagne, ou seulement pour quelque passe d'armes, un bon cheval qui se puisse monter sans retard? Désire-t-on une belle haquenée dont on puisse faire présent? Le courtier est là qui vous les procure, et qui « moyenne, » comme on disoit, le marché. « Alors, lisons-nous dans l'*Hystoire du petit Jehan*[3], à propos des palefreniers et maréchaux du roi auxquels, en arrivant, il s'étoit adressé,

1. Est. Boileau, *Livre des Mestiers*, p. 149.
2. T. I, p. 899.
3. Edit. Guichard, p. 69.

alors envoyèrent quérir les plus souffisants et féables couratiers de chevaux, et se informèrent des plus belles hacquenées qui fussent à Paris. »

Les mariages mêmes déjà n'échappoient point à ces courtages, et les moines, disoient les mauvaises langues, s'en mêloient quelquefois. Ils se faisoient « moyenneurs de mariages, » pour nous servir d'une expression de Philippe de Commines[1]. Une satire contre les Dominicains, que cite Du Cange[2], le leur reproche, ainsi que d'autres petits trafics de même sorte :

De maint marchié sont couratiers
Encor plus ils sont curatiers
De mariages.

Dans tout cela, si ce n'est pour ce qui intéressoit les servantes, à l'isolement desquelles pourvoyoit si naturellement l'œuvre des *Catherinettes*, il n'y avoit pas eu d'avantages nouveaux et surtout désintéressés en faveur du public.

Il lui manquoit toujours, lorsqu'il cherchoit à se renseigner sur ce qui lui importoit pour ses besoins ou ses affaires, ce qui lui avoit manqué du temps d'Aristote.

L'idée et les vœux de celui-ci restoient ainsi pleinement à satisfaire, lorsqu'au XVIe siècle, un homme du meilleur sens, le père de Montaigne, s'en occupa, croyant, d'ailleurs, qu'on ne l'y avoit pas devancé. Il ne les réalisa pas, même par un commencement de mise en pratique; mais grâce à l'autorité de son fils qui eut l'excellent esprit d'en parler dans ses *Essais*, et d'in-

1. Liv. III, ch. 8.
2. Nouv. édition, au mot *corraterius*.

sister sur ce qu'il y avoit là de nécessaire, la voie cette fois leur fut ouverte, et quelqu'un, comme nous le verrons, éclairé, guidé par ce qu'il en avoit dit, se trouva enfin pour les faire passer du projet à l'application.

C'est au chapitre 34 de son 1er livre publié en 1580, que sous ce titre : *D'un défaut de notre police*, Montaigne nous a entretenus des idées de son père sur ce point, sans savoir plus que lui du reste qu'il y avoit eu Aristote pour précurseur.

« Feu mon père, dit-il, homme pour n'estre aidé que de l'expérience et du naturel, d'un jugement bien net, m'a dit autrefois qu'il avoit désiré mettre en train, qu'il y eust es villes certain lieu désigné, auquel ceux qui auroient besoin de quelque chose se peussent rendre, et faire enregistrer leur affaire à un officier estably pour cet effect : comme je cherche à vendre des perles, je cherche des perles à vendre, tel demande un ouvrier, qui ceci, qui cela chacun selon son besoin, et semble que ce moyen de nous entr'advertir apporteroit non légère commodité au commerce public; car à tous coups il y a des conditions qui s'entrecherchent, et, pour ne s'entendre, laissent les hommes en extrême nécessité. J'entends avec une grande honte de notre siècle. »

A ce propos, prenant alors l'idée par ce qu'elle a de plus élevé et de plus charitable, il laisse tout ce qui peut y intéresser le commerce, et ne voit que ce qui s'y trouveroit d'avantages pour ceux que, malgré leur mérite, la misère tue, les moyens leur manquant pour faire connaître que ce mérite est sans emploi.

Il cite, comme exemples, deux savants, l'un d'Allemagne, l'autre d'Italie, morts ainsi, dit-il, « en l'estat de n'avoir pas leur saoul à manger, et, ajoute-t-il, croy qu'il y a mil hommes qui les eussent appelez avec très-avantageuses conditions, ou secourus où ils estoient s'ils l'eussent sçu. »

Il ne croit pas, en parlant ainsi, trop présumer du monde, « qui n'est pas, dit-il, si généralement corrompu. » Il se porte d'ailleurs garant que son père n'eût pas autrement agi. Quant à lui-même, en toute franchise, il avoue qu'il n'y eût peut-être pas été si empressé : « En la police œconomique, dit-il, mon père avoit cet ordre, que je sçay louer, mais nullement ensuivre. »

Il n'y avoit guère en ce temps, sans journaux, que les livres pour répandre les idées, et comme beaucoup ne paroissoient que pour être oubliés, et déjà lettres mortes, ce qu'ils devoient faire connoître restoit comme eux inconnu. Les *Essais*, par bonheur, ne devoient pas être de ces mort-nés de la philosophie. Le succès fut très-vif, tant pour le livre et ses merveilleuses fantaisies de forme et d'allures, que pour ce qui s'y animoit de ces allures, et s'y revêtoit de cette forme.

Tout germa, tout fructifia de ce qu'il portoit comme semence. Deux ans après qu'il eut paru, nous voyons, par exemple, publier à Genève un petit livret de renseignements, qui pourroit bien déjà n'être qu'une variante de ce que Montaigne avoit demandé. Il vouloit, lui, qu'en arrivant dans une ville, chacun pût savoir où trouver ce qu'il lui faut. Le petit livret dont nous parlons, prenoit l'idée à revers. Il vous renseignoit sur

tout ce dont il faudroit se garder en s'aventurant dans les boutiques. C'étoit arriver au même but, mais par le côté contraire, comme on arrive à l'orthographe par la cacographie.

Voici le titre, qui, tant il est net, nous dispensera de plus longues explications :

Le Livre des Marchands, fort utile à toutes gens pour cognoistre de quelles marchandises on se doit donner garde d'estre deceu. Genève, 1582, in-24.

Sous Henri IV, ce fut mieux. L'homme à projets du règne, Barthélemy de Laffemas, « tailleur varlet de chambre du roy, » comme il aimoit à se qualifier[1], auquel l'industrie et le commerce de son temps durent tant de progrès[2], et en auroient dû bien davantage, si le roi n'eût pas été tué, s'inspira de l'idée même de Montaigne, et en fit le point de départ d'un établissement, qui auroit pu complètement et très-largement la réaliser.

Ce fut, malheureusement, parmi ses projets, un de ceux qui ne survécurent pas au roi qui protégeoit et qui encourageoit Laffemas. Cet appui manquant, il n'y donna pas suite. Comme la plupart des autres, il le laissa oublier, et l'on n'en sauroit même rien, si, après sa mort, son fils Isaac, le même qui fut le grand justicier de Richelieu[3], n'en avoit pas parlé dans le traité où, sous ce titre : *Histoire du Commerce de*

1. *Variétés hist. et litt.* de la Biblioth. Elzévirienne, t. VII, p. 303.
2. *Id. Ibid.*
3. Id., t. X, p. 18.

France, il ne fait guère que l'apologie historiée des projets de son père[1]. . .

Il ne dissimule pas pour celui-ci que l'inspiration lui en avoit pu venir de Montaigne « que l'on tient, dit-il[2], avoir eu d'aussi heureuses et fortes conceptions qu'homme du monde. » Laffémas n'avoit fait que développer et étendre ; mais, cela, suivant son fils, en de telles proportions, que le projet en étoit devenu ce qu'il pouvoit y avoir de plus profitable pour l'intérêt du commerce.

Plus de difficultés dès lors, plus d'entraves. Les affaires, que d'utiles renseignements éclairent de partout, se font d'elles-mêmes, aussi bien sur place que par correspondance, car Laffémas n'a pas limité à une seule ville, à Paris, les bienfaits de sa fondation. Il veut que l'Europe, que le monde entier, s'il se peut, en profite.

Son fils, qui reprend l'idée, ne la voit pas autrement. Il s'enthousiasme de cet accord universel entre tous les trafiquants de l'Univers; il ne voit rien qui puisse y faire obstacle, si les Bureaux dont son père a conçu l'idée d'après celle du père de Montaigne, peuvent enfin s'établir :

« J'attends cela, dit-il[3], de l'invention des Bureaux publics, qui défaillent seuls à la facilité de nostre commerce pour le rendre à sa perfection, bureaux, autant nécessaires à l'utilité pu-

1. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 1re série, t. XIV, p. 409-430.
2. Id., p. 424.
3. *Id.*, p. 423-424.

blique et commodité des particuliers, que tout ce qu'on a inventé pour cet effet.

« Je veux, ajoute-t-il, signaler cette proposition entre les plus belles que mon père ait jamais faites, pour la première, plus utile, et de plus grande importance; aussi est-ce un remède tacite à une infinité d'abuz, et un préservatif contre la ruine de notre commerce, outre tant de diverses particularitez que cela demanderoit autant d'histoires, auxquelles toutesfois faudroient et le papier et le temps.

« Il me suffira de dire que seront certaines correspondances que les agents publics auront par toutes les villes, pour faire gérer et négocier toutes sortes d'affaires, qui leur seront volontairement et sans contrainte apportées en leurs bureaux. »

Cela étoit écrit en 1606. Trois ans après, l'idée reparoissoit, mais sous une autre forme, celle d'une feuille de publicité, comme nous dirions, qui devoit répandre dans le public, ce que d'après le système de Laffémas, on eût été obligé d'aller chercher dans ses Bureaux.

C'est sous le nom de *Gazette*, employé là pour la première fois, que cette feuille d'annonces devoit paroître. Viollet-le-Duc possédoit le seul livret qui en fut publié, et dont la rareté est telle, que jamais on n'en a vu que son exemplaire[1].

Cette *Gazette* est en rimes, comme il y en eut tant d'autres plus tard, et comme il en couroit déjà de manuscrites. Où la prose n'eût pas été

1. Brunet, *Manuel du Libraire*, t. II, col. 1515.

permise alors, on toléroit ainsi les vers, surtout lorsque, comme ici, ils ne prenoient pas l'allure trop sérieuse de l'alexandrin.

Dès son titre, *la Gazette*, dont nous allons faire rapidement l'analyse, d'après celle qu'en a donnée Viollet-le-Duc[1], se déclare on ne peut mieux renseignée de partout, sur les hommes et sur les choses :

La Gazette en ses vers
Contente les cervelles;
Car de tout l'Univers
Elle reçoit nouvelles.

On y semble savoir ce que désiroient le père de Montaigne et Barthélemy de Laffémas. Tout ce qu'ils n'ont vu qu'en utopie, on y satisfait, on le réalise :

La Gazette a mille courriers
Qui logent partout sans fourriers.
Il faut que chacun luy réponde
Selon sa course vagabonde
De ça, delà diversement,
De l'Orient en Occident
Et de toutes parts de la sphère,
Sans laisser une seule affaire
Soit d'Edit, de Commissions
De düels, d'exécutions
De pardons pleniers et de bulles,
D'ambassadeurs venus en mulles.....
De morts subites de seigneurs
Pour estre trop grands besogneurs
Des livres de maître Guillaume....
Quoi qu'il en soit rien ne s'oublie
Car la Gazette multiplie
Sans relasche ses postillons
Vistes comme des Aquilons....

1. *Bibliothèque poëtique*, 1843, in-8, p. 349-350.

Les modes auront leur chapitre, tant pour les hommes que pour les femmes.

Les uns apprendront de quels « points » ou dentelles il sied de se parer, et quel air il faut donner, en la portant, à « la roupille » ou cape à l'espagnole :

La Gazette en cette rencontre
Comprend les poincts plus accomplis,
Les courtes chausses à gros plis,
Les gauches détours des roupilles, etc.;

Les autres, pour lesquelles le détail est plus étendu et plus galant, trouveront où s'aller fournir de ce qui intéresse la coquetterie :

.... Les méthodes,
Les inventions et les modes,
Des cheveux neufs à qui les veut,
Fausses gorges à qui ne peut,....
Nœnds argentez, lassets, escharpes,
Bouillons en nageoires de carpes,
Porte-fraises en entonnoir,
Oreillettes de velours noir,
Doubleures aux masques huilées,
Des mentonnières dentellées,
Des sangles à roidir le busc,
Des endroits où l'on met le musc.

Tout cela — le ton le dit assez — n'étoit que pour rire. Cette *Gazette* semble n'avoir paru que pour se moquer de ce que pourroit être un journal de faits, d'avis et d'affaires, qui paroîtroit régulièrement. C'est ce qui, — de même que la mise à exécution si longtemps attendue de l'idée de Montaigne et de Laffémas, — ne tarda guère.

Dès 1612, Théophraste Renaudot, médecin du Roi, se disant grand ami des pauvres, étoit en instance près de la Reine-mère, tant pour obtenir le privilége d'une *Gazette* que pour

avoir, par privilége aussi, permission d'ouvrir des *Bureaux d'adresses;* il complétoit ainsi une fondation par l'autre.

Les *Bureaux* furent la première.

Elle devança l'autre d'une année. A peine Renaudot en avoit-il émis le projet, qu'il recevoit l'approbation royale. Ce n'étoit malheureusement qu'un premier pas. Cinq ans se passèrent avant qu'il pût en faire un second. L'approbation royale étoit du 14 octobre 1612, il n'eut que le 30 octobre 1617 l'approbation du Conseil. Il fallut ensuite aller devant le Parlement pour obtenir arrêt de jouissance. Les démarches traînèrent, avec une formalité par étape, du 30 octobre 1617 au 3 février 1618, et du 16 février 1618 aux 28 février et 22 mars 1624.

Ce n'est pas tout, quand le Parlement eut approuvé, une nouvelle halte fut nécessaire pour attendre la déclaration royale. Elle n'arriva que quatre ans après, le 31 mars 1628. Enfin, Renaudot touchoit à son privilége, mais il fallut, pour qu'il l'eût en main, plus de quatorze mois encore. Il n'est daté que du 8 juin 1629.

C'est à la fin de cette année qu'il ouvrit, je ne dirai pas *son,* mais ses *Bureaux*. Lui-même, en effet, nous donne à entendre qu'il en avoit plusieurs, par la façon dont il fait connoître son adresse, à la fin du titre de la brochure gr. in-4° de 34 pages, qu'il publia aussitôt pour mettre son idée au grand jour :

« *Inventaire des addresses du Bureau de rencontre, où chacun peut donner et recevoir advis de toutes les nécessitez et commoditez de la vie et société humaine, par permission du Roy contenue en ses*

brevets, etc. *Dédié à M*^gr^ *le Commandeur de la Porte*, par T. Renaudot, médecin du Roy, à Paris, à l'enseigne du Coq, rue de la Calandre, sortant au Marché neuf où l'un desdits bureaux d'addresse est estably. »

Dans la longue préface, dont il fit précéder cet « inventaire, » et que reproduisit le *Mercure françois* de l'imprimeur Richer[1], seul journal qu'il y eût alors, il avoue, tout en exposant son idée, à quelles sources il l'a prise. Il la déclare « fondée sur l'autorité d'Aristote; » il invoque aussi celle du sieur de Montagne (*sic*) « pour servir de preuve, dit-il, au bien qui en reviendra. »

C'est en faveur des pauvres gens surtout qu'il veut que ce bien se produise. En cela, « Messieurs de la Ville » l'ont compris, puisqu'ils lui ont donné leur approbation, et Messieurs de l'Hôtel-Dieu de même, qui, le 28 janvier 1628, lui ont accordé leur patronage.

Renaudot est médecin, et ne l'oublie jamais. C'est ce qui lui a fait rechercher, et sans doute aussi obtenir cette protection de l'Hôtel-Dieu. L'indication des remèdes qu'il aura, d'ailleurs, soin de choisir parmi les plus efficaces, sera pour une bonne part dans les annonces qu'il fera, et dont il complétera le détail à ceux qui voudront bien venir se renseigner au « Bureau d'adresse. »

Par une singulière rencontre, Blegny, le faux Abraham du Pradel, dont nous publions le volume, s'occupoit aussi — nous ne le verrons que

1. T. XXII.

trop bientôt — de remèdes de toutes sortes.

S'il publia son *Livre commode*, ce fut avant tout pour les faire connoître, de même que Renaudot n'établit en grande partie ses bureaux, nous en jurerions, que pour donner de la publicité aux siens[1]. Ainsi les deux premières sources de renseignements qui se soient ouvertes pour le public, seront parties du même point vers un but identique.

Renaudot, le médecin, pour trouver l'emploi de sa science et de ce qu'elle possédoit, fonde *le Bureau d'adresse*; Blegny, l'apothicaire, pour faire connoître et placer ses marchandises d'empirique, crée *l'Almanach des adresses*.

Renaudot n'avoua qu'à mots couverts, on le comprend, cette particularité tout égoïste de sa fondation. La charité en fut le but le plus en vue. Venir en aide aux pauvres sans ouvrage, voilà, nous l'avons dit, voilà surtout ce qu'il veut. Il reprend aussi, mais plus largement et à poste fixe, la mission des *proxènes* antiques et des *couratiers* du moyen-âge, mais cela sans vouloir faire concurrence à ceux qui, de son temps, pouvoient encore avoir des métiers pareils. Loin de chercher à les gêner, il les aidera : son bureau, dit-il, « sera commode même aux entremetteurs et proxenettes. »

Il va de soi que ces mots sont pris par lui dans le sens le plus honnête.

Ensemble, eux et lui serviront de guides aux

1. *V.* notamment à ce sujet dans le *Sommaire du chapitre de l'Inventaire des addresses du Bureau* ou *table de Rencontre,* les chap. XVI-XVIII.

nouveaux venus de l'étranger et de la campagne, dont Paris, s'ils ne savent comment s'y retrouver, épuise si vite les ressources.

Il se dévouera plus qu'aux autres encore à ces imprudents des villages et des champs qui s'y risquent à l'aventure, sans prévoir que les pires dangers les attendent à l'arrivée :

« Ils accourent à trouppes en cette ville, qui semble être le centre et le pays commun de tout le monde, sous l'espérance de quelque avancement, qui se trouve ordinairement vaine et trompeuse : car ayant despencé ce peu qu'ils avoient au payement des bienvenuës et autres frais inutiles ausquels les induisent ceux qui promettent de leur faire trouver employ, et aux desbauches qui s'y présentent d'elles-mêmes auxquelles leur oisyveté donne un facile accez, ils se trouvent accueillis de la nécessité avant qu'avoir trouvé maistre : d'où ils sont portés à la mendicité, aux vols, meurtres et autres crimes énormes..... Au lieu qu'ils pourront désormais une heure après leur arrivée en cette ville, venir apprendre au Bureau s'il y a quelque employ ou conditions présentes, et y entrer beaucoup plus aisement qu'ils ne feroient après avoir vendu leurs hardes ; ou, n'y en ayant point, se pourvoir ailleurs. Ce qui fera discerner plus facilement les fainéants et gens sans adveu, pour en faire la punition qu'il appartiendra. »

Combien en coûtoit-il pour aller se renseigner chez Renaudot, et pour faire inscrire sur son registre l'emploi qu'on désiroit, la marchandise qu'on vouloit acheter ou vendre, la maison qu'on cherchoit à louer, et jusqu'à la femme ou au

mari, dont il pouvoit vous pourvoir, car la variété de ses indications s'étendoit à toutes ces choses? Il a oublié de nous l'apprendre, mais nous l'avons su autrement.

Pendant le second carnaval, c'est-à-dire celui de 1631, qui suivit l'installation du Bureau de rencontre, lequel, on le pense bien, avoit, comme invention nouvelle, fait événement, un faiseur de « ballets, » sortes de pièces, moitié dansées, moitié chantées, où tous les à-propos étoient volontiers saisis, s'avisa de prendre pour types Renaudot et ses clients. Il le fit assez habilement pour que le Roi demanda que la représentation fût donnée devant lui; et aussi, — ce qui étoit un succès peu commun, — pour que la pièce après avoir été chantée et dansée fût imprimée.

En voici le titre : *Ballet du Bureau de rencontre dancé au Louvre devant Sa Majesté,* Paris, Julian Jacquin, 1631, in-8°[1].

Le Maistre du Bureau avoit, cela va de soi, l'un des principaux rôles. Il commençoit par un récit en trois couplets, dont nous vous devons au moins le premier, car c'est là que se trouve le détail sur le prix des consultations oublié dans la préface de Renaudot. Il étoit, comme on va le voir, des plus modiques :

Filles, qui cherchez maris,
Beaux garçons qui cherchez femmes,
Voici l'unique à Paris
Pour satisfaire vos âmes;

1. Les vers furent publiés à part, la même année, sous ce titre : *Vers du ballet du Bureau des addresses,* 1631, in-4°; ils ont été reproduits dans la publication de J. Gay, *Ballets et mascarades de Cour,* 1869, in-12, t. IV, p. 175.

Donnez trois sols tant seulement
Vous aurez contentement.

Quelques couplets d'avant-propos adressés *aux Curieux*, avoient avec une assez gaillarde bonhomie expliqué le secret de l'affaire, où, en payant si peu, l'on pouvoit tout apprendre. C'est la préface même de Renaudot résumée en rimes :

En ces lieux il vient d'arriver
Un homme qui sçait tout trouver,
Et chez qui de tout se fait montre;
Sans dire ni quoy ni comment,
Son registre ne faut, ne ment;
Il tient le bureau de rencontre.

Par luy vous aurez des laquais
Et pour faire de bons acquets,
Vous sçaurez les terres en vente,
Les offices à résigner,
Les deniers qui sont à donner
Et prendre à interests ou rente.

Aussi vous serez advertis
Qu'il enseigne les bons partis
Pour assortir un mariage,
Et fait, comme bien entendu,
Retrouver ce qu'on a perdu,
Fors des filles le pucelage.

Pour les femmes il est adroit
A leur trouver en bon endroit
Nourrice ou servante à les suivre.
En son fait, il est diligent,
Et ne couste guère d'argent
A se faire escrire en son livre[1].

Tout cela n'est que de la vérité en riant. Renaudot, en son bureau, vous pourvoyoit réelle-

1. Il parut une nouvelle édition de ce livret l'année suivante, avec des preuves de la reconnoissance de Renaudot : *Ballet du Bureau de rencontre, ensemble le remercîment du maître du Bureau d'Adresse, à ceux qui dansent son ballet*, 1632, in-12.

ment, si pour trois sous on vouloit bien s'adresser à lui, de tout ce qui vient d'être ici annoncé aux curieux.

On a connu la diversité des renseignements dont il disposoit, et l'ordre avec lequel il en tenoit registre, par la découverte et la reproduction[1] que nous fîmes, il y a quelques années, de l'une des feuilles qui, ajoutant une publicité de plus à son établissement, en étoient, pour ainsi dire, les *petites affiches*.

Il en sera parlé un peu plus loin dans une note[2].

Ces feuilles, qui paroissoient tous les trois mois — celle que nous avons publiée est la quinzième — complétoient pour Renaudot non-seulement son Bureau d'adresse ou de publicité, comme nous dirions, mais aussi son autre fondation, *la Gazette*, qui, à partir de 1631, c'est-à-dire un an après que ce Bureau eut été fondé, marcha de pair avec lui.

Lorsqu'un événement n'avoit pas assez d'importance pour figurer dans la Gazette, ou exigeoit un récit trop développé pour qu'il y pût trouver place, Renaudot l'ajournoit jusqu'à sa prochaine feuille d'annonces. Il l'y publioit en tête, et les petites affiches venoient à la suite avec tout leur détail.

Pour cette *Quinziesme feuille du Bureau d'addresse*, datée du 1er septembre 1633, c'est le récit du *Duel signalé d'un Espagnol et d'un Portugais* qui marche en avant. Puis viennent

1. *Variétés histor. et litt.*, t. IX, p. 51 et suiv.
2. P. 9-10.

les annonces les plus diverses : Terres seigneuriales à vendre; Maisons et héritages aux champs en roture à vendre; Maisons à Paris à vendre; Maisons à Paris à donner à loyer; Maisons à Paris qu'on demande à prendre à loyer; Rentes à vendre, Bénéfices à permuter, Offices à vendre; Meubles à vendre, et enfin Affaires meslées, où se trouve en effet le pêle-mêle de demandes ou de propositions le plus singulier et le moins attendu.

On demande par exemple : « un homme qui sçache mettre du corail en œuvre. » Plus loin, c'est quelqu'un qui « voudroit compagnie pour aller en Italie dans quinze jours. » Mais l'article le plus curieux est le dernier : « On vendra un jeune dromadaire à prix raisonnable. »

Nous ignorons quel fut au juste le sort du Bureau d'adresse, et surtout celui de ses feuilles d'annonces. Renaudot, qui ne mourut qu'au mois d'octobre 1653, laissa-t-il cet établissement dans un état aussi prospère que La Gazette, qui, elle, ne périclita jamais, l'appui du Roi, dont le gazetier n'étoit guère que le mandataire, étant toujours là pour la garer de tout péril? Nous ne le pensons pas.

Un livret antérieur de six ans à la mort du gazetier, et que nous ne connaissons malheureusement que par son titre : *Renouvellement des bureaux d'adresse,* prouveroit que l'affaire n'avoit pas marché sans encombre[1]. Si on la renouveloit, c'est qu'elle avoit été interrompue, et la ténacité

1. Il existoit sans doute encore toutefois en 1640, car à cette époque un nouveau *Ballet du Bureau des Addresses* fut dansé à Dijon devant Mgr le Prince. *V.* le recueil cité plus haut, t. VI, p. 17-31.

de Renaudot étant connue, la malechance pouvoit seule avoir été cause de cette interruption.

La brochure, qui semble annoncer la reprise, est de 1647, mauvaise date, car elle touche de bien près celle des premiers troubles de la Fronde, où — ce qui arriva du reste — le journalisme des libelles pouvoit bien naître, mais où, par contre, celui des annonces n'étoit pas de nature à revivre. Nous sommes donc autorisés à penser que la *Feuille du bureau d'adresse*, malgré ce que Renaudot avoit fait pour la ressusciter, étoit bel et bien morte, lorsqu'il mourut lui-même en 1653.

Il n'en resta que le privilége, qui fut plusieurs fois cédé plus tard, comme nous verrons.

La *Gazette*, qui avoit aussi le sien, survécut à Renaudot. Transmise à son fils Eusèbe, comme un héritage, elle fit survivre le Bureau d'adresse, d'où elle étoit sortie avec l'autre feuille.

Le logis de Renaudot, où Eusèbe resta jusqu'à ce que le roi lui eut donné un logement au Louvre, n'eut plus que ce nom : le Bureau.

Il n'y falloit plus aller, comme auparavant, chercher « les adresses » et les renseignements, qu'il sembloit toujours annoncer, mais à la place on y trouvoit des nouvelles. Loret, lorsqu'il en manque pour avoir de quoi mettre en rimes dans sa *Muse historique*, ne va pas autre part, et il recommande de faire comme lui, pour peu qu'on veuille, sur un fait quelconque, en savoir plus qu'il n'en a pu dire.

« Mais, » dit-il, par exemple[1], à propos des merveilles d'une fête donnée à Naples,

1. *La Muse historique*. Édit. Elzévir., t. III, p. 268 (16 octobre 1660).

Mais si quelques gens curieux
Désirent de s'instruire mieux.....
Il faut aller chez Renaudot,
C'est-à-dire au Bureau d'adresse.

Cette source, la seule où voulut puiser son journalisme naïf, étoit pour lui celle de toutes vérités.

« Messieurs du Bureau d'adresse », comme il appelle Eusèbe Renaudot et ses aides[1], se tenoient-ils muets sur une affaire, elle étoit pour lui non avenue. Si le bruit, par exemple, s'est répandu que le maréchal Fabert est mort à Sedan, le 17 mai 1662, il n'y veut pas croire, la *Gazette* n'en ayant pas parlé. Le fait, vrai pour tout le monde, ne le sera pour lui que lorsqu'elle l'aura certifié :

Mais je doute un peu sur ce point
Car le Bureau n'en parle point,
C'est-à-dire la gazette en prose,
Qui doit parler de toute chose[2].

La *Gazette,* qui ne paroissoit alors que tous les samedis[3], est « son oracle hebdomadaire ». Ses « ordinaires », c'est-à-dire ses numéros de chaque semaine suffisent plus ou moins à Loret, mais lorsqu'elle se donne le luxe assez fréquent d'un « extraordinaire » — nous dirions d'un supplément — il est ravi.

Les événements d'importance, dont le récit demande à être developpé, fournissoient la matière de ces extraordinaires, qui étoient, à la suite de la *Gazette,* ce qu'avoient été, comme nous l'avons

1. *Ibid.*, p. 578 (2 décembre 1662).
2. *Ibid.*, 540 (19 août 1662).
3. *Id.*, t. II, p. 278 (21 juillet 1657).

vu plus haut, les récits ou descriptions à développements de même sorte, mis en tête des feuilles du Bureau d'adresse, dont, par là, survivoit ainsi quelque chose.

La *Gazette* n'en avoit rien gardé de plus. Jamais, dans aucune partie de ses numéros, ne figurèrent ce qu'alors on appeloit « adresses », et ce que nous appelons « annonces et réclames ».

En cela, Loret la suppléa. Sa *Muse historique* ne s'en fit pas faute. Chaque fois qu'il y peut recommander quelqu'un, faire valoir quelque chose, indiquer où se peut voir tel spectacle ou telle curiosité et à quel prix, il y est exact et empressé.

Les feuilles du Bureau se retrouvent ainsi en détail dans les siennes avec la rime de plus.

Il nous fait par exemple connoître le premier les expériences de la machine à calculer du jeune Pascal [1], sans trop se douter qu'il donne l'éveil sur le génie d'un grand homme. A quelques rimes plus loin, en effet, il est bien autrement enthousiaste pour l'empirique de philosophie Lesclache.

Richesource, autre charlatan, mais de beau langage, obtient de même la faveur d'une chaude recommandation de sa part, avec regret de ne pouvoir dire encore où se donneront ses conférences. Il y aura heureusement un moyen de la savoir, et il l'indique :

Les affiches qu'en grosse lettre
Aux lieux publics il fera mettre

1. *Id.*, t. I, p. 232 (14 avril 1652).

Pourront apprendre où ce sera
Au curieux qui les lira[1].

Quand il peut lui-même dire l'adresse, il n'y manque pas. Ainsi, à propos de la *Philosophie* de René Bary, après avoir écrit :

Ce livre de rare mérite
Chez son propre auteur se débite,

il met en marge : « Rue des Petits-Champs, chez madame Bataille[2]. » C'est, comme on voit, l'annonce complète.

Ailleurs, s'il parle d'un concert, tel que ceux qu'on faisoit entendre en 1656, dans la salle du Palais-Royal, construite par Richelieu pour sa *Mirame,* et qui devoit quelques années après devenir le théâtre de Molière, il nous en dit le prix :

..... obligeamment on les donne
Pour trente sols chaque personne[3].

Il annonce aussi, avec le même détail, chaque livret des Ballets du Roi, que publie Balard, « et, » dit-il,

Et qui doit être lu de tous
Car on ne le vend que dix sous[4].

Pour les théâtres en général, il ne ménage pas les recommandations, ou, suivant le mot d'aujourd'hui, « les réclames ». Celui du Marais est en cela toutefois son préféré. C'est là que Corneille donne le plus volontiers ses pièces, et en qualité de Normand, Loret croit se devoir

1. *Id.*, t. II, p. 553 (16 nov. 1658).
2. *Id.*, t. III, p. 186 (3 avril 1660).
3. *Id.*, t. II, p. 263 (11 nov. 1656).
4. *Ibid.*, p. 292 (20 juillet 1657).

tout entier à cette gloire de la Normandie. La tragédie à machines, *la Toison d'or*, que Corneille appela d'abord *Jason*, est-elle à l'étude dans cet ancien Jeu de paume de la rue Vieille-du-Temple, vite, il en avertit le public. Dès que les premières affiches sont placées, sans perdre de temps il lui dit : lisez-les :

Les affiches marquent l'endroit,
L'heure, le prix et la journée
Et c'est toujours l'après-dînée[1].

Voilà, certes, un beau zèle de littérature. Il ne faut pas lui en savoir trop de gré. Pour des spectacles bien inférieurs : pour un jeune géant qui se fit voir au bout du Pont-Neuf, une première fois[2], et qui, deux ans plus tard, y revint, après avoir encore grandi[3]; pour une baleine bien conservée, que l'on pouvoit aller admirer à Chaillot[4], il n'a pas des réclames moins empressées.

Que gagnoit-il à tout cela? Rien, ou fort peu de chose : son entrée gratuite, par exemple, de même qu'il avoit, sans doute à meilleur compte, après les avoir maintes fois annoncées, quelques billets des loteries, dont il couroit avidement les hasards[5].

Il trouvoit aussi en voisin quelques profits à grappiller lorsqu'il avoit agréablement parlé

1. *Ibid.*, p. 437 (3 déc. 1661).
2. *Ibid.*, p. 543 (15 oct. 1659), et p. 552 (16 nov.).
3. *Id.*, t. III, p. 288 (4 déc. 1660), et p. 306 (8 janv. 1661).
4. *Id.*, t. II, p. 543 (19 oct. 1659), et p. 549 (2 novembre).
5. *Ibid.*, 433 (19 janv. 1658) et p. 439 (2 fév.).

des fournisseurs renommés qui se groupoient, non loin du Louvre, aux environs de l'hôtel Schomberg, son premier logis, ou tout près de la rue de l'Arbre-Sec, qu'il habita ensuite.

Il est certain que lorsqu'il s'étend complaisamment sur les merveilles de l'industrie de sa voisine Madame Touzé, qui fait les perruques du bel air[1]; sur les friandises de la célèbre boutique de Francœur, l'épicier-confiturier[2], et sur l'excellence de l'hypocras de Maillard, « apothicaire près Saint-Honoré[3] », c'est-à-dire à deux pas de Francœur, ses rimes ne doivent pas être désintéressées. Il y aura gagné, nous n'en doutons pas : ici, une perruque de la bonne façon; là, quelques sucreries, et, chez Maillard, quelques-unes de ces bonnes rasades, qui ne lui déplaisoient point.

Du Laurens, qui lui succéda, sous le pseudonyme de Robinet, fit de même et eut sans nul doute les mêmes profits. Il étendit, qui plus est, la réclame et la détailla mieux. Comme en ce temps-là tout étoit curiosité : soit une belle maison, telle que l'hôtel d'O, dans le quartier du Temple, qu'on alloit voir pour un sou[4], soit simplement quelques beaux meubles, dont la mise en montre se payoit aussi, mais souvent plus cher, il ne perdit pas l'occasion de faire quelques bénéfices par l'annonce de ces choses à recommander. Il nous semble notam-

1. *Ibid.*, p. 186 (29 avril 1656).
2. *Id.*, t. III, p. 293 (18 déc. 1660).
3. *Ibid.*, p. 307 (8 janv. 1661).
4. Sauval, t. II, p. 241.

ment plus que probable que ce ne fut pas pour rien qu'il se complut à décrire trois meubles, dont au mois d'avril 1669 on faisoit l'exposition rue de Richelieu. Il eut certainement sa part plus ou moins forte dans les quinze sous par personne qu'on payoit pour les aller voir. *Ce sont*, dit-il,

> Ce sont trois rares cabinets
> Dont plus de mille Robinets,
> Comme moi, seroient fort à l'aise,
> Et même, ne vous en déplaise,
> Des comtes, barons et marquis[1].

En marge, il ajoute pour bien fixer l'annonce par l'adresse exacte : « Rue de Richelieu, vis-à-vis le bain royal[1] ; la porte est marquée par des affiches. »

Il y avoit dans tout cela un vieux reste de la Feuille d'adresse, mais cette feuille même ne reparaissoit pas.

Personne ne s'en faisoit céder le privilége resté aux Renaudot. Au commencement de 1670, il y eut un essai, sans doute par suite d'une cession. Il semble n'avoir pas abouti. Nous n'avons vu qu'un numéro, le premier, de la feuille nouvelle qui portoit ce titre : *Liste des avis du Bureau d'adresse.*

Six ans se passèrent sans qu'il y eût d'autre tentative pour reprendre et exploiter le privilége.

François Colletet, le poète crotté de Boileau, s'en avisa enfin avec l'audace des gens qui n'ont rien à perdre.

1. *Gazette* de Robinet (13 avril 1669).

En 1676, à la fin de juin, on vit tout à coup paraître une feuille, s'annonçant comme hebdomadaire et portant ce titre : *Journal de la ville de Paris contenant ce qui se passe de plus mémorable pour la curiosité et avantage du public.* C'étoit la Gazette d'affaires et d'adresses de François Colletet. Il y procédoit un peu comme Renaudot, avec cette différence qu'au lieu d'y mettre en tête, avant les annonces et avis, quelque long récit, tenant toute la place, il y débitoit les nouvelles intéressantes de la semaine, jour par jour.

C'est ce qui le perdit. Sur une plainte qui vint, soit de la *Gazette*, qui ne vouloit pas qu'on touchât à ces nouvelles mondaines auxquelles elle-même pourtant dédaignoit de toucher; soit du *Mercure*, encore nouveau et d'autant plus ardent à repousser tout ce qui pouvoit lui faire concurrence, Colletet reçut ordre de ne pas continuer, du moins sous cette forme. Son journal n'eut qu'un seul numéro.

Ce n'étoit pas une fin, toutefois, ce n'étoit qu'une évolution. Se conformant à l'ordre reçu, sans abandonner l'idée qu'il reprenoit, Colletet ne perdit pas un jour, pas une heure, pour publier une feuille nouvelle, où il se tiendroit, en un cahier de quelques pages, aux seules choses, dont on lui laissoit la disposition : les annonces.

Le contenu de la feuille changeant ainsi, son titre devoit changer de même. Il prit celui-ci : *Journal des avis et affaires de Paris.*

La première fondation de Renaudot renaissoit. Colletet donna même à entendre que son

entreprise n'en étoit que la suite. Dans le préambule d'un de ses numéros, il parle du privilége obtenu sous Louis XIII pour une feuille de même sorte que la sienne, et qui seroit devenu le sien[1]. Ce ne peut être certainement que celui de Renaudot le père, dont il seroit ainsi, nous ne savons comment et avec quel argent, parvenu à se faire accorder la cession.

A son Journal d'affaires, il joignit, lui aussi, comme c'étoit naturel, un Bureau d'adresse. Il y recevoit trois fois par semaine : les lundi, mercredi et vendredi, de une heure à six heures dans les grands jours, et jusqu'à quatre et demie seulement en hiver. C'est là qu'il complétoit, pour quiconque venoit le consulter, les avis donnés par sa feuille, et que prudemment il n'avoit fait qu'y ébaucher.

Ce bureau, d'abord, fut bien loin du centre des affaires pour lesquelles il étoit fondé. Colletet n'avoit pas voulu quitter la maison du quartier Saint-Victor, où avoit vécu son père, et dont comme lui il étoit fier, car c'étoit celle que Ronsard avoit habitée. C'est donc rue du Mûrier, derrière le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonet, qu'étoit installé son bureau. Personne ne vint, et force lui fut, la clientèle n'arrivant point, de faire quelques pas pour aller à elle. Nous voyons que lorsque parut son onzième numéro — c'étoit peut-être un peu tard — il s'y étoit enfin décidé.

Son nouveau logis fut du reste d'un bon

1. V. un excellent article de M. Hatin, *Bulletin du Biblioph.*, 1861, p. 620.

choix, il se trouvoit sur le quai de l'Horloge, entre le Palais et le Pont-Neuf, les deux centres du mouvement et de la vie de Paris en ce temps-là. Dans cette même onzième feuille, il donne cette nouvelle adresse de son bureau, aussi bien qu'on pouvoit la donner alors, le numérotage des maisons n'existant pas : « Les affiches, ajoute-t-il, marqueront la porte. » Trois semaines après, le public ne l'avoit pas trouvée. Colletet nous l'apprend avec une certaine mélancolie dans son numéro quatorze, celui du 27 octobre. Il y avoue qu'on ne le connoît encore que bien peu, mais il ne perd pas courage. Il espère que les affaires viendront, « Dieu aidant, écrit-il, quand les affiches auront fait connoître plus amplement notre demeure, et que nos cahiers auront appris à tout le monde ce qui résulte de notre innocent commerce. »

Le mot « innocent » n'est pas mis là pour rien par Colletet. Sa feuille étoit menacée, comme l'avoit été la première, on intriguoit contre elle auprès de La Reynie, qui, par un mémoire, en référoit à Colbert, dont le fils, Seignelay, se chargeoit d'en résumer la teneur au roi. Le pauvre Colletet avoit plus ou moins vent de tout cela, et il croyoit aller au-devant du coup et le parer, en faisant valoir, comme on l'a vu, ce que son humble feuille avoit d'inoffensif. Il en fut pour sa peine.

Le 27 novembre, c'est-à-dire jour pour jour un mois après sa timide protestation d'innocence, M. de La Reynie reçut ordre de supprimer ses cahiers. Voici la lettre qu'à ce propos lui écrivit Seignelay :

« J'ai rendu compte au Roy du mémoire que vous avez donné à mon père au sujet du *Journal des affaires de Paris*, que le nommé Colletet s'est ingéré de faire imprimer. Sa Majesté m'a ordonné de vous dire qu'elle veut que vous en défendiez le débit et l'impression[1]. »

C'étoit formel. Colletet, à qui La Reynie ne fit pas attendre la décision royale, dut se soumettre. Par suite, nouvelle interruption de la publicité des adresses et des avis. Deux ans après, l'instant paraissant favorable, car on parloit de la paix, qui en effet ne tarda pas, elle reprend son cours. Il paroît en 1678 un petit livret in-12 sous ce titre : *Le Bureau d'adresse établi pour les maîtres qui cherchent des serviteurs et pour les serviteurs qui cherchent des maîtres.* On ne pouvoit être plus modeste. L'échec de Colletet, puni d'avoir voulu trop faire, servoit de leçon. L'idée revenoit timidement à son berceau. Quand on lisoit le livret on ne la trouvoit plus, il est vrai, aussi élémentaire; elle reprenoit toutes les proportions que lui avoient rêvées Montaigne et Laffémas et qu'elle avoit prises avec Renaudot et Colletet.

Au lieu d'être seulement, comme l'indiquoit le titre, une sorte d'extrait des registres d'une recommanderesse, la feuille du Bureau redevenoit un véritable Journal d'avis. Eusèbe Renaudot, à qui Colletet dépossédé n'avoit pu que rendre son privilége, y étoit-il pour quelque chose? Rien de plus probable. La feuille, en effet, est privilégiée du

1. *Correspondance administrative de Louis XIV*, t. II, p. 369.

roi, et s'en fait gloire sur son enseigne, comme on le verra par cette mention, qui se trouve à la fin : « Le bureau est establi au Marché neuf, vers le milieu du costé de la rivière, vis à vis un tabletier : on verra le tableau sur la porte avec les *armes du roy*. »

Ce ne lui fut pas une recommandation de succès. Nous ne connoissons qu'un numéro de cette feuille.

Une autre ne tarda pas. Le courant étoit pris : coûte que coûte, malgré obstacles et insuccès, il falloit que, jusqu'à ce qu'enfin elle se fût fait complètement jour, cette idée de publicité ne cessât pas de renaître, sous l'impulsion des exigences nécessaires, qui, de tous côtés, la poussoient en avant.

Ce nouveau *Journal du bureau de rencontre* — c'est ainsi qu'il s'appeloit — parut en 1681. Les Renaudot n'y furent pour rien que par la cession du privilége, comme avec Colletet. Eusèbe étoit mort en 1679, et son fils, l'abbé, s'occupoit beaucoup moins de ces sortes d'affaires que de philologie orientale.

C'est à Devizé, qui depuis neuf ans faisoit vivre tant bien que mal le *Mercure galant*, dont il étoit le fondateur, que le privilége avoit, cette fois, été cédé ou plutôt, comme on disoit, « loué ». Devizé voulut en étendre plus que de raison les dispositions, et l'affaire périclita encore. Une de ses prétentions étoit de ne pas faire seulement du Bureau d'adresse ou de rencontre un bureau d'avis et de petites affiches, mais une boutique, un « magazin ». Après avoir annoncé des marchandises, il vouloit les vendre.

Les six corps marchands s'en émurent.

Il y eut plainte de leur part au lieutenant de police La Reynie, qui leur donna raison par une lettre du 25 novembre 1681 au commissaire Delamarre, où se trouvoit, entre autres choses, une désapprobation formelle de ces sortes d'entreprises, qu'il s'étonnoit de voir toujours reparoître : « Tant de personnes de première qualité, disoit-il dans sa lettre, ont fait effort pour parvenir à cet établissement sans y pouvoir réussir, qu'il seroit inutile de le tenter de nouveau. »

De simples avis donnés au Bureau d'adresses ou publiés par lui dans une feuille sans conséquence, voilà tout ce qu'il permet [1].

Devizé, à qui son *Mercure* donnoit une sorte d'autorité et de franc parler, ne persista pas moins dans son idée de Bureau-Magasin, et, à cet effet, coup sur coup, il écrivit deux lettres au lieutenant de police, dont la réponse, de plus en plus catégorique et nette, ne se fit pas attendre. Elle est du 29 novembre et est adressée, comme l'autre, à Delamarre : Jamais il ne permettra l'établissement d'un pareil bureau, « capable, dit-il, de renverser tout le commerce de Paris... Il y a là, continue-t-il, un nombre infini d'inconvénients très-dangereux. »

Pour finir, il donne à entendre que si Devizé ne se soumettoit pas, il lui interdiroit même la feuille d'avis [2].

Devizé ne répliqua plus et abandonna l'af-

1. *Collection Delamarre*, aux mss. de la Biblioth. nat., 21, 741, p. 165.

2. *Id.*, p. 166.

faire, y compris cette feuille d'avis, qui ne lui sembloit rien sans l'autre combinaison. Jusqu'en 1688, nous ne la voyons pas reparoître.

Alors seulement, au mois d'août, un numéro se risque, daté du Bureau d'adresse, d'où la *Gazette de France* datoit toujours les siens, et qui avoit encore pour principal intéressé l'abbé Renaudot, à cause du privilége que le désistement de Devizé lui avoit remis en main. Vouloit-il, par cette réapparition de sa feuille, qui avoit pris pour nouveau titre : *Liste générale du Bureau d'adresse et d'avis par privilége du Roi,* rappeler l'attention sur ce privilége et tâcher de trouver ainsi quelqu'un à qui le céder encore? Je le crois, et ce qui me donne raison c'est que, vers la fin de la même année 1688, ce quelqu'un s'étant trouvé, l'abbé lui loua le privilége.

Il s'appeloit Chomat. Marché fut conclu au mois de décembre, sous la réserve que le lieutenant de police approuveroit. Il n'approuva pas. Le commissaire Delamarre, à qui s'étoient adressés l'abbé Renaudot et Chomat, soumit par lettre leur demande à La Reynie, qui la repoussa par une simple note très-nette, mise en marge [1].

La feuille d'avis dut ainsi, malgré le vif désir de l'abbé, revenir au Bureau d'adresse, où là, du moins à cause de lui, La Reynie, qui n'étoit hostile qu'aux nouveaux venus, vouloit bien la tolérer. Au mois de février 1689 elle y reparut, et, pendant quatre mois consécutifs, dont nous avons vu les numéros, elle ne cessa plus. En

1. *Id.*, p. 169.

1693, nous la trouvons encore, mais avec un changement dans le mode de publicité et une modification dans le titre.

L'unique numéro de cette année-là, que nous ayons vu, porte celui-ci : *Liste des avis du Journal général de France, ou Bureau de rencontre, pour servir au public, depuis le mercredy* 18 *novembre jusqu'au mercredy 2 décembre* 1693. La feuille, au lieu de ne paroître que tous les mois, paroissoit donc alors tous les quinze jours, ce qui étoit un progrès et sembloit une preuve de prospérité. Comme elle n'a cependant laissé qu'une trace — celle dont nous parlons — nous sommes tenté de croire qu'elle n'a pas duré longtemps avec son nouveau titre.

L'année d'auparavant, une autre du même genre avoit eu des velléités de paroître, mais ne semble pas y être parvenue. Sous la forme « d'un cahier volant, » et avec le titre assez singulier, *Les Adresses casuelles de la ville de Paris,* elle auroit, chaque mois, indiqué les ventes publiques, l'adjudication des héritages licités et décrétés, etc., etc.; puis, comme un véritable journal de courtage, « l'état des marchandises, dont les courtiers commissaires se trouvoient chargez[1], » etc.

D'où seroit partie cette nouvelle feuille d'affiches ? De chez un homme qui n'en étoit pas à sa première entreprise, mais auquel on ne doit pas de publication plus intéressante que celle-là même, commencée un an plus tôt, en 1691, dont nous reproduisons ici la seconde et dernière

1. V. plus loin, p. 9-10.

année : *Le livre commode, contenant les adresses de la ville de Paris.*

Pour ce petit volume, si réellement nouveau alors, et que son journal, *Les Adresses casuelles*, n'auroit fait que compléter, un livre anglois du même genre, dont les éditions se succédoient à Londres depuis 1677, lui avoit certainement servi de guide[1]; mais il s'étoit bien gardé d'en parler. Le silence en pareil cas faisoit partie de ses procédés d'accapareur, comme nous le verrons, et disons le mot, — qui, d'ailleurs, est du temps[2] — de ses habitudes de « faiseur ».

La première édition ou première année de son livre d'indications avoit pour titre : « *Les Adresses de la ville de Paris, avec le trésor des almanachs, livre commode, en tous lieux, en tous temps et en toutes conditions*, par Abraham du Pradel, astrologue lionnois. » Ce nom étoit, on le devine, aussi imaginaire que le titre, dont il le faisoit suivre, et qu'il modifia l'année suivante. Au lieu d'Abraham du Pradel, « astrologue lionnois », il se contenta de mettre « philosophe mathématicien », ce qu'au reste il n'étoit pas plus qu'astrologue.

Il étoit de son métier chirurgien apothicaire, et de son vrai nom, Nicolas Blegny ou de Blegny, ainsi qu'il s'appeloit lui-même plus volontiers, se donnant la particule avec une complaisance qui nous paroît suspecte.

Il n'étoit pas de Paris et nous ignorons le lieu aussi bien que la date de sa naissance. Peut-

1. *Le Bibliophile français*, août 1872, p. 255.
2. *Le Livre à la mode*, par l'abbé Bordelon, p. 28.

être venoit-il de Lyon, ce qui expliqueroit pourquoi, en prenant le pseudonyme de du Pradel, astrologue, il se donna pour « Lionnois. »

Le rédacteur de la *Biographie universelle*, qui s'est occupé de lui, mais seulement comme empirique et sans connoître le curieux petit livre qu'on lui doit, a dit qu'il mourut en 1722, ayant soixante-dix ans. Il seroit né ainsi, par conséquent, en 1652. C'est, croyons-nous, une erreur. D'après un document émané de Blegny lui-même et que nous aurons à citer longuement tout-à-l'heure, nous savons, en effet, qu'en 1683 il avoit déjà « dix-sept-ans d'établissement », ce qui feroit remonter sa naissance non à 1652, mais au moins dix ans plus tôt, et lui donneroit à sa mort quatre-vingts ans au lieu de soixante-dix. Pour tout ce qu'il entreprit, écrivit, projeta, car il fut surtout, comme dit Moreri, « fertile en projets; » pour tout ce qu'il s'attira d'ennuis, de persécutions et même d'emprisonnements, il ne falloit pas moins.

Quand — vers 1666 probablement — il vint à Paris, son apprentissage étoit fait, et, tout aussitôt, il se mit à pratiquer, comme s'il étoit maître. Il ne tarda pas non plus à se faire auteur. Par le titre de ses ouvrages, on jugera du peu de sérieux de sa science et du charlatanisme de ses pratiques.

C'est aux maladies, malheureusement les plus répandues alors et qui étoient d'un produit excellent pour les empiriques, tant à cause des remèdes à vendre que du scandale à exploiter contre tout malade qui ne payoit pas leur silence, que Blegny s'attaqua d'abord.

Un des premiers livres que nous connoissions de lui et qu'il publia en 1673, est : *L'art de guérir les maladies vénériennes, expliqué par les principes de la nature et de la mécanique,* in-12. Pareil traité ne pouvoit être que d'un charlatan. Le succès n'en fut que plus vif, et cela partout : à Paris, où il eut deux éditions ; à Lyon, où on le réimprima ; à La Haye, à Amsterdam, et aussi à Londres, où il fut traduit en anglais.

Son ouvrage, *L'art de guérir les hernies de toute espèce dans les deux sexes, avec le remède du Roi,* qui parut en 1676, sembla plus sérieux ; mais Blegny revint au charlatanisme des attrape-niais, lorsque, trois ans après, il publia un petit in-12 avec ce titre : *Histoire anatomique d'un enfant qui a demeuré vingt-six ans dans le ventre de sa mère.*

Vers le même temps, ne trouvant pas qu'être apothicaire, faire de la chirurgie, tenir une *Académie de découvertes* — nous en parlerons bientôt — écrire des livres, où il inventoit des remèdes ou des monstres, etc., suffisoit à son activité d'empirique à projets, il se fit journaliste médical. Sous le titre de *Nouvelles découvertes dans toutes les parties de la médecine,* il se mit à publier, en 1679, une sorte de gazette mensuelle, qui ne mentit pas à ce qu'elle promettoit. Toutes les découvertes y furent réellement passées en revue, mais par la façon dont elle en parla, chaque fois que les remèdes nouveaux n'étoient pas de Blegny lui-même, on la considéra bientôt moins comme un journal utile que comme un pamphlet intéressé.

Le docteur Théophraste Bonnet aggravoit

ces médisances par le contre-coup qu'il en donnoit à Genève, dans sa gazette latine, *Zodiacus medico Gallicus*, qui n'étoit guère que la traduction de celle de Blegny.

Il y eut de très-vives plaintes, et, en 1682, ordre lui vint, de par arrêt du Conseil, de mettre fin à son Journal. Il fit la sourde oreille. Soutenu par le frère du Roi, dont quelques petits services secrets lui avoient sans doute gagné les bonnes grâces, qu'il avoit suivi en Flandre pendant la campagne de 1676, et qui lui avoit permis de mettre sur l'enseigne de sa boutique, voisine alors du Palais-Royal, devant l'Opéra : « Chirurgien ordinaire du corps de Monsieur ; » assez avant aussi dans les faveurs du lieutenant de police La Reynie ; enfin, ce qui est plus singulier, hautement protégé par Daquin, premier médecin du Roi, il continua, malgré l'arrêt, de publier ses *Nouvelles découvertes*, et Bonnet continua aussi à les traduire en latin. Blegny se contenta de n'y plus mettre son nom.

Il en fut ainsi pendant toute l'année 1683. L'ordre alors étant sans doute devenu plus formel, il cessa, mais pour reprendre ailleurs ce qu'on l'obligeoit d'interrompre à Paris. Le Journal des *Nouvelles découvertes* étoit à peine mort en France, qu'il ressuscitoit en Hollande, sous le titre : *le Mercure savant.*

Un médecin de Niort, nommé Gautier, établi alors à Amsterdam, y aida Blegny. Celui-ci envoyoit de Paris la matière du Journal et Gautier veilloit à l'impression. On y trouvoit mille choses : des pièces de vers, mêlées à de petits traités de médecine, des chansons avec leur

musique, des nouvelles relatives aux affaires d'État, et, sur le tout, beaucoup de méchancetés. Elles n'en firent pas le succès.

Le *Mercure savant* ne dura que deux mois; il s'arrêta après son second volume, celui de février 1684.

Il n'eut qu'un seul bon résultat, mais très-indirect, et sans que Blegny son rédacteur s'y trouvât pour rien. Il fut cause que quelqu'un donna à Bayle l'idée de la célèbre publication périodique, où, comme on l'a dit, il fonda la critique littéraire. Lui-même avoua ce qu'en cela il devoit au Journal de Blegny, que, d'ailleurs, il trouvoit détestable :

« Je vous dirai, écrit-il le 8 août 1684 à M. Lenfant, à Rotterdam, que le dessein du Journal que l'on m'inspira et que je goûtai quand j'eus vu les deux tomes du *Mercure savant*, qui avoient paru en janvier et en février, et qui avoient fort déplu, quant à l'exécution, quoique le projet en eût été agréable, s'exécute depuis le mois de mars. Il s'intitule, non pas Journal, mais *Nouvelles de la République des lettres*. »

D'autres affaires que celles de sa Gazette avoient vivement occupé, et même, à un certain moment, gravement inquiété Blegny, pendant le temps qu'il la faisoit paroître.

Il tenoit chez lui, on l'a vu plus haut, une *Académie de nouvelles découvertes*, dont cette Gazette n'étoit pour ainsi dire que le compte-rendu mensuel; de plus, il avoit ouvert un *cours de Chirurgie*, où il donnoit des leçons particulières aux garçons chirurgiens, et un *cours de Pharmacie*, qui étoit une école du même genre pour les garçons

apothicaires. Son ardeur de professer et de doctoriser étoit telle que, suivant Moréri, « il s'avisa même de faire un *cours de perruques* pour les garçons perruquiers. »

On s'en amusoit dans le public, mais on n'en rioit pas dans le monde des médecins et des chirurgiens, dont cette rage d'accaparements narguoit et froissoit les priviléges. Pouvoit-on souffrir qu'un intrus, sorti l'on ne sait d'où, qui n'étoit ni de l'Académie de médecine, ni de celle de chirurgie, autrement dite Académie de Saint-Côme, se permît de pratiquer, comme s'il appartenoit à l'une et à l'autre, de professer sur toutes les matières de leur compétence, et, qui plus est, d'en écrire?

Chacun de ses ouvrages y avoit soulevé de véritables tempêtes, ceux notamment où, avec aussi peu de mesure que de modestie, il s'adjugeoit une sorte de science universelle, et se posoit presque en dieu de la médecine. N'avoit-il pas osé publier, dès 1673, trois volumes sous ce titre : *Nouvelles découvertes sur toutes les parties de la médecine*, et, en 1679, deux volumes encore, qu'il avoit intitulés le *Temple d'Esculape*, comme si lui seul en avoit la clé?

Toutefois, le sachant très-puissamment soutenu, on le laissoit faire. C'est à peine s'il y eut contre ses livres quelque protestation écrite, telle que la brochure du chirurgien Devaux, *Découverte sans découverte*, faite à propos de l'impudente publication de Blegny, *Découverte du véritable remède anglois contre les fièvres*[1].

1. V. les *Mémoires littéraires* du P. Des Molets, t. VIII, 1re partie, *Éloge de Devaux*.

On attendoit pour l'attaquer et tâcher de détacher de lui les protections dont il faisoit sa force, qu'il donnât prise à quelque action sérieuse. C'est ce qui arriva vers la fin de 1681, dans une circonstance que ses ennemis de la Faculté surent envenimer, et qui leur permit non-seulement de faire passer M. de La Reynie de leur côté, mais encore d'ébranler la confiance que Monsieur avoit en Blegny.

Un *factum* que celui-ci dut rédiger pour se défendre, et dans lequel les besoins de sa justification l'entraînèrent à donner de nombreux détails sur lui-même, va nous mettre au fait de cette affaire et incidemment nous compléter plusieurs points de sa biographie.

A cette époque les dissections n'étoient permises qu'à ceux qui relevoient des Académies de chirurgie ou de médecine, ou qui en avoient obtenu, de la Faculté, l'autorisation. Faire enlever un cadavre sans qu'elle eût été prévenue et le disséquer en dehors de l'amphithéâtre des Écoles, étoient choses des plus graves, et qui pouvoient vous attirer une peine fort rigoureuse.

Or, il arriva qu'en décembre 1681 les doyens et docteurs furent avisés qu'un jeune chirurgien nommé Desnoues, qui, en qualité de membre de l'*Académie des nouvelles découvertes*, fondée par Blegny, « donnoit des leçons secrettes à plusieurs étudiants, » dans une chambre dépendant de cette Académie, s'étoit fait apporter par le garçon de salle, Baptiste, de chez le fossoyeur Pajot, le corps d'une petite fille de cinq ans, et en avoit commencé la dissection.

Les doyens firent saisir le corps par l'huissier

Masson, chez Desnoues, et, sur leurs instances, le lieutenant de police ouvrit une action dans laquelle ils insinuèrent tout d'abord que Blegny, qu'ils visoient surtout, devoit être compris, comme maître de l'Académie où la dissection s'étoit faite.

On commença toutefois par n'arrêter que Desnoues. Quand il fut à la Conciergerie, il parla. C'est ce qu'on désiroit. Il chargea Blegny; or, comme, en attendant, une démarche avoit été faite avec plein succès, le 21 janvier 1682, par Me Nicolas Liénard, doyen de la Faculté de médecine, à la tête de sa compagnie, auprès de Monsieur, « en son Palais », pour lui remontrer respectueusement, ainsi que d'ailleurs l'en avoit déjà prévenu M. de La Reynie, qu'une protection telle que la sienne n'étoit pas due à un pareil homme « qui, disoit le doyen, profane en tout lieu vostre grand nom [1]; » Blegny se trouvoit alors sans défenseur.

Lors donc que, quelques jours après, sur la dénonciation de Desnoues, arrêt de prise de corps eut été lancé contre lui, personne n'intervint pour empêcher la justice d'avoir son cours.

Doyens et docteurs triomphoient. Ce qu'ils désiroient depuis si longtemps étoit obtenu : « Si, » avoient-ils dit, d'après le témoignage même de celui qu'ils accusoient et qui les connaissoit bien[2], « si nous pouvons tenir Blegny, il ne nous échappera pas; nous avons en main de quoi le faire

1. *Discours à S. A. R. en son palais à Paris*, par Me Nicolas Liénard, etc., in-4°.

2. *Factum pour Me Nicolas de Blegny*, etc., in-4°, p. 4.

pendre. Il sera bien heureux s'il en est quitte pour les galères. Il y a trois cents témoins qui déposeront contre lui. M. de La Reynie en a informé S. A. R. à notre considération, et ce magistrat a promis à notre doyen de nous délivrer bientôt du chagrin que nous avons de voir un chirurgien écrire sur toutes les matières de la médecine et présider dans une Académie à des docteurs de diverses facultés[1]. »

Cela dit, pour prouver la partialité de ceux qui le dénoncent, il prend corps à corps l'accusation et la rejette sur Desnoues qui l'en a chargé. C'est lui seul qui s'est permis les dissections défendues, et cela non-seulement cinq ou six fois, comme on le pense, mais quarante au moins. Il alloit disséquant n'importe où, dans tous les quartiers. Quelqu'un qui le savoit lui joua le tour de le surprendre un soir, rue de l'Université, à l'hôtel Tambonneau, et de lui faire la plus forte peur, en se disant commissaire. Desnoues, qui le crut, décampa par la fenêtre de la mansarde où il disséquoit, emportant le corps à moitié dépecé. Il le laissa dans la gouttière, où un couvreur le retrouva le lendemain.

S'est-il, lui Blegny, livré à ces opérations clandestines, a-t-il jamais couru les risques de pareilles surprises? Ses dénonciateurs n'osent même le supposer, et cependant ils font tout pour l'écraser par leurs allégations :

« Il n'est pas, » s'écrie-t-il avec une certaine éloquence[2], « il n'est pas d'injures dont ils n'aient tâché de le noircir en toute occasion,

1. *Id.*, p. 9.
2. *Id.*, p. 10.

point d'artifices dont ils ne se soient servis pour lui faire perdre la protection qu'il avoit naguère du sieur lieutenant de police et qu'il a encore du sieur premier médecin du Roy; point de prétextes qu'ils n'aient inventés pour luy dénier la justice qu'ils luy doivent; point de moyens secrets qu'ils n'aient mis en usage pour le diffamer, pour diminuer son employ, pour luy attirer l'indignation de S. A. Monsieur; point d'entreprises qu'ils n'aient faites pour troubler ses exercices et pour empêcher la publication de ses ouvrages; point d'occasions qu'ils n'aient recherchées avec empressement pour luy susciter des procez; enfin, point d'intrigues qu'ils n'aient pratiquées pour porter ses confrères et ses meilleurs amis à se déclarer contre luy. »

Ce qui lui tient le plus au cœur, c'est qu'ils ont vilipendé ses ouvrages. Il n'en est pas un auquel ils aient fait grâce. N'ont-ils pas prétendu aussi que les chirurgiens, de même que les médecins, avoient eu tous à se plaindre de lui, chose absolument fausse, ainsi que le prouve l'approbation accordée par beaucoup d'entre eux aux instruments par lui inventés.

On l'accuse, continue-t-il, « d'être sans doctrine, et d'avoir des auteurs à gages »; or, il a passé dix-sept ans d'établissement sans tomber dans la moindre impéritie, et il s'est rendu la voix publique favorable par l'exactitude de sa conduite et par l'heureux succès des cures qu'il a entreprises.

S'il n'a pas été examiné à Saint-Côme, c'est qu'il n'a pas fait son apprentissage à Paris [1]. Il

1. *Id.*, p. 12.

est donc faux que la maîtrise lui ait été déniée « à cause de ses mauvaises mœurs et de son incapacité ».

Ils ont été encore plus loin que cette accusation de mœurs scandaleuses. Ils ont fait courir le bruit qu'une de ces terribles affaires criminelles, comme il y en eut tant à l'époque de la Brinvilliers et de la Voisin, l'avoit eu pour complice, et qu'il avoit même fallu à cette occasion s'assurer de lui. « Pendant, dit-il, qu'il estoit en Flandres près de S. A. R. Monsieur, ils publièrent partout qu'il estoit à la Bastille, pour le poison. »

Son seul crime — et c'en est un des plus impardonnables à leurs yeux — est d'avoir écrit quelque part « qu'il y a des docteurs sans doctrine et des doctes sans doctorat ». Ils se sont reconnus, et leur première vengeance a été de crier que lui aussi étoit un faux docteur. Il est vrai qu'il n'a point passé par les colléges et qu'il n'a pris de degrés dans aucune faculté. Il n'en est pas moins prêt à soutenir dans une dispute réglée les questions les plus difficiles, « soit de médecine, soit de physique », contre les plus savants.

Son livre sur la guérison des fièvres a été le plus attaqué; il le défend à outrance. Il se montre aussi très-ardent à prouver l'excellence d'un cordial — on le trouvera décrit plus loin — « auquel il a donné la forme d'opiatte (*sic*) », et qui ne seroit, à les entendre, autre chose que « l'orviétan », dont il auroit acheté le secret à Hiéronimo Cei. Il ne récuse pas celui-ci, son ami et son compère, mais il nie le reste.

Pour conclure, il espère que ses juges le feront sortir de cette affaire, non-seulement libre et justifié, mais indemnisé :

« Il oze préjuger que la Cour, en prononçant son absolution et déclarant l'escrou fait de sa personne injurieux, tortionnaire et desraisonnable, condamnera ceux qui l'accusent à luy faire réparation d'honneur, en 10,000 livres de dommages et intérêts, à quoi il se restreint, et en tous les despens du procez. »

Une note manuscrite, mise au bas de l'exemplaire du *factum* qui nous a servi pour tous ces détails, dit que l'arrêt fut rendu sur le rapport de M. Amproux, le 12 juillet 1683, mais n'ajoute pas s'il fut ou non favorable. Nous croyons qu'il dut l'être, car nous trouvons quelques mois après Blegny reprenant ses publications avec plus d'impudence et d'emphase que jamais. En 1684, par exemple, peu de mois après sa mise en liberté, il fait paraître un volume in-12 avec ce titre singulier : *La doctrine des rapports, fondée sur les maximes d'usage et sur la disposition des nouvelles ordonnances.*

Ses emplois semblent lui être restés, du moins en partie. Peut-être n'a-t-il plus sa charge chez Monsieur, ni celle de « premier chirurgien », qu'il s'étoit fait donner chez la Reine en 1678, mais il est toujours médecin du Roi, « préposé, comme il ne manque pas de le répéter partout, à la recherche et vérification des nouvelles découvertes de médecine. »

Son peu de fidélité dans l'exercice de cette fonction délicate lui attira une nouvelle disgrâce. Il avoit fondé, aux environs du faubourg Saint-

Antoine, à Pincourt — nous dirions aujourd'hui Popincourt — une sorte de maison de santé avec jardin de plantes médicinales, dont il sera parlé plus bas, et près de laquelle logeoit « un certain prieur », comme il l'appelle[1], qui se mêloit aussi de remèdes.

Il en avoit, à ce qu'il semble, trouvé d'assez efficaces, dont il avoit livré le secret au roi, à condition que le public en profiteroit pour rien.

Blegny abusa de ce qu'il étoit chargé de la vérification de ces sortes de découvertes pour accaparer au passage les remèdes du Prieur et les ajouter aux siens. Il s'en occupa dans les Conférences de son bureau ou Académie, qu'il avoit transféré de la place du Palais-Royal à la rue Guénegaud; et, qui pis est, il les vendit avec ses propres drogues.

De nouvelles plaintes arrivèrent alors, auxquelles il opposa son impudence ordinaire, ce qui fut cause qu'elles ne tardèrent pas à être suivies d'un nouvel arrêt de prise de corps. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un curieux recueil manuscrit : *Lettres historiques et anecdotiques*[2], sous la date du 15 janvier 1686 :

« Blegny, chirurgien, a esté mis à la Bastille, pour s'estre voulu mesler d'enseigner la manière d'user des remèdes que le prieur de Cabrie avoit donné au Roy et que S. M. fait distribuer gratuitement. Il avoit dit des impertinences. »

Ce dernier détail suffiroit, connoissant Blegny comme nous le connoissons, pour ne nous

1. V. plus loin, p. 157, note.
2. Bibl. nat., *Mss.* Suppl. franç. n° 10,265.

laisser aucun doute sur l'authenticité de la nouvelle.

Cette captivité, qui explique pourquoi Bernier, parlant de lui, l'appelle « le bastillé et le bastillable[1] », ne dut pas être de bien longue durée, mais ne le laissa pas moins un peu plus mesuré et plus modeste. L'année d'après il ne publia qu'un livre des plus anodins : *Le bon usage du thé, du café et du chocolat pour la préservation et la guérison des maladies*, in-12 ; et, en 1688, deux autres petits volumes sans beaucoup plus de conséquence : *Secrets concernant la beauté et la santé*, qui ont fait dire avec raison par un de ses biographes : « Le titre seul de cet ouvrage annonce le charlatanisme : les vrais médecins ne connaissent pas de secrets[2]. »

De 1688 à la fin de 1690, il ne publia rien. Il étoit occupé de son livre : *Les Adresses de la ville de Paris*, dont, ainsi que nous l'avons dit, il avoit sans doute emprunté l'idée à celui des adresses de Londres publié en 1677. Il lui falloit un privilége, mais, comme dans cet ouvrage, il vouloit plus ou moins exploiter ceux qu'il y recommanderoit, et, sous prétexte de parler de tout le monde, parler sans cesse de lui-même, en se ramenant à chaque coin de page, à tort et à travers et pour n'importe quelle raison, il se garda bien de demander ce privilége en son propre nom. Sa voisine, la veuve Nyon, libraire sur le quai Conti, se le fit accorder à sa place dès le 14 juillet 1690 et se chargea de faire

1. *Anti-Menagiana*, préface, p. 16.
2. *Biog. universelle*, art. Blegny.

imprimer le manuscrit chez l'imprimeur Rondot. Un pseudonyme sur le titre, celui d'Abraham Du Pradel, fut, pour lui-même, afin de ne pas se trahir, tout ce que se permit Blegny.

Le petit volume, qui se compliquoit d'un almanach, devoit de toute nécessité être prêt le premier janvier 1691 ; il le fut. Réussit-il? Nous le pensons. Il avoit d'avance une clientèle de lecteurs toute faite : chez les étrangers de passage à Paris, chez les gens de province et même chez les Parisiens qui, à cette époque comme à la nôtre encore, n'ignoroient rien tant que ce qui se trouve à Paris de bon à acheter et de curieux à voir.

Ce succès, quoiqu'il eût rencontré de l'opposition, car beaucoup, même dans le monde des marchands, s'étoient trouvés froissés de ce qu'on les eût nommés sans leur permission, encouragea Blegny. Pour l'année suivante, tout en tenant compte de ces plaintes, qui paroîtront bien singulières à présent que la réclame est partout courue et nulle part évitée, il voulut faire mieux, être plus varié, plus complet. Ce fut sa perte.

Il s'en étoit tenu, la première année, presque exclusivement aux adresses marchandes ou industrielles. Pour la seconde, que nous reproduisons ici, avec le titre nouveau qu'il lui donna, il prétendit y joindre les adresses de Messieurs des Fermes, du Conseil d'État, etc., etc., celles aussi des Curieux célèbres et des Dames curieuses, et bien d'autres encore.

Les plaintes grossirent en conséquence. De quoi se mêloit-il? De quel droit ces indiscrétions qui ne pouvoient qu'attirer des nuées d'impor-

tuns chez les personnes dont il indiquoit ainsi la qualité et l'adresse? N'empiétoit-il pas d'ailleurs, en bien des points, sur ce que, par privilége, l'*État de France* pouvoit seul publier.

Il y avoit dans tout cela beaucoup plus qu'il n'en falloit pour faire supprimer *Le Livre commode*. Camusat dit que Blegny reçut ordre de ne pas le continuer parce qu'il fut trouvé détestable[1]. Nous croyons bien plutôt que ce fut pour les raisons dont nous venons de parler, qu'il dut ne plus paroître, et que même — ce qu'ignoroit Camusat — il fut saisi. Nous avons trouvé les procès-verbaux qui le prouvent[2].

Le 29 février 1692, c'est-à-dire deux mois après la publication de la seconde année, la veuve Nyon fut requise par Denis Aumont, sergent à verge, d'avoir à lui présenter le privilége en vertu duquel elle avoit fait imprimer le *Livre commode contenant les adresses de la ville de Paris* et à lui déclarer le nombre d'exemplaires qui lui en restoit. Elle répondit que le privilége étoit demeuré entre les mains du sieur Rondot, par qui elle en avoit fait faire l'impression, et elle offrit de le retirer et de le rapporter. Quant aux exemplaires, dont la plus grande partie n'avoit pas encore été vendue, elle offrit aussi de les rapporter « en blanc », c'est-à-dire non reliés, au nombre de deux mille cinq cents.

Aumont se les fit présenter et les saisit. Même visite fut faite chez Rondot l'imprimeur.

1. *Histoire critique des journaux*, t. I, p. 230-231.
2. *Collection Delamarre*, aux mss. de la Biblioth. nat., n° 21,739, p. 110.

A la première réquisition du sergent à verge il présenta le privilége, qui fut saisi comme l'avoient été les exemplaires. Ce n'étoit, disent les procès-verbaux, que par simple provision, et jusqu'à nouvel ordre; mais l'ordre contraire ne vint jamais. Exemplaires et privilége étoient saisis, ils le restèrent jusqu'à ce qu'on les eût détruits. C'est ce qui explique pourquoi cette seconde année du *Livre commode* est beaucoup plus rare encore que la première.

Ce fut le coup de grâce pour Blegny. Dès lors il cesse de publier. Un livre, bien inattendu de sa part et qui prouveroit qu'il a même renoncé à la médecine, est le seul qui paroisse sous son nom. Il est de 1694 et il a pour titre : *Projet de l'histoire générale des religions militaires et des ordres politiques et séculiers de chevaliers*[1]. Pourquoi l'avoit-il fait? Quel but y visoit-il? Peut-être étoit-ce un moyen d'exploiter les gens si nombreux alors qui cherchoient à se faufiler par la chevalerie dans la noblesse et qui n'arrivoient ainsi qu'à devenir, suivant le mot du temps, des « chevaliers de l'industrie ». Blegny étoit homme à en créer beaucoup de cet ordre.

Quoi qu'il en soit, de mauvais bruits coururent alors sur son compte. On parla même d'escroquerie[2]; il perdit les dernières charges qui lui restoient, et, le terrain lui manquant tout à fait sous les pieds, il quitta Paris pour Angers. On l'y arrêta. Nous ignorons pourquoi, mais ce devoit

1. Il n'est pas indiqué dans la *Biblioth. Script. Medic.* de Manget, qui n'avoit du reste à donner que la liste des livres de médecine de Blegny.

2. *Biog. univ.*, art. Blegny.

être pour affaire grave, car il resta huit ans prisonnier dans le château. Lorsqu'il eut fait son temps, il chercha un pays plus hospitalier. Il se retira sur terre papale, à Avignon, où il mourut en 1722 à quatre-vingts ans.

Voilà l'homme, vous allez juger à présent de son essai d'*Almanach des adresses*. L'auteur est un assez vilain personnage, mais le livre est curieux.



LE

LIVRE COMMODE

CONTENANT

LES ADRESSES

DE LA

VILLE DE PARIS

ET

LE TRÉSOR DES ALMANACHS

POUR L'ANNÉE BISSEXTILE 1692

avec

les scéances et les vacations des Tribunaux, l'ordre et la discipline des exercices publics, le prix des Matéraux et les ouvrages d'Architecture, le Tarif des nouvelles Monnoyes, le Départ des Courriers et des Voitures de Routes, et généralement toutes les commoditez sujettes aux mutations.

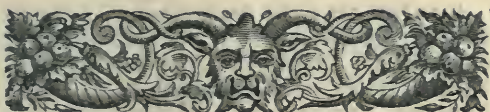
Par Abraham Du Pradel, Philosophe et Mathématicien.

A PARIS,

chez la Veuve de Denis-Nion, Marchand-libraire sur le quay de Nesle, devant l'Abrevoir de Guénégaud, à l'image Sainte Monique.

M. DC. XCII.

Avec privilége du Roy.



AVERTISSEMENT.

L'auteur ne s'étoit pas trompé en présumant que son ouvrage seroit jugé généralement utile; l'approbation du public et le débit qui s'en est fait en sont de fortes preuves; il s'en trouve très honoré, et il se propose d'en être autant reconnaissant qu'on le peut désirer. Il vient de redoubler ses soins et ses recherches pour le rendre plus exact et plus complet : il en fera de même dans les années suivantes; il examinera par luy-même les mémoires qui luy seront donnés, et il préviendra par cette précaution, le reproche qu'il s'est attiré l'année précédente, pour s'en être tenu aux protestations de quelques personnes qui lui avoient donné de fausses adresses, et qui avoient attribué à certains artisans une réputation qu'ils n'avoient pas encore acquise.

Il ne faut pas croire néanmoins qu'il prétende demeurer garand du mérite des personnes qu'il doit indiquer. C'est le public qui donne la réputation. Il est luy-même responsable de ses propres injustices. Un particulier n'est pas en droit de s'opposer au torrent de la voix publique quand même il seroit assez téméraire pour le faire, il ne seroit pas écouté. Il s'agit ici uniquement des adresses de personnes renommées. Il suffit qu'un nom ait été célébré pour avoir place dans cet Opuscule : et il n'est pas permis à l'Auteur d'y ajouter celui dont on n'a pas encore parlé, quand même il appartiendroit au plus digne homme d'une profession.

La seule omission qu'on pourroit reprocher à l'Auteur, est celle de n'avoir rien dit d'un grand nombre de personnes qui ont acquis dans le Commerce et dans les Arts une distinction particulière; mais il ne tiendra qu'à ces personnes mêmes ou à leurs amis, qu'il ne leur rende là-dessus bonne justice l'année prochaine, et elles peuvent même s'assurer qu'elles auroient été prévenues dès la première édition de cet Ouvrage, si l'Auteur eut été assez intrigué[1] dans le monde, pour savoir tout ce qui mérite d'être connu.

Un Médecin et quelques autres personnes indiquées dans l'édition précédente, avoient trouvé mauvais qu'on se fut étendu sur leurs talens

1. Nous dirions aujourd'hui « lancé ». Boileau, dans l'*Art poétique*, chant III, a donné à ce mot le même sens :

L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage,
Se pousse auprès des grands, *s'intrigue*, se ménage.

autant qu'on avoit cru le devoir faire. Elles connaîtront par celle-ci, qu'on a eu soin de flatter leur modestie, autant qu'elles le pouvoient raisonnablement désirer.

Il auroit été à souhaiter qu'on eut pu suivre l'ordre de dignité en parlant des Compagnies, des personnes et des professions; mais outre qu'il pourroit y avoir des contestations à l'infini sur les rangs et sur les préséances, il auroit été presque impossible à l'Auteur de s'en assurer, quand même il y auroit quelque certitude; c'est pourquoi il a dû avertir qu'il a traité sans aucune distinction de droits ni de mérite, toutes les différentes choses qui sont le sujet de cet Ouvrage, ce qui doit contenter ceux qui ne se trouveront pas dans l'ordre qui leur conviendroit en autre chose.

Comme on s'est proposé en ceci de donner annuellement au public toutes les instructions qui luy sont nécessaires sur les choses sujettes à mutations, on ne sera pas surpris d'y trouver les vacations des Tribunaux et le prix des matereaux et des ouvrages concernant les batimens : car si d'un côté ces choses ne sont pas du genre de celles qu'on doit indiquer par des adresses, elles sont du moins de celles qui peuvent être changées en quelques circonstances.

Ceux qui prétendent que l'Auteur auroit dû comprendre dans cet ouvrage, tout ce qui est contenu dans les listes des Tribunaux et dans les catalogues des Compagnies et des Communautés, devroient se ressouvenir de la protestation qu'il a faite de servir tout le monde sans nuire à personne, et réfléchir sur le tort qu'il

feroit à ceux qui ont accoutumé de vendre ces listes et ces catalogues; outre que le seul recueil qu'on en feroit composeroit un trop gros volume pour un simple manuel journalier, et qu'ainsi il étoit plus expédient et plus raisonnable d'indiquer seulement, comme il a fait, les sièges où l'on peut recouvrer les listes et les Bureaux où l'on peut trouver les catalogues.

Sur ces deux considérations que l'Auteur ne veut nuire à personne, et qu'il ne s'est proposé de traiter que les choses sujettes à mutations, on peut inférer qu'on ne trouvera dans cet Ouvrage, ni la situation des Eglises, ni la description des Palais, des Hotels, des Fontaines, ni des autres Edifices de Paris, puis que ce seroit dérober le sujet de M. le Maire à qui nous devons un Livre en trois volumes, qui a pour titre Paris ancien et nouveau[1], et celui de M. l'abbé Brice, qui nous a donné une description de la Ville de Paris[2], et que d'ailleurs ces choses ne regardent

1. Il avoit paru, in-12, en 1685. Voici le titre complet : *Paris ancien et nouveau, avec une description de tout ce qu'il y a de plus remarquable dans toutes les églises, communautés, palais, maisons, rues, places, etc.* D'après le P. Lelong et les éditeurs de la neuvième édition du livre de G. Brice, dont nous parlerons dans la note suivante, cet ouvrage de Le Maire n'est guère qu'une copie, en style moins ancien, des *Antiquités de Paris* du P. Du Breul.

2. Elle avoit été publiée en 1684, c'est-à-dire un an avant le livre de Le Maire, en 2 vol. in-12, sous le titre de : *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, par M. B... L'auteur, Germain Brice, qui se déroboit sous cette initiale, portoit, sans être prêtre, l'habit ecclésiastique, c'est pourquoi il est ici appelé abbé. Il se mettoit au service des étrangers de qualité pour leur apprendre le françois et leur faire voir Paris,

qu'indirectement les commoditez qui doivent satisfaire les besoins ausquels on s'est proposé de pourvoir.

Au surplus, comme ce Livre sera chaque année publié dès les premiers jours du mois de Novembre, et qu'on en commencera par conséquent l'impression dès le commencement d'Aoust, il seroit inutile d'envoyer des mémoires ni pour les nouvelles adresses, ni pour les mutations passé la S. Jean, l'Auteur ayant besoin d'un temps considérable pour diriger sa matière.

ce qui, disent avec bonhomie ses éditeurs posthumes, lui valoit « de la part de ces seigneurs des reconnoissances utiles ». Son livre avoit eu huit éditions, et, toujours s'augmentant, étoit monté de deux volumes à quatre, lorsqu'il mourut en 1727, à soixante-quatorze ans. La neuvième édition qu'il préparoit ne fut achevée par Mariette, dit-on, et l'abbé Perrault qu'en 1751 et fut publiée l'année suivante. C'est un ouvrage très-utile et qu'il est bon surtout de suivre dans toutes ses transformations de 1684 à 1752. — Nous ajouterons que Brice n'étoit pas seul à faire le métier de cicerone parisien, almanach des adresses allant et venant au service de chacun. Le *Novitius*, dictionnaire latin-françois de 1721, nomme, au mot *Nomenclator*, un certain Herpin, qui gagnoit sa vie de la même manière : « C'est un homme qui enseigne à Paris les noms et les demeures des gens de qualité ».



[illegible]

[illegible]

[illegible]



AVIS.

SUR LES ADRESSES CASUELLES.

Dans le courant de l'année précédente, bien des gens ont donné des mémoires que l'Auteur a reservez, et qu'il ne publira que dans un cahier volant, par cette raison qu'ils ne contiennent que des commoditez qui n'ont rien de permanent, c'est à dire qui sont aujourd'hui existantes, et qui ne le seront peut-être pas le mois qui vient, ce qui ne conviendroit pas dans un Recueil, qui doit servir une année entière, et dans lequel même il ne se doit presque faire aucun changement que par rapport aux simples mutations.

Ce cahier volant sera renouvellé tous les mois, et aura pour titre *les Adresses casuelles de la Ville de Paris*[1]; on y trouvera, par exemple, le dessein

1. C'étoit un essai de *petites affiches* mensuelles dont nous n'avons rien retrouvé. Peut-être Blégny n'y donna-

des Auteurs qui auroient besoin de mémoires, l'arrivée et le départ des Marchands forains, l'ouverture des ventes de meubles publiques et judiciaires qui mériteront d'être sçues, l'adjudication d'héritages licitez et décretez, les Bureaux pour la levée des charges de nouvelles créations, les Fermes à bailler et les biens à vendre, l'état des Marchandises dont les Courtiers-Commissionnaires se trouveroient chargez; la qualité des Equipages, Meubles et Bijoux dont les particuliers voudront se défaire par vente ou par échange, les bois qui seront à couper, les Emplois qui seront vacans, les ouvrages et fournitures qui seront à faire au rabais, les fonds qui seront à placer, les emplois qu'on proposera d'en faire, et généralement les adresses de toutes commoditez dont la fin paroitra prochaine.

t-il pas suite. Renaudot en avoit tenté du même genre, mais trimestrielles, sous Louis XIII. On en trouve le *plan* dans sa rarissime brochure : *Inventaire des adresses du bureau de rencontre*, 1630, gr. in-4°. Le roi lui avoit, à cet effet, accordé un privilége le 8 juin 1629. On ignoroit si l'exécution avoit suivi le projet, lorsque nous fûmes assez heureux pour découvrir à la Bibliothèque Nationale un numéro de ces premières *petites affiches*, portant la date du 1er septembre 1633 et l'indication que c'étoit la 15e *feuille* de cette publication. Or, comme elle avoit dû commencer à la fin de 1629, il y avoit juste quinze trimestres qu'elle existoit en septembre 1633. Nous avons publié, avec des notes, dans le tome IX de nos *Variétés*, p. 51 et suiv., cette 15e feuille, la seule que l'on connoisse encore.



SUCCEZ DES REMEDES

INDIQUEZ L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

L'Auteur étant persuadé qu'entre tous les besoins ausquels il s'est proposé de pourvoir, il n'y en a point de plus pressans que ceux qui concernent le rétablissement de la santé, il a jugé qu'on trouveroit ici, avec plaisir, une relation qu'il tient de son libraire par qui elle est certifiée véritable, puis qu'elle contient un grand nombre de cures merveilleuses opérées dans le courant de l'année précédente, par l'usage des remèdes spécifiques qui avoient été par lui annoncez.

Plus de trente personnes de l'un et de l'autre sexe accablées par des Rhumatismes habituels et inveterez, par la Sciatique, par les Gouttes des pieds et des mains, et par des douleurs

causées par les panacés et autres poudres mercurielles, ont été parfaitement guéries en peu de jours, par l'usage des Etuves vaporeuses et de la liqueur anodine marquée à la page 51.

Autant en est-il arrivé à un paralitique qui avoit d'ailleurs au bras droit des nodus d'une prodigieuse grosseur, les membres paralitiques ayant été parfaitement rétablis, et les nodositez entièrement dissipées dans l'espace de cinq semaines.

Ces remèdes ont encore opéré dans un jeune homme à peu près dans le même espace de temps, la guérison de la Goutte des pieds et la dissipation de plusieurs Loupes et Tumeurs froides qu'il avoit aux deux genoux.

Un homme d'une particulière considération, en qui il s'étoit fait un effroyable dépôt d'humeurs sur les jambes, après avoir fini par le quinquina des vapeurs dont il étoit tourmenté, a été parfaitement guéri en six semaines par la liqueur vulnéraire, quoi qu'extraordinairement replet, non seulement de cette fluxion, mais encore de plusieurs grands ulcères qu'elle causa subitement avec mortification de la peau et des chairs, accompagnez d'une fièvre terrible et d'un vomissement continuel que le quinquina avoit causé.

L'un des domestiques de ce malade fût guéri dans le même temps d'une Hidropisie formée en deux prises d'un Sirop spécifique.

Plus de cinquante personnes ont été gueries de Décentes de Boyaux, les unes en un mois ou cinq semaines en faisant retraite à la pension de Pincourt, les autrefois mois ou environ, en vac-

quant à leurs affaires; par les Bandages[1] et par les emplatres de la Manufacture royale.

Vingt deux malades accablez d'une longue suite de cours de ventre, de flux de sang et de dissenteries, ont été guéris sans retour et sans ressentir la moindre incommodité, avec une ou au plus deux prises d'un vin composé qui nourrit comme le vin ordinaire.

On a pareillement guéri un grand nombre de fébricitans par l'usage de la Liqueur fébrifuge.

On a d'ailleurs guéri par la Liqueur balsamique, en deux femmes différentes, un ulcère formé dans la matrice; et par cette même liqueur aidée par les grains balsamiques, un grand nombre de personnes de Gonorrhées habituelles et de Pertes blanches.

Onze personnes ont été parfaitement guéries de la grosse maladie, sans régime et sans retraite par le seul usage du mercure d'or[2].

Rien n'est plus commun que de voir des gens guéris sur le champ et pour jamais de la douleur

1. C'étoit une invention très-ancienne, ainsi que nous l'avons prouvé dans *le Vieux-neuf*, 2e édition, t. I, p. 133-134, note. En 1647, un charlatan avoit inventé un bandage dont il promettoit merveille. Les *Annales du Bibliophile*, t. I, p. 38, ont publié l'affiche qui en énuméroit les miracles.

2. Nous n'avons pas besoin d'expliquer ce que Blégny entend par « la grosse maladie ». En la guérissant par le mercure, il étoit arriéré. Locke, lorsqu'il vint à Paris, vit, affichée sur les murs, l'annonce d'un « remède sans mercure », pour lequel le roi avoit accordé un brevet, dont le duc de Bouillon avoit le bénéfice, et qui datoit du 7 septembre 1667. Voy. dans la *Vie de Locke* par lord King, un extrait de ses *Voyages* à la date du 13 février 1679.

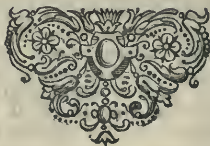
de la carie des Dents, par l'application de l'Essence végétale.

Une religieuse qui ne vivoit depuis quatorze mois que de trois cuillerées de bouillon par jour, chacune desquelles luy coutoit un martire par les sanglots et mouvements convulsifs qu'elle luy causoit pendant près d'une heure, et les douleurs d'estomach qu'elle ressentoit ensuite, fut soulagée très considérablement dès la première prise de l'opiate digestive, et se trouva après la deuxième en état de faire deux grands repas par jour sans aucune incommodité.

Deux poulmoniques ont été parfaitement guéris par l'usage de la Conserve pulmonaire.

Une fistule lacrimale accompagnée d'un flux de larmes involontaires, a été guérie en peu de jours sans opération par une simple pomade.

Quand l'Auteur connoitroit les personnes sur qui ces Cures ont été faites, il ne pourroit les nommer sans imprudence, mais les incrédules pourront s'assurer de la verité, par le témoignage de diverses autres personnes qui ont eu occasion de voir opérer le Medecin par qui elles ont été entreprises, et dont le Libraire qui débite cet Ouvrage, offre de donner les noms et les adresses selon l'exigence des cas.





LE

LIVRE COMMODE

CONTENANT

les Adresses de la Ville de Paris et le Trésor des Almanachs

POUR L'ANNÉE 1692.

AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

Monseigneur l'Archevêque de Paris donne Audience aux particuliers dans les appartemens de l'Archeveché, près Notre-Dame, le matin à onze heures quand il est à Paris. C'est au même lieu qu'on s'adresse à Monsieur de Morange pour impetrer les dispenses et autres grâces Ecclésiastiques qui emanent de mondit Seigneur.

Monsieur Ameline Grand Archidiacre, et M. de la Baude Archidiacre de Brie, demeurent au Cloître.

Messieurs les Abbez Daquin[1] et de Bourlemont Agens du Clergé, demeurent; sçavoir, le premier au Jardin du Roi[2], et le deuxième ruë d'Enfer près les Chartreux.

Monsieur de Bouquenet Doien de Notre Dame, à qui l'on s'adresse pour les affaires du Chapitre, demeure dans le Cloître, et tient Chapitre les Lundis, Mercredis et les Vendredis.

M. Chéron Official de Paris, à qui l'on s'adresse pour obtenir permission de publier Monitoire[3], demeure ruë du petit Musc près l'Arsenal. On le trouve aussi bien souvent à la maison de Pincourt rue des Amandiers Fauxbourg saint Antoine[4].

Il tient son Audience en la premiere cour de l'Archeveché, le Mercredi, et le Samedi à midi, où l'on porte toutes les Causes concernant les fonctions Curiales et les Accessoires; et par conséquent les questions matrimoniales, la Morale des Prêtres[5], etc.

1. C'étoit le frère du médecin du roi, qui lui avoit donné, en avril 1688, l'abbaye de Saint-Laurent (*Journal* de Dangeau, t. II, p. 130).

2. C'est comme frère du premier médecin que l'abbé Daquin y logeoit, la surintendance du Jardin royal étant encore, pour la plus grande part, dans les attributions du premier médecin du Roi.

3. Ordonnances de l'autorité ecclésiastique, avec menace d'excommunication, ayant pour objet d'obliger ceux qui avoient connoissance d'un crime de déclarer ce qu'ils en pouvoient savoir.

4. « Monsieur l'Official de Paris qui connoît des fonctions et actions bénéficiales, demeure rue du Petit-Musc et est souvent à Pincourt, où il a une maison de bon air. » Edit. 1691, p. 5.

5. L'Official, en effet, connoissoit de toutes ces choses.

M. Coignet Promoteur de cette jurisdiction, qui conclud pour la manutention des Canons et Discipline Ecclésiastique, est Curé de la Paroisse de S. Roch.

M. Robert Grand Pénitencier qui absout les cas reservez[1], confesse presque tous les matins et quelquefois l'apresdiné.

M. Le Chantre de la même Eglise[2], à la no-

C'est lui, par exemple, qui légitimoit par mariage les unions qui n'avoient pas jusque là été régulières. Celle du perruquier Lamour et d'Anne, sa perruquière, avoient longtemps été du nombre, ainsi que Boileau nous l'apprend au chant 1er du *Lutrin :*

..... ce couple charmant
S'unit, dit-on, longtemps avant le sacrement,
Mais depuis trois moissons à leur saint assemblage
L'Official a joint le nom de mariage.

L'officialité de Paris, abolie par la Révolution, fut rétablie par Napoléon, pour qu'on y statuât sur son divorce.

1. Il auroit pu, si l'on en croit la chronique, garder pour lui-même beaucoup des pénitences qu'il distribuoit. Sa vie n'étoit pas des plus édifiantes. L'abbé Legendre, *Mémoires*, p. 59, se contente de dire qu'il avoit « des talents, autant pour le monde que pour sa profession. » Les chansons en disoient plus. V. le *Recueil de Maurepas*, t. XXV, p. 363. Il avoit une pension de mille francs « pour écrire l'histoire de ce que Louis XIV avoit fait en faveur de la religion. » Il n'en écrivit pas un mot. (Legendre, *Mém.*, p. 99.) Ajoutons toutefois que Nicole, qui étoit de Chartres comme lui, le tenoit en grande estime. (Goujet, *Vie de Nicole*, 1re part., p. 16, et 2e part., p. 130, 144.)

2. Ce chantre n'étoit pas moins que le célèbre Claude Joly, dont nous trouvons un si bel éloge dans le *Valesiana*, p. 39. Il avoit été, à Munster, le conseiller intime du duc de Longueville pour les négociations du traité. Après la Fronde, où il fut des plus hostiles à Mazarin, il devint official de l'Église de Paris, puis, ce que nous le voyons ici, grand chantre. Il ne mourut que le 19 janvier 1700, à quatre-vingt-treize ans, des suites d'une chute. V. le *Mercure de France* à cette date, p. 276.

mination duquel sont tous les Maitres et toutes les Maitresses des petites Ecoles de Paris, et qui connoit des causes concernant cette profession[1], demeure aussi dans le Cloître, où il tient son Audience le Jeudi à trois heures de relevée.

Messieurs Jousse et Moussinot au Parvis. M. Marais ruë Cocatrice, et M. Chevalier ruë saint Pierre aux bœufs, sont les quatre Marguillers Laics de l'Eglise de Paris.

Les Procureurs de l'Officialité et les Notaires Apostoliques chez qui on peut passer tous actes recevables en Cour de Rome, sont tous établis ruë Neuve, Cloître et Parvis Notre Dame.

Les douze Banquiers Expeditionnaires en Cour de Rome, par l'entremise desquels on obtient toutes les Bulles et Expéditions du saint Siége, à peine de nullité et d'amende[2], sont :

Messieurs

Du Bourgt, ruë Bailleul.
De la Nouë, ruë de la Harpe.

1. Il leur avoit consacré tout un livre en trois parties : *Traité historique des Ecoles épiscopales* par Claude Joly. Paris, Muguet, 1678, in-12. Il eut, à leur sujet, bien des contestations avec l'Université, et aussi avec les curés de Paris qui n'acceptoient pas que le droit des Ecoles de Grammaire appartînt seulement à MM. du Chapitre et au grand chantre, comme ceux-ci le prétendoient. On peut lire dans l'excellente édition, donnée par M. Cocheris, de l'*Histoire du Diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf, t. I, p. 43-44, le détail des factums qui furent échangés entre les deux partis.

2. Ils étoient conseillers du roi, et faisoient leurs expéditions par courriers, non-seulement pour la Cour de Rome, mais pour les légations. Ils eurent leur chapitre spécial dans l'*Almanach royal*, dès la première année, 1699. Leur création datoit du mois de mars 1673.

Le Pelletier, ruë saint Severin[1].
Daquinet, Parvis Notre Dame.
Noyer, ruë de la Licorne.
Ruelle, ruë des Prouvaires.
Le Roy, ruë Bardubec.
Chubuté, ruë des Prêtres saint Germn l'Auxerrois[2].
Le Zineau, ruë des Massons[3].
Antoine, ruë saint Christophle.
Beaudet de Beaumont, ruë saint André.
Le Maine, ruë Hautefeuille[4].

On trouve des instructions très importantes sur l'obtention et sur le dénombrement des Benefices de France, dans les livres que M. Le Pelletier a composés, et qu'il vend cheż luy[5], et encore dans quelques autres que Michallet a imprimés, ruë saint Jacques à l'Image saint Paul.

Le Sieur François Muguet[6] seul Imprimeur

1. Jacques Le Pelletier. En 1702, il étoit doyen des banquiers expéditionnaires, et s'étoit rapproché de Notre-Dame; il logeoit rue Saint-Christophe. (*Alman. royal*, 1702, p. 75.)

2. Son nom, défiguré ici, était Chubéré (Jean-Pierre). *Alman. royal*, 1702, p. 75.

3. Laurent Lezineau. (*Id.*)

4. Au lieu de douze banquiers-expéditionnaires, il devroit y en avoir vingt ici. Un édit du mois de septembre de l'année précédente, 1691, avoit, en effet, rétabli définitivement les huit offices héréditaires créés au mois de décembre 1689, et supprimés le mois suivant.

5. « M. Pelletier, banquier expéditionnaire en cour de Rome, qui demeure rue et devant Saint Séverin, est auteur de deux livres très instructifs sur l'obtention et le dénombrement des bénéfices. » Edit. 1691, p. 5.

6. Nous avons vu plus haut que c'est lui qui avoit publié en 1673 le *Traité* de Claude Joly sur les écoles épiscopales.

de l'Archeveché pour les Mandemens, Monitoires, Jubilez, Catéchismes, etc., demeure rue de la Harpe.

Les Brefs à l'usage de Rome, se vendent chez la Veuve Coignard, rue Saint Jacques[1].

Les usages Romains, à scavoir Breviaires, Diurnaux, Missels, Rituels, Processionnels, Antiphonètes, Graduels etc. se trouvent chez presque tous les Libraires de la rue S. Jacques, et particulièrement chez la Veuve Coignard, et chez les Sieurs de La Caille[2], Josse et Hérissant.

Les Livres de l'Office Divin à l'usage du Diocèse de Paris, se vendent chez les sieurs Josse et Léonard, ruë Saint Jacques[3].

M. Mariochaud Avocat en Parlement et Bailly de la Justice Nostre-Dame, demeure dans le Cloître.

M. Chevalier qui est Procureur Fiscal de cette Justice, demeure ruë saint Pierre aux bœufs.

M. Savin qui en est Greffier, demeure derrière Saint Denis de la Chartre.

1. « Chez Jean-Baptiste Coignard, rue Saint-Jacques, *à la Bible d'or.* » Edit. 1691, p. 4. « Le bref de Paris se vend chez la veuve Cramoisy, même rue, *aux Cigognes.* » *Ibid.* — La *Bible d'or* devint, au siècle suivant, l'enseigne des Didot, et *les Cigognes* celle des Barbou, puis des Delalain.

2. Jean de la Caille. Sa boutique étoit rue Saint-Jacques, à l'enseigne de *la Prudence.* C'est à lui qu'on doit l'excellent ouvrage, devenu rare aujourd'hui, *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie*, 1689, in-4°. V. ce qu'en dit Chevillier, *l'Origine de l'Imprimerie de Paris*, 1694, in-4°, p. 58.

3. « Les heures et autres livres de piété généralement compris sous le titre d'usages, se vendent chez différents libraires rue Neuve Notre-Dame, Quay de Gesvre et Pont au Change. » Edit. 1691, p. 4.

M. Des Combes Greffier de l'Officialité, demeure rue de la Draperie.

M. Taupinard Bailly de la Temporalité[1] et qui tient son Audiance le Lundy et le Jeudy à midy, demeure rue Galande.

M. Le Comte son Greffier, demeure rue des Noyers.

EXERCICES DE PIÉTÉ.

Le Roi à qui Dieu a concédé le pouvoir de guérir par un simple attouchement les malades atteints des Ecrouelles, a la bonté de toucher tous ceux qui ont été visitez par M. le premier Chirurgien de Sa Majesté, la veille de Paques, de la Pentecoste, de la Toussaints, et de Noël, après avoir fait ses dévotions[2], et de leur faire ensuite distribuer à chacun quinze sols par forme d'aumone, à cause dequoi Monseigneur le Grand Aumonier de France est toujours présent à la Céremonie.

1. C'est ce qu'on appeloit aussi Bailliage de la duché-pairie de l'Archevêché de Paris. On y connoissoit des appellations de sentences rendues en matière civile par les officiers de justice sur les domaines de l'archevêché. Un bailli, un procureur fiscal et un greffier étoient attachés à cette juridiction.

2. Pour plus de détails, on peut lire l'*Etat de France* de 1692, t. I, p. 238. Le nombre des scrofuleux que le roi touchoit était quelquefois très-considérable. Nous lisons, par exemple dans le *Journal de Dangeau*, sous la date du 21 avril 1685, c'est-à-dire à l'époque de Pâques, une de celles où, comme on le voit ici, cette cérémonie revenoit tous les ans : « Le roi fit son bonjour (ses pâques) à la paroisse entre les mains du cardinal de Bouillon, et toucha ensuite treize cents malades. »

Le Roi pratique aussi chaque année le Jeudi Saint, une action digne de sa singulière Piété; car après le Service, l'Absoute et la Prédication, Sa Majesté accompagnée de tous les Seigneurs de sa Cour, lave les pieds à treize pauvres enfans, revetus d'une longue Robe de ratine rouge ayant une serviette au col qui s'estend jusqu'à leurs pieds[1], à chacun desquels elle distribue ensuite par les mains de Monseigneur le Grand Aumonier de France, treize plats de bois garnis de poissons chacun avec la figure de l'un des Apostres, un pot de vin, deux Aulnes de toile, et treize écus blancs dans une bource à treize pendans, ce qui est mis dans une manne et donné ensemble à chacune des Mères de ces enfans[2].

Le même jour Monseigneur l'Archeveque de Paris, fait aussi la Sêne dans la grande salle de l'Archeveché, où il lave pareillement les pieds à douze pauvres, à chacun desquels il distribue trois plats de bois garnis de poissons, un pain, un pinte de vin et un écu blanc.

M. De Pelisson Fontanier Maitre des Requestes logé dans la maison Abbatialle de Saint Germain

1. L'*Etat de France* de 1692 contient aussi, à ce sujet, d'intéressants détails, t. I, p. 20, 70, 120, 387.

2. Ce que Blégny devroit ajouter, c'est que les princes prenoient part à cette cérémonie de la *Cène*, comme on l'appeloit, et y servoient : « Le roi, écrit Dangeau, à la date du Jeudi Saint, 7 avril 1689, entendit le sermon de l'abbé Roquette, qui prêcha à merveille; ensuite le Roi fit la cérémonie de laver les pieds des pauvres. Monseigneur le duc de Bourgogne servit à la cène pour la première fois. Monseigneur — c'est le Dauphin — communia à la paroisse, et puis revint servir à la cène. »

des Prez[1], distribue par ordre du Roy, une infinité d'Aumones et de pensions considérables aux Nouveaux Convertis[2].

Mesdames de Guise[3], de Créqui et de la Trémoüille[4] qui sont Directrices de la Charité de la Paroisse S. Sulpice, font d'ailleurs de grandes aumosnes aux pauvres honteux.

Autant en font Mesdemoiselles de la Moïgnon[5] rue de Taranne, et l'Eschassier[6] derrière la même Eglise.

1. Il y logeoit comme administrateur de l'économat de l'abbaye, charge qu'il occupa durant quinze ans. (Marcou, *Pellisson, Etudes sur sa vie et ses œuvres*, 1859, in-8, p. 331.)

2. Il ne s'y épargnoit pas, en effet, en bon converti qu'il étoit lui-même. Ces aumônes faisoient, au reste, partie de ses fonctions : en même temps que l'économat de Saint-Germain des Prés, il administroit la caisse des conversions créée en novembre 1676. (*Id.*, p. 342.)

3. C'est en souvenir de son père Gaston d'Orléans, et du palais du Luxembourg, où elle étoit née de son second mariage, que la duchesse de Guise étoit restée une des grandes aumônières de la paroisse Saint-Sulpice. Sa résidence étoit alors, en effet, bien loin de là, au Marais, dans l'Hôtel occupé aujourd'hui par les Archives.

4. Mesdames de Créquy et de la Trémoille étoient la mère et la fille. Mme de la Trémoille mourut la première, au mois d'août 1711.

5. Elle avoit, pour les œuvres de charité, succédé à sa mère la présidente, qu'on y avoit vue si active pendant la Fronde. (Feillet, *Misère au temps de la Fronde,* 1862, in-8, p. 231.) Elle avoit contribué surtout à l'œuvre des prisons, dont elle fut une des premières trésorières. (*Etat ou tableau de la Ville de Paris*, 1760, in-8, p. 72.) C'étoit une des œuvres où les dévots, comme Tartuffe, s'entremettoient le plus volontiers, surtout par leurs fréquentes visites. (*Athenœum*, t. II, p. 565.)

6. Elle étoit sœur de l'avocat du roi, que nous trouverons plus loin.

Il y a paraillement dans toutes les Parroisses de Paris des Communautez de Dames Pieuses[1], qui font assister les pauvres malades honteux d'Alimens, de Remèdes, et d'Opérations Chirurgicales, et qui font même instruire des orphelins de l'un et de l'autre sexe.

Quelques unes de ces Dames pratiquent encore la charité avec un zèle exemplaire, pour la délivrance des pauvres prisonniers retenus pour dettes[2]. Celles là sont connuës de tous les Concierges et Geolliers des Prisons, à qui on peut s'adresser pour en avoir les addresses[3].

Les Pauvres Prisonniers du Châtelet, et du Fort l'Evêque, peuvent impetrer avec succez le secours de Madame Lieve Tresoriere de la Charité de Saint Germain de Lauxerrois qui demeure dans le Cloître.

Madame de Miramion[4] Institutrice et Supé-

1. « Sous la direction des quelles il y a des médecins, des chirurgiens et des sœurs grises. » Edit. 1691, p. 3.

2. V. l'avant-dernière note.

3. « On apprendra les noms et demeures de ces Dames redemptrices, dans les geolles mêmes des prisons, et entre autres en celle de la Conciergerie du Palais, où l'on trouve la dame Bourcier, femme du concierge, de qui elles sont très-bien connues. » Edit. 1691, p. 4.

4. Marie Bonneau, veuve de Jean-Jacques de Beauharnois, seigneur de la terre de Miramion, à une lieue d'Orléans. S'étant vouée aux œuvres pieuses, dès qu'elle fut veuve, l'année même qui suivit son mariage, et après que Bussy eût tenté de l'enlever, elle fonda la *Maison du Refuge* pour les filles qu'on arrachoit de force à la débauche, et celle de *Sainte Pélagie*, pour les repentantes, qui s'en retiroient volontairement. Sa dernière fondation fut la Congrégation dont il est parlé ici. Ce ne fut d'abord, en 1661, qu'une Communauté de douze filles pieuses, destinées à tenir les petites écoles, panser les blessés, assister les malades. Son premier

rieure de la Congrégation des Filles de Sainte Geneviève établie sur le Quay de la Tournelle [1], a toujours la même application aux œuvres pieuses et charitables; et particulierement en faveur des pauvres Malades qu'elle fait assister dans tous leurs besoins.

Madame de Poncarré [2] occupée du même zèle, demeure ruë Neuve Saint Mederic.

Les Revérends Pères Celestins font distribuer tous les jours du pain, à tous les pauvres qui se présentent à leur porte à huit heures du matin, à deux, et à six heures de relevée.

Les Revérends Pères de Saint Lazare, donnent tous les jours à disné à vingt quatre pauvres.

Les Révérends Pères Chartreux, donnent à disné tous les Vendredis à un grand nombre de pauvres honteux.

Les Reverends Pères de l'Oratoire de l'Enfant Jésus ruë d'Enfer, donnent aux pauvres la déserte [3] de leur table.

On donne à disné tous les Dimanche à douze

nom fut *la Sainte Famille*, puis elle prit celui de *Sainte Geneviève* qu'elle a ici, quand on l'eut réunie à une autre communauté ainsi nommée, et dont le but étoit le même. Mme de Miramion en fut la supérieure jusqu'à sa mort, le 24 mars 1696.

1. On l'appela aussi, jusqu'à la Révolution, *Quai des Miramionnes*, à cause des saintes filles que dirigeoit Mme de Miramion. L'hôtel, dont elle avoit fait pour elles un couvent, est aujourd'hui la Pharmacie centrale des hôpitaux civils. Celui de sa fille, mariée au maître des requêtes, Guillaume de Nesmond, est auprès, avec son marbre à lettres d'or au-dessus de la porte : « Hotel ci-devant de Nesmond. »

2. Femme du maître des requêtes, nommé en 1703 premier président à Rouen.

3. Lisez « desserte. »

pauvres honteux au Jardin Médicinal de Pincourt, Fauxbourg Saint Antoine[1].

L'*Almanach Spirituel* qui marque toutes solemnitez des Eglises de Paris, les jours et la condition des Indulgences, se vend rue Saint Jacques chez George Josse[2] à la Couronne d'Epine.

Tous les Dimanches après Vespres M. l'Abbé Galliot sous Pénitencier de Paris, tient une conférence publique de Controverse en la Chapelle du Collége des Lombards ruë des Carmes.

FINANCES ROYALES.

Chef du Conseil Royal des Finances.

M. De Beauvilliers, ruë Sainte Avoye[3].

Contrôleur Général des Finances.

M. de Ponchartrain[4], au bout de la ruë Vivienne devant les Filles Saint Thomas[5].

1. « Où ils sont servis par Monsieur le Directeur. » Edit. 1691, p. 4. C'étoient, y est-il dit aussi, « les médecins de la Société Royale » qui donnoient le dîner.

2. Un des plus vieux libraires du quartier Saint-Jacques. De 1659 à 1661, il avoit été syndic.

3. Paul, comte de Saint Aignan, puis duc de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne. Il étoit chef du Conseil des finances, depuis 1685, et le roi l'avoit fait ministre d'état en 1691. Il habitoit rue Sainte-Avoie, englobée aujourd'hui, comme on sait, dans la rue Vieille-du-Temple, l'Hôtel d'Avaux, qui prit à cause de lui le nom d'*Hôtel Saint Aignan*, inscrit encore au-dessus de la haute porte, seule partie qui en soit restée à peu près intacte.

4. Louis Phelippeaux de Pontchartrain fut dix ans, de 1689 à 1699, contrôleur général des finances. Il fut ensuite chancelier de 1699 à 1704. M. de Maurepas, ministre sous Louis XVI, étoit son petit-fils.

5. L'année précédente, il logeoit dans un tout autre

Intendans des Finances.

M. De Breteuil, ruë du grand Chantier[1].
M. Le Pelletier, ruë Couture Sainte Catherine[2].
M. De Caumartin, ruë Sainte Avoye[3].
M. Du Buisson, ruë Simon le Franc[4].
M. De Chamillart, à la Place Roiale[5].
M. Darmenonville, vieille ruë du Temple[6].

quartier : « M. de Pontchartrain a son hôtel à Paris, près les Carmes dechaussez du faubourg Saint-Germain. » Edit. de 1691, p. 5.

1. François le Tonnelier de Breteuil, d'abord conseiller au Parlement, puis intendant en Picardie et en Flandre, et enfin, en janvier 1684, intendant des finances et conseiller d'État.

2. Michel Le Pelletier de Souzy, qui, après avoir été conseiller au Parlement, et successivement intendant de Franche-Comté et de Flandre, s'étoit trouvé en passe de devenir contrôleur général à la place de son frère. C'est celui-ci qui lui fit préférer Pontchartrain, « par un motif rare de conscience, » dit Saint-Simon dans une note sur Dangeau, mais par pure jalousie, suivant nous. — Son hôtel de la rue Culture est occupé aujourd'hui par la pension Jauffret.

3. L. Lefèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, fut intendant des finances de 1690 à 1715, après avoir été conseiller au Parlement et maître des requêtes. M. de Caumartin, prévôt des marchands de 1778 à 1784, qui donna son nom à l'une des rues de la Chaussée-d'Antin, étoit son petit-fils.

4. Beau-frère de Sonning, qui, beaucoup plus connu que lui, — nous en parlerons plus loin, — avoit aidé à sa fortune.

5. « Rue des Bernardins. » Edit. 1691, p. 6. — C'est Michel de Chamillard, qui, après avoir été maître des requêtes, intendant à Rouen, puis, en 1690, intendant des finances, eut une fortune si haute, lorsque de cette dernière charge, étant passé, en 1699, à celle de contrôleur général, qu'il garda jusqu'en 1707, il finit par devenir alors ministre de la guerre.

6. Il devint plus tard directeur des finances. Il avoit de très-grands biens, entre autres Rambouillet, qu'il échangea

Gardes du Trésor Royal.

M. De Frémont, ruë Neuve Saint Augustin[1].
M. Brunet, ruë des Francs Bourgeois[2].

Fermiers Généraux des Domaines, cinq Grosses Fermes, et Domaine d'Occident comme cautions de M. Pierre Domergue preneur[3].

avec le roi, pour qu'il y mît un haras, et la Muette qu'il vendit à Mme de Berry, fille du Régent. La direction des finances, dont il étoit titulaire, ayant été supprimée, il eut une pension de douze mille livres, et en attendant qu'on le fît secrétaire d'Etat des affaires étrangères, la charge, créée exprès pour lui, de capitaine du bois de Boulogne. Il y fit bâtir le pavillon, qui s'appelle encore à cause de lui « pavillon d'Armenonville. »

1. Avant d'être, à partir de 1689, garde du Trésor royal, il avoit été dans les finances, et s'y étoit souvent empêtré, notamment en 1682, où l'on avoit dû nommer deux commissaires pour l'examen de ses affaires, et mettre garnison chez lui. Il ne s'en étoit tiré que moyennant quatre millions. (V. aux *Mss.* de la Biblioth. Nat., *Lettres hist. et anecdot.*, 10 et 17 avril et 8 may 1682.) Le maréchal de Lorges, que sa fille Geneviève avoit épousé en 1676, l'avoit beaucoup aidé dans ce mauvais pas. Saint-Simon épousa l'une des filles nées de ce mariage, quoique le grand-père fût, comme ancien traitant, de la classe des gens que son orgueil de duc avoit le plus en mépris. — L'hôtel de la rue Neuve-Saint-Augustin, où nous voyons ici Frémont, devint, après lui, la propriété de son gendre, M. de Lorges. Il fut acheté ensuite par la princesse de Conti. C'est sur son emplacement que fut percée en 1777 la rue à laquelle le prévôt des marchands, M. de La Michodière, a laissé son nom.

2. Brunet de Chailly, frère de Brunet de Rancy, et de Brunet de Montferrand, auquel il succéda comme président des Comptes, après avoir vendu à la fin de mai 1696, sa charge de garde du Trésor, moyennant un million à M. de Turmenies. Il y a dans les poésies de P. Du Cerceau, t. I, p. 38-41, de jolis vers à sa femme.

3. Ce Pierre Domergue était le prête-nom, l'homme de

M. Brunet, ruë des Francs-Bourgeois[1].
M. Pelissier, ruë du Boulloy[2].
M. de Reaupalu, ruë Vivienne.
Mrs Arnaud, et de Blaine[3], ruë Neuve saint Augustin.
M. Remond, ruë de la Verrerie[4].
Mrs de Furgis[5] Hocquart, et Doüilli, ruë des fossez Montmartre.
Mrs Granval[6], de Lagni[7] et Corneri[8], ruë de Richelieu.

paille de Berthelot, qui, en mars 1687, avoit pris pour trente-six millions le bail des Gabelles et des Cinq grosses fermes. Ce bail succédoit à celui de Jean Fauconnet, dont on sait le nom par La Bruyère, qui appelle « les Fauconnet » ceux qui, comme Berthelot et consorts pour Domergue, lui servoient de caution. Ces prête-noms, seuls contractants officiels, avec la responsabilité de la prise de corps, étoient de pauvres diables, qu'on payoit de leurs risques par une pension de deux ou trois mille livres. Monteil avoit vu une de leurs quittances d'appointements.

1. Un des fréres de Brunet de Chailly, dont il a été parlé dans l'avant-dernière note.

2. Avant celui-ci, dans l'Edit. précédente, p. 6, se trouve : « Colin, rue Saint-Martin. »

3. Melchior de Blair, et non de Blaine, étoit un simple intéressé aux fermes qui avoit, comme tel, eu des missions en 1689 et 1691, dans la Picardie et la Bretagne. En 1716 il fut mis à la taxe par la Chambre de justice pour 240,000 livres.

4. Remond de la Renouillère. Il fut taxé, en 1716, à 437,000 livres.

5. « Turgis. » Edit. 1691, p. 6. C'est le vrai nom. Sa femme, Marie de Maupeou, étoit cousine de Mme de Pontchartrain.

6. Charles de Poirel de Grandval. En outre de son intérêt dans les fermes, il avoit une charge de munitionnaire de la marine.

7. J.-B. de Lagny. Il fut directeur général du commerce en 1694.

8. « De Cormery. » Edit. 1691, p. 6. C'est le nom vé-

Mrs Hotman [1], et l'Huillier, ruë Sainte Anne.
M. Ricoult, vieille ruë du Temple.
M. de Saint Amant, ruë Vieilles Audriettes.
M. Berthelot l'ainé à l'Arsenal [2].
M. Berthelot de Belley [3], ruë Plastrière.
M. le Jariel, ruë Verderet.
M. Brunet de Vauge, vieille ruë du Temple [4].
M. Baugier [5], ruë Sainte-Croix de la Bretonnerie.
M. Valier [6], ruë Beaubourg.

ritable. Louis Bauyn de Cormery devint fermier général à Lyon en 1694.

1. Il avoit été en 1689 directeur des fermes à Rouen, et c'est lui qui, en 1682, avoit dû avec un autre commissaire faire cet examen des affaires de Frémont, dont il a été parlé plus haut.

2. C'est lui, comme il a été dit dans une note précédente, qui étoit le véritable preneur de ce bail des fermes, sous le nom de Domergue. Il y avoit eu l'agrément complet du roi, et plus même : « depuis ce traité fait, écrit Dangeau, le 7 mars 1687, le roi a donné à Berthelot, la valeur de plus de 500,000 livres, et a dit qu'il le choisissoit comme l'homme d'affaires le plus capable de faire les recouvrements sans tourmenter les peuples. » Il avoit été fermier général en Flandre sous Colbert, puis munitionnaire des guerres, ce qui lui avoit valu le logement que nous lui voyons ici à l'Arsenal et, par suite, le surnom de « Berthelot des poudres. » Sa fille épousa le baron de Beauvais, fils de cette Beauvais la borgnesse qui passoit pour avoir déniaisé Louis XIV, et dont l'hôtel fait, comme disoit Brienne, avec des pierres du Louvre, existe encore rue Saint-Antoine, n° 64.

3. Frère du précédent, mêlé à ses affaires, mais moins riche.

4. De cette famille des Brunet que nous connaissons déjà, et qui formoit dans le quartier du Temple une vraie tribu de financiers.

5. Edme Baugier, qui avoit été longtemps intéressé dans les fermes en Bourgogne.

6. Guillaume Vallier, qui, avant d'être fermier général,

M. le Juge, ruë du grand Chantier[1].
M. Germain, ruë des Victoires[2].
M. de Courchant, cloître Saint Mederic[3].
M. le Tellier, ruë Neuve Saint Eustache[4].
M. le Normand, ruë de Torigni[5].
M. Boulanger, ruë Neuve des Bons Enfans[6].
M. Hénault, ruë du Boulloy[7].

avoit été greffier du Conseil privé et contrôleur du parlement de Metz.

1. Sa maison, bâtie par de Cotte, étoit des plus belles, avec ses bas-reliefs de Coysevox, son magnifique jardin, etc. *V.* G. Brice, édit. 1701, t. I, p. 266.

2. Jean Germain fut secrétaire du roi en même temps que fermier général, après avoir été dans les fermes à La Rochelle.

3. C'est lui, suivant *les Clés*, que La Bruyère dénonce dans le chapitre des *Biens de fortune*, § 16, comme s'étant démesurément engraissé « dans le huitième denier : quelle monstrueuse fortune, dit-il, en moins de six années! »

4. P. Le Tellier, qui, en 1687, n'étoit que sous-fermier en Champagne.

5. Il étoit secrétaire du Roi, et avoit été d'abord fermier général en Flandre. Son fils, le Normand de Tournehem, fut aussi fermier général, puis, en 1745, directeur-ordonnateur des bâtiments. Il eut pour neveu et héritier le Normand d'Etioles, mari de Mme de Pompadour.

6. Charles Boulanger, qui avoit été, en 1689, receveur général en Flandre.

7. Jean-Remi Henault, père du président si célèbre, selon Voltaire, par ses soupers et sa *Chronologie*. Il avoit, suivant son fils (*Mémoires*, p. 4), toute la confiance de Pontchartrain. Il n'eut pas moins celle de Chamillard, qui lui abandonna le détail des Fermes, et l'auroit fait, pour peu qu'il y eût consenti, secrétaire d'Etat de la Guerre. Ce que le président n'ajoute pas, c'est que sous la Régence, son père avoit des comptes à rendre. La taxe alloit le frapper quand il la devança, en faisant la part du feu. Il avoua 2,500,000 francs de biens, plus 500,000 donnés à son fils et pareille somme à sa fille, Mme de Jonsac. En abandonnant un million, au lieu de 1,250,000 livres qu'on vouloit

Fermiers Généraux des Aydes et Domaines de France et Droits y joints, comme cautions de M. Christophle Charrier[1] preneur.

M. Logeois, ruë de l'Université[2] à Saint-Germain des Prez.
M. Dapougni, ruë Bar-dubec[3].
M. Robert, ruë Neuve Saint Eustache[4].
M. Delpeche, ruë Saint Martin[5].
M. Romans, ruë Sainte Croix de la Bretonnerie.

d'abord, il fut tenu quitte, avec le profit de passer pour fort habile, grâce à ses propositions faites d'avance. (*Journ. de Dangeau*, 6 octobre et 5 décembre 1716.)

1. « Charriere. » Edit. de 1691, p. 7. C'est le vrai nom. Le bail des aides et domaines, fait en même temps que celui de Domergue, dont nous avons parlé plus haut, avoit été adjugé moyennant vingt-sept millions : pour les aides, vingt-et-un; pour les domaines, six.

2. « Rue Jacob. » *Ibid.* — Il étoit fils du receveur des consignations du Châtelet, ce qui ne l'empêcha pas de se faire appeler M. d'Imbercourt, quand il eut acheté la seigneurie de ce nom. Sa fille, mariée d'abord au riche traitant La Popelinière, épousa en secondes noces le maréchal de Tourville, à qui elle apporta, en outre de ce que lui avoit laissé son premier mari, 200,000 livres que lui donna son père. (*Journ. de Dangeau*, 15 janvier 1690.) Laugeois, suivant *les Clés*, seroit le *Chrysippe* de La Bruyère.

3. Un des traitants les plus riches et les plus intraitables. C'est lui, suivant Richelet (*Recueil de Lettres*, t. 1, p. 410, note), qui harcela le plus vivement Patru pour quelques dettes, et qui l'eût fait mettre au Châtelet, si Boileau ne l'eût tiré de peine.

4. Il avoit commencé par être payeur des gages du Châtelet. Il parvint par l'intendant d'Armenonville, dont Gilbert, son neveu, fils du riche drapier, à l'enseigne des *Rats*, étoit le beau-frère.

5. Encore un traitant parti de fort bas, s'il falloit, d'après *les Clés* de La Bruyère, voir en lui le type de ce caractère : « Sosie, de la livrée a passé par une petite recette à une sous ferme.... »

M. Thomé, ruë des fossez Mommartre[1].
M[rs] Mainon[2] et le Maistre, ruë Beaubourg.
M. de Mouchi, ruë Jacob[3].
M. Blein, ruë de Cléry.
M. Dumas, ruë Beaubourg.
M. de la Porte, ruë de Braque.

Receveurs Généraux des Finances.

Paris. M. Carel, place Royale.
— M. Sonning, ruë des petits Champs[4].

1. Thomé de Lesse, comme l'appellent les auteurs des *Clés* de La Bruyère qui veulent voir en lui le type du *Caractère* : « un homme d'un petit génie peut vouloir s'avancer, il néglige tout, il ne pense du matin au soir, il ne rêve la nuit qu'à une seule chose qui est de s'avancer... »

2. Il étoit alors nouveau dans les affaires. Il s'y poussa davantage lorsqu'il eut épousé la veuve de Despech que nous trouverons plus loin.

3. Vincent Maynon. Il resta, jusqu'en 1717, fermier général des aides, d'où alors il demanda « à être osté, » à la seule condition qu'on lui rembourseroit sa charge. Ce qui fut fait. Il vouloit plus, la ferme des Tabacs, dont l'an d'après il offrit 2,200,000 livres. Law eut la préférence. (*Journ. de Dangeau*, 24 avril 1717; 31 août 1718.)

4. Beau-frère de l'intendant des finances Dubuisson, dont il a été parlé plus haut. Il n'étoit pas encore, rue des Petits-Champs, parvenu à l'énorme fortune dont il étala le luxe dans l'hôtel que Dulin lui bâtit un peu plus tard rue de Richelieu, près de l'endroit où avoit été la porte, c'est-à-dire à la hauteur de la rue Feydeau actuelle. Sa vie, de même qu'à Neuilly, où il avoit une autre belle maison, y fut des plus galantes, comme on peut le voir par ce qui est dit de la diversité de ses bonnes fortunes dans les *Partisans démasqués*, 1707, in-12, p. 189. Il y recevoit aussi beaucoup de gens d'esprit : Chaulieu, J.-B. Rousseau, l'abbé Courtin, etc. A tous ces titres, il avoit droit au curieux chapitre que M. G. Desnoiresterres lui a consacré dans ses *Cours galantes*, t. III, p. 269. Si l'on connoît un peu sa vie, on ignore complètement quel étoit son vrai nom,

Lion. M. du Pile, ruë de Cléry[1].
— M. Prondre, au petit Hotel de la Vrillière[2].
Rouen. M. Aubry, rue des deux portes, quartier S. Sauveur[3].
— M. Poulletier, rue Sainte Anne[4].

tant l'orthographe en varie suivant les livres. Dans les uns, il est écrit Sonning, comme ici ; dans les autres, tels que les *Partisans démasqués*, il est orthographié Sonnen ; ailleurs, c'est Sonnin ou Sonningen. Ce dernier nom, qui feroit supposer une origine allemande, nous paroît devoir être le vrai. Il étoit, en 1716, devenu caissier général des fermes. Il fut mis à la taxe pour 600,000 livres.

1. Jacques-André Du Pille avoit été receveur des finances à Lyon, avant de l'être à Paris, puis munitionnaire de l'armée et de la marine.

2. Paulin Prondre, d'abord receveur des finances et « traitant » à Lyon, suivant Dangeau, qui le nomme Prond. Ayant fait une belle fortune, il voulut, au commencement de la Régence, marier sa fille, à laquelle il donnoit 200,000 écus de dot, avec le chevalier de Roye, mais ce mariage manqua pour un autre qui sembloit plus beau, et qui manqua de même. Mlle Marg.-Pauline Prondre alloit épouser le marquis de Rochefort, lorsqu'en septembre 1716, la charge de son père, ses maisons, ses terres furent saisies par la Chambre de justice. Il fut taxé finalement à 1,900,000 livres. (*Journal de Dangeau*, 6 et 29 déc. 1715 ; 9 sept. et 27 nov. 1716.) Sa fille, dès l'année suivante, n'en épousoit pas moins le comte de Clermont Tonnerre. V. dans le *Journal de Verdun*, sept. 1756, p. 240, un article sur elle, à l'époque de sa mort. — Prondre avoit commencé par être garçon de boutique à Lyon. (*Correspond. des contrôleurs généraux*, t. I, p. 279.)

3. Il étoit mort au commencement des terribles exécutions de la Chambre de justice, mais sa succession restoit. Elle figure au 8e rôle pour 887,000 livres de taxe.

4. Il acheta plus tard, pour 800,000 livres, une charge d'intendant des finances, qu'il voulut se faire rembourser, quand ces charges furent supprimées en 1716 ; on lui fit dire qu'il ne seroit pas mis à la taxe, et qu'il se tînt pour satisfait. C'est ce qu'il fit. (*Journ. de Dangeau*, 11 nov. 1716.)

Soissons. M. Lallemant, porte Montmartre[1].
— M. Hubert, rue Sainte Avoye.
Orléans. M. Bachelier, rue de la Corderie, près le Temple.
— M. Desespoisses, près les Enfans Rouges[2].
Tours. M. de la Tour Rollot, rue de Richelieu.
— M. de Valiere, rue Saint Antoine.
Bourges. M. Héliot, ruë du Mail.
— M. Jannay, ruë des Bernardins[3].
Bordeaux. M. du Jardin Beaussart, ruë de Richelieu.
— M. Crozat, place des Victoires[4].
Poitiers. M. de la Ravoye, ruë d'Anjou au Marais[5].

1. Lallemant de Betz, qui fut, lui, mis à la taxe. On lui fit rendre 480,000 livres.

2. Charles Vireux des Espoisses. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il fut mis à la taxe en 1716, pour 380,000 livres.

3. Jean-Etienne Janet. Il étoit mort, en 1716, quand les financiers durent rendre gorge. On s'en prit à sa veuve, qui paya une taxe de 43,000 livres.

4. Antoine Crozat qui devint, suivant le Journal de l'avocat Barbier (février 1723), « le plus riche particulier de France. » Il avoit commencé par être caissier de Penautier, que nous trouverons plus loin, puis traitant à Montpellier, et receveur général des finances à Bordeaux, comme nous le voyons ici. Il étoit déjà fort riche, et s'étoit fait, à prix d'argent, marquis Du Châtel, lorsqu'en 1707 il maria sa fille, qui n'avoit guère que douze ans, au comte d'Evreux. (*Journ. de Dangeau*, 23 fév. 1707.) La taxe à laquelle il fut mis, en 1716, ne fut pas moins de 6,600,000 livres. Ses trois fils, qui firent grande figure, furent Crozat, marquis Du Châtel, le président de Tugny et le baron de Thiers, un des grands amateurs de son temps.

5. Il étoit encore, à la fin de l'année précédente, receveur

— M. Chambelin, ruë Sainte Anne[1].
Moulins. M. Raymond, ruë des Blancs-Manteaux[2].
— M. de la Croix, ruë Saint Antoine.
Riom. M. de Romanet, ruë Sainte Croix de la Bretonnerie[3].
— M. Despech, ruë Saint Martin[4].
Caën. M. Groüin, ruë d'Orléans, au Marais[5].

général de la Rochelle. Sa fille, dont la dot fut de 410,000 livres, argent comptant, épousa, au mois de janvier 1712, le marquis Du Plessis Châtillon.

1. Sa veuve, mise à la taxe en 1716, dut rendre 180,000 livres.

2. Il avait échangé pour celle de Poitiers la recette générale de Moulins, qu'il avait déjà en 1684.

3. Claude de Romanet, beau-frère de Racine, et mari de l'une des filles de Vitart, ancien ami du poëte. Il ne se contenta pas, comme son père, André de Romanet, d'être trésorier de France en quelque généralité, il se lança dans les plus grosses affaires, où il gagna une fortune qui le dénonça à la Chambre de justice de nov. 1716. On peut évaluer ce qu'il possédoit par le chiffre de la taxe à laquelle on l'imposa : elle fut de 4,453,000 livres. Il la subit sans sourciller et sans faire attendre. Dangeau annonce le 24 novembre qu'il est condamné à la payer, et, deux jours après, il ajoute qu'elle est payée déjà. Il mourut l'année suivante. Son fils épousa Mlle d'Estrade. (*Journ. de Dangeau*, 24 et 26 nov. 1716; 11 déc. 1717.)

4. Paul Despech. Il était mort en 1716, mais la taxe eut des reprises sur sa veuve, qui, nous l'avons dit, avoit épousé Mouchi. Elle dut restituer au trésor 150,000 livres.

5. Pierre Gruyn ou Grouïn. Il étoit depuis longtemps dans les affaires, où il avoit commencé comme receveur des fortifications. Il devint garde du Trésor royal, et ne fut pas dans cette charge d'une aménité rare. Son aventure avec Jean Bart, qui avoit dû venir le trouver dans ses bureaux de la rue du Grand-Chantier, où il logeoit alors, et qu'il reçut avec une brutalité qui, d'ailleurs, lui fut bien rendue, court tous les *ana*. Une autre du même genre est moins connue,

— M. Chaillon, ruë des blancs Manteaux.
Allençon. M. Haette, ruë de la Tixeranderie.
— M. de la Marliere, Cloître Saint Mederic.
Metz. M. Chevalier, ruë Neuve Saint Eustache.
— M. Goujon, ruë Neuve des petits champs[1].
Picardie. M. Boutin, Cloître Saint Honoré[2].
— M..
Montauban. M. Berthelot de Schelles[3], ruë Platrière.
— M. du Jardin, ruë de Richelieu.
Limoges. M. Sandrieu, à l'Hôtel de Lavrillière[4].
— M. Deschauffour, ruë des Bons Enfans[5].

c'est la scène que lui fit un officier de gendarmerie, qui alla juqu'à le maltraiter chez lui. Grouïn se contenta de le faire mettre à la Conciergerie. (*Journ. de Dangeau*, 10 et 17 avril 1698.) Son vrai nom étoit Desbordes-Grouïn, et il venoit de fort bas : « jadis garçon de cabaret, dit Guy Patin, fils du maître de *la Pomme de pin*, il est aujourd'hui grand partisan, et même un des gabelles. » Plus il fut haut, plus on se souvint d'où il venoit. Sa nomination de garde du Trésor fut accueillie par cette chanson :

Garde du trésor de la France,
Gruyn quelle est ton insolence!
Connais-tu *la Pomme de pin?*
C'est là que l'épouse peu fière
D'un maudit frelateur de vin
Te donna jadis la lumière.

1. C'est, croyons-nous, le même qui fut intendant de Rouen à la place de Ronjault en 1715.

2. René Boutin qui n'étoit, quatre ans auparavant, qu'un simple intéressé dans la ferme du Tabac.

3. Lisez Berthelot de Séchelles. Après avoir été receveur à Montauban, il venoit d'être munitionnaire en Italie.

4. J.-B. Sandrier, et non Sandrieu, qui de la recette de Montauban passa à celle de Limoges, fut secrétaire du Roi.

5. Il avoit été directeur des franchises au Mans, et mena

Bourg-en-Bresse. M. Jauranché, ruë Haute Fueille.

Receveurs du don gratuit des Etats.

Flandres. M. Brunet de Revey, ruë des Francs bourgeois.
— M. Berthelot de Belloy, ruë Plâtrière.
Franche-Conté. M. du Rey, ruë du Roi de Sicile.
Bourgogne. M. Chartraire, ruë Saint Antoine.
Languedoc. M. Penautier, ruë[1].

Trésoriers des Parties Casuelles.

M. Damon, ruë de Cléry.
M. Bertin, ruë Neuve Saint Augustin[2].

si grand train dans toutes ses charges qu'il mourut misérable. L'un de ses fils, qui avoit été lieutenant dans le régiment de Tessé, eut une fin plus triste encore. Convaincu de se livrer au vice infâme, et pour ainsi dire d'en tenir maison, il fut brûlé vif en Grêve le 24 mai 1726. Comme on crioit son arrêt par les rues, sans oublier le nom du crime, les filles de Madame la Princesse demandèrent à leur mère ce qu'étoit ce crime-là. Elle leur répondit : c'est une espèce de fausse monnoie.

1. Si son adresse n'est pas donnée, c'est qu'il n'en avoit pas à Paris. Il étoit toujours en Languedoc, où il mourut à la fin de juillet 1711. Saint-Simon écrivit alors en marge de la copie qu'il avoit du *Journal de Dangeau*, cette note qui résume bien sa vie : « Penautier étoit devenu de caissier un très-riche financier, trésorier du clergé et des Etats de Languedoc; homme de beaucoup d'esprit, bien fait, galant, magnifique et obligeant. Il fut mêlé dans les affaires de la Brinvilliers et des poisons, et mis en prison avec grand danger. » Nous avons vu que Crozat commença par être son caissier.

2. Il avoit encore cette charge en 1702, mais plus tard, sa fortune monta. Le Régent, dès son arrivée au pouvoir, le fit un de ses plus intimes conseillers en matière de finance. En 1697, il quitta la rue Neuve-Saint-Augustin pour la rue Saint-Honoré, où il avoit acheté, pour l'embellir

Trésorier du Marc d'or.

M. Chupin[1], ruë Saint Honoré.

Trésorier du Sceau.

M. Bechet, place des Victoires[2].

Receveur des Amandes du Parlement.

M. Dongois, Cour du Palais[3].

Receveur des Amandes du Châtelet.

M. de l'Autel, ruë Jean Robert[4].

encore, le bel hôtel du doyen des conseillers d'Etat, Henri Pussort, dont il sera parlé plus loin. *V.* G. Brice, *Description de Paris*, 3e édit., 1701, in-12, p. 125-126.

1. Il étoit mort en 1716; sa veuve fut mise à la taxe, mais pour une faible somme : 22,500 livres. Son fils, qui se fit appeler Chuppin de Gouzampré, fut reçu premier président de la Cour des monnoies, le 15 août 1727.

2. Il devint plus tard greffier en chef du Parlement, et mourut à 83 ans, le 24 juillet 1717 : « il avoit toujours été fort estimé, » dit Dangeau à cette date. Il étoit fils d'une sœur aînée de Boileau, qui, par ironie pour les grands airs qu'il se donnoit, l'appelle souvent dans ses lettres « mon illustre neveu. » Il logea de longues années chez lui, cour du Palais. Voltaire, dont le père, M. Arouet, après avoir été notaire, devint, comme « receveur des épices, » le collègue de Dongois, s'est aussi moqué dans son *Epître à Boileau* des ridicules de ce neveu, chez qui on l'avoit souvent mené étant enfant :

> Chez ton neveu Dongois je passai mon enfance,
> Bon bourgeois, qui se crut un homme d'importance.

3. Dans l'*Almanach royal* de 1702, p. 42, où nous le trouvons à la même adresse, on ajoute : « chez lequel on retire les lettres, quand elles sont scellées. »

4. Simon de l'Autel, qui vivoit encore en 1716, et ne fut mis à la taxe que pour 6,400 livres.

TRÉSORIERS PAYEURS.

Généraux de l'Extraordinaire des Guerres.

M. de Turmenies, ruë d'Orléans, au Marais[1].
M. de la Touanne, ruë Neuve Saint Augustin[2].

Payeurs des Gages du Parlement.

M. Guygou, ruë de Vantadour.

Des Gages du Grand Conseil.

M. Baudoüin, ruë des fossez Montmartre.
M. Biguet, rue Mauconseil.

Des Gages de la Cour des Aydes.

M. Cailly, rue Sainte Croix de la Bretonnerie.
M. Faure, devant les Blancs Manteaux.

1. Louvois avoit eu en lui la plus grande confiance, ainsi qu'on le vit à sa mort : Turmenies déclara alors quinze millions que le ministre lui avoit donnés en réserve pour l'extraordinaire des guerres (*Journ. de Dangeau*, 23 août 1691). Nous avons vu plus haut qu'en 1696, il acheta de Frémont une des charges de gardes du Trésor. Il la remit en 1702 à son fils Turmenies de Nointel, intendant du Bourbonnais, maître des requêtes.

2. Un des hommes de finances, dont la fortune, puis la chute firent le plus grand bruit. Il se soutint par le crédit de Bontemps, dont, en 1690, son fils avoit épousé la nièce Mlle Dubois. Il avoit les plus belles terres, menoit le plus grand train ; bref il faisoit parler de lui partout, même à l'Opéra, où il disputa la célèbre Fanchon Moreau au Grand Prieur. (*Chansonnier Maurepas*, ms. t. VII, p. 269.) Sous le ministère de Chamillart, ses affaires et celles de Saurion, qui étoit alors avec lui à l'Extraordinaire des guerres, se gâtèrent, et en vinrent à un tel point que Saurion dut avouer au ministre quatre millions de déficit dans leur caisse. Il fut mis à la Bastille. On en eût fait autant pour La Touanne, si la maladie, dont il mourut bientôt, ne l'eût mis hors d'état d'y être transporté. Le roi confisqua tout ce qu'il avoit, et paya ses dettes.

Des Gages de la Chambre des Comptes.

M. Henin, ruë Jacob.
M. des Isles, ruë

Des Gages de la Cour des Monnoyes.

M. Poulet, rue des Postes.
M. Mongeot, ruë du Plastre.
M. Guilbert, ruë de la Tixeranderie.

Des Gages du Chastelet.

M. Amelon, rue Barbette.

Des Secretaires du Roy.

M. Raymond, rue des Blancs Manteaux.
M. Baudouyn, rue des fossez Montmartre.

Des Gardes Françoises.

M. Bourret, ruë de Brac.
M. Duvaux, ruë Saint Sauveur.

Des Gardes Suisses.

M. de Chaufourneau, ruë d'Orléans, aux Marais.
M. du Mée, ruë du Mail[1].

Des cent Suisses.

M. Alvarez, rue Thibaut-Thodé[2].

1. Son vrai nom était Du May. Dans la correspondance de Pontchartrain et de D'Argenson se trouve une curieuse lettre sur la vie scandaleuse qu'il menoit, quoique marié, avec une fille Grossot, dont le dévergondage était à ce point éhonté qu'il l'avoit fait chasser de l'Opéra. *V.* Clément, *La Police sous Louis XIV*, p. 451.

2. Louis Alvarès, qui se fit plus tard baron de Coursan, étoit un intrigant bon à tout pour s'enrichir. Nous le trouvons ici trésorier des Cent-Suisses; plus loin, nous le verrons joaillier de la Cour. Il étoit en ontre banquier, traitant,

Des Chevaux Légers de la Garde.

M. Poupart, ruë

M. Bourgevin, ruë

M. Rullault, ruë

Des Gens d'Armes de la Garde.

M. Pardé des Mottes, rue du Temple.

RÊNTES DE L'HOTEL DE VILLE.

La première partie des Rentes assignées sur le Clergé est payée par

Mrs Boileau, vieille ruë du Temple, et Roberge, ruë des Rosiers.

La deuxième le Vendredy, par

Mrs de la Bruyère, ruë des Augustins [1], et Guybert, ruë du Cimetiere S. André.

La troisième le Jeudy, par

M. le Bœuf, Cloître Notre Dame.

et fournisseur de la marine. L'espionnage et la délation étoient aussi son fait. C'est lui qui fit prendre, selon Foucault (*Mémoires*, p. 327), Chauvigny, dit La Bretonnière, qui faisoit le *lardon*, c'est-à-dire la *Gazette de Hollande*, et qu'on accusoit d'être l'auteur du *Cochon Mîtré* (V. nos *Variétés*, t. X, p. 327): Foucault fit tirer Chauvigny de la cage de bois où Louis XIV l'avoit fait enfermer au Mont Saint-Michel, mais dut le laisser dans la prison même, où il mourut après vingt ans de captivité. — D'après les dernières découvertes de M. Jung (*la Vérité sur le Masque de fer*, 1872, in-8, p. 376), Alvarès pourroit bien avoir été pour quelque chose dans la capture du prisonnier masqué.

1. Louis de La Bruyère, frère cadet de l'auteur des *Caractères*. D'abord premier huissier du Parlement, il avoit quitté cette charge vers 1686, pour celle que nous lui voyons ici. Il mourut, un an avant son frère, le 12 mai 1695, n'ayant que quarante-sept ans. (Jal, *Dictionn. critique*, p. 715.)

La première partie des Rentes assignées sur les Aydes et Gabelles est payée le Mardy, par

M. Lerelle, ruë du grand Chantier.

La deuxième le Mardy, par

M. Bachelier, ruë de la Corderie.

La troisième le Mercredy, par

M. Desponty, rue Tizon.

La quatrième le Mercredy, par

M. Boiteux, rue de la Cerisaye.

La Cinquième le Jeudy, par

M. Deschamps, près les Minimes.

La Sixième le Mercredy, par

M. le Droit, rue de Grenelle.

La Septième le Vendredy, par

M. Amiot, rue Michel le Comte.

La Huitième le Vendredy, par

M. Fredy, Cloitre Saint Benoist.

La Neuvième le Vendredy, par

M. Routier, rue Geoffroy Lasnier.

La Dixième le Vendredy, par

M. du Noyer, Cul de sac des Blancs Manteaux.

La Onzième le Samedy, par

M. Tissart l'Ainé, rue Saint Sauveur.

La Douzième le Samedy, par

Mrs Le Mesle, rue des Ecrivains, et Issaly, rue des Rats.

La Treizième le Samedy, par

M. Houdiart, ruë Perpignan.

La Quatorzième le Samedy par
M. Hocart, rue des Fossez Montmartre.

La Quinzième le Jeudy, par
M. Roüalle, rue des Audriettes.

La Seizième le Jeudy, par
M. Tissart le Jeune, rue Saint Sauveur.

La Dix septième le Mercredy, par
Mrs Boureau, rue de la Tisseranderie, et Berger, rue d'Orléans, au Marais.

La Dix huitième le Mardy, par
Mrs Priaux, rue de la Colombe, et Soüet, rue Verderet.

Les douze cens mil livres[1] *de l'Edit du mois de Novembre* 1689 *sont payez par*
Mrs de Bellecour, rue des Victoires, Berger le

1. Dangeau (*Journal*, 1er déc. 1689) dit 1,400,000 livres, ce qui est le vrai chiffre. Il ajoute que cette somme étoit constituée en rentes viagères sur l'Hôtel de Ville, « acquises suivant les différents âges, avec accroissement de l'intérêt des mourants sur les survivants. » C'étoit la réalisation de *la Tontine*, proposée plus de trente ans auparavant par l'italien Tonti, de qui venoit son nom. (Isambert, *Anciennes lois françoises*, t. XX, p. 87.) La somme affectée aux intérêts, en principal, devoit être prise sur les droits d'aides et gabelles, et sur les cinq grosses fermes, « spécialement hypothéquées, disoit l'édit, au payement desdites rentes, même par préférence à la partie de notre Trésor royal. » Cette tontine eut un très-grand succès : « J'aurois, écrivoit l'intendant du Berry, Seraucourt, au Contrôleur général, à l'époque où le projet en fut émis, j'aurois peine à vous expliquer l'applaudissement qu'on lui donne dans toute cette province, tant pour l'invention (chacun présumant qu'il vivra plus que les autres, et espérant par-là parvenir à une grande fortune) que par la sagesse, avec laquelle tous

Jeune, rue de Poictou au Marais, et Boucher, ruë Plastrière.

La Tontine ou Rentes Viagères sont payées par M. Durand, à l'Hôtel d'Albret, rue des Francs Bourgeois.

Les Syndics Onéraires[1], *sont*
pour les 1e, 2e, 3e, 4e, 5e *et* 6e *Classes*

M. de Lonpré, à l'Hôtel de Ville.

Pour les 7e, 8e, 9e *et* 10e *Classes.*

M. Tiercelet, rue Saint Antoine au dessus de S. Paul.

Et pour les 11e, 12e, 13e *et* 14e *Classes*[2]

M. de Courcelles, près Sainte Marine.

Le Million de livres de l'Edit du mois de May 1691[3] *est payé par*

Mrs Perelle, rue du grand Chantier, Bachelier,

les cas qui peuvent tomber dans l'imagination ont été prévus. » (Boislisle, *Correspond. des contrôleurs généraux*, in-4°, p. 211.)

1. C'est-à-dire responsables, ayant réellement charge (*onus*). Presque sous la même forme, c'est ainsi un mot tout opposé à « honoraire. »

2. Une dame Charlotte Bonnemay, veuve Louis Barbier, avoit pris une action de la 13e classe, et, quand une seconde tontine fut créée en 1696, une action encore, mais de la 14e classe. En 1726, elle vivoit toujours, et, se trouvant la survivante des rentiers de ces deux classes, elle n'avoit pas moins de 76,000 livres de rente. Elle mourut cette année-là, le 9 mars, à quatre-vingt-seize ans. (*Gazette de France*, 9 mars 1726.)

3. « Le roi, dit Dangeau, à la date du 28 mai 1691, a créé un million de rentes à la Maison de Ville, au denier dix-huit. » Nous dirions à cinq et demi pour cent. C'étoit dix sous de plus que le taux légal qui, dès le temps de

rue de la Corderie et Despontis, rue des Tournelles.

Le Bureau des Officiers Conservateurs des Hipotheques sur les Rentes de la Ville est rue de la Verrerie près la rue Bardubec, où M. de la Porte principal Commis reçoit les Oppositions, Main levées, et Ratifications et en delivre les Expéditions, ainsi que des échanges, Donations etc.

CONSEILS DU ROY, ET CHANCELLERIE.

Monseigneur Boucherat[1] Chevalier des ordres du Roi, Chancelier et Chef de la Justice de France a son Hôtel rue Saint Louis, au Marais[2], où il tient souvent le Conseil des Parties et l'Audiance du Sceau.

Conseillers d'Etat ordinaires.

M. l'Archevêque Duc de Rheims[3], rue Saint Thomas du Louvre.

Colbert, étoit au denier vingt, c'est-à-dire cinq pour cent. (Chéruel, *Fouquet*, t. II, p. 269.)

1. Louis Boucherat, chancelier de France et garde des sceaux, depuis le 1er nov. 1665. Après avoir été successivement conseiller au Parlement, maître des requêtes, intendant de Guyenne, de Languedoc, de Champagne et de Picardie, il étoit à quarante-neuf ans, par la protection de Turenne, monté à ces hautes fonctions, qu'il garda jusqu'à sa mort, le 2 septembre 1699.

2. Il existe encore au n° 40, mais est plus connu dans le quartier sous le nom d'hôtel d'Ecquevilly, qu'il eut ensuite, que sous le nom de Boucherat. Quand celui-ci mourut, on commençoit le percement d'une rue qui devoit relier la rue Vieille-du-Temple à la rue Charlot. On lui donna son nom qu'elle garda jusqu'en 1851 ; elle fut confondue alors avec la rue Saint-Louis, aujourd'hui de Turenne, dont elle est, en effet, le prolongement.

3. Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, le

M. l'Archevêq. de Rouen[1], rue de Verneuil.
M. Pussort[2], rue Saint Honoré.
M. Voisin[3], rue Sainte Croix de la Bretonnerie.
M. Courtin[4], rue Saint Louis, au Marais.
M. Benard de Rezé[5], rue d'Orléans.
M. d'Aligre[6], ruë Saint Dominique, Quartier Saint Germain.

même qui fut si cruellement satirisé dans le *Cochon Mîtré*, dont nous avons parlé plus haut.

1. Jacques-Nicolas Colbert, un des fils du ministre. Avant d'être archevêque à Rouen, il y avoit été coadjuteur, avec le titre d'archevêque de Carthage.

2. Henri Pussort, doyen du Conseil, le dernier survivant des juges de Fouquet, contre lequel il avoit déployé une véhémence dont s'indigna Mme de Sévigné, et qu'expliquoit sa parenté avec Colbert, dont il étoit l'oncle maternel. Il mourut le 18 février 1697, « dans une grande vieillesse, dit Saint-Simon, et toujours dans une grande considération. » Pour sa maison, achetée en 1697 par Bertin des parties casuelles, voy. plus haut ce que nous avons dit de celui-ci.

3. Le même, qui devint ministre de la guerre, puis chancelier, puis garde des sceaux, le 2 juillet 1714, et qu'il eût fallu, suivant Saint-Simon, laisser dans quelque intendance, comme celle du Hainaut, où il avoit montré des qualités, mais de second ordre : « Noyé, dit-il, dans la science d'intendant qu'il possédoit parfaitement, et dans l'exercice de laquelle il avoit passé presque toute sa vie. »

4. Honoré Courtin, doyen du conseil après la mort de Pussort. Il avoit été plusieurs fois ambassadeur, notamment en Angleterre, à l'époque de la fuite de la reine, femme de Jacques II : « Il avoit, dit Saint-Simon, signé le traité de Heilbronn, celui de Bréda et plusieurs autres. Il avoit toujours été fort estimé et fort honoré dans tous les emplois où il avoit passé. » Il mourut le 27 décembre 1703.

5. Fut longtemps du Conseil, dont il mourut le sous-doyen, le 9 décembre 1702. Un de ses fils fut évêque d'Angoulême.

6. Fils du chancelier Etienne d'Aligre. Il avoit dû à la haute position de son père d'être fait conseiller ordinaire, sans passer par le titre de conseiller de semestre. Cette faveur

M. de Pommereu[1], vieille rue du Temple.
M. d'Argouges[2], ruë de l'Echarpe.
M. Bignon[3], ruë des Bernardins[4].
M. Rouillé[5], Isle Notre.Dame.
M. de la Reynie[6], ruë du Boulloy.

étoit grande, et personne de son rang ne l'obtint après lui, ce que Dangeau n'oublia pas de constater, en parlant de sa mort le 19 mai 1695.

1. Aug. Rob. de Pommereu, seigneur de la Bretêche-Saint-Non, fut intendant du Bourbonnais et de Bretagne, où Mme de Sévigné le trouva le plus honnête homme et le plus bel esprit de la robe. Il fut ensuite à Paris prévôt des marchands de 1676 à 1683, et devint deux ans après conseiller d'Etat. Quand il mourut en septembre 1699, Saint-Simon écrivit en marge de son manuscrit du *Journal de Dangeau* cette note qui vaut une oraison funèbre : « homme droit, ferme, et transcendant, qui avoit et méritoit des amis. »

2. Frère du lieutenant civil. Il fut fait conseiller d'Etat avec Caumartin, le 20 janvier 1685 : « Ils étoient, dit Dangeau, les plus anciens du semestre. »

3. Jérôme Bignon, fils de l'avocat général au Parlement, et conseiller d'Etat depuis le 28 mars 1686. Saint-Simon, qui « étoit de père en fils ami particulier des Bignon, » l'avoit en grande estime.

4. L'hôtel patrimonial des Bignon s'y trouvoit. Il avoit été construit en 1566 pour Jacques Lefèvre, abbé de la Chaise-Dieu, conseiller intime de Charles IX. L'étage inférieur, dont les sculptures allégoriques, datées de 1567, sont attribuées à Jean Goujon, fut transporté, après la démolition de l'hôtel, en 1830, dans la seconde cour de l'École des Beaux Arts, où il est toujours. L'abbé Bignon, fils du conseiller d'Etat et bibliothécaire du roi, avoit, au commencement du XVIIIe siècle, vendu l'hôtel au chancelier de la principauté de Dombes, M. Chol de Torpane, dont il avoit pris le nom.

5. Rouillé, comte de Melai, dont Mme de Sévigné désiroit tant que son fils épousât la fille. Il avoit été fait conseiller d'Etat à la mort de Caumartin, et il fut président du Conseil des finances au commencement de la Régence.

6. Gabriel-Nicolas de la Reynie, si célèbre comme lieu-

M. le Marquis de Villars[1], rue sainte Anne.
M. de Saint Romain[2], rue saint Louis.
M. le Comte de la Vauguion[3], rue de Grenelle, Quartier S. Germain.
M. l'Archevesque d'Ambrun[4], près le Collége des 4 Nations.

Conseillers d'Etat du Semestre de Janvier.

M. d'Aguesseau[5], Quai de Nesle.

tenant de police. C'est à ce titre que nous parlerons de lui plus loin. Sa nomination au Conseil d'Etat datoit du 28 mars 1686.

1. Un des trois conseillers d'état d'épée. Le célèbre maréchal duc de Villars étoit son fils. C'est l'*Orondate* de Mme de Sévigné. Il avoit été ambassadeur en Danemarck, puis à Madrid, d'où il rapporta ce curieux *Mémoire sur la Cour d'Espagne, depuis* 1679 *jusqu'en* 1681, publié en 1733, pet. in-8, et réimprimé à Londres, à petit nombre, en 1861, d'après un manuscrit, par M. W. Stirling qui le croyoit inédit. Le marquis mourut le 28 mars 1698, à plus de quatre-vingts ans. Sa femme a laissé des *Lettres*, dont le chevalier Perrin possédoit le recueil, et dont la publication qu'il se réservoit n'a été faite qu'en 1760, six ans après sa mort. Léop. Collin les réimprima sous l'empire, et plus récemment M. Courtois en donna une édition fort soignée.

2. Melchior de Harod de Senevas, marquis de Saint-Romain, mort en juillet 1694, à plus de quatre-vingts ans. Il étoit le plus intime ami de Courtin que nous avons vu plus haut : « tous deux conseillers d'état, dit Saint-Simon, l'un d'épée, l'autre de robe. »

3. Cette note de Saint-Simon, dans le *Journal de Dangeau*, à la date de sa mort, le 29 décembre 1693, peut lui servir de biographie : « Après diverses folies, il se tua de deux coups de pistolet, chez lui à Paris, dans son lit. Il étoit chevalier de l'Ordre depuis 1688, conseiller d'Etat d'épée, et avoit eu plusieurs ambassades, fort gueux, plein d'esprit et de galanterie; veuf et sans enfant, très petit et simple gentilhomme. »

4. Charles Brulart de Genlis, mort en 1714.

5. Henri d'Aguesseau, d'abord maître des requêtes, pré-

M. de Ribeyre[1], ruë de Taranne.
M. le Comte d'Avaux[2], ruë sainte Avoye.
M. l'Abbé le Pelletier[3], ruë de la Couture sainte Catherine.
M. de Breteuil[4], rue du Grand Chantier.
M. du Gué de Bagnols[5], Intendant en Flandres.

Conseillers d'Etat du Semestre de Juillet.

M. de Marillac, ruë Sainte Avoye[6].

sident au grand Conseil, puis intendant à Limoges, à Bordeaux, dans le Languedoc, et enfin conseiller d'Etat. L'idée de créer l'ordre de Saint-Louis est de lui. A sa mort, le 5 sept. 1699, Saint-Simon, dans une note du *Journal de Dangeau*, fit amplement son éloge. L'illustre chancelier d'Aguesseau étoit son fils.

1. Antoine de Ribeyre, qui étoit aussi conseiller d'honneur au parlement de Paris, après avoir été intendant à Poitiers, puis à Tours, et commissaire du Conseil en Bretagne. A sa mort, en octobre 1712, son gendre La Bourdonnois, intendant d'Orléans, lui succéda comme conseiller d'Etat.

2. Jean-Antoine de Mesme, qui s'étoit donné le titre de comte d'Avaux qui n'appartenoit qu'à son frère aîné : « Ses fréquentes ambassades, dit Saint-Simon, l'avoient accoutumé à l'épée et à se faire appeler le comte d'Avaux en pays étranger. Dans ses divers retours en France, il ne put se résoudre à se défaire de cette qualité de comte, ni à reprendre l'habit de son état. » C'est lui que Mme de Sévigné appelle *Figuriborum*. Il mourut en février 1709. Nous avons, p. 26, note 3, parlé de son hôtel.

3. Ancien commissaire aux Grands Jours d'Auvergne, frère du contrôleur général Le Pelletier et de Le Pelletier de Souzy. Il étoit conseiller d'Etat depuis 1685, et il mourut le 17 octobre 1696.

4. Ancien intendant des finances, et conseiller d'Etat depuis 1685.

5. Dreux-Louis Du Gué de Bagnols, conseiller d'Etat depuis 1687. C'est le même dont la femme amusoit tant Mme de Sévigné avec ses ridicules.

6. Ancien avocat général au grand Conseil et intendant

M. le Pelletier de Souzy[1], rue de la Couture S. Catherine.
M. de la Moignon de Basville, Intendant en Languedoc[2].
M. Bazin de Bezons, Intendant en Guyenne[3].
M. de Harlay de Bonneuil[4], ruë Saint Louis, au Marais.
M. de Fourcy[5], rue de Jouy[6].

Maitres des Requestes de l'Hotel du Roy.

Pour M. le Doien, voiez le Chapitre des principaux Magistrats, et pour les autres prenez la liste dans la Grand' Salle du Palais, près la Cha-

à Poitiers. Il eut la charge de conseiller d'Etat de semestre en 1603, parce que son père s'en démit pour lui, « ce qui, dit Dangeau, ne s'étoit jamais pratiqué. » — L'escalier de son hôtel, rue Sainte-Avoye, étoit remarquable. *V.* G. Brice, 3e édit., t. I, p. 256.

1. Nous avons dit comment il fut en passe de succéder à son frère comme contrôleur général au lieu de Pontchartrain. Il étoit d'une grande capacité. C'est avec lui que le roi faisoit tous les lundis le travail des fortifications.

2. Cinquième fils du président de Lamoignon. Il fut d'abord intendant à Poitiers. En Languedoc, après la révocation de l'Edit, il fut terrible contre les protestants.

3. Avoit été d'abord intendant à Limoges et à Orléans. Il étoit conseiller d'Etat de semestre depuis le 28 mars 1686.

4. Nicolas-Auguste de Harlay de Bonneuil, d'abord conseiller au Parlement, maître des requêtes et intendant en Bourgogne. Il fut conseiller d'Etat de semestre en 1686, et conseiller d'Etat ordinaire en 1700. Le chancelier Boucherat étoit son beau-père.

5. Autre gendre de Boucherat, dont il avoit épousé la fille aînée. Il fut prévôt des marchands à Paris, de 1684 à 1691.

6. A l'époque de sa prévôté on ouvrit, près de son hôtel, une rue qui faisoit communiquer la rue de Jouy avec la rue Saint-Antoine. On lui donna son nom qu'elle a gardé.

pelle, au bas du dégré des Requestes de l'Hôtel, ou chez les Sieurs Michallet et Rondet imprimeurs ruë Saint Jacques.

Les Grands Audianciers de France, Examinateurs et Rapporteurs des Lettres qui doivent passer au Grand Sceau, sont

Pour le quartier de Janvier, M. Boucher, ruë des Quatre Fils. Pour celuy d'Avril, M. le Mire, ruë de Paradis. Pour celuy de Juillet, M. le Fevre, Place du Collége Mazarini[1]. Et pour celuy d'Octobre, M. le Menestrel, ruë du Hazard[2].

Les Contrôleurs Généraux de l'Audiance de la Chancellerie de France qui veillent à ce que les Lettres accordées ne soient soustraites, et que nulles autres ne passent au sceau, sont :

Pour le quartier de Janvier, M. Contard[3], ruë saint Honoré. Pour celui d'Avril, M. Pitot[4], ruë de Ventadour. Pour celui de Juillet, M. Benoist, ruë de Grenelle, quartier saint Germain. Et pour celui d'Octobre, M. de Jonquiere, rue Vivienne.

1. Il logeoit, en effet, au collége des Quatre Nations, ou collége Mazarin, qui est, comme on sait, devenu le palais de l'Institut.

2. Fils du trésorier du Conseil des bâtiments. Il habitoit, rue du Hazard, une des nombreuses maisons dont son père avoit eu, grâce à sa charge, le terrain presque pour rien, à l'époque où l'on construisoit ce quartier. V. notre *Histoire de la Butte des Moulins*, p. 84.

3. Il faut lire Coustard, d'après l'*Alman. royal* de 1702, p. 41.

4. Le même *Almanach* le nomme Pirot.

Les Gardes des Rolles des Offices de France, sont :

Pour le quartier de Janvier, M. Préval, ruë de la Sourdiere. Pour celui d'Avril, M. Hevin[1], rue des Fossez Montmartre. Pour celui de Juillet, M. Boucot[2], rue Hautefueille. Et pour celui d'Octobre, M. Ausbourg, rue des Fossez Montmartre.

Trésorier General du Sceau.

M. Bechet, Place des Victoires.

1. Hénin, d'après le même *Almanach*, p. 41.
2. C'étoit un des plus grands *curieux* de Paris, comme on le verra plus bas, à propos de sa bibliothèque. Il eut la visite de Lister, quand celui-ci fit son second voyage à Paris. Grand amateur de coquilles, il admira surtout celles qui étoient une des nombreuses curiosités du cabinet de Boucot (*Voyage de Lister à Paris en* 1698, traduct. de la Société des bibliophiles, 1873, in-8, p. 64-66). G. Brice, qui lui aussi, dans sa *Description de Paris*, parle longuement, t. II, p. 97-99, des collections de Boucot, y mentionne en particulier la bibliothèque : « On y voit, dit-il, ... une grande quantité de livres très-bien conditionnés, entre lesquels il y en a plusieurs de cartes et d'estampes rares et singuliers. » A la mort de Boucot, en 1699, la vente de ses livres prouva que Brice avoit dit vrai ; il nous suffira de donner le titre du *Catalogue*, qui annonçoit cette vente pour le 16 nov. : *Catalogue de la Bibliothèque de défunt M. Boucot, garde rolle des officiers de France, composée de plus de dix huit mille volumes de livres imprimez, très-bien conditionnez, plusieurs des in-folio étant de grand papier, et reliez en maroquin, de plus de soixante et dix mille estampes, entre lesquels il y a dix sept mille portraits*. M. G. Duplessis a publié, en 1870, sur cette vente, une curieuse lettre de Nicos Clément à Gaignières, dans *le Bibliophile françois*, t. V, p. 97.

SECRETAIRES DU ROY.

MAISON ET COURONNE DE FRANCE.

Syndics en Charge.

M. de la Baune, ruë Thibaut Thodé.
M. Rouillet de Beauchamps, rue des Rosiers, quartier S. Germain.
M. Gourdon, à l'Hôtel de Guise.
M. Gamard, ruë Neuve des petits champs.
M. Hubert, rue Sainte Avoye.
M. Hérardin, à l'Hotel de la Monnoye.

Trésorier de la bourse commune.

M. de Lamet, près Saint Eustache.

Ces Officiers tiennent les Assemblées du Collége en la Chancellerie du Palais, où l'on peut recouvrer la liste générale de ceux qui en sont Membres, et encore chez le sieur Rondet Imprimeur, rue S. Jacques.

Advocats ez Conseils du Roy.

M. Aubery leur Doyen, demeure ruë Saint Denis devant la rue du petit Lion.

On peut recouvrer leur Liste chez le sieur du Brec Clerc de leur Collége rue de la Calandre, ou encore chez le même Rondet.

PRINCIPAUX MAGISTRATS.

Juges ordinaires et gens du Roy, des Cours souveraines et Juridictions subalternes de Paris.

PARLEMENT.

Premier Président.

M. de Harlay[1], Cour du Palais.

Présidens à Mortier.

M. de Nesmond[2], Quay de la Tournelle[3].
M. de Maisons[4], ruë de l'Université.

1. Achille de Harlay, qui avoit succédé dans cette charge à M. de Novion, en sept. 1689. Sa complaisance, lorsqu'il étoit procureur général, pour la légitimation des bâtards du Roi, « doubles adultérins, » fut, selon Saint-Simon, la source de sa fortune. Il avoit été « l'adroit auteur de cette légitimation... sans nommer la mère. » Saint-Simon, *Mém.* 1877, in-18, t. XX, table rédigée par lui-même, p. 257.

2. Il avoit acquis, en 1689, de Lamoignon, qui en garda la survivance, cette charge de président à mortier. Lorsque Nesmond mourut en 1693, Lamoignon eut ainsi le droit, moyennant 350,000 livres données à sa famille, de reprendre la charge. (Dangeau, *Journal*, 4 déc. 1689 et 19 mars 1693.)

3. Son hôtel y existe encore presque intact, auprès de la *Pharmacie centrale*, qui étoit alors, nous l'avons dit plus haut, l'hôtel dont Mme de Miramion, belle-mère de Nesmond, avoit fait un couvent. Selon Saint-Simon, c'est Nesmond qui fit le premier poser au-dessus de sa porte un marbre avec son nom en lettres d'or. V. nos *Enigmes des rues de Paris*, p. 181.

4. Il est beaucoup parlé de lui dans Saint-Simon, qui dit beaucoup de bien de son esprit, et assez peu de son caractère. Il mourut en août 1715, dans toute la force de son influence sur le Parlement, et avec l'espérance qu'à la mort du roi, qui ne devoit tarder que de quelques jours, il seroit fait

M. de Champlatreux[1], ruë du Brac.
M. le Pelletier[2], vieille ruë du Temple.
M. de Mesmes[3], ruë Sainte Avoye.
M. de Novion[4], ruë du Baac.
M. Talon[5], ruë Saint Guillaume.

garde des sceaux. Le nom de sa famille étoit Longueil. Elle l'avoit échangé pour celui de Maisons, lorsque l'aïeul du président avoit obtenu l'érection en marquisat de la terre de Maisons, où il avoit fait bâtir un si beau château, pendant qu'il étoit surintendant des finances. Ses malversations le firent révoquer. Il se contenta de dire : « Ils ont tort; j'avois fait mes affaires, j'allois faire les leurs. » Saint-Simon, notes sur Dangeau, 12 avril 1705.

1. De l'illustre famille des Molé, et fils de l'un des derniers gardes des sceaux. Il céda sa charge à son fils, lorsqu'il eut trente et un ans. (Dangeau, 11 avril 1707.)

2. Il devint premier président après la démission de M. de Harlay, et se démit lui-même de cette charge, en 1712, à la mort de son père, Claude Le Pelletier, ancien ministre d'Etat et contrôleur général, qui l'y avoit fait rester malgré lui. Un accident arrivé au Palais, dans l'Hôtel de la Présidence, où le plancher de la salle à manger croula sous lui, avoit dérangé son cerveau, jusqu'à le rendre presque incapable de tout travail. (Saint-Simon, t. IV, 78; VI, p. 212.) C'est son père, étant prévôt des marchands avant d'arriver au Ministère, qui avoit fait construire près de la Grêve, en 1675, le quai nommé, à cause de lui, quai Pelletier. (*Id.*, t. I, p. 301.)

3. Jean-Antoine de Mesme, neveu du comte d'Avaux dont il a été question plus haut. Il avoit succédé, comme président à mortier, à son père mort en janvier 1688. Il devint premier président en 1712, par suite de la démission de Le Pelletier.

4. Potier de Novion, de l'Académie française, qui avoit été jusqu'en septembre 1689 premier président. Sa vénalité força le roi de lui faire abandonner cette charge pour la céder à M. de Harlay. « Sur ses injustices réitérées, dit Saint-Simon, le roi prit enfin le parti de l'obliger à se défaire. » (*Note* sur Dangeau, 20 septembre 1689.)

5. Denis Talon, d'abord avocat général. Il avoit eu, en

M. de Menars[1], porte de Richelieu[2].

Présidens des Enquestes.

Première Chambre, Mrs de Meaupou, ruë Pierre

novembre 1690, une des deux places de présidents à mortier que le roi venoit alors de créer, et pour chacune desquelles il avoit fait verser à l'un et à l'autre des titulaires une somme de 350,000 livres, afin de dédommager les présidents à mortier de ce qu'on augmentoit leur nombre. (Dangeau, 12 nov. 1690.) — Sa maison existe encore au nº 16 de la rue Saint-Guillaume, avec cette « structure tout à fait belle, » dont parle G. Brice, édit. de 1684, t. II, p. 187. « Les appartements, ajoute-t-il, sont très agréables, ayant les vues tournées sur les jardins des maisons voisines. La cour est grande, et enfin il paroît que cette maison a été élevée avec beaucoup de dépense; mais ce qui lui donne un merveilleux ornement, est l'excellente bibliothèque qui y est, composée de tout ce qu'il y a de plus rare et de plus recherché, soit pour les manuscrits, soit pour les livres imprimés. »

1. Jean-Jacques Charron de Ménars, frère de Madame Colbert, qui avoit d'abord été conseiller au Parlement et surintendant de la maison de la Reine. Il avoit eu la seconde des deux charges de président à mortier créées en 1690, et dont Talon, nous l'avons dit, avoit eu la première. Il mourut au mois de mars 1713, à sa belle terre de Ménars, près de Blois : « plein d'honneur, dit Saint-Simon (t. X, p. 28), de probité, d'équité, et modeste, prodige dans un président à mortier. »

2. Son hôtel étoit en effet « à côté de la porte de Richelieu, » dans l'impasse qui a gardé, en devenant une rue, le nom de Ménars qu'elle lui devoit. Il avoit d'abord logé rue Vivienne, près de l'hôtel de son beau-frère Colbert (G. Brice, édit. 1684, t. I, p. 89). La bibliothèque de De Thou, qu'il avoit achetée tout entière un fort grand prix, le suivit dans ces deux hôtels, où Quesnel, puis l'abbé Du Guay en furent les gardiens intelligents. Quant à lui, il ne s'en occupoit guère, et celui qui l'acquit à sa mort n'en prit pas beaucoup plus de souci : « Le cardinal de Rohan, dit Saint-Simon (t. X, p. 28), acheta sa précieuse bibliothèque, qui étoit celle du célèbre M. de Thou, qui fut pour tous les deux un meuble de fort grande montre, mais de très-peu d'usage. »

Sarrazin[1], et de la Barde[2], Cloître Notre Dame.
Deuxième Chambre, Mrs Sevin de Quinsi, ruë des Blancs Manteaux, et de Thumery de Boissise, ruë Barbette.
Troisième Chambre, Mrs Briçonnet, ruë porte Foin, et Amelot[3], rue Dauphine.
Quatrième Chambre, Mrs Crosset[4], ruë Neuve Saint Augustin, et Feydeau, Cloistre Nostre Dame.
Cinquième Chambre, Mrs de la Baroire[5], ruë de

1. Il devint président à mortier à la mort de Ménars, par suite d'un marché que Saint-Simon qualifie d'extraordinaire, et qui l'est, en effet. Il lui acheta en 1717 la survivance de sa charge pour la somme énorme de 750,000 livres, dont 250,000 comptant, et 500,000 à verser aux héritiers. Il y eut de plus 20,000 livres de pot de vin !

2. Denis de la Barde, qui en même temps que président des enquêtes étoit archidiacre de Josas et chanoine de l'église de Paris, ce qui explique sa demeure au cloître Notre-Dame. Il mourut le 2 mars 1709, à soixante et onze ans.

3. Amelot de Chaillou, qui étoit arrivé à cette présidence des enquêtes, après avoir été longtemps doyen des maîtres des requêtes. Il avoit, en 1688, marié son fils, qui n'avoit pas moins de 100,000 livres de rente, avec la fille de Barillon, notre ambassadeur à Londres.

4. Louis-Alexandre Croiset, et non Crosset, qui mourut le 19 novembre 1728, à quatre-vingt trois ans, président d'honneur au Parlement.

5. Il ne devroit plus figurer ici, puisqu'il étoit mort au mois d'octobre de l'année précédente. Son entrée au Parlement, comme conseiller, datoit du 19 décembre 1659. Il avoit épousé une vieille mais très-riche veuve, avec laquelle il se conduisoit fort mal, suivant Mme de Sévigné, qui l'appelle de la Baroie. V. sa lettre du 4 juin 1676. C'est lui, d'après les *Clés*, qui, pour cela, auroit servi de type au 26e *caractère* de La Bruyère, dans le chap. de *Quelques usages*.

Taranne, et le Clerc de Lesseville[1], Cloître Saint Méderic.

Présidens des Requestes du Palais.

Première Chambre, Mrs Ferrand, ruë Serpente[2], et Besnard de Rezé, près les Capucins du Marais.

Deuxième Chambre, Mrs de Boiquemare[3], rue de Bourbon, et Brunet de Thorigny, ruë des Francs-Bourgeois.

Avocats Generaux.

M. de Harlay[4], Cour du Palais.

1. C'est, d'après les *Clés*, un des *Sannions* de La Bruyère. Ils étoient plusieurs frères, tous dans la haute robe, qui descendoient, disoit-on, d'un tanneur de Mantes dont la fortune étoit venue d'un prêt qu'il avoit fait sur parole à Henri IV, dans le temps de la bataille d'Ivry.

2. C'est ce pauvre président Ferrand, dont la femme, une Belizani, fit tant parler d'elle, moins pour l'*Histoire des amours de Cléante et de Belise*, assez piètre roman de sa façon, que pour l'histoire de ses propres amours. Le scandale en fut si grand, que le président refusa de reconnoître une fille, dont elle étoit accouchée, et qu'elle dut faire élever sous un nom supposé, dans un couvent. Cette fille, dont le prénom étoit Michelle, plaida par la suite pour se faire reconnoître, mais n'obtint du Parlement que d'être reconnue par sa mère. Le célèbre libraire De Bure, qui avoit habité, rue Serpente, l'hôtel du président, recueillit avec soin, comme souvenir, toutes les pièces de ce curieux procès. (V. le *Catalogue* de sa bibliothèque, pp. 35 et 40.)

3. Lisez de Bocquemart. La présidente d'Osembray, grande coquette du temps, la *Lise* de La Bruyère, l'avoit épousé en secondes noces, mais sans vouloir perdre son premier nom. C'est ce qui a fait dire à La Bruyère (*Des femmes*, § 76), à propos de certains maris et de leurs femmes : « ils n'ont souvent rien de commun... pas même le nom... chacun a le sien. »

4. Fils du premier président, nommé plus haut. Il étoit

M, de la Moignon[1], à l'Hostel d'Angoulesme[2].
M. d'Aguesseau[3], ruë Pavée, prés Saint André[4].

Procureur General.

M. de la Brisse, rue Barbette.

avocat général depuis le mois de janvier 1691, et devint conseiller d'Etat en février 1697, tout cela fort jeune pour de si importantes fonctions, car lorsqu'il mourut, le 23 juillet 1717, il n'avoit que quarante-neuf ans.

1. Chrétien de Lamoignon, fils aîné du célèbre premier président Guillaume de Lamoignon, à qui est adressée une des épîtres de Boileau. Ce fils devint président à mortier en avril 1698, et mourut le 7 août 1709.

2. Au coin de la rue Pavée et de la rue des Francs-Bourgeois. Il existe encore, avec ses curieuses façades sur la cour, telles qu'elles avoient été construites par Diane de France, fille naturelle de Henri II, dont l'initiale et les emblèmes se voient encore dans les frontons, et après laquelle l'hôtel, pour rester dans la bâtardise, passa au duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, de qui lui vint le nom qu'on lui donne ici. Il prit celui de Lamoignon, qu'il a gardé, lorsque les Lamoignon s'y furent succédé. Le premier fut Chrétien, l'avocat général, qui fit de grandes réparations dans les jardins, qui étoient alors d'une grande étendue; et dont la bibliothèque, qui avoit Adrien Baillet pour bibliothécaire, y devint célèbre. (Germain Brice, édit. de 1701, t. I, p. 323.)

3. L'illustre chancelier. Avant d'arriver à l'être, le 2 février 1717, il fut, dès le 12 janvier 1691, avocat général, comme nous le voyons ici, puis en octobre 1700, procureur général.

4. Son hôtel existe encore. C'est le premier qu'on trouve à gauche en entrant, de la rue Saint-André-des-Arts, dans la rue Pavée, qui s'appelle aujourd'hui *rue Séguier*, du nom d'une autre illustre famille de magistrats, qui occupoit l'hôtel voisin de celui-ci. Le 27 juin 1714, éclata à l'hôtel d'Aguesseau un terrible incendie qui donna lieu à de grands procès, par suite de la destruction de nombreux dossiers appartenant à diverses parties. (Bruneau, *Observations sur les lois criminelles*, in-4°, p. 93.)

GRAND CONSEIL.

Premier Président.

M. Bignon [1], rue Saint Jacques.

Présidens du premier Semestre.

M. le Boulanger, ruë des petits Augustins.
M. Feydeau de Brou [2], ruë neuve Saint Paul.
M. Joly de Blaizy [3], ruë des Rosiers.
M. Roüillé de Marbœuf, ruë Philippeaux.

Présidens du second Semestre.

M. Poucet de la Rivière [4], ruë des Francs Bourgeois.

1. Deuxième fils de l'avocat général Jérôme Bignon. Son prénom étoit Thierry. Il fut d'abord simple président au grand Conseil, puis, en mars 1690, premier président. Il mourut à soixante-cinq ans, le 19 janvier 1697.

2. Il étoit de cette famille des Feydeau qui donna son nom à l'une des rues du quartier Richelieu, construite vers la fin du XVIIe siècle, lorsqne Catherine Vivien, veuve de Pierre Feydeau, étoit dame du fief de la Grange-Batelière, sur lequel on en avoit pris le terrain. (Lebéuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. IX, p. 38.) Feydeau de Brou avoit eu du roi la présidence au grand Conseil, en 1689, « comme plus ancien maître des requêtes. » (*Mém. de Foucault*, p. 254.)

3. Lisez Joly de Bézy.

4. Mathias Poncet de la Rivière, comte d'Ablis, d'abord conseiller au Parlement, puis maître des requêtes, intendant en Alsace, à Metz, à Bourges, à Limoges, et en même temps, depuis 1676, président au grand Conseil. Il mourut en 1693. Son père, Pierre Poncet, conseiller d'Etat, avoit été en passe de succéder en 1677 an chancelier d'Aligre. Un livre qu'il venoit de publier, *Considérations sur les avantages de la vieillesse*, etc., l'en empêcha par le ridicule qu'il jeta sur lui, bien qu'il s'y fût couvert par le pseudonyme de baron de Prelle. C'est sa mésaventure qui a fait

M. Du Tillet de la Bussiere, vieille ruë du Temple[1].
M. de l'Isle, ruë de Torigny.
M. Pinon[2], ruë des Lions, près Saint Paul.

Avocats Generaux.

M. de Benoist, rue Beautreillis.
M. Anjoran, rue du Four, près Saint Eustache.

Procureur General.

M. Hennequin, Cloître Notre Dame[3].

dire par La Bruyère : « un magistrat alloit par son mérite à la première dignité, il étoit délié et pratique dans les affaires : il a fait imprimer un ouvrage moral, qui est rare par le ridicule. » *Des ouvrages de l'Esprit*, § 3.

1. Son fils Jean François, qui fut greffier en chef du Parlement, embellit beaucoup son hôtel de la rue Vieille-du-Temple, dont on remarquoit surtout la porte « avec un balcon au-dessus et une grande fenêtre couronnée d'un fronton. » (G. Brice, édit. 1701, t. I, p. 274-275.)

2. Il étoit de cette famille des Pinon, alliés aux d'Ormesson, qui furent, après les Vivien, seigneurs de la Grange Batelière, près de laquelle une rue bâtie en 1780 porta leur nom jusqu'en 1850, où elle devint la rue Rossini.

3. Hennequin de Charmont, qui logeoit au cloître chez son frére, chanoine de Notre-Dame et conseiller au Parlement. C'est à lui qu'étoit arrivée cette peu honorable aventure du testament de Mme Valentin, dont il fut fait un conte, attribué à La Fontaine, publié avec plus de vraisemblance dans les *Œuvres* de Régnier Desmarets, et qui se trouve aussi avec de très-curieuses notes dans le chansonnier Maurepas, t. VII, p. 137-142 : Mme Valentin, près de mourir sans enfant, et voulant laisser à son mari tout ce qu'elle possédoit, fit en faveur d'Hennequin, leur ami, un testament qui n'étoit qu'un fidéi-commis impliquant, sans doute possible, restitution au mari. Hennequin ne l'entendit pas ainsi; il se mit en grand deuil comme héritier sérieux, et se hâta de mettre la main sur le bien. Le coup par bonheur étoit prévu. Un second testament, qui annuloit le

COUR DES AYDES.

Première Chambre.

M[rs] le Camus, Premier Président, ruë de Berry [1] au Marais, et de Briou [2], ruë Michel-le-Comte.

premier, fut produit à temps en faveur du conseiller des aides, Jérome Bragelogne, un autre ami, mais plus honnête et plus fidèle, qui rendit l'héritage, comme l'avoit voulu la testatrice. « Hennequin, dit une des notes du chansonnier Maurepas, fut déshonoré et vilipendé partout. » La Bruyère a fait une allusion directe à cette affaire dans les *Caractères* 59 et 60 de son chapitre *de Quelques usages*.

1. Frère du lieutenant civil, que nous trouverons plus loin, et du cardinal Le Camus. Ils descendoient de Nicolas Le Camus, marchand de la rue Saint-Denis, qui avoit été un des entrepreneurs de la place Royale, où, comme on sait, les bâtiments devoient d'abord servir à l'établissement de grandes manufactures de soie. Un pélican étoit l'enseigne de Le Camus. Ses petits-fils en mirent un d'argent sur champ de gueules, dans leurs armes.

2. C'est lui dont le fils fit tant de bruit par son mariage avec M[lle] de la Force. Quoiqu'il fût gardé à vue chez son père, que son amour pour cette vieille fille, plus âgée que lui de près de vingt ans, désespéroit, elle trouva moyen de le voir et de le faire échapper. Un prêtre, qu'ils avoient gagné, mais qui n'avoit pas l'autorisation de son curé, les maria le 7 juin 1687, le jeune de Briou étant majeur depuis à peine deux mois. Son père ne perdit pas de temps. Dès le 17 juin il faisoit ouvrir une enquête, puis il obtenoit une audience du roi, auquel il remontroit que M[lle] de la Force qui étoit pauvre n'en avoit voulu qu'au bien de son fils qui étoit considérable; et le roi lui promettoit que, malgré la puissance de la famille de M[lle] de la Force, il laisseroit toute liberté à la justice. L'incarcération du fils à Saint-Lazare fut un des premiers effets de cette promesse. Ensuite vint le procès, qui aboutit, le 15 juillet 1689, à un arrêt qui cassoit le mariage pour abus de célébration. (Nic. Nupied, *Journal des principales audiences du parlement*, 1733, in-fol., t. IV, p. 189.) La Fontaine a parlé de cette

Deuxième Chambre.

M[rs] Payen, dans le Temple, et Chassepot de Beaumont, rue Beautreillis.

Troisième Chambre.

M[rs] de l'Estoile de Gravelle, rue de Sorbonne, et le Vasseur, ruë de Berry.

Avocats Generaux.

M. des Aguests[1], ruë Vivienne.
M. Bignon, ruë des Bernardins.
M. des Aguets de Gueitot, rue Mauconseil.

Procureur General.

M. du Boscq, Isle Notre Dame.

CHAMBRE DES COMPTES.

Premier Président.

M. Nicolaï[2], vieille ruë du Temple.

affaire dans sa deuxième lettre au prince de Conti (18 août 1689).

1. Il avoit cette charge depuis six ans : « M. des Aguets, homme de beaucoup d'esprit, écrit Dangeau, le 20 mai 1686, a été fait avocat général de la Cour des Aydes. »

2. Le sixième de cette grande famille des Nicolaï qui, de 1506 à 1791, fournit, sans interruption, son président à la Chambre des comptes. Il étoit si bien admis, dans l'ancienne Cour, qu'un Nicolaï devoit seul occuper cette charge que pendant la Restauration, le prince de Condé ne pouvoit s'empêcher d'appeler le marquis de Barbé Marbois, alors président des Comptes : « Mon cher Monsieur de Nicolaï. » — Celui qui figure ici, Jean-Aymard de Nicolaï, fut en charge pendant quarante-huit ans, de 1686 à 1734. Nous ajouterons que ce sont les archives de cette famille, mises à la disposition de M. A. de Boislisle par M. le marquis de Nicolaï, qui lui ont fourni les éléments de son bel ouvrage, *la Chambre des Comptes de Paris*.

Autres Présidens.

M. de Bretonvilliers[1], Isle Notre Dame[2].
M. Lambert de Torigny[3], la même[4].

1. Le Ragois de Bretonvilliers, qui mourut en janvier 1700, sans qu'on eût beaucoup parlé de lui, si ce n'est à cause de sa femme, Claude-Élisabeth Perrot, dont l'intimité avec l'archevêque de Harlay fit quelque peu scandale, et à cause aussi des magnificences de son hôtel.

2. L'hôtel Bretonvilliers, bâti de 1641 à 1643, pour le père du président nommé ici, et qui étoit, lui, secrétaire du roi, et intéressé dans les fermes, se trouvoit à la pointe de l'Ile Notre-Dame ou Saint-Louis. Le quai sur pilotis qu'il avoit fait construire à l'entour de cette pointe et les fondations seules de son hôtel lui avoient coûté huit cent mille livres. On peut juger par-là de la dépense du reste, dont on peut lire d'ailleurs le curieux et magnifique détail dans l'ouvrage de Brice (1701, in-8, t. I, p. 392-394). — A la mort du président des Comptes, en 1700, son hôtel fut aussitôt mis en vente, mais ne trouva acquéreur qu'en 1716. C'est le maréchal de Tallard qui l'acheta, pour la somme relativement minime de 220,000 livres. On y plaça sous Louis XV la Cour des Aides. Les principales façades furent détruites pendant la Révolution. Ce qui restoit de l'hôtel du côté du quai fut emporté dernièrement pour le percement du boulevard Henri IV.

3. Claude-Jean-Baptiste Lambert de Thorigny, mort en août 1700. Il avoit eu, au mois de juin 1685, la survivance de son père. Il étoit gendre du fameux Bontems.

4. Il s'agit de l'hôtel Lambert, situé en effet dans « la même » Ile, tout près de l'hôtel Bretonvilliers. Le Vau le construisit pour Nicolas Lambert, dit « le riche, » suivant Tallemant, grand-père de celui qui figure ici, et comme lui président des comptes. Il y eut de sa part en le faisant bâtir un peu de dépit contre Bretonvilliers, par qui, selon Tallemant encore, il s'étoit laissé enlever la riche héritière Elisabeth Perrot. Vaincu par lui sur le terrain du mariage, il voulut l'emporter contre lui sur un autre, celui des constructions, en se bâtissant un hôtel plus beau que celui que Bretonvilliers tenoit de son père. Il n'y réussit pas. L'hôtel Lambert, tout superbe qu'il fût, avec ses peintures de Romanelli, de Lebrun et de Lesueur, resta,

M. Paris[1], rue neuve Saint Paul.
M. Rezé[2], rue des Bourdonnois.
M. Rossignol[3], près les Filles Saint Thomas.
M. le Vassan[4], rue neuve Sainte Geneviève.
M. Brunet de Monferrant[5], rue des Francs-Bourgeois.

comme magnificence des bâtiments, étendue et point de vue, inférieur à son voisin. G. Brice, édit. de 1701, t. I, p. 388-391, en a donné une intéressante description, et il existe, sous le nom de *galerie Lambert*, une collection de gravures de Picard, datées de 1740, qui reproduisent les peintures qu'y avoient faites Lebrun et Lesueur. L'hôtel, qui fut plus tard la propriété du fermier général Dupin, où Voltaire logea avec Mme du Châtelet, etc., appartient aujourd'hui, depuis 1842, à la famille Czartoriski.

1. Il avoit succédé à son père, l'un des députés de la Chambre des comptes aux conférences de Rueil, pendant la Fronde (*Gazette de France*, 6 mars 1649).

2. De la même famille que le président des requêtes Bernard de Rezé, que nous avons vu plus haut.

3. Il avoit eu sa charge, en octobre 1688, par l'influence de Louvois, à la mort de M. Dupré. Il étoit fils de Rossignol, qui avoit été si utile à Richelieu, puis à Mazarin, par sa facilité à déchiffrer les écritures secrètes. (*Historiettes de Tallemant*, édit. P. Paris, t. II, p. 33-34.) Son fils avoit hérité de son savoir. « C'étoit, dit Dangeau (14 octobre 1705), à l'époque de sa mort, le plus grand déchiffreur de l'Europe. » Peut-être M. Paulin Paris a-t-il raison, lorsque parlant du père, qui avoit eu si bien le premier *la clé* de toutes les écritures cachées, il dit : « Je croirois assez que de cet habile homme vient le nom de *rossignols*, donnés aux clés *passe-partout*. » Notes sur Tallemant, t. II, p. 94.

4. Lisez de Vassan.

5. Il avoit acheté une des nouvelles charges 100,000 écus, « comme le roi, dit Dangeau, les a fixées. » Un beau portrait de lui gravé par P. Drevet, d'après F. de Troye, se trouve en tête des *Nouvelles remarques, ou réflexions critiques, morales et historiques*, par l'abbé Bordelon, vol. in-12 publié en 1695, qui lui est dédié.

M. Gilbert[1], rue de Torigny.
M. Tambonneau[2], rue de l'Université[3].

1. Louis-Charles Gilbert, qui occupoit cette charge de président à la Chambre des Comptes, depuis 1691. Il étoit fils du marchand Gilbert, qui vendoit du drap, près des Saints Innocents, à l'enseigne des *Rats*, et à qui sa grosse fortune avoit valu de pouvoir marier sa fille Jeanne au Conseiller d'Etat, Fleuriau d'Armenonville, dont il a été parlé plus haut. Ce mariage avoit été beaucoup remarqué et chansonné. (V. *le Chansonnier* ms. de Maurepas, t. VII, p. 43 et 275.) Le président Gilbert étoit des plus entendus. Il fit notamment un rapport célèbre, qui donna gain de cause au Roi contre le duc de Bouillon dans un important procès. (Dangeau, 9 avril 1715.) Il étoit aussi fort riche. En 1705, son fils avoit pu acheter 55,000 livres le régiment de Chamillart.

2. Son père, auquel il succéda, comme président des Comptes, en 1684, a, dans Tallemant, son *historiette*, où ni lui ni sa femme ne sont fort bien traités. (Edit. P. Paris, t. VII, p. 80, etc.) Le fils, avant d'avoir sa charge, avoit dès 1657 été conseiller au Parlement, puis envoyé extraordinaire à Cologne, et ambassadeur en Suisse. Il mourut, ayant environ quatre-vingt-huit ans, au mois de novembre 1719.

3. Il habitoit « cette belle maison auprès du Pré aux Clers, » comme dit Tallemant, que Le Vau avoit bâtie pour son père, et qu'on voit déjà figurée, en 1652, sur le plan Gomboust. Elle est décrite par G. Brice (édit. de 1701, t. II, p. 267), avec son ordre dorique en pilastres, sa cour « d'une étendue considérable, » ses appartements doubles, et son jardin où, ajoute G. Brice, « La Quintinie fameux jardinier du Roy a fait son apprentissage. » Tambonneau la vendit longtemps avant de mourir. En février 1698, il entra en marché avec M. le comte de Marsan, et après quelques difficultés à propos de la propriété d'une moitié de jardin, qui sont curieusement racontées dans les *Annales de la Cour et de Paris*, t. I, 221, l'affaire s'arrangea. Tambonneau avoit, paroît-il, besoin de vendre. Le prix fut de 235,000 livres, mais l'on calcula qu'avec les réparations à faire, et l'achèvement de quelques parties, l'hôtel ne monteroit pas à moins de 100,000 écus (Dangeau, 5 fév.

M. Robert [1], rue Neuve Saint Augustin.
M. Larcher [2], Couture Sainte Catherine.

La Charge d'Avocat Général vacante.

Procureur Général.

M. Roüillé [3], près l'Hôtel d'Angoulesme.

1698). En 1710, le comte de Marsan le vendit à M. de Matignon. Quatorze ans après son petit-fils, le prince de Pons, le racheta, et le garda toute sa vie. On ne l'a démoli qu'en 1845, pour percer la rue *Neuve de l'Université*, dont le nom actuel est rue du *Pré aux Clercs*, et qui par sa longueur, de la rue de l'Université à la rue Saint-Guillaume, permet d'apprécier ce qu'étoit l'étendue de ce magnifique hôtel.

1. Louis Robert de Fortille. Nous nous étonnons qu'il figure ici, car il avoit, deux ans auparavant, le 20 décembre 1690, donné démission de sa charge pour payer ses dettes, à la suite d'énormes pertes au jeu. (Dangeau, 20 déc. 1690.) C'étoit un des plus gros joueurs de Paris. On veut que La Bruyère l'ait eu en vue dans le 75e *Caractère* de son chapitre *des Biens de fortune* : « Mille gens se ruinent au jeu.... » Un jour, chez Lauzun, il avoit perdu contre le prince Philippe dix mille pistoles « qu'il paya, sans vouloir de composition, » dit Dangeau (13 août 1686). Il étoit parent de Louvois, dont il avoit très-énergiquement secondé les projets en Hollande, comme intendant des places conquises. (C. Rousset, *Hist. de Louvois*, t. I, p. 435.) L'Espine, des bâtiments du roi, que nous trouverons plus loin, étoit son beau-père.

2. Pierre Larcher, marquis d'Esternay, qui fut président à la Chambre des Comptes, de 1651 à 1700, époque où il se démit en faveur de son fils. Il passoit pour avoir été le conseiller de la princesse de Carignan, pour la rédaction de ce fameux testament par lequel trois de ses enfants étoient déshérités.

3. Il ne quitta cette charge qu'en juin 1701, pour celle de Directeur des finances, moyennant 800,000 livres payées au Trésor. Elle venoit d'être créée en double. Armenonville eut l'une, comme on l'a vu plus haut, Rouillé eut l'autre. Il passoit pour ami des lettres. Sénecé lui a adressé une de

Requestes de l'Hôtel du Roy.

M. De Fortia [1], premier Président, rue de Baune, près le Pont royal.

Procureur Général.

M. Maboulle [2], rue de Sorbonne.

COURS DES MONNOYES.

Premier Président.

M. Colignon de Champigny [3], rue S. Thomas du Louvre.

Autres Présidens.

M. Cousin [4], rue de Guenegaud.
M. Feydeau, Isle Notre Dame.
M. de Lochefontaine, rue de Guénégaud.

ses épigrammes qui finit ainsi :

> A vous qui reconciliez
> Les Muses avec les finances.

1. Bernard de Fortia, doyen des maîtres des requêtes de l'Hôtel. Il mourut le 20 octobre 1694.

2. Il occupoit cette charge, depuis vingt ans, par la cession que lui en avoit faite Nicolas Foucault, qui en parle ainsi dans ses *Mémoires* (in-4°, p. 16) : « 1672. Le 1er janvier, j'ai passé ma procuration *ad resignandum* de la charge de procureur général des requêtes de l'hôtel à M. Maboul, en exécution du traité fait avec lui de ladite charge, moyennant 78,000 livres, dont il s'est obligé à payer 38,000 livres comptant. Le même jour, je lui ai rendu les provisions en main. »

3. Il venoit de succéder à son père Nicolas Cottignon — et non Colignon — de Chauvry, mort le 22 mars 1692, à 83 ans, et qui cumuloit cette charge à la Cour des Monnoies, avec celle de généalogiste du roi.

4. Louis Cousin, que ses traductions des principaux auteurs byzantins publiées sous différents titres, de 1672 à

M. Hourlier[1], Porte Saint Michel.
M. le Vacher, à l'Arsenac.
M. Desbiais, rue Sainte Avoye.
M. Faudet[2], rue Barbette.

Avocats Generaux.

M. Guillaine, ruë d'Enfer.
M. Hurez, ruë Quinquempoix.

Procureur General.

M. de Selles, rue des fossez Montmartre.

AMIRAUTÉ.

M. le Comte de Thoulouse, Grand Amiral en Cour.

Les Charges de Lieutenants Généraux et Particuliers, de Conseillers et d'Avocats du Roy, vacantes.

M. Jacob, Procureur du Roy, rue Perdue.

CHASTELET.

Prevost de Paris[3].

1683, firent nommer de l'Académie françoise, le 19 mai 1697. Il mourut en mars 1707.

1. Claude Hourlier, que nous trouverons plus loin, bailli du Palais.

2. Lisez Faudel. Il avoit épousé la fille de Zacharie Morel, maître de la Chambre aux deniers. Suivànt les *Clés* de La Bruyère, c'est à sa femme qu'il seroit fait allusion dans le 28e *Caractère* du chapitre de *Quelques usages :* « la fille d'Aristippe est malade... » Le président Faudel mourut en septembre 1707.

3. Le prévôt de Paris y étoit le représentant de l'autorité et de la justice royale, mais depuis la création de la

M. de Bullion[1], ruë Platrière[2].

Lieutenant Civil.

M. le Camus[3], ruë de Paradis.

Lieutenance de police en 1666, sa charge s'y étoit singulièrement amoindrie.

1. Le marquis de Bullion, fils du surintendant Claude de Bullion, qui s'étoit fait sous Richelieu une si grosse fortune. Le marquis avoit prêté serment au Parlement, comme prévôt de Paris, le 22 mai 1685. Cette charge rapportoit 8,000 livres, il l'avoit payée 50,000 écus. Toute diminuée qu'elle fût, elle avoit son importance, surtout comme prestige d'autorité : « les arrêts du Châtelet, écrit Dangeau (20 octobre 1684), se rendent au nom du prévôt de Paris, et le lieutenant civil est à son égard ce que sont les lieutenants généraux dans les présidiaux, à l'égard du grand bailli ou du sénéchal de la Province. » Le marquis de Bullion mourut fou, en 1721, dans une de ses maisons de la Beauce, où on l'avoit enfermé. « Un de ses cadets, écrit Saint-Simon, étoit dès lors prévôt de Paris, sur sa démission. » (*Mémoires*, in-18, t. XI, p. 397.)

2. Il habitoit l'hôtel que Le Vau avoit bâti pour Claude de Bullion, de 1630 à 1634, et qui existe encore en partie au nº 3 de la rue Jean-Jacques Rousseau, ancienne rue Platrière. On y lit toujours au-dessus de la porte : *Hôtel Bullion*. Il fut longtemps un des plus beaux du quartier et des environs. (*V.* notre *Histoire de la Butte des Moulins*, p. 95.) Il perçoit jusqu'à la rue Coq-Héron. C'est même de ce côté-là que s'en trouvoient la galerie basse, avec sa série des douze mois peinte par Blanchard, et la galerie haute, où Simon Vouet avoit peint, en 1634, les aventures d'Ulysse. Cette partie fut détachée de l'hôtel dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. La loge maçonnique de *Saint Jean d'Ecosse* s'y établit en 1779, dans la galerie même de Vouet, qui étoit encore très-bien conservée. L'autre partie, sur la rue Platrière, étoit devenue ce qu'elle resta longtemps, presque jusqu'à nos jours : l'hôtel des ventes. De nombreux locataires l'occupoient. On voyoit entre autres écriteaux sur la porte, en 1789, suivant *le Provincial à Paris* (Quartier du Louvre, p. 134) : « M. Taima dentiste. » C'étoit le père du grand tragédien.

3. Frère du président à la Cour des aides, dont nous

Lieutenant General de Police.

M. de la Reynie[1], rue du Boulloy.

Lieutenant Criminel.

M. d'Effila[2], rue de la Verrerie.

avons parlé plus haut. Il avoit commencé par être maître des requêtes, puis intendant d'Auvergne. C'est depuis le 4 septembre 1671 qu'il étoit lieutenant civil. Lorsqu'en 1684 les juridictions du grand et du petit Châtelet, qui avoit aussi son lieutenant civil, furent réunies, sa charge, devenue plus importante, puisqu'elle restoit seule, lui fut conservée. C'étoit, suivant Saint-Simon, un fort honnête homme, mais, ajoute-t-il (t. V, p. 342), « glorieux à un point qu'on en rioit, et qu'on en avoit pitié. » Il étoit frère du premier président de la Cour des Aides, et du cardinal Le Camus, et quand il disoit : « Mon frère le Cardinal, » il se rengorgeoit que c'étoit un plaisir.

1. La charge de Lieutenant de police avoit été créée pour lui en 1666. Il l'occupa jusqu'à ce qu'en 1697 le roi l'en eût déchargé sur sa demande. Il ne garda que la place de Conseiller d'Etat, qu'il avoit depuis 1680. Il étoit né à Limoges le 25 mai 1625, de Nicolas de la Reynie, qui depuis 1608 y étoit conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial. Lui-même commença dans un présidial, celui de Bordeaux, où il fut président en 1646. Il devint ensuite Maître des requêtes, en 1661, puis enfin, cinq ans après, lieutenant de police. Il mourut le 24 juin 1709, à quatre-vingt-quatre ans. Il fut enterré sans aucune pompe, au petit cimetière Saint-Joseph, « ainsi qu'il l'avoit demandé. » (*Mercure*, juin 1709, p. 297.)

2. Lisez Deffita. Il avoit, en 1666, succédé dans cette charge à Tardieu, si fameux par son avarice, et dont Boileau a rappelé l'assassinat dans sa X[e] satire. Deffita, qui avoit d'abord été procureur du roi des requêtes de l'hôtel, charge qu'il céda à Nicolas Foucault, pour devenir lieutenant criminel, conserva ce dernier emploi jusqu'à sa mort à la fin de novembre 1700. Nicolas Le Comte lui succéda le 1[er] février suivant.

Lieutenans Particuliers.

M[rs] du Martray[1], rue du Mail, et Pasquier, rue Bourlabbé.

Lieutenant Criminel de Robe Courte.

M. Bachelier du Moncel, rue de Clery.

Prevost de l'Isle de France[2].

M. Francine de Grand Maison[3], rue des Prouvaires.

Chevalier du Guet.

M. Chopin, rue de la Verrerie.

Juge Auditeur.

M. Testebone, rue Saint Antoine.

Avocats du Roy.

M. Brochard, rue Haute-fueille.
M. Leschassier[4], rue du Jardinet.
M. Mallet, rue Neuve Saint Mederic.

1. Il étoit gendre de Félix, premier chirurgien du roi, qui lui fit avoir en 1699 une pension de 500 écus. (Dangeau, 17 octobre 1684, et 14 juillet 1699.)

2. C'étoit le titre que prenoit le prévôt des maréchaux, dont la juridiction s'étendoit sur toute l'Ile de France. Un autre prévôt siégeoit à Melun, pour le reste de la généralité de Paris.

3. Il étoit frère de Francine, qui avoit épousé une sœur de Lulli, et qui devint, après celui-ci, directeur de l'Opéra. Francine de Grandmaison se démit de sa charge en faveur de son fils, qui la céda lui-même, mais fort tard, en 1718. « Suivant l'usage, écrit Dangeau (12 novembre 1718), son successeur fut installé à la table de marbre par MM. les maréchaux de France. »

4. Il étoit frère du supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, et de M[lle] Lechassier dont nous avons vu plus haut les grandes aumônes. Il mourut à 84 ans, le 12 août 1725.

Procureur du Roy.

M. Robert[1], rue Sainte Avoye.

PREVOSTÉ DE L'HOSTEL DU ROY[2].

Grand Prevost.

M. de Sourches[3], rue de l'Université.

Lieutenans Generaux.

M. Barbier, cul de Sac Saint Sauveur.
M. Cornu de Noyon, rue Poupée.

Procureur du Roy.

M. Colinet, prés Saint Gervais.

1. Claude Robert. Il étoit depuis longtemps attaché à la juridiction du Châtelet, où il avoit commencé par être lieutenant particulier. Il y a deux lettres de lui dans *la Correspondance des contrôleurs généraux,* publiée par M. de Boislisle.

2. Tribunal que présidoit le grand prévôt. Il jugeoit les délits et procès survenus entre les gens de cour, et de plus tous les crimes commis à Paris, lorsque le roi y résidoit.

3. Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, avoit eu de son père la survivance de la grande prévôté, le 15 septembre 1649. Il fut, avant d'en être titulaire, conseiller d'Etat, colonel du régiment d'infanterie qui portoit son nom, major général de M. de Luxembourg en Hollande, gouverneur du Maine et du Perche. Il se démit de la grande prévôté, le 25 août 1714, en faveur de son fils, et mourut le 4 mars 1716. Il a laissé des *Mémoires* qui sont du Dangeau développé et du Saint-Simon éteint. Le troisième volume, qui comprend les années 1685 et 1686, a seul été publié en 1836 par M. Adelhm Bernier, d'après le manuscrit trouvé par lui un peu auparavant, et qui provenoit de la bibliothèque du président Roland, vendue en 1834. Le reste existe au château de Sourches, propriété du duc Descars.

CHAMBRE DU TRÉSOR.

Lieutenant General.

M. Vigneron, rue Jean Lointier.

Procureur du Roy.

M. le Sec de Saint Martin, rue de la Harpe.

CONNESTABLIE ET MARESCHAUSSÉE.

Lieutenant General.

M. de Ladarel, rue du Puis, près les Blancs Manteaux.

Lieutenant Particulier.

M. Favart, rue Saint Honoré.

Procureur du Roy.

M. de la Fond, rue Saint Martin.

HOSTEL DE VILLE.

Prevost des Marchands.

M. de Fourcy [1], rue du Jour [2].

Eschevins [3].

M. de la Leu [4], rue Saint Denis.

1. Le même que nous avons vu plus haut parmi les con seillers d'Etat de semestre.

2. Lisez rue de Jouy, comme plus haut, p. 51.

3. Il y en avoit seize et non pas quatre seulement. Ceux qui suivent ne figurent ici que parce qu'ils avoient été les derniers élus en 1690 ou 1691.

4. Il étoit conseiller du Roi et notaire au Châtelet. L'une

M. Tardif[1], rue Saint Honoré.
M. Chauvin[2], rue Saint Denis.
M. Savalette[3], rue Saint Antoine.

Procureurs du Roy.

M. Titon, rue Sainte Avoye.
M. Girard Substitud, Quay Pelletier.

JUGE ET CONSULS DES MARCHANDS.

Grand Juge.

M. Clerambault, rue Jean Loinctier.

Consuls.

M. Rosseau, Chevalier du Guet.
M. Arnot, rue Saint G. Lauxerrois.
M. Convert, Quay des Orfèvres.
M. la Roze, rue de la Cossonnerie; lesquels Juge et Conseils seront chargez le 27 Janvier de la presente Année 1692.

EAUX ET FORESTS.

Lieutenant General.

M. Brachet, ruë Saint Martin.

de ses filles épousa le fermier général Dupleix de Bacquancourt, et l'autre Verani de Varennes, receveur des tailles de l'élection de Montdidier. (*Mercure*, sept. 1734, p. 2089.)

1. Il étoit, de plus, conseiller de ville. Son élection datoit de 1691.

2. Son titre de *quartenier*, c'est-à-dire d'officier de police, chargé de faire respecter dans son quartier l'autorité municipale, ne l'avoit pas empêché, ce qui étoit rare, à cause du double emploi, d'arriver à l'échevinage, en 1690.

3. Notaire au Châtelet. Il étoit fils du fameux vinaigrier de la rue Beaubourg, Savalette, dont l'histoire un peu arrangée par Le Noble, dans son *Gage touché*, 1711, in-12, p. 83, servit de sujet à Mercier pour sa pièce, *la Brouette du Vinaigrier*.

Lieutenant Particulier.

M. Goupy, rue Sainte Avoye.

Avocat General.

M. de l'Hommeau, vieille rue du Temple.

Procureur General.

M. Menard, rue Perdue.

ELECTION[1].

Président.

M. de Chevriere, rue Saint André.

Procureur du Roy.

M. de Chenedé[2], rue des Billettes.

BAILLIAGE DU PALAIS.

Bailly.

M. Hourlier[3], porte Saint Michel.

1. Juridiction des *Elus*, c'est-à-dire des magistrats, chargés par voie d'élection d'assister les commissaires royaux dans la levée des Aides, et la répartition des Tailles. Ils avoient en outre la garde des déniers qui en provenoient. Les *pays d'Etat* n'avoient pas d'Élus, aussi appeloit-on, pour les distinguer, *pays d'Élection* ceux qui en avoient. Paris figuroit dans le nombre, avec un personnel considérable : un président, un lieutenant, un assesseur, vingt conseillers, un avocat du Roi et un procureur du Roi, un substitut et un greffier en chef. Les deux principaux de cette magistrature figurent seuls ici.

2. Joachim de Chénedé, qui, après avoir été conseiller au présidial d'Angers, et maire de la ville, fut successivement conseiller, avocat et procureur du Roi, en l'Élection de Paris. Il avoit épousé la fille de Bachelier, premier valet de la garde-robe du Roi. Il mourut le 8 avril 1694.

3. Claude Hourlier, que nous avons vu plus haut prési-

Procureur du Roy.

M. Robert, rue Sainte Avoye.

MASSONNERIE.

Lieutenant General.

M. de l'Espine[1], prés Saint Roch.

SCEANCES DES TRIBUNAUX,

ET JURISDICTIONS DE PARIS.

Les Tribunaux sont au dedans, ou hors de l'enclos du Palais.

Ceux qui sont dans l'enclos du Palais, sont le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, la Cour des Monnoyes, l'Amirauté, les Requestes de l'Hotel, les Requestes du Palais, la Chancellerie du Palais. Le Bureau des Trésoriers de France, la Chambre Souveraine, des Decimes, l'Amirauté, la Table de Marbre, Eaux et Forests, la Chambre du Trésor, l'Elec-

dent de la Cour des Monnoies. Il avoit, comme bailli du Palais, droit d'inspections sur toutes les boutiques qui s'y trouvoient, entre autres celles des libraires du perron de la Sainte-Chapelle, et des galeries *Mercière* et *des Prisonniers*. C'est ce qui fait comprendre pourquoi Thomas Quinet, à qui Molière avoit cédé son privilége pour la publication du *Dépit amoureux*, le dédia à M. Hourlier. Celui-ci mourut en juillet 1700.

1. Beau-père du président Robert, dont il a été parlé plus haut. Il avoit, en 1667, donné « l'avis et plan pour l'aplanissement de la *Butte des Moulins* ou *Saint Roch*, » ce qui lui avoit permis de s'y faire une belle part dans les terrains à construire. (*V.* notre *Histoire de la Butte des Moulins*, 1877, in-18, p. 81, 84.)

tion, le Bailliage du Palais[1] et la Maçonnerie.

Ceux qui sont hors l'enclos du Palais sont, le grand Conseil du Roy, et la Prevosté de l'Hotel de Sa Majesté, qui tiennent leurs Seances à l'Hotel d'Aligre, rue Saint Honoré, et rue Bailleul[2].

Les Prevost des Marchands et Eschevins, qui ont leur siége à l'Hotel de Ville.

Les Juge et Consuls des Marchands, qui tiennent leurs Audiances au Cloitre Saint Mederic[3].

La Jurisdiction des Poudres et Artillerie, et celle de la Chambre Royale, qui se tiennent à l'Arsenal.

La Justice des Garennes et Chasses, qui se tient aux Galleries du Louvre.

Celle des Officiers du Grenier à Sel, qui ont leur siege au Carrefour des trois Maries.

L'Officialité, la Justice Notre-Dame, la Temporalité et la Chambre de Jurisdiction de M. le

1. L'*Almanach royal*, pour 1702, p. 65, ajoute ici : « la Bazoche, qui est la juridiction des clercs. »

2. Le grand Conseil dut quitter, sous Louis XV, l'hôtel d'Aligre qui menaçoit ruine. Il fut alors installé au Louvre, dans la partie qui longe le jardin de l'Infante. Il ne reste de l'hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré, qu'une cour, qui la met en communication avec la rue Bailleul, et qu'on appelle passage d'Aligre.

3. C'est-à-dire Saint-Merry. La maison des Juges Consuls, qui servit, après eux, au Tribunal de Commerce, jusqu'à ce qu'on l'eût transféré à la Bourse, existe encore en partie dans la rue du Cloître, telle qu'elle avoit été reconstruite sous Louis XV. M. de Crissé dans ses *Souvenirs du vieux Paris*, 1836, in-fol., pl. 26, a donné une lithographie exacte de l'escalier qui en est le reste le plus curieux.

Chantre, qui se tiennent à l'Archeveché et au Cloitre Notre Dame.

Enfin la Justice du Temple, et celle de saint Jean de Latran, qui se tiennent dans les enclos de ces deux Prieurez[1].

L'Ouverture du Parlement se fait le lendemain de la Saint Martin, auquel jour la Cour après avoir assisté en Robes rouges à la Messe solennelle qui se dit dans la grand' Salle du Palais[2], reçoit le Serment des Avocats et Procureurs.

Messieurs les Avocats Generaux, font leurs harangues à la Cour le Lundi de la huitaine franche d'après la Saint Martin.

Les Mercuriales[3] se font par M. le Procureur Général, le même jour et le lendemain de la Quasimodo.

Depuis Pâques jusqu'aux Vacations qui arrivent le sixieme Septembre, lors qu'une Fête arrive le Jeudi on plaide le Vendredi à la grand Chambre.

1. L'enclos de Saint-Jean de Latran, siége de la commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean, qui relevoit de l'ordre de Malte, se trouvoit place Cambray, en face du Collége de France, et s'étendoit jusqu'à la rue Saint-Jean de Beauvais, où étoit la Chapelle. La Tour d'entrée qui étoit sur la place et qu'on appela dans les derniers temps *Tour Bichat*, du nom du célèbre médecin qui s'y étoit fait un cabinet pour ses expériences anatomiques, n'a été détruite qu'en 1855.

2. L'autel de Saint-Nicolas, qui étoit, en effet, dans la Grand'salle, et où l'on disoit chaque jour la messe.

3. C'est ce que nous appelons *discours de rentrée*. Il ne faut pas les confondre avec les anciennes *mercuriales*, que le Procureur général avoit le droit d'adresser, dans les assemblées du mercredi — leur nom en étoit venu — comme observations et remontrances aux Magistrats sur leur conduite, et la façon dont ils administroient la justice.

Tous les jours ouvrables depuis la Saint Martin jusqu'au Careme, la Cour se leve le matin à 10 et de relevée à quatre heures.

Pendant le Careme et jusqu'à la fin du Parlement, elle se leve le matin à onze heures, et de relevée à cinq.

Le Mardi-gras, le Vendredi de l'Octave de Paques, et le jour de la saint Nicolas[1] en Mai, la Cour se leve le matin à neuf heures et n'entre point de relevée[2].

Nosseigneurs de la grand Chambre du Parlement, tiennent les grandes Audiances de Robes rouges sur les hauts Sieges, les Lundis, les Mardis, et les Jeudis, depuis huit heures du matin jusqu'à dix; et celles de Robes noires de relevée les Mardis pour les causes du Role, et les Vendredis pour celles des Placets[3].

Les Audiances ordinaires de la grand Chambre qui se tiennent sur les bas Sieges en Robes noires, sont données les Mercredis, Vendredis, et Samedis, outre les petites Audiances qui se donnent tous les jours à l'exception des Lundis depuis sept jusqu'à huit heures du matin.

Nosdits Seigneurs donnent encore Audiance à la Tournelle civile tous les jours depuis dix heures jusqu'à midi; à la grande Tournelle criminelle le samedi, et à la petite Tournelle crimi-

1. C'étoit un patron très-fêté au Palais, où nous venons de voir qu'il avoit son autel dans la Grand'salle.

2. L'*Almanach royal* de 1702, p. 66-67, après avoir donné ce détail, ajoute : « Delà vient le proverbe : *Quand la Cour se lève matin, elle dort l'après dînée.* »

3. Le *placet* étoit une démarche succincte, par écrit, pour obtenir justice. Le mot vient du latin *placere*, plaire.

nelle le Mercredi, et le Vendredi depuis 8 jusqu'à dix heures [1].

Les Audiances de la première et de la deuxième Chambre des Enquestes, se tiennent le Mercredi et le Samedi, celles de la cinquième les Lundis et Jeudis, et celles de la quatrième le Mardi et le Vendredi.

Nosseigneurs les gens du Roy, tiennent tous les matins leurs Audiances au Parquet où ils jugent les affaires qui leurs sont renvoyées, les conflits d'entre les Chambres du Parlement, etc., et où Nosseigneurs les Avocats Généraux prennent communication par les Avocats et Monseigneur le Procureur Général par les Substituts de toutes les affaires dans lesquelles ils doivent conclure.

La Tournelle où M[rs] les Avocats Généraux vont alternativement de trois en trois mois est composée de six Conseillers de la Grand Chambre, et de huit des Enquestes ; c'est de quoi M[rs] les Doyens de la Grand Chambre et de la première Chambre des Enquêtes se peuvent dispenser.

Tous les jours ouvrables ausquels il n'y a point d'Audiances de relevée excepté la veille de la Fete Dieu et la veille de la Notre Dame d'Aoust, la Cour juge de Commissaires les Procez de Rapport.

1. On appeloit ces juridictions *tournelles*, parce qu'elles avoient d'abord été établies au Palais dans les deux tours jumelles qui flanquent l'entrée de la *Conciergerie* sur le Quai. Sauval (t. III, p. 407) donne l'extrait d'un compte de 1472 où on lit : « A... charpentier, pour la réparation par lui faite en deux tournelles estant au Palais du côté de la rive de la Seine, l'une appelée la Tournelle civile, et l'autre la Tournelle criminelle. »

La Séance de Grace pour les Prisonniers, se tient la surveille de Noel, le Mardi de la Semaine Sainte, la surveille de la Pentecote, la veille de la Saint Simon Saint Jude.

Le premier Rolle qui se plaide est pour la Province de Vermandois, il commence après la Saint Martin et finit au dernier Décembre.

Celui du Bailliage d'Amiens va jusques au quinze Janvier, et celui du Bailliage de Senlis jusqu'à la fin du même mois.

Le Roolle de Paris commence après la Chandeleur, et continue tout le Careme, quelque fois même après Paques, au gré de Monseigneur le premier Président.

Le Roolle de Champagne et de Brie, commence après la Quasimodo et finit en Mai, quelques fois au commencement, d'autres fois au quinze et souvent à la fin.

Le Roolle de Poitou se plaide pendant le reste de Mai, et tout le mois de Juin.

Le Roolle de Lion, pendant la premiere quinzaine de Juillet.

Le Roole de Chartres dure le reste des Plaidoiries, excepté les deux derniers jours dont l'un est pour le Roolle d'Angoumois, et l'autre pour les présentations.

Les Lundis et Mardis on plaide du Roolle ordinaire des Provinces et Bailliages, les Jeudis matins et les Mardis et Vendredis de relevée du Roolle extraordinaire.

Nosseigneurs des Requestes de l'Hotel du Roy, et Nosseigneurs des Requestes du Palais, donnent leurs Audiances, les Lundis et Jeudis, depuis dix heures du matin jusqu'à midi, et les

Mardis et Vendredis, depuis deux heures de relevée jusqu'à cinq[1].

Les Audiances de la Chancelerie du Palais tiennent les Mercredis et Samedis du matin.

Nosseigneurs du grand Conseil du Roy, donnent Audiance les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis, depuis neuf heures jusqu'à midi, et jugent les Procez de Rapport les Mercredis et Samedis, pendant que Nosseigneurs les gens du Roy, jugent au Parquet les affaires qui leurs sont envoyées, et prennent communication les autres jours des affaires dans lesquelles ils doivent conclure.

Nosseigneurs de la Chambre des Comptes tiennent tous les jours leurs Audiances depuis neuf heures du matin juqu'à onze, et de relevée depuis deux heures jusqu'à cinq.

Nosseigneurs de la Cour des Aydes, donnent leurs Audiances en la première Chambre, les Lundis, Mardis, Jeudis, et Vendredis, et dans la deuxième et troisième Chambre les Mercredis, Vendredis et Samedis.

Les Plaidoiries du Roolle ordinaire de la Cour des Aydes, sont les Mercredis et Vendredis matin, et pour l'extraordinaire le Lundi de relevée depuis le mois de Décembre jusqu'à la fin de Mai.

1. « A compter, lit-on dans l'*Almanach royal*, à compter du jour de la rentrée jusqu'au mois de mars; et, depuis le premier mars, les audianciers commencent à pareille heure jusqu'à six. Quelques fois, ajoute encore l'Almanach, nos Seigneurs des Requêtes de l'hôtel donnent des audiances extraordinaires de relevée, pendant un tems, dont ils font avertir à la communauté des Procureurs. »

Les Audiances de la Cour des Monnoyes, se tiennent le Mercredi et le Samedi.

A l'égard du Siège Présidial du Châtelet, on plaide à la Prévoté, au Parc Civil, au Présidial, et aux Auditeurs, tous les jours de la semaine à l'exception du Lundi; à la Chambre Civile le Mercredi et le Samedi, à la Police, au Criminel, et en la Chambre de M. le Procureur du Roy, le Mardi et le Vendredi.

Il y a plusieurs Sièges dans l'enclos du Palais, qui ont leurs Audiances réglées le Mercredi et le Samedi, à sçavoir : l'Amirauté, la Chambre du Trésor, le Bailliage du Palais, la Chambre Souveraine des Décimes, la Connétablie, la Maçonnerie et la Table de Marbre, qui tient encore des Audiances le Lundi et le Jeudi, pour juger au Souverain.

Messieurs les Prévosts des Marchands et Eschevins de la Ville de Paris, donnent Audiance les Mardis, Mercredis, Vendredis et Samedi du matin.

M[rs] les Juges et Consuls des Marchands, tiennent trois jours de la semaine leurs Audiances les Lundis, Mercredis, et Vendredis du matin et de relevée.

Les Officiers de l'Election donnent Audiance tous les jours, depuis neuf heures jusqu'à midi, et ceux du Grenier à Sel seulement le Mercredi et le Samedi.

On tient Audiance le Mercredi, et le Samedi à l'Officialité et à la Justice Nostre-Dame; le Lundi à midi à la Temporalité, et le Jeudi de relevée à la Justice de Monsieur le Chantre.

L'Audiance de la Chambre Royale de l'Arse-

nal, se tient tous les Lundis matins, et celle des Poudres et Salpestres tous les Samedis de relevée.

Celle du Bailliage du Temple, se tient le Samedi à trois heures de relevée.

La Jurisdiction du Bailliage de S. Jean de Latran se tient le Lundi à trois heures de relevée.

VACATIONS DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT.

La Cour vaque depuis le 6. Septembre jusqu'au lendemain de la Saint Martin, c'est à dire jusqu'au 12. Novembre, du moins si on en excepte la Chambre des Vacations qui est préposée pour les matières provisoires et autres qui requièrent célérité. Elle ne dure que depuis le 7. Septembre jusqu'au 27. Octobre, en sorte que depuis ce jour jusqu'au 12. Novembre, il ne se fait aucun Acte de Judicature au Palais.

La Cour vaque aussi dans le reste de l'année tous les Dimanches et Fêtes solennelles, et encore en Décembre le 6. jour de la Saint Nicolas, en Janvier le 23. Fête de Saint Hilaire, et le 28. Fête de Saint Charlemagne, en Mars le 19. Fête de Saint Joseph seulement le matin, le 22. pour la Procession Générale de la reduction de Paris[1], et le 25. Fête de l'Annonciation Notre Dame, en Mai le 2. Fête de Saint Gatien, en Juin un jour de choix pour le Lundi ou Foire de Saint

1. Cet anniversaire de l'entrée d'Henri IV dans Paris, le 22 mars 1594, fut célébré jusqu'à la Révolution.

Denis, en Juillet le 22. Fête de la Magdelaine, et le 28. Fête de Sainte Anne, en Aoust le 16. Fête de Saint Roch[1].

La Cour vaque pareillement le jour des Cendres, et depuis le Mercredi de la Semaine Sainte jusqu'au lendemain de la Quasimodo, si ce n'est le Vendredi de l'Octave de Paques elle va à Notre-Dame.

La Chambre des Vacations vaque les 23 et 24. Septembre quoique non Fetez, et encore en Octobre un jour de choix pour la Foire de Saint Denis, et le 18. Fête de Saint Luc.

Quand le Dimanche ou l'une des Fêtes Mobiles, arrive un des jours ci-dessus marquez, la Vacation de la Cour est remise au lendemain.

Le 15. Aoust passé on ne plaide plus à la grand' Chambre à huy ouvert.

Les Requêtes du Palais qui sont du Corps de Parlement et qui vaquent les mêmes jours, ne commencent néanmoins leurs Vacations que le 15. Septembre.

DOCTEURS ET LICENTIEZ EN DROIT.

Professeurs des Ecoles.

M. de Loy, aux Ecolles, rue des Carmes[2].

1. La veille même des grandes fêtes, le Palais étoit fermé. Louis XIV supprima ce supplément de vacances fériées : « L'on entre, dit l'*Almanach royal* de 1702, la veille de toutes les festes, depuis l'ordonnance de 1667. »

2. Michel De Loy, de qui l'on a un éloge en latin de Pierre Hallé, lecteur en grec au Collége royal, puis professeur en droit canon, mort en 1689. De Loy étoit fils du professeur de l'Université pour lequel Corneille avoit fait

M. Baudin[1], même lieu[2].
M. Cuiniez, même lieu[3].
M. Mongin, rue de Bièvre.
M. Colson, rue Saint Jean de Beauvais.
M. le Gendre, rue des Noyers[4].

En Droit François[5].

M. de Launay, ruë des Massons[6].

Docteurs agrégez.

M. Piolin, ruë des Assis.
M. du Ru, ruë Saint Jean de Beauvais.
M. Amiot, même ruë[7].

des vers, le félicitant de son panégyrique de M. de Bellièvre prononcé, en 1658, au Collége de La Marche. (*V. Œuvres de Corneille,* édit. Marty-Laveaux, t. X, p. 131.)

1. Jacques Baudin, qui mourut cette année même 1692. Il avoit eu beaucoup de réputation comme professeur. *V.* à ce sujet les additions de Ferrière au livre de Taisand : *Vies des plus célèbres Jurisconsultes*, 1737, in-4°, p. 590, et les *Mémoires sur le Collège royal*, par l'abbé Goujet, t. III, p. 420.

2. C'est-à-dire aux Ecoles de Droit. Elles avoient leur principale entrée rebâtie monumentalement, en 1675, rue Saint-Jean de Beauvais, en face de la maison à l'enseigne de l'*Olivier*, rendue si célèbre par l'imprimerie des Etienne; mais elles perçoient par derrière jusqu'à la rue des Carmes, où se trouvoient les logements des plus anciens professeurs.

3. Son vrai nom étoit Cugnet. Il avoit épousé une des filles de son collègue Baudin. Son éloge se trouve aussi dans les *Additions* de Ferrière, p. 695.

4. Ces six professeurs enseignoient le droit romain, c'est-à-dire le droit civil, et le droit canonique.

5. Cette chaire de droit françois n'existoit que depuis 1680.

6. François De Launay, qui mourut l'année suivante, 1693. Son éloge parut alors dans le *Journal des Savants*, t. XXXVIe.

7. Il étoit, comme Cugnet, gendre de Baudin. On trouve aussi son éloge dans les *Additions* de Ferrière au livre de Taisand, p. 595.

M. des Barrières, même ruë.
M. Hulin, même ruë.
M. Sachet, même ruë.
M. Bonnamour, ruë Galande.
M. l'Escuyer, ruë Pierre Sarrasin.
M. Pavoine, ruë Saint Jaques.
M. Basthide, ruë du Plâtre.
M. Porsely, ruë du Foüare.

Licentiez Immatriculez au Parlement.

On peut recouvrer la Liste des Avocats Plaidans et Consultans au Palais, chez Charles de Sercy, Libraire dans la grand Salle à la bonne Foy couronnée.

Ceux qui sont dénommez en cette Liste sont gens généralement reqammandables par leur condition et par leur éloquence par exemple pour les Consultations, Mrs Billard, ruë de Savoye[1].

1. C'est ce terrible avocat Billard, qui fit tant de bruit pour empêcher les Comédiens, que le voisinage du collége Mazarin faisoit chasser du théâtre Guénegaud — aujourd'hui passage du Pont-Neuf — de venir s'installer dans la rue de Savoie. Louvois leur étoit favorable, car, ainsi qu'on l'apprend par une lettre de Racine à Boileau, il s'étoit même fait donner le plan du lieu « où ils vouloient bâtir dans la rue de Savoie; » mais Billard, avec ses cris, l'emporta, à la grande joie de son quartier, du reste : « Tous les Bourgeois, dit encore Racine, trouvent fort étrange qu'on vienne leur embarrasser leur rue. M. Billard surtout qui se trouveroit vis-à-vis de la porte du parterre, crie fort haut; et, quand on lui a voulu dire qu'il en auroit plus de commodité pour s'aller divertir, il a répondu fort tragiquement : « Je ne veux point me divertir. » — Il avoit de la réputation. Une de ses causes les plus brillantes avoit été, en 1675, celle d'une servante, épousée par le fils du riche marchand de la *Herse d'Or*, au faubourg Saint-Germain, dont on vouloit faire casser le mariage. (*Journal des Audiences*, t. III, p. 70.)

Sonnet, rue du Battoir. Issaly, rue des Rats. Husson[1], ruë Bourtibourg. Le Verrier, ruë du Jardinet. Raviere, ruë des Deux Portes. Chappé, ruë de l'Observance. Du Pré, ruë des Cordeliers. Sever[2], même ruë. De Riparfond[3], rue de la Harpe. Braquet, Cloître Notre Dame, etc. Pour les Plaidoïers Mrs Chardon[4], ruë des deux Portes. De Nivelle, ruë de la Bucherie[5]. Robert de S. Martin, rue Haute-feuille. Baille, rue du Cimetiere Saint André des Arts. Hérard, rue de Savoye. De Retz, près Saint Jean en Grève. Du Mont[6], ruë du Jardinet, etc. Pour les Matières

1. Martin Husson. Il figuroit déjà au tableau des avocats, en 1643. Le traité *de Advocato* est de lui.

2. Nous le trouvons, vers ce temps-là, plaidant avec succès dans une affaire de succession. (*Journal des Audiences,* t. II, p. 79-80.)

3. Etienne Gabriau de Riparfond, inscrit, dès le 13 juin 1661, au tableau des avocats. Une de ses plus belles affaires fut, comme on peut le voir dans le *Journal des Audiences* (t. III, p. 101), celle des religieuses de Sainte Catherine, qu'il gagna. Il mourut en 1724, léguant aux avocats du Parlement sa bibliothèque, qui fut pour la leur un premier fond. On peut consulter sur lui l'*Histoire des Avocats au Parlement* de Fournel, t. II, p. 408; et *la Bibliothèque du Poitou* par Dreux du Radier, t. IV, p. 335. La Conférence des avocats possède son portrait en robe rouge. C'est un don de Dupin aîné en 1831.

4. L'abbé Goujet (*Biblioth. franç.,* t. II, p. 367) nous le donne comme ayant eu une grande réputation, mais qui s'effaça vite.

5. Louis de Nivelle, inscrit au tableau depuis le 2 décembre 1657 : « Il peut, dit l'abbé Goujet (*id.*, p. 369), passer pour très-bon avocat. Il est savant, il a du génie et du bon sens. » D'Aguesseau ne l'appeloit que le grand Nivelle. C'est lui qui avoit défendu la Brinvilliers. Ses plaidoyers n'ont pas été conservés, ce qui étoit un des regrets de l'abbé Goujet. (*Id.*, p. 330.)

6. Jacques-François Dumont, avocat inscrit, depuis le

Benéficiales Mrs Nouët[1], montagne Saint Geneviève. Sachot[2], ruë de l'Eperon. Ferrand, rue Saint Loüis du Marais. Du Chesne, ruë de Bièvre. Et pour les matières qui sont traitées

4 juillet 1667. L'abbé de Villiers, dans une note de sa 3e Epître, livre Ier, le cite comme un des célèbres. Il vient de blâmer Lulli de ce qu'il fait chanter la tragédie au théâtre, et il ajoute :

> Si cet usage plaît, s'il est autorisé
> Chevalier ou *Dumont* pourroit s'être avisé
> En plaidant les moyens que sa partie expose
> D'en mettre en airs les droits, et de chanter sa cause.

Dans l'affaire Beausergent, qui fut célèbre en 1689, il avoit plaidé contre Beausergent. (Guyot de Pitaval, *Causes célèbres,* t. III, p. 194-196.) — Quand il mourut en 1718, *le Mercure* du mois de mai lui consacra un article, p. 187, où on lisoit qu'il fut « pendant cinquante ans l'aigle du Palais. »

1. Il ne plaidoit pas, il s'en faut, que les affaires ecclésiastiques. Nous le trouvons, en effet, le 18 février 1677, dans une cause dont l'espèce étoit au moins scabreuse. C'est celle du cas d'impuissance du marquis de Langey, de laquelle il résulta que défense fut faite aux Juges d'ordonner pour ces sortes d'affaires « la preuve par le Congrès. » Pageau plaida pour le marquis, Blondeau et Nouet pour la partie adverse. (*Journal des Audiences,* t. III, p. 195.) D'après une note de Brillon, dans son *Théophraste moderne* (1701, in-12), c'est l'avocat Nouet qu'il y auroit peint sous le nom de Téocrine dans ce passage flatteur : « Téocrine n'a que sa chevelure naturelle, une robe très-simple, point de laquais, point de carrosse, mais beaucoup de talent pour sa profession. » D'Aguesseau cita Nouet comme un modèle dans sa mercuriale de rentrée, en 1699.

2. La protection de son frère l'abbé Sachot, grand directeur de dévotes, dont il est parlé dans les *Mémoires* de l'abbé Legendre (p. 59-60), l'avoit poussé vers ces affaires ecclésiastiques. Comme Nouet, il ne s'y tenoit pas exclusivement. Il plaida par exemple, mais sans succès, pour la duchesse de Mazarin contre son mari, dans un procès dont nous reparlerons à la note suivante.

au Trésor, Fiefs, Aubaines et Confiscations, M. Mouffle, ruë des mauvaises paroles, etc.

Quelques uns de ces celèbres sont particulierement habituez au grand Conseil, comme Mrs de Monchant, Cloître Saint Mederic. Vaillant, rue de Savoye. Eurard, Cloître Saint Germain l'Auxerrois[1]. Laurent, ruë de la Monnoye. Chaudet, rue Quinquempoix. Doremieux, rue Bailleul, etc. Ou à la Cour des Aydes, comme Mrs Merlin, ruë de la Verrerie. De Tessé, rue de la Colombe. Martinet[2], rue Hautefeuille, etc. Ou au Châtelet, comme Mrs Maurice, ruë des Prouvaires. Guérin, rue S. Martin. Gondault[3], rue de Glatigny. Polliac, ruë de la Bucherie. Barbier, rue du Platre[4], etc.

1. Lisez Errard (Claude). Inscrit au tableau, depuis le 24 août 1664. Il gagna, en 1691, la cause des trois frères aînés Le Boultz, que le père avoit réduits à leur légitime, pour avantager leur puîné; mais son triomphe fut l'affaire du duc et de la duchesse de Mazarin, dont nous venons de dire un mot. Il plaida pour le duc contre sa femme, l'intrigante Hortense Mancini, qu'il voulut qu'on déclarât à cause de sa conduite déchue et privée de sa dot. Il demanda aussi que provisoirement elle fût mise au moins dans un couvent, ce que lui accorda la Cour. On sait que Saint-Evremond lui répliqua par un *Memoire* qui est dans ses *Œuvres* (t. V, p. 355, et VI, p. 500). Les plaidoyers d'Errard furent recueillis en 1694. (*Journal des Savants*, 16 avril 1695.)

2. Nous ne savons rien de lui, sinon qu'il étoit bel esprit, et qu'il fit cette épigramme sur le petit Jacques Corbin qui avoit plaidé sa première cause à quatorze ans :

Vidimus attonito puerum garrire senatu.
Bis pueri, puerum qui stupuere senes.

3. Edme Condault et non Gondault, avocat depuis le 31 janvier 1659.

4. C'est le père de l'avocat Edmond-Jean-François Bar-

SECRETAIRES ET GREFFIERS

DU CONSEIL, DES COURS SOUVERAINES, ET DES JURISDICTIONS SUBALTERNES.

Les Secretaires des Finances sont

Pour le quartier de Janvier, M. Roüillet, rue de Grenelle à Saint Germain des Prez.

Pour celui d'Avril, M. Coquille, ruë Sainte Croix de la Bretonnerie.

Pour celui de Juillet, M. Ranchin, rue des petits Champs.

Et pour celui d'Octobre, M. de Laistre, ruë Saint Honoré près la ruë des Prouvaires.

Les Secretaires et Greffiers du Conseil privé sont

Pour le quartier de Janvier, M. Planton, rue Saint Honoré prés les Feüillans.

Pour celui d'Avril, M. Dumas, rue Beaubourg.

Pour celui de Juillet, M. des Vieux, Cloître Saint Germain l'Auxerrois.

Et pour celui d'Octobre, M. Pecquot, rue des Blancs Manteaux.

Les Commis au Greffe du Conseil privé sont

Pour le quartier de Janvier, M. Langlié, rue du grand Chantier.

Pour celui d'Avril, M. Danirelle, rue Pastourelle.

Pour celui de Juillet, M. Akaquia [1], rue des deux écus.

bier, dont on a un si curieux *Journal* sur la Régence et le règne de Louis XV. Il ne logeoit pas encore rue du Plâtre, mais rue Galande, quand son fils étoit né le 16 janvier 1689.

1. Ce nom bizarre n'étoit que la traduction grecque de

Et pour celui d'Octobre, M. Chesnelon, rue Pastourelle.

Les Greffiers gardes Sacs[1] *du Conseil privé sont*

Pour le quartier de Janvier, M. Sifflet.
Pour celui d'Avril, M. Denis.
Pour celui de Juillet, M. de la Nouë.
Et pour celui d'Octobre, M. Duc, tous quatre ruë Saint André.

Les Greffiers Conservateurs des Hipothèques ont leur Bureau ruë de la Verrerie.

GREFFIERS DU PARLEMENT.

A la grand' Chambre, sont

Mrs du Tillet, Place Roiale; Decaiman, Cloître Notre Dame; et Dongois[2], Cour du Palais.

A la Tournelle Criminelle.

Mrs Dravet, Cloître Notre Dame; de la Baune, ruë Thibaut Thodé; Amiot, et Lancluse, rue de la Calandre.

A la première Chambre des Enquêtes.

M. Mirebaut, à l'Hôtel des Ursins[3].

celui de « Sans-Malice. » C'est un médecin de François Ier, qui l'avoit le premier traduit ainsi, et ses descendants, dont étoit sans doute le commis au greffe, qui figure ici, l'avoient gardé sous cette forme.

1. C'est-à-dire « porte-dossiers. » On mettoit alors les pièces de procédure en des sacs pendus à la ceinture.

2. C'est le neveu de Boileau, dont nous avons déjà parlé plus haut.

3. Démoli à la fin du XVIIIe siècle, et remplacé par trois rues : la rue Haute, la rue du Milieu, la rue Basse des Ursins. Il devoit son nom au prévôt des Marchands, Juvé-

à la Deuxième.

M. Joüannet, Cloître Notre Dame.

à la troisième.

M. Menet, ruë Cristine.

à la quatrième.

M. le Roi, ruë Pavée, près l'Hôtel de Bourgogne[1].

à la cinquième.

M. Masson, rue de la Calandre.

à la première Chambre des Requestes du Palais.

Mrs Dupuis, rue Hautefueille, et Anet, rue Sainte Croix de la Bretonnerie.

à la deuxième.

M. Aubry, rue des Noyers.

A la Cour des Aydes.

M. Olivier, Isle Notre Dame.

Au grand Conseil.

M. le Normand, Greffier en Chef, ruë des Vieux Augustins.

nal des Ursins, à qui la ville l'avoit donné. Depuis longtemps, à l'époque dont il est question ici, on l'avoit divisé en appartements, occupés presque tous par des gens du Palais : Magistrats, greffiers, avocats. Sur le tableau de ceux-ci, pour 1693, on en compte trois dans cet hôtel. On a su par Valincourt que Racine y logeoit, lorsqu'il fit *les Plaideurs;* il y avoit pu observer ses principaux types sur place.

1. L'hôtel de Bourgogne, occupé alors par le théâtre de la Comédie Italienne, s'étendoit de la rue Mauconseil, où se trouvoit sa principale entrée, jusqu'au derrière des maisons de la rue Pavée-Saint-Sauveur. Ce qui en reste, le curieux donjon de Jean-sans-peur, se voit encore dans la cour de l'une des maisons de cette rue.

M. Guichard, Greffier Plumitif, dans l'enclos du grand Conseil[1].

M. Presteville, Greffier garde Sacs, rue des Prouvaires.

Aux Requestes de l'Hotel.

M. le Mazier, ruë de Bièvre[2].

A la Chambre des Comptes.

M. Richer, à la pointe Saint Eustache.

A la Cour des Monnoyes.

M. Hérardin, à l'Hôtel de la Monnoye.

A la Prevôté de l'Hotel.

M. Baubiere Dechars, ruë Platriere.

Au Châtelet.

M. Josse, Greffier en Chef, vieille ruë du Temple.

Secretaires du Chatelet.

Mrs Doyard, ruë de la Tixeranderie, de la Rene, rue Beaubourg, Audinot, et Coligny, vieille rue du Temple.

Au Parc Civil[3], et Prévoté.

Mrs Moreau, place du Chevalier du Guet, et de Castes, ruë Neuve Saint Mederic.

1. C'est-à-dire dans la cour de l'hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré, où nous avons vu, plus haut, que siégeoit le grand Conseil.

2. Il étoit parent de la famille Vitart, dont il est tant parlé dans la correspondance de Racine, et, par elle, il se trouvoit allié à celui-ci. L'avocat Le Mazier, qui n'étoit pas sans causes, car mauvaises ou bonnes il les plaidoit toutes, pour n'en pas gagner une, étoit de ses parents. On ne le connoît plus que par les vers où Boileau s'est moqué de lui. (*V.* la Sat. 1re et l'Epître II.)

3. C'est ce qu'au Parlement on appeloit « le parquet. »

Pour les Déposts et Sentences sur Production de Parties.

M[rs] Claude Tartel, rue des Assis, Charles Tartel, près l'Hotel de Ville, et Tixeran, rue de Montmorancy.

Pour l'Expédition des Sentences sans production.

M[rs] Menessiers, Cloître des Bernardins, du Four, ruë Saint Honoré, Tartel, rue des Assis, et Forbet, vieille rue du Temple.

Pour les Deffauts aux Ordonnances.

M[rs] Philipe Luce, rue Saint Martin, et Estienne Luce, rue Quinquempoix.

Pour les Decrets.

M. François pour M. Favier sur le Quay de la Mégisserie.

Pour les certifications des criées.

M[rs] Magny, rue Hautefeüille, et Luce, ruë Quinquempoix.

A la Chambre Civile.

M[rs] Gaudion, vieille rue du Temple, Dupuis, ruë des Prouvaires, Nicolas et Pierre Tauxier, rue de la Tixeranderie.

Au Criminel.

M[rs] Galliot, ruë Saint Thomas du Louvre, du Jardin, ruë de Bièvre, Pariset, rue Saint Germain l'Auxerrois, et Lodet, ruë Pavée, prés l'Hôtel de Bourgogne.

— « On dit, lisons-nous dans le *Dictionn. de Trévoux*, qu'une chose a été faite et adjugée au parc civil du Châtelet : pour dire à l'ordinaire, à l'issue de l'audience. »

Pour les Inthimations.

M. Garnier, ruë du Figuier.

Pour les Affirmations de Voyages [1].

M. Gaucher, ruë Trainée, près Saint Eustache.

Pour le Greffe Criminel de Robe-courte.

M. Casson, ruë des Menetriers.

Pour M. le Prevost de l'Isle.

M. le Marié, ruë des Anglois.

Pour M. le Juge Auditeur.

M. Thiery, ruë Saint Martin.

Pour la Geolle.

M. Vallon, ruë de la vieille Monnaye.

Garde Scel.

Qui signe pour les Notaires interdits, et qui reçoit et scelle les Oppositions aux Décrets, et les Immatricules [2] des Notaires et Huissiers.

M. Quinot, ruë Thibaut-Thodé.

Pour le Sceel des Sentences du Chatelet et des Consuls.

M. le Cour, ruë de la Tixeranderie.

Pour le Sceel des Expeditions des Notaires.

M........ ruë Geoffroy-Lasnier.

1. Cet office avoit été créé par l'ordonnance de 1667, à l'effet de donner aux plaideurs venus de province acte de leurs voyages ainsi que du temps de leur séjour, et de leur permettre, s'ils gagnoient leur cause, de pouvoir faire taxer séjour et voyage.

2. On appeloit ainsi les actes enregistrés.

Au Trésor.

M. Gassot, ruë des Marmouzets.

A l'Hotel de Ville.

M. Mitantier, à la Grève.

A l'Amirauté.

M. Chartier, ruë Saint Jacques.

A la Connétablie et Maréchaussée.

M. Lebert, ruë Galande.

A l'Election.

M. Metayer, ruë des Blancs Manteaux.

Eaux et Forêts.

Mrs Broquet, ruë de la Calandre, et le Noble, ruë Saint Bon.

Au Bailliage du Palais.

M. Godin, ruë de la Calandre.

Aux Consuls.

Mrs Verrier père et fils, Cloître Saint Mederic.

A la Massonnerie.

M. Le Roy, ruë des Marmouzets.

Au Bailliage du Temple.

M. Gilbert, au petit marché du Marais[1].

1. Il existe encore rue de Bretagne, mais sous le nom de « Marché des Enfants rouges, » qui lui vient du voisinage d'un ancien hospice d'enfants, fondé par François Ier et supprimé en 1772. Il communique avec la rue de Beauce par la ruelle des Oiseaux, près de laquelle Mlle de Scudéry vécut les dernières années de sa vie. Cette ruelle s'étoit d'abord appelée « petite rue Charlot. » (Sauval, t. II, p. 658.)

CONTRAINTES JUDICIAIRES.

On trouve les Huissiers Audianciers et autres de toutes les Cours et Jurisdictions, au lieu et à l'heure de chaque Audiance, pour l'execution des Arrests, Sentences, Décrets et Ordonnances des Magistrats et Juges ordinaires, pour raison de quoy on aura recours à l'article de la scéance des Tribunaux.

Les Huissiers du Grand Conseil ont un Bureau au pied du grand degré.

Les Barrières des Huissiers et Sergens du Chatelet, sont au marché neuf, au petit marché Saint Germain[1], à l'aile du pont Marie, à la pointe Saint Eustache, au coin Saint Jacques de l'Hôpital, au cimetiere Saint Jean, à la pointe Saint Honoré[2], devant l'Abbaye Saint Martin, à la place Maubert, ruë du petit Pont, ruë des Ecrivains.

Le Bureau des Huissiers à cheval[3] est sur le

1. Il étoit tout près de l'enclos de la foire Saint-Germain.

2. C'est-à-dire au carrefour de la rue Croix-des-Petits-Champs, de la rue de Grenelle et de la rue du Coq, aujourd'hui rue de Marengo. Le poste ou barrière des huissiers et sergents du Châtelet lui avoit fait donner le nom de « Barrière des Sergents, » qu'il garda longtemps après que le poste eût été supprimé. L'enseigne des « Deux Sergents, » qui ne vient que de disparoître, le rappeloit encore, mais avec une singulière variante : Au lieu de deux recors, on y voyoit deux sergents de l'ancienne garde impériale ! — On trouve au t. 58, p. 179 de la *Collection Delamarre,* à la Biblioth. Nat., de curieux renseignements sur les *Barrières des Sergents,* depuis 1551 jusqu'à 1698.

3. Comme les huissiers au Parlement, dits « huissiers à la chaîne, » ils pouvoient instrumenter dans tout le

quay de la Mégisserie où l'on peut recouvrer leur liste, et où l'on peut apprendre le temps de leur départ pour chaque Province et Département.

Les Six vingt Huissiers seuls reservez d'entre les Huissiers à Verge par Edit du mois de Février 1691, pour la fonction de Priseurs et Vendeurs de biens meubles en la Ville, Fauxbourgs et Banlieu de Paris, ont leur bureau dans la Cour du Grand Chatelet, et sont compris dans la liste suivante :

Pierre Blanchans, ruë Saint Denis proche Saint Leu.

Jacques Taconnet, rue de l'Arbre-secq.

Antoine Bruneau, ruë Saint Denis devant le Sepulchre.

Alexandre Vaubelin, ruë de la Boucherie.

Gilles la Hogue, rue Saint Martin.

Jean Divry, ruë de Bièvre.

royaume, et pour cela ils le prenoient de très-haut avec les autres, les simples huissiers à verge, *car*, dit le Marquis du *Joueur* de Regnard :

> Car huissier à cheval, c'est presque chevalier.

Un seul jour dans l'année, le lendemain de la Trinité, tous, huissiers à verge, huissiers priseurs, huissiers à cheval, se confondoient dans une même cavalcade, pour aller faire visite au prévôt de Paris, au premier président, au lieutenant civil, etc. Mercier s'en est moqué dans son Tableau de Paris, et Lemierre encore mieux au chant VI[e] de son poëme des *Fastes :*

> Voyez-vous s'avancer, couverts de noirs manteaux,
> Ces roides écuyers juchés sur leurs chevaux,
> Cavalcade peu faite aux marches régulières,
> Qui vient parodier nos brigades guerrières,
> Et tenant mal les rangs, plus mal les étriers,
> Saisit au moindre choc le crin de ses coursiers.

Claude de Cay, place Maubert.
Thomas Beccasse, rue des Noyers.
Pierre le Gagneur, rue du Temple.
Louis Malbeste[1], ruë du Plâtre proche la ruë des Noyers.
Nicolas Fontaine, ruë Neuve Saint Mederic.
Jean Brunet, rue de la Tonnelerie.
Simon Monet, ruë Galande.
Pierre Vaillant, rue Saint Denis proche les Saints Innocens.
Guillaume Fournier, porte Saint Jacques.
Pierre Bertelot, rue des Boucheries, fauxbourg S. Germain.
Simon Mozac, *Fieffé*[2], rue vieille Monnoye.
Laurent de la Place, ruë Saint Antoine.
François le Tourneur, rue de Bretagne.
Michel Faguet, ruë Saint Pierre aux Bœufs.
Alexandre Arnoult, ruë Parcheminerie.
Antoine le Moine, rue Saint Martin.

1. Nous retrouvons ce nom grotesque porté du temps de Beaumarchais, par un avocat, qui sans doute descendoit de l'huissier nommé ici. On sait quel parti l'auteur de *Figaro* en tira pour un des effets les plus comiques de ses *Mémoires* contre Goezmann : « Il n'est rien, avons-nous dit dans la *Notice*, mise en tête de l'édition de ses *Œuvres* (1876, gr. in-8, p. XXI), il n'est rien qui ne lui soit bon pour mettre les rieurs de son côté. Marin s'est-il moqué du nom du pauvre avocat Me Malbête, le seul que Beaumarchais ait trouvé pour signer son *Mémoire*, comme l'exige la loi; il lui retourne de la plus plaisante façon le nom dont il se moque : « le Gazetier de France, dit-il, « se plaint de la fausseté des calomnies répandues dans « un libelle signé Beaumarchais-Malbête, et il entreprend « de se justifier par un petit manifeste signé Marin, qui « n'est pas Malbête. »

2. On appeloit huissier *fieffé* celui qui avoit son office à charge de redevance, ce qui le rendoit héréditaire.

Charles Pinard, rue de la Huchette.
Pierre Hargenvilliers, rue Galande.
Pierre de Noleson, ruë Saint Antoine, devant la ruë des Barres.
François Clozier, rue Tixeranderie.
Brice Fleury, *Fieffé*, ruë du Crucifix Saint Jacques.
Antoine Marais, rue S. Antoine.
Nicolas Gaspard Boucault, cloître Saint Martin.
Jacques le Roy, ruë Tixeranderie.
Philippes Menard, ruë des Lombars.
Nicolas Gasté, rue Saint Antoine prés les Jésuites.
Bonaventure Guilliot, rue Saint Martin devant la rue aux Ours.
Jean Manet, rue des vieilles Audriettes.
Benjamin le Maistre, rue Aubri-boucher.
Jacques Giroux, rue Darnetal.
Laurent Mazier, rue Montmartre.
Henry Charpentier, rue Aubri-boucher.
Jacques Duval, à la Ville-neuve.
Guillaume Dupré, ruë de Bery, au Marais.
Nicolas Bauldry, rue des Barres.
Maurice Poteron, rue Crucifix Saint Jacques.
Michel Lyon, ruë vieille Monnoye.
Jean Caron, rue des Barres.
Pierre Langlois, ruë Saint Louis dans Lisle.
Philippes Veron, rue du Four Saint Honoré.
Pierre Desvaux, rue aux Ours.
Pierre Pinchon, rue Saint Jacques à l'entrée.
Louis Jacquemarc, rue Quinquempoix.
Pierre de Bréquigny, ruë Thibaut Thodé.
Jean Loyseau, rue des Boucheries Saint Germain.
Gilles Fournier, rue Saint Germain, attenant la Gabelle.

Nicolas Taconnet, rue de l'Arbre Secq.
Pierre Menne, rue de la Vannerie.
Jean Guesdon, place Maubert.
Antoine Dainnal, rue de la Savonnerie.
Charles Jacob, rue des Petits Champs.
Nicolas Deon, *Fieffé,* rue Tixeranderie.
Mathieu Pelouard, derriere le Palais Royal.
Jean Prevost, ruë Galande.
Jean Arnoult, ruë Saint Louis, prés Saint Roch.
Jean Mouillefert, ruë S. Denis.
Louis Raoult, ruë des Barres.
Louis Colas, vieille ruë du Temple.
Gabriel Nicolas Beauval, devant S. André des Arts..
Charles Baignard, rue S. Antoine, prés la Barriere.
François Traffons, ruë Bourtibourg.
Pierre Chambon, *Fieffé,* ruë Pierre au Lard.
Jean Dudoigt, rue des Tournelles, prés la porte S. Antoine.
Michel Roger, cloître S. Opportune.
Thomas Mandoüyt, porte S. Michel.
Jean du Brecq, ruë de la Calande, prés le Palais.
Glaude de la Haye, rue Ste Marguerite, devant l'Abbaye S. Germain.
Jacques Gohier, ruë de la Tixeranderie.
Pierre Tauxier, ruë de la petite Truanderie.
Yves de Boucquainville, rue S. Antoine, près l'Hôtel de Sully.
Hubert le Moyne, rue S. Honoré.
Dominique Theventin, ruë S. Antoine, devant la ruë Geoffroy Lasnier.
Noel Thibault, ruë de la Verrerie.
Jacques Martin, rue Quinquempoix.

François du Rot, rue des Lombards.
Pierre Morin, ruë Bourtibourg.
Joseph Alexis le Doyen, rue Tixeranderie.
Estienne Trilliau, rue Beaubourg.
Nicolas Cabaille, rue Madame.
Nicolas Remy, rue S. Denis.
Jean Henneguy, rue de la Calandre.
Estienne Arondeau, *Fieffé*, rue S. Jacques.
Jean Huvellier, rue Dauphine.
Sébastien Huré, rue des Arcis.
Gilles de Bauve, rue S. Honoré.
Pierre René Patin, rue S. Martin.
Jean Sebert, devant le Fort l'Evesque.
Pierre Paillet, rue S. Honoré.
Jean Maisondieu, rue des Noyers.
Pierre Massé, *Fieffé*, rue des Boucheries Saint Germain.
Gilbert Mouillard, ruë de la vieille Orangerie.
Jean Edme Ravillonnet, rue S. Antoine.
Jacques Robert de Cercellier, rue du Roi de Sicile.
Jacques Barbarin, rue Coustellerie.
Claude Dépoigny, rue Saint Martin.
Jean Coucet, rue des Mauvaises Parolles.
Leonard de Champagne, rue de la Bouclerie.
Joseph François le Normand, Pont Notre Dame.
Noel Avenet, ruë aux Maires.
Jacques Rioult, Marché aux Poirés.
Nicolas Henrion, ruë Michel le Comte.
Jean Simon Mozac, rue des Lombards.
Charles Coignet, rue de la Licorne.
Charles Flattier, ruë S. Antoine, prés la ruë Percée.
Charles Cappé, ruë S. Louis Isle Notre Dame.

Pierre le Gros, place de Grève.
Jean Baptiste Destrehan, ruë S. Antoine.
Nicolas Duval, devant S. Pierre aux Bœufs.
Pierre Brisset, rue du Mouton.
Claude Ronjault, nommé par Sa Majesté, au lieu d'Estienne Marlet.

Les particuliers pourroient se pourvoir en tout temps à l'ordinaire contre ceux d'entre les Huissiers à cheval et à verge du Châtelet qui auroient malversé; mais on peut plus sommairement et sans frais en porter plainte à M. le Lieutenant Civil, qui tient scéance à cet effet le surlendemain de la Trinité depuis huit heures du matin jusqu'à midy, et qui les fait appeller l'un après l'autre selon l'ordre de leur reception, pour repondre aux plaintes qui sont faites contre eux, et sur lesquelles mondit Sieur le Lieutenant Civil fait droit sur le champ, sans que l'Officier puisse se dispenser de satisfaire à sa condamnation; premierement parce qu'il est obligé sous paine d'amande, de repondre à l'appel de l'Huissier. Secondement, parce qu'il est mis en arrêt jusqu'à ce qu'il ait satisfait. On peut encore dans le courant de l'année rendre plaintes des malversations des Huissiers à cheval et à verge aux Officiers de leur Communaute, qui s'assemblent tous les Dimanches matin, dans le Cloître S[te] Croix de la Bretonnerie.

BUREAUX PUBLICS.

Le Bureau General de la Douane est à l'Hôtel Seguier, ruë de Grenelle, dont la basse-cour où entrent les Roulliers est dans la ruë du Boulloy.

Le Bureau General des Aydes est dans la ruë des Barres, derriere S. Gervais, à l'Hôtel de Charny[1].

Le Bureau Général des Fermes du Tabac est ruë Betisy, à l'Hotel d'Anjou.

Le Bureau Général pour la Marque des Chapeaux est ruë neuve Saint Mederic[2].

Les Bureaux des Papiers et Parchemins timbrez sont dans la Cour de la Moignon[3], ruë Galande, ruë de Bussy, ruë S. Germain l'Auxerrois[4], ruë des petits Champs, ruë de la Vannerie, et ruë des Barres, à l'Hotel de Charny.

1. Il s'appeloit d'abord *Hôtel des Barres,* comme la rue, à cause des *Moulins des barres du Temple,* qui étoient auprès sur la Seine. Le percement de la rue Louis-Philippe en emporta une partie, et le reste fut démoli vers le même temps. Le bureau des Aides ne quitta l'hôtel de Charny qu'un peu avant la Révolution. Il fut alors transféré rue de Choiseul dans un vaste bâtiment où nous avons vu l'administration de l'Enregistrement et des Domaines.

2. « Dans la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. » (Edit. 1691, p. 7.) — Sans cette marque, les chapeaux de castor étoient considérés comme contrebande. Elle n'avoit été qu'un prétexte à l'établissement d'offices de marqueurs, achetés surtout par des chapeliers enrichis. (*Correspond. des Contrôl. génér.*, nº 767.) En 1694, elle fut supprimée à Lyon, et remplacée par une augmentation des droits de douane sur les chapeaux. (*Id.*, nº 1372.)

3. « Cour neuve du Palais. » (Edit. 1691, p. 7.)

4. « Rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois. » *Id.* — Les parchemins et papiers timbrés constituoient une sorte de ferme, dont à la fin du règne de Louis XIV le fameux Deschiens fut le principal traitant, ce qui lui valut cette épigramme citée par Jamet dans ses *Stromates,* t. II, p. 1797 :

On l'a toujours bien dit le papier souffre tout,
Et, quoi que sa candeur marque son innocence,
Le Roi lui fait porter les armes de la France,
Et le donne à Deschiens qui le barbouille tout.

Le Bureau des petits Domaines pour les droits des places et eschoppes des lieux publics, est ruë Saint Germain l'Auxerrois au coin de la rue Thibaut Thodé.

Les Bureaux du Contrôle des Exploits, sont rue Galande [1], cour de la Moignon, ruë de la Poterie, ruë de Bussy, ruë d'Orléans, ruë du petit Lion, ruë Saint Antoine, ruë du Monceau Saint Gervais et dans l'enclos du grand Châtelet.

Le Bureau de M. Bertin, Receveur Général des Parties Casuelles [2], est rue neuve Saint Augustin.

Le Bureau général des Chevaux de renvoy et de louage est à l'Hotel de Sens [3], prés l'Ave Maria.

Le Bureau de la Compagnie des Indes Orientales est dans la rue Pavée, prés [4] l'Hôtel de Bourgogne [5].

1. A la suite dans l'édit. précédente, p. 7 : « Cul de Sac de la foire Saint-Germain. »

2. On appeloit « parties casuelles » les droits de finance que devoit payer annuellement tout détenteur d'un office vénal non héréditaire, s'il vouloit le conserver à sa veuve et à ses enfants. — Nous retrouverons Bertin qui en étoit alors le trésorier, parmi « les fameux curieux. »

3. Nous en parlerons plus loin, à propos du coche de Lyon qui en partoit.

4. « Derrière, » édit. 1691, p. 61.

5. La Compagnie des Indes Orientales avoit été créée par Colbert pour faire le commerce avec les côtes de l'Indoustan. Elle avoit le privilége exclusif des toiles fines des Indes, peintes ou blanches, mais toutes soumises à la *marque,* sous peine d'être saisies et brûlées comme marchandises de contrebande (ordonnance du 8 février 1687). Ce commerce se faisoit souvent par échanges : pour les toiles des Indes importées, on exportoit nos draps du Languedoc.

Celui des Indes Occidentales[1] est dans la rue Saint Martin, devant Saint Julien des Menêtriers.

Le Bureau du Voier du Roi est dans la rue de Grenelle, quartier Saint Honoré.

Celui de la Manufacture des Buffles est ruë Neuve Saint Mederic, chez M. Jabac[2].

Celui de la Manufacture des Marroquins et Vaches rouges façon de Levant est sur le Quay de l'Ecolle[3].

Celui des Jurez Crieurs est rue Neuve Saint Médéric.

(*Correspond. administr. de Louis XIV,* t. III, p. 654 et 660.)

1. La Compagnie des Indes Occidentales commerçait avec l'Amérique, où nous possédions alors le Canada, l'Acadie, Terre-Neuve, la Louisiane. Son commerce se faisoit surtout par les navires de Saint-Malo, et exploitoit de préférence les peaux de castor et les matières d'or et d'argent. (*Correspond. des Contrôleurs généraux,* n° 665.) — C'étoit, comme l'autre compagnie, une création de Colbert, mais toutes deux, depuis sa mort, étoient bien déchues. (Isambert, *Anciennes lois françoises,* t. XVIII, p. 35, 38, et 211.)

2. Il s'agit des peaux de buffles préparées, dont on faisoit pour l'armée des juste-au-corps, des colletins, etc. Jabach, que nous retrouverons plus loin, avoit établi à Corbeil, pour leur préparation, la meilleure manufacture qu'il y en eût en France, aussi n'est-il pas étonnant qu'elle eût son bureau chez lui, à Paris : « Celle de Corbeil, lisons-nous dans le *Dict. univ. du Commerce* de Savary, t. I, col. 1132, est la plus considérable, et les peaux qui s'y apprêtent sont réputées les meilleures. On en doit l'établissement au sieur Jabac, natif de Cologne, qui les avoit poussées à la dernière perfection. »

3. C'est sans doute « la manufacture de maroquin et de peau de chagrin, » dont la comtesse de Beuvron avoit obtenu le brevet, vers le même temps. (*Corresp. administ. de Louis XIV,* t. III, introd. p. LV.)

Celui des Vendeurs de foin[1] est sur le Quai des Ormes.

Les Commissionnaires Facteurs de toutes marchandises ont des Bureaux ruë de la Mortellerie, sur le port de la Grève, sur le quay de l'Ecole, etc.

Les Jurez Mouleurs et Aides Mouleurs de Bois[2], ont aussi leurs Bureaux par tout où l'on fait commerce de bois à bruler, quay de la Grève, quay de la Tournelle, quay de l'Ecole, quay de la Grenouillière, porte Saint Antoine, etc.

1. Leur vrai titre étoit « Juré peseur et compteur de la marchandise de foin, » comme on le voit par une épitaphe que rapporte M. Cocheris dans son édit. de l'*Histoire du Diocèse de Paris* de l'abbé Le Beuf, in-8, t. I, p. 238.

2. Ces sortes d'offices datoient du XIVe siècle. Il existe, en effet, une ordonnance de Charles VI, qui établit « quarante jurés compteurs et *moleurs* de bois. » Leur fonction consistoit à faire mesurer dans un cercle de fer, appelé *mole* ou *moule,* le bois à brûler, qui se vendoit sur les ports. Ce sont les charges dont on se moqua le plus, surtout lorsque, par expédient de finances, elles se multiplièrent sous Louis XIV : « — Vous aimez les titres, dit Colombine dans la farce des *Chinois* jouée au théâtre Italien en 1692, et si l'on n'y tient la main, vous vous mettrez de pair avec *les mouleurs de bois.* » (Acte IV, scène 2.) — Ils ne tardèrent pas à être supprimés en province, mais il fallut que les villes payassent leur suppression. (*Correspond. des Contrôl. génér.*, n°s 1564 et 1573.) Ils durèrent plus longtemps à Paris. Au mois de juillet 1725, on parla même d'en créer de nouveaux. (*Journal de Math. Marais,* t. III, p. 208.) — C'est par délégation que la charge s'en exerçoit. On s'explique ainsi comment Philippe Caffiéri, père du grand artiste, à qui l'on doit les admirables bustes du théâtre Français, put être à la fois « sculpteur du Roy, et mouleur de bois, » ainsi qu'on le voit sur son acte de mort, en date du 7 sept. 1716. (Jal, *Dict. crit.*, p. 303.)

Les Jurez Mesureurs et Controlleurs de grains et farines, en ont à la Halle et sur les quais de l'Ecole et de la Grève.

Le Bureau des Commissaires Controlleurs de la Buche, est devant le pont-neuf du côté de la Samaritaine[1].

Les Jurez Controlleurs de Vins, Cidres et autres Boissons, ont leurs Bureaux, rue Frementeau[2] et sur le Quay des Célestins.

Il y a au même lieu un Bureau pour les déclarations des marchandises qui doivent les droits à la Doüanne.

Les Jurez Courtiers de Vins ont leurs Bureaux sur le quay de la Grève[3].

Celui des nouveaux Officiers Gardes batteaux et Metteurs à bord, est sur le même quay et pareillement celuy du Domaine et Barrage.

Celuy des droits du Poisson de mer frais, sec et salé, est sur le quay des Celestins.

Au même lieu est le Bureau des droits qui se levent sur les Cendres, Soudes et Gravelées.

1. Pour tous ces « officiers sur les ports et quais » se trouve un curieux dossier dans la collection des papiers Delamarre, aux *mss.* de la Biblioth. Nat., t. 153, fol. 13, etc. — Ceux qui avoient qualité de mouleurs et aides-mouleurs de bois, dont il est parlé dans la note précédente, exerçoient, ou plutôt faisoient exercer, principalement au quai de l'Ecole. C'est là, plus encore qu'à la Grenouillère — aujourd'hui le quai d'Orsay — qu'avoient lieu les grands arrivages de bois à brûler. Corbinelli du *Pédant joué* de Cyrano ne va pas autre part pour acheter les meilleurs cotrets.

2. C'est-à-dire Froidmanteau ou Fromenteau.

3. Ils faisoient l'essai des vins dans les caves mêmes de l'Hôtel de Ville.

Le Bureau des Marchands Bouchers est sur le port de la Grève devant la place aux veaux[1].

ADMINISTRATION DES HOSPITAUX

Gouverneurs et Administrateurs de l'Hotel Dieu et des Incurables.

Monseigneur l'Archeveque de Paris; à l'Archeveché.

Monseigneur le Premier Président, Cour du Palais.

Monseigneur le Premier Président de la Chambre des Comptes, vieille ruë du Temple.

Monseigneur le Premier Président de la Cour des Aydes devant les Capucins du Marais.

Monseigneur le Procureur Général, rue Barbette.

M. de la Reynie, rue du Boulloy.

M. de Fourcy, rue de Jouy.

M. le Pelletier, vieille rue du Temple.

M. Chuppé, rue de l'Observance.

M. Acard, vieille rue du Temple[2].

M. Guiloire, cul de sac Saint Dominique.

M. Champy, rue de la Harpe.

M. Petitpied, rue du Jour.

M. de Bragelonne, dans le Temple.

1. C'est-à-dire sur la gauche de la Grève, vers la rue de la Tannerie, où s'étoit tenu en effet le Marché aux Veaux, jusqu'en 1646, époque où il fut transféré quai des Ormes. Son ancien emplacement fut appelé « Vieille place aux Veaux. »

2. Aux Archives de l'Assistance publique se trouvoit le procès-verbal de la prestation de serment, en la grand' Chambre du Parlement, des sieurs Accart, Choart, et Baussan, nommés, en 1673, gouverneurs de l'Hôtel-Dieu.

M. Goupy, rue Sainte Avoye.
M. Soufflot[1], rue des deux Ecus.
M. le Verrier, rue Percée.
M. Levêque de Vaugrineuse, rue Saint Martin.
M. Herblot, rue Saint Germain l'Auxerrois.
M. Marchand, rue Tictonne.
M. Destrichy[2], rue Bertin Poirée.
M. Clerambault, rue Jean Lointier.
M. Piquet, rue de la Tixeranderie.

Receveur de l'Hotel-Dieu.

M. Perlan, ruë Saint Martin.

Greffier de l'Hotel-Dieu.

M. Beaufort, Parvis Notre-Dame.

1. Il fut un des administrateurs de l'Hôtel-Dieu jusqu'en 1717. Il fit en 1707 un rapport, qui étoit aux Archives de l'Assistance publique, sur une rébellion au faubourg Saint-Germain « contre l'exempt et les archers préposez pour veiller aux fraudes de la boucherie de l'Hôtel-Dieu, pendant le caresme. » On sait que c'est la seule boucherie qni avoit à cette époque de l'année le droit d'ouvrir et de vendre. En 1717, comme l'un des doyens, il fut chargé de veiller à l'auto-da-fé des peintures licencieuses qui s'étoient trouvées dans le legs que M. de Callières avoit fait à l'Hôtel-Dieu de tous ses biens : « Sur ce qui a esté dit par M. d'Estrechy, lisoit-on dans une pièce des Archives, que parmy les tableaux de la succession de feu M. de Callières, il s'en est trouvé quatre représentant des nudités et des postures indécentes capables de blesser la pudeur et la modestie chrestienne s'ils estoient exposez en vente, la Compagnie a aresté qu'ils seront jettés au feu, en présence de Messieurs Soufflot et d'Estréchy. »

2. Lisez d'Estréchy. C'est le même qui est nommé dans la note précédente. En 1708, à l'époque d'une épidémie scorbutique à Paris, il fit une déclaration curieuse : « M. d'Etrechy a dit que si l'augmentation des malades venus à l'Hôtel-Dieu depuis quelques jours continue, il y en aura trois mil ou environ dans dimanche prochain. » (*Archives hospitalières* par Léon Brièle, 1877, in-8, p. 69.)

Receveurs et Greffiers des Incurables.

M. Garilde, rue du Four S. Germain.

Le Bureau de l'Hotel Dieu se tient tous les Mercredis et les Vendredis, depuis dix heures jusqu'à midi.

Il y a encore une autre scéance du même Bureau à l'Archeveché, tous les Samedis aux mêmes heures.

Messieurs du Bureau prennent une sorte de vacance pendant les vacations du Parlement, mais quelques uns ne laissent pas de s'assembler pour les affaires urgentes une fois la semaine seulement, alternativement au Bureau ordinaire et à l'Archeveché, le Vendredi au premier endroit et le Samedi à l'autre, aux heures ci-devant marquées.

Gouverneurs et Administrateurs de l'Hopital General.

CHEFS DE L'ADMINISTRATION.

Monseigneur l'Archevêque de Paris, Nosseigneurs les premiers Presidens du Parlement, de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aydes, Monseigneur le Procureur Général, Monsieur de Fourcy et Monsieur de la Reynie, aux adresses ci-devant marquées.

ADMINISTRATEURS ORDINAIRES.

M. Pajot, rue du Bac, aux Missions Etrangères.
M. le Vieux [1], cul de sac des Bourdonnois.

1. Quand les Hôpitaux et les Incurables firent banqueroute en 1689, il passa pour y avoir contribué par ses

M. Meliand, rue Saint Loüis du Marais.
M. Pinette, à l'Oratoire du Fauxbourg Saint Michel.
M. le Caron, rue Bardubec.
M. Hourlier[1], rue des fossez saint Michel.
M. Blin, quay des Augustins.
M. Berthelot, près la place des Victoires[2].

malversations. C'est sur cette banqueroute, d'où vint la ruine de tant de gens, qui avoient prêté aux hôpitaux leurs deniers à rentes viagères ou à *fond perdu*, que La Bruyère écrivit : « Le fonds perdu, autrefois si sûr, si religieux et si inviolable, est devenu avec le temps et par les soins de ceux qui en étoient chargés, un bien perdu. » *De quelques usages*, § 39. — Les *Clés* disent qu'on chassa les administrateurs accusés de friponnerie. Le Vieux, quoiqu'elles le nomment, n'en étoit pas, puisque trois ans après nous le trouvons encore ici parmi les administrateurs de l'Hôpital général.

1. Nous le connaissons déjà comme bailli du Palais. — Le 14 août 1671, il prit part aux mesures adoptées pour donner des nourrices aux Enfants trouvés. Il émit alors une opinion intéressante sur la recherche des pères pour cette catégorie d'enfants : « Monsieur Hourlier, bailly du Palais, lisoit-on à cette date dans une pièce des *Archives hospitalières*, a dit qu'il avoit esté cy-devant rendu plusieurs sentences au Châtelet, portant condamnation contre plusieurs particuliers trouvés estre pères d'aulcuns enfans trouvez, lesquelles sentences n'ont point esté suivies d'exécution. A esté arresté qu'on fera ses efforts pour retrouver lesdictes sentences, et Monsieur le Procureur du Roy supplié d'en prendre soin. »

2. C'est Berthelot l'aîné, que nous avons vu plus haut au chapitre des fermiers généraux des Monnoies. Devenu fort riche, il usoit bien de sa fortune, et s'étoit ainsi donné des droits à prendre place dans l'administration des Hospices. On lui dut en partie celui des Convalescents : « Il a esté dit, lisons-nous dans le *Récolement des archives hospitalières* dressé par M. Brièle, que le prieuré de Saint-Julien estoit plus propre à cet hospice, et mesme y avoit esté destiné dès le commencement. On a dit aussi que

M. Petitpas, Parvis Notre Dame.
M. Husson, rue du Roy de Cicile.
M. Guilloire, cul de sac saint Dominique.
M. Rillart, près Saint Paul.
M. Petitpied, rue du Jour.
M. Briçonnet, près les Enfans Rouges.
M. de Bie, rue Bardubec.
M. le Bœuf, Isle Notre Dame.
M. le Febvre, près saint Sulpice.
M. Thieriac, près l'*Ave Maria*.
M. de Fremont[1], porte Gaillon.
M. Boucot[2], rue Hautefueille.
M. David, cul de sac saint Sauveur.
M. Braquet, Cloitre Notre Dame.
M. Soubeiran, près l'Oratoire saint Honoré.
M. Gourdon[3], à l'Hotel de Guyse.
M. Colin[4], Isle Notre Dame.
M. Badoulleau, rue des Prouvaires.
M. le Febvre, Cousture sainte Catherine.
M. Pirot, rue de Ventadour.

M. Berthelot, qui a donné 60,000 livres et promis quarante autres mille livres, a témoigné n'avoir point d'attache pour le lieu. » (Janv. 1675.)

1. Nous avons parlé de lui plus haut au chapitre des *Gardes du Trésor royal*.

2. Il figure déjà plus haut parmi « les gardes des rôles des offices de France. »

3. Il avoit prêté serment, en 1681, comme « receveur charitable de l'Hôpital général. »

4. Il semble avoir été chargé des aumônes de Mme de Miramion pour les hospices : « Monsieur Colin, lisons-nous dans le *Récolement des archives hospitalières*, p. 138, a apporté 64 louis d'or, valant 903 livres, que lui a donnés Madame de Miramion, procédés de la queste faicte à la Cour. » (1694, 28 avril.)

BANQUIERS

POUR LES REMISES DE PLACES EN PLACES.

Messieurs le Couteux[1], ruë de la Tixanderie, pour Normandie, Bretagne et païs etrangers.

M. André Hebert, cul de sac de la rue Quinquempoix[2], pour les mêmes lieux, et encore;

1. Nom qui fut longtemps célèbre dans la banque. En 1773, nous retrouvons dans l'*Almanach d'indication* de Roze de Chantoiseau : « Le Coulteux et Compagnie, rue Montorgueil, négociants en banque; une des plus anciennes maisons. » Roze disoit vrai, puisqu'alors cette maison existoit, nous en avons la preuve ici, depuis plus de quatre-vingts ans. Nous verrons tout à l'heure qu'elle remontoit encore bien plus haut. A l'époque de la Révolution, le chef de la famille, M. Le Coulteux de la Noraye, fut de la première municipalité de Paris, et son fils Le Coulteux de Canteleu, député à l'Assemblée constituante et au Conseil des Anciens, puis sénateur et pair de France. C'est lui qui fit bâtir, vers 1790, de la rue Montorgueil à la rue Montmartre, sur les terrains dépendant de sa maison de banque, toute une rue à maisons uniformes, à laquelle l'architecte Mandar, qui l'avoit construite, donna son nom. M. Le Coulteux en fut longtemps l'unique propriétaire. Voici ce que Berryer père, dans ses *Souvenirs* (1837, in-8, t. II, p. 320), dit sur l'ancienneté des Le Coulteux : « C'étoit dans la banque de Paris une maison antique, une des plus anciennes de la bourgeoisie de Paris, dont l'existence remontoit sans interruption ni déviation en plus ni en moins, aux époques d'où datoient les Thibert, les Trubert, les Bouillerot, réputés les plus anciennes familles de la capitale. »

2. On l'appeloit aussi cul de sac de Venise, à cause du voisinage de la rue de ce nom, dans laquelle le comte de Horn, au plus fort de la crise du Système, assassina un agioteur dans le cabaret de l'*Epée de bois*. Ce sont les banquiers, logés alors en grand nombre rue de Venise et surtout rue Quincampoix — nous en trouverons un plus loin — qui avoient attiré de ce côté Law et tout son agio.

Messieurs Hébert Frères, près saint Julien des Menetriers.

Et M. Petit, ruë du Four, quartier saint Honoré.

M. Michel Heuh, rue Mauconseil, aussi pour les Provinces de Normandie et Bretagne, et encore pour tous les Etats d'Allemagne.

M. Pierre Heuh, rue saint Martin, pour les mêmes lieux.

M. Tourton, ruë de la Truanderie, aussi pour l'Allemagne et pour le Lionnois.

M. Sorbiere, rue Quinquempoix, pour la même Province.

Et M. Michon, rue Aubry Boucher.

M. de Meuves, cul de sac de la rue des Bourdonnois, pour Allemagne, Angleterre, Italie, Hollande, Lyonnois, Languedoc et Flandres conquise.

M. Rigioly[1], rue Quinquempoix, aussi pour l'Italie et pour le Lyonnois.

Dancourt, en 1710, dans sa *Comédie des Comédiens* (acte II, scène 9), fait lancer par Mezzetin un lardon contre ces banques : « Je connois, dit-il, un bonnetier de la rue Saint-Denis, et un banquier de la rue Quincampoix, qui, avec 10,000 francs, qui n'étoient pas à eux, ont trouvé moyen de se faire chacun cent mille écus qui ne leur appartiennent guère. »

1. C'étoit un de ses banquiers italiens, comme il y en avoit eu beaucoup aux époques précédentes dans ce quartier, où ils avoient même laissé leur nom aux rues des Lombards et de Venise. Sous Louis XVI, il en existoit encore. Nous trouvons dans l'*Almanach général des Marchands* de 1778 : Caccia, banquier, rue Saint-Martin, vis-à-vis la rue aux Ours ; Giambone, rue Mauconseil ; Boggiano, place des Victoires.

Messieurs Narcisses et Maçon, rue Thibaut Thodé, pour les mêmes lieux.

Et Messieurs Vallentin, rue

M. Helissant, rue saint Denis, pour Allemagne, Pologne, Angleterre, Hollande, etc.

M. Moreau, rue Michel le Comte, pour Espagne, Bretagne, etc.

M. le Nostre, rue Troussevache, pour Anjou, Touraine, Poitou, etc.

M. Patu, rue de la Chanverrerie, pour Espagne.

M. Artus, rue Mauconseil, pour Angleterre, Ecosse, Irlande, Hollande, Flandres conquise, etc.

M. Milochin, rue saint Denis, pour la Flandre Espagnole.

M. Herins, derriere saint Leu et saint Gilles, pour tous les Païs bas.

M. Foissin, rue saint Denis, pour Allemagne, Suède, Dannemarc, Hollande, Italie, etc.

Messieurs les Agens de change s'assemblent tous les jours ouvrables vers le midy à la place de change, joignant la conciergerie du Palais, pour la négociation des Lettres et Billets de Change[1].

1. L'*Almanach royal* de 1702, qui donne à peu près, p. 64, le même renseignement, ajoute : « Le public peut s'adresser à leur clerc, qui y demeure, pour faire avertir lesdits Messieurs des billets perdus, lettres de change, ou autres billets négociables. » Telle étoit alors la Bourse de Paris : une voûte près d'une prison, pour s'assembler une fois tous les huit jours ; et un clerc, pour répondre à tout, le reste de la semaine. L'anglais Evelyn, qui visita le Palais en 1644, la trouva de bien mesquine apparence auprès de celle de Londres : « Les galeries, où l'on vend les menues

Pour les Banquiers Expeditionnaires en Cour de Rome, voyez l'article des affaires Ecclesiastiques.

ACADEMIES

ET CONFÉRENCES PUBLIQUES[1].

Il y a maintenant à Paris deux Academies Royales, établies pour perfectionner les sciences. La plus ancienne est l'Academie Françoise dont le Cardinal de Richelieu a jetté les premiers fondemens et dont le Roy est protecteur.

Elle est composée de quarante Academiciens, tous gens illustres par leur qualité, par leur mérite, et par leur condition. Ils sont uniquement appliquez à reduire la langue Françoise dans toute la pureté qu'on peut desirer. Ils tiennent leurs assemblées trois fois la semaine[2]

marchandises, dit-il, n'approchent pas des nôtres, non plus que le lieu où se tiennent les négociants, qui n'est qu'une simple voûte basse. » (*V.* Extraits de son Voyage à la suite de celui de Lister, publié par la Société des bibliophiles, p. 230.)

1. « Il y a diverses Académies qui ont toutes leurs utilitez publiques. Si celles des Jeux n'avoient pas été défendues, on en feroit de quatre espèces. Mais comme on ne joue plus que dans des maisons particulières, et entre personnes connues, on reduira seulement à trois espèces celles qui subsistent à présent; sçavoir celles qui ont été établies pour perfectionner les Sciences, celles qui regardent l'Education de la Noblesse, et celles qui concernent les beaux arts. » Edit. 1691, p. 7-8.

2. On ne s'étoit d'abord réuni qu'une fois par semaine, puis deux fois. Enfin, l'on alla jusqu'à trois fois en 1675, pour presser le travail du Dictionnaire, et, dès lors, ce fut la règle : « Depuis ce temps là, dit l'abbé d'Olivet, dans une note sur l'*Histoire de l'Académie*, par Pelisson, c'est

au vieux Louvre[1], où ils distribuent tous les ans à la saint Loüis des prix considérables, à ceux qui ont le mieux travaillé sur une pièce proposée, et sur un sujet à la gloire du Roy[2].

La deuxième, est l'Academie des Sciences qui s'applique à faire des découvertes dans l'Anatomie, dans la Botanique, dans la Chimie, dans l'Astronomie, dans la méchanique, et generalement dans toutes les parties de la Philosophie et des Mathématiques.

l'usage que les trois jours ordinaires d'assemblée soient le lundi, le jeudi, et le samedi. »

1. « A la prière de Colbert, qui en étoit membre depuis cinq ans, le Roi accorda à l'Académie françoise au rez de chaussée du Louvre, près du pavillon des Cariatides... les Salles, qui, après la Fronde, avoient été celles du Conseil, et qui sont aujourd'hui dans le Musée de Sculpture les salles de Puget et de Coustou. » (*Hist. du Louvre*, p. 66, dans *Paris à travers les âges*.)

2. Ces deux prix étoient : celui d'éloquence, fondé par Balzac, qui ne fut distribué qu'à partir de 1671 ; et celui de poésie, dont Pelisson et trois autres académiciens firent les frais, et qu'ensuite l'Académie en corps prit à son compte, jusqu'à ce qu'un de ses membres, l'évêque de Noyon, M. de Clermont-Tonnerre, l'eût constitué à perpétuité.

3. « La salle, lisons-nous dans l'ouvrage que cite notre avant-dernière note, la salle qui étoit à la suite de celle des séances servoit pour le travail du *Dictionnaire*, dont le roi payoit toutes les écritures ; et pour l'examen des pièces envoyées au concours des prix d'éloquence et de poésie que l'Académie distribuoit tous les ans à la Saint-Louis sous la forme de deux médailles d'or, de trois cents francs chacune. Ce jour là, comme la chapelle, d'ailleurs fort délaissée, que Le Mercier n'avoit pu achever au premier étage du pavillon des Cariatides de Sarrazin, étoit à la disposition de l'Académie françoise, dont les salles se trouvoient presque au-dessous, les Quarante y faisoient dire une messe en musique et prononcer le panégyrique du saint Roi. »

Les Academiciens qui la composent s'assemblent tous les Mercredis et Samedis à la Biblioteque du Roi qui est presentement rue Vivienne[1], et qui sera bien-tot à la place de Vendôme[2].

Ceux d'entr'eux qui professent les Mathématiques, ont leurs appartements à l'Observatoire Royal à l'extremité du Fauxbourg Saint Jacques.

Quoy-que la musique fasse partie des Mathematiques; elle a neanmoins son Academie particulière, parcequ'elle seroit entierement inutile, si comme les autres Arts liberaux, elle n'étoit soutenüe de la pratique[3]. Cette Academie s'exerce au quartier de saint Roch[4] chez M. de

1. « Où se doivent adresser ceux qui ont des découvertes ou des inventions nouvelles à proposer, dans le dessein d'être récompensez, ou seulement recommandables. Lorsqu'il s'agit de faits mathématiques, sur l'explication desquels on veut prévenir les Académiciens de cette Académie, on peut s'adresser à l'Observatoire royal, où ils ont chacun leur appartement. » Edit. 1691, p. 8.

2. Ordre avoit été donné pour la construction de la Bibliothèque à la Place Vendôme, le 19 mai 1691. On en trouve le texte dans les mss. de la *Collection Delamarre,* à la Biblioth. Nat., t. 131, fol. 81. Elle eût été construite au levant, dans la partie où fut bâti l'hôtel Bourvalais, aujourd'hui Ministère de la Justice, et elle eût absorbé, par derrière, une portion de l'espace occupé, depuis, par les hôtels de la rue Neuve des Capucines, ainsi qu'on en peut juger d'après les plans qui se trouvent au Cabinet des Estampes, *Topographie de Paris*, Place Vendôme.

3. « L'Académie royale de musique, qu'on nomme Opéra, est principalement occupée à représenter des tragédies en musique de la composition de M. Quinault.....» Edit. 1691, p. 8. (*V.* plus loin au chap. *Passe-temps et Menus plaisirs.*)

4. Rue Saint-Nicaise. C'est ce qu'on appeloit « l'hôtel de l'Académie. » (*V.* notre *Hist. de la Butte Saint-Roch*, p. 182.)

Francine qui en est Directeur[1] à la répétition des pièces de Theâtre qu'on nomme Opéra, et qu'elle représente ensuite sur le Théâtre du Palais Roial, ce qui peut être pratiqué par la Noblesse sans déroger.

La Societé Royale de Medecine est encore une espèce d'Academie[2] en laquelle on passe des règles à la pratique, ce qui fait qu'elle est composée de Philosophes, de Medecins, de Chirurgiens et d'Apoticaires artistes. Elle tient des Conférences publiques tous les Dimanches après Vepres, rue de Pincourt, Faubourg saint Antoine, chez Monsieur de Blegny qui en est Directeur, qui a commencé cet établissement par ordre du Roy, sous la protection de M. Daquin, premier Medecin de S. M. Il a deja publié plusieurs volumes d'Observations et d'Experiences, et il travaille sans relache à faire de nouvelles découvertes[3]. Cette Societé a des membres en

1. Il avoit succédé à Lulli, dont il étoit le gendre.

2. «... Est établie par ordre de la Cour, et.... disciplinée sur le pied des Académies d'établissement royal. Elle a pour sujet toutes les sciences naturelles et les arts qui en dépendent. » Edit. 1691, p. 12.

3. « M. de Blegny... a l'avantage d'avoir pratiqué et enseigné successivement toutes les parties de la philosophie et de la médecine. Il a composé dix-huit volumes très-curieux sur les sujets particuliers qui en dépendent, et inventé diverses machines fort industrieuses, qui lui ont toujours attiré beaucoup d'auditeurs. Il s'est retiré depuis quelque temps à son jardin médicinal à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, grande rue de Pincourt, où il tient une pension pour les malades, dont il sera parlé ci-après (*V.* plus bas, *Pension pour les malades*). Mais on ne laisse pas de le trouver presque tous les jours chez M. son fils, apothicaire du Roi, à l'entrée de la rue de Guénegaud, où il tient ses conférences en hiver, ne les ayant établies l'été à Pincourt,

plusieurs Villes de Provinces, qui travaillent utilement à la fin commune, qui est la perfection du plus important de tous les Arts.

Il en est tout de même de l'Academie d'Architecture, c'est un Art qui a beaucoup de preceptes scientifiques, mais qui sont applicables à la mechanique active. Elle est d'etablissement Royal et a eu feu M. Colbert pour protecteur. Maintenant elle est sous la protection de M. de Villacerf[1] et tient ses assemblées tous les Lundis de relevée, au Palais Brion[2].

Pour ce qui est des deux Academies établies pour la Peinture, pour la Sculpture et pour la Dance, elles n'ont presque pour objet que l'exercice. La premiere qui est pour les Peintres et pour les Sculpteurs, se tient aussi au Palais

qu'à cause des plantes médicinales qu'il y fait élever pour la satisfaction et l'utilité des médecins, chirurgiens et artistes, qui sont sous sa direction, et qui s'y rendent les dimanches après le service divin, pour conférer à l'ordinaire et consulter sur les indispositions des malades, qui se présentent, et à qui l'on donne gratuitement les ordonnances et délibérations. Mais en hiver, la conférence de la rue Guénegaud se tient les jeudis non fêtez, et commence à trois heures de relevée. » Edit. 1691, p. 12.

1. Edouard Colbert, marquis de Villacerf, cousin du ministre.

2. « Qui fait partie du Palais Royal, et qui a sa porte dans la rue de Richelieu. » Edit. 1691, p. 9. C'étoit un pavillon, dont une salle donnoit de plain-pied sur le jardin du Palais-Royal. Il devoit son nom au duc de Damville, qui n'étoit que comte de Brion quand le roi l'avoit fait bâtir, pour lui, en 1651. Il y logea plus tard Mme de La Vallière. C'est là que se fit, en plein air, la première exposition de peinture, en 1673. Le Théâtre françois en occupe à peu près l'emplacement. On verra en effet plus loin que le Palais Brion étoit « à l'entrée de la rue de Richelieu. »

Brion, à l'entrée de la rue de Richelieu. Elle est composée d'un grand nombre de fort habiles Maitres qui apportent un soin particulier à l'éducation de leurs élèves, et qui leur fournissent continuellement pour le dessein, des modèles humains et vivans placez en différens jours et en diverses postures. Ils trouvent même cet avantage dans leurs études, que l'Academie fait distribuer des prix considérables à ceux qui font plus de progrès dans un certain espace de temps[1].

1. « Pour être compris dans la liste des disciples, qui doivent y avoir entrée, l'aspirant doit avoir pour professeur l'un des Académiciens, qui, pour justifier la protection qu'il lui accorde, lui donne un billet imprimé signé de lui, et adressant aux Officiers de l'Académie auxquels il le présente. Après quoy ce billet ayant été pareillement signé du Recteur qui est de quartier, et du Professeur qui est en mois, le disciple a la liberté de se rendre tous les jours à l'Académie, où il s'exerce avec tous les autres à dessigner des modèles humains et vivants, placez en différents jours et en diverses postures; ce qu'ils continuent pendant trois mois, laissant toujours leurs desseins à l'Académie, où ils sont ensuite examinez par les Officiers, qui distribuent une forte médaille d'or à celuy qui a le mieux réussi, une médaille moins pesante du même métail à celui qui approche le plus près de la force de ce premier, et une médaille d'argent à celui dont les desseins prévalent sur tous ceux des disciples auxquels l'Académie n'accorde aucun prix. Après cela, on divise la troupe en trois classes, relativement à la capacité des disciples. Ceux de la première entrent et se placent avant les deux autres classes, qui gardent entre elles le même ordre; mais avant que les entrées se renouvellent, on recommence aussi la cérémonie des billets et des presentations cy-devant expliquées. Outre les prix qui se distribuent, comme il vient d'être dit, il s'en distribue encore quatre autres à la Saint Louis, qui donnent encore plus d'émulation aux disciples; par cette raison que ceux qui les ont gagnez sont envoyez et entretenuz à Rome durant trois ans, aux dépens du Roi, même de couleurs et de pinceaux, en

La deuxième qui est pour l'exercice de la Danse[1] tient Salle tous les Jeudis pour eprouver ses eleves, ruë Bailleuil, chez M. de Beauchamp qui en est Chancelier et Maître des Balets du Roy. Selon les statuts de cette Academie, elle ne devroit estre composée que de treize Académiciens; mais ce nombre a esté augmenté[2] par les graces que le Roy a bien voulu faire, à

travaillant seulement quatre jours la semaine à faire des copies pour Sa Majesté : outre qu'étant revenus, ils sont préférés pour les beaux ouvrages, et reçus sans peine membres de l'Académie, ce qui leur donne de plein droit la liberté de travailler à Paris, et ce qui les met dans un degré de distinction très honorable. Les élèves des peintres et ceux des sculpteurs sont indifféremment admis à disputer les prix, lorsqu'ils ont été jugés de force suffisante; à cet effet, ceux qui aspirent à ce bénéfice, présentent chacun un esquisse de leur façon; et, afin que l'Académie soit assurée qu'aucune de ces esquisses n'a été supposée, les Professeurs font faire en leur présence un impromptu à chacun de ceux qui ont présenté de bonnes esquisses; et tous ceux de qui les impromptus sont d'une force relative à leurs esquisses, sont admis à travailler pour les prix qui sont au nombre de quatre, savoir : deux médailles d'or, et deux d'argent, qui sont distribuées aux quatre disciples qui ont travaillé avec plus de succès, entre lesquels le plus fort reçoit encore un laurier de la main du surintendant de ces Académies. » Edit. 1691, p. 9.

1. « L'Académie royale de danse, qui est établie par lettres patentes à l'instar de celles dont il vient d'être parlé, tenoit il n'y a guère ses assemblées au Palais des Tuileries, dans l'antichambre de Monseigneur, et les tient maintenant dans la salle de Monsieur Beauchamp, maître des ballets du Roi, et chancelier de l'Académie, en sa maison rue Bailleul, derrière l'hôtel d'Aligre. » *Id.*, p. 10. — Les lettres patentes « pour l'établissement de l'Académie royale de danse, en la ville de Paris, » avoient été vérifiées au Parlement le 30 mars 1662.

2. « Et le sera probablement encore. » Edit. 1691, p. 10.

quelques uns de ceux qui ont eu l'honneur de danser devant Sa Majesté avant d'y estre admis [1].

CONFÉRENCES.

Il y a un concours de scavans toutes les aprésdinées chez M. l'Abbé Ménage, Cloitre Notre Dame [2], où l'on confère sur toutes sortes de sujets [3].

1. « Trois de ces maîtres se rendent tous les jeudis à l'Académie, pour exercer gratuitement les personnes de considération qui s'y trouvent, et les élèves des Académiciens, qui aspirent d'être admis à l'Académie, et qui ont, à cet effet, leurs protecteurs, par qui l'Académie est certifiée de leur capacité lors de leur réception, qui se fait toujours après la convocation de plusieurs personnes qualifiées, et des maîtres de l'Académie, en présence desquels ils font une expérience de chef-d'œuvre : après quoy, ils sont en plein droit d'enseigner la danse à Paris, et de jouir de divers privilèges que le Roi a eu la bonté d'accorder à cette Académie, où l'on est reçu seulement en payant une somme très modique, et en donnant une bourse de jetons d'argent qui sont distribués au nombre de deux à chacun des maîtres qui se trouvent à l'Académie les jours d'exercice et encore les premiers jeudis de chaque mois, afin de porter les Académiciens à se trouver à l'Assemblée générale qui se tient ce jour là à l'Académie pour délibérer sur les affaires communes, ainsi que le premier jour de mai. » *Id.*, p. 10.

2. Ménage, après la mort du cardinal de Retz, dont il étoit en quelque sorte devenu le secrétaire, avoit pris un logis au Cloître : « Il y tint régulièrement, dit La Monnoye dans la Notice en tête du *Menagiana*, t. I, tous les mercredis de chaque semaine, une assemblée, qu'il appeloit, à cause du jour, sa *Mercuriale*, où il eut la satisfaction de voir toujours un grand concours de gens de lettres, tant françois qu'étrangers. » La maison où il logeoit, existe encore rue Massillon, n° 4. C'est celle où La Harpe mourut. (*Rev. archéolog.*, t. IV, 1re part., p. 144.)

3. « La conférence de M. de la Courtière, qui se tient

M. de Villevant, Maître des Requestes, ruë Hautefeüille, donne aussi entrée chez lui toutes les aprésdinées aux Sçavans de considération, qui tiennent une conférence curieuse sur tous les sujets qui se présentent.

M. d'Herbelot[1], rue de Condé, tient une autre conférence chez lui tous les soirs après sept heures.

Les Mardis de relevée, on tient une conférence curieuse chez M. le Marquis d'Angeau, Chevalier des Ordres du Roi, Place Royale[2].

Les Jeudis de relevée, chez M. l'Abbé de la Roque, ruë de Guénégaud, sur diverses matières scientifiques[3].

rue Saint-Jean de Beauvais, a pour principal sujet la Philosophie, et pour accessoires les nouveautez de tous genres. » Edit. 1691, p. 12.

1. C'est l'orientaliste, professeur en langue syriaque, au collége Royal, secrétaire-interprète des langues orientales, auteur de la *Bibliothèque orientale*, qui fut publiée in-fol. en 1697, deux ans après sa mort.

2. L'abbé de Dangeau, bien plus que son frère le Marquis, trop occupé à la Cour, tenoit cette conférence presque entièrement grammaticale, et qu'on appeloit la *Martiale*, parce qu'elle avoit lieu le mardi. Le poëte Lainez, qui la fréquenta quelque temps, se vengea de l'ennui qui l'y avoit gagné et des habitudes de purisme qu'il y avoit failli prendre, par cette épigramme :

Je sens que je deviens puriste,
J'aligne au cordeau chaque mot,
Je suis les Dangeaux à la piste :
Je pourrois bien n'être qu'un sot.

3. L'abbé Jean-Paul de la Roque, qui, depuis 1675, dirigeoit le *Journal des Savants* à la place de Gallois, et depuis 1683, le *Journal de Médecine*, dont il étoit le fondateur. Ses conférences du jeudi, rue Guénegaud, ont été curieusement décrites par Le Maire dans son *Paris ancien et nouveau*, 1685, in-12.

Les Samedis aussi de relevée, chez M. le Chevalier Chassebras du Breau, Carrefour saint Benoist, quartier S. Germain, sur l'Histoire et sur les sciences[1].

BIBLIOTEQUES
PARTICULIERES ET PUBLIQUES.

Les curieux peuvent avoir par faveur, quelques entrées dans les Biblioteques suivantes : sçavoir;

A la Biblioteque du Roy qui est encore rue Vivienne; et qui sera bien-tôt à la place de Vendosme[2], où l'on trouve encore une infinité de Livres et de Manuscrits rares, tout ce qu'il y a eu de plus considérable dans toutes les Langues orientales.

Au Cabinet des Livres du Chateau du Louvre[3].

A la Bibliotèque de Monseigneur l'Archeveque de Rheims[4], ruë Saint Thomas du Louvre.

1. « Enfin, celle de M. de Fontenay, qui se tient les samedis, rue Christine, a pour objet les Mathématiques. » Edit. 1691, p. 12.

2. *V.* un peu plus haut, au chap. des *Académies.*

3. On n'y conservoit guère alors que les livres à l'usage des rois, et ceux qui leur avoient été offerts ou dédiés. Le P. Jacob en a parlé dans son *Traité des Bibliothèques*, 1644, in-8, sans oublier le conseiller d'Etat Chaumont qui en étoit alors le bibliothécaire.

4. Maurice Le Tellier, qui, étant directeur de la Bibliothèque du Roi, s'étoit laissé gagner par l'amour des livres. Il en eut un grand nombre qui passèrent tous à la Bibliothèque des chanoines de Sainte-Geneviève, où, dit Baudelot de Dairval, « ils font un très bel ornement par leur condition. » *De l'utilité des Voyages*, t. II, p. 418. Le catalogue en fut imprimé in-fol., à l'imprimerie Royale, en 1693,

A celle de Monseigneur le Chancelier[1], rue S. Loüis du Marais.

A celle de Monsieur le Premier Président, Cour du Palais, qui est remplie d'excellens Tableaux, de Médailles et de Monnoyes antiques et modernes.

A celle de Monseigneur de Menars, Président à mortier, près la Porte de Richelieu, où sont la plus grand part des plus curieux livres de M. de Thou[2].

A celle de Monseigneur Talon[3], aussi President à mortier, rue Saint Guillaume.

A celle de Monseigneur l'Avocat Général de la Moignon, à l'Hotel d'Angoulesme[4], où il y a un grand nombre de belles Médailles antiques[5].

sous ce titre : *Bibliotheca Telleriana*. Le sorboniste Ph. Dubois, bibliothécaire du prélat, l'avoit dressé. En 1700, Le Tellier avoit donné la plupart de ses *manuscrits*, 500 environ, françois, orientaux, latins surtout, à la Bibliothèque du Roi.

1. Boucherat, dont la bibliothèque avoit en effet son prix, depuis surtout que M. M. de Brienne lui avoit donné, en 1685, une riche collection de copies faites sur le recueil de M. de Loménie, dont l'original étoit à la bibliothèque du Roi. Tous les livres de Boucherat portent sa devise : un coq avec un soleil, avec ces mots : *Sol reperit vigilem*.

2. Nous avons parlé de cette bibliothèque, à propos de son possesseur M. de Ménars, au *chapitre* des Présidents à mortier.

3. Nous avons aussi parlé de lui, au *chapitre* des Présidents à mortier. Sa bibliothèque, qu'il accrut beaucoup, lui venoit de son père, l'illustre Omer Talon. La jurisprudence, l'histoire, la philosophie, en étoient, comme on le pense bien, le fond principal.

4. Sa bibliothèque avoit été formée par son père, le président de Lamoignon, qui avoit eu le célèbre Adrien Baillet pour bibliothécaire.

5. Il les devoit en partie à Tavernier, qui les lui avoit

A celle de Monseigneur de la Moignoñ de Basville, Conseiller d'Etat[1], rue où sont les plus belles Médailles modernes.

A celle de M. de la Proutiere, rue Saint Dominique, où il y a des Tableaux, des Bronzes, et des Médailles d'un choix particulier.

A celle de M. le Clerc de Lesseville, ruë Galande[2].

A celle de M. Boucot, rue Hautefeuille[3].

A celle de M. Rousseau, rue de la Calandre, où il y a un grand nombre des plus rares estampes[4].

A celle de M. Bultault[5], près la place des Victoires.

rapportées de ses voyages.

1. Nous avons parlé de lui au *chapitre* des Intendants. Il l'étoit du Languedoc.

2. Frère de celui que nous avons vu plus haut parmi les présidents des Enquêtes.

3. Nous l'avons vu figurer plus haut parmi « les gardes des offices de France, » et nous avons à ce sujet parlé de sa bibliothèque et de ses collections.

4. « Le cabinet de M. Rousseau, on l'on voit plus de quatre-vingts volumes, gros comme l'*Atlas*, lesquels contiennent tout ce qu'il y a de beau dans tous les Etats du monde. Tous les hommes illustres et tous les saints y sont représentés, — au moins ceux dont on a fait des estampes. — Néanmoins cette bibliothèque ne doit passer que pour un recueil. » (Le Gallois, *Traité des plus belles Biblioth. de l'Europe*, 1680, in-8, p. 130-131.)

5. Louis Bulteau, qui mourut l'année suivante, 1693, chez les Bénédictins. Son frère Charles, en faveur duquel il s'étoit démis de sa charge de secrétaire du Roi, conserva la riche bibliothèque qu'il lui légua. Elle ne fut vendue qu'en 1711, un an après sa mort. Gabriel Martin en publia le catalogue : *Bibliotheca Bulteriana*, 2 vol. in-12. A cette vente, la Bibliothèque du Roi n'acquit pas moins de 850 volumes.

A celle de M. l'Abbé de la Chambre[1], sur le quay de Nesle.

A celle de M. Chassebras de Cramailles, rue du cimetiere saint André, où il y a beaucoup de curiositez d'Italie et du Levant, d'Estampes, de Monnoies, etc.

A celle de la Sorbonne, où il y a de rares manuscrits de Théologie[2].

A celle du Collége de Loüis le Grand, rue saint Jacques, composée en partie de celle de M. Fouquet[3].

A celle des Chanoines Reguliers de sainte Geneviève du Mont[4].

1. « Sa grande inclination, dit Vigneul-Marville, dans l'éloge qu'il a fait de cet académicien inconnu, étoit pour les livres Italiens et Espagnols. » (*Mélanges d'histoire et de littérature*, t. I, p. 97.)

2. Le Gallois, dans son *Traité* cité tout-à-l'heure, nous la donne, p. 133, comme étant « sans contredit une des plus florissantes de l'Europe. » C'étoit en 1680, elle augmenta beaucoup, depuis. Au XVIIIe siècle, on n'y comptoit pas moins de 5,000 mss., et 60,000 volumes. Ses principaux bienfaiteurs avoient été Richelieu et l'un de ses secrétaires, l'abbé Des Roches, que l'on connoît par l'Epître que lui dédia Boileau. En 1796, les manuscrits furent portés à la Bibliothèque Nationale, où on les réunit au fonds qui provenoit du cardinal de Richelieu.

3. Suivant une note fort juste de l'abbé Goujet, écrite en marge de l'exemplaire du *De Bibliothecis parisiensibus*, de Dan. Maichel, 1729, in-8, p. 94, que nous possédons, le Fouquet auquel les Jésuites devoient un fonds dont s'enrichit leur bibliothèque n'étoit pas Fouquet, le surintendant, mais Fouquet, marquis de la Varenne. Les livres acquis avec l'argent de son legs se distinguoient par un double Φ, sur le dos de la reliure.

4. *V.* ce que nous avons dit plus haut, à propos de la bibliothèque de Le Tellier. Celle des Génovéfains se trouvoit, où nous l'avons vue encore, au dernier étage de cette

A celle de l'Abbaïe saint Germain des Prez[1].

A celle du Chapitre de Notre Dame[2].

A celle du Collége de Navarre, montagne sainte Geneviève[3].

A celle du Collége de Boissy[4], rue du Cimetière saint André.

partie de l'abbaye Sainte-Geneviève, qui étoit devenue une dépendance du collége Henri IV. En 1768, on la rendit publique trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le samedi, de deux heures à cinq. Elle est maintenant en de nouveaux bâtiments construits sur l'emplacement du collége Montaigne. *V.* plus bas.

1. Elle étoit la plus riche après la Bibliothèque du Roi, principalement en manuscrits, dont un grand nombre lui vinrent au XVIIIe siècle de M. de Coislin, de l'abbé d'Estrées, de l'abbé Renaudot, etc. *V.* ce qu'en dit D. Bouillart dans son *Hist. de Saint-Germain des Prés*, 1724, in-fol. — Malgré l'incendie de 1792, et un vol en 1791, qui fit passer 120 de ses mss. en Russie, la Biblioth. Nat. n'en eut pas moins de 9,000 de cette seule provenance.

2. Elle étoit assez modeste, n'occupant que deux petites chambres dans la cathédrale même, et ne comptant au XVIIIe siècle que 5,000 volumes au plus. Le principal fonds en étoit venu de Claude Joly, dont nous avons parlé au chapitre des *Affaires ecclésiastiques*. Il tenait de son grand-père, l'avocat Loisel, un certain nombre de mss. qui passèrent avec les siens et les autres du chapitre à la Bibliothèque du Roi, par une donation que firent les chanoines, le 24 avril 1756.

3. Il est occupé aujourd'hui par l'Ecole Polytechnique. Sa bibliothèque, dont le premier fonds venoit de Jeanne de Navarre, fondatrice du collége, avoit pour principale richesse la plus grande partie des livres de l'illustre curieux du temps de Louis XIII, le provençal Peiresc, et de nombreux volumes sur peau vélin, avec initiales en miniature. De ses nombreux *mss.* il n'en arriva que 124 à la Bibliothèque Nationale pendant la Révolution.

4. Nous ne savons rien sur la bibliothèque de ce collége fondé en 1354 par Guill. de Boissy, qui lui donna son nom. Il étoit en 1692 en complète décadence, dont il ne se releva

A celle des Augustins Réformez de saint Germain des Prez[1].

A celle des Augustins Déchaussez, rue des Victoires[2].

A celle des Célestins, près l'Arsenal[3].

A celle des Cordeliers, près l'Eglise saint Cosme[4].

que l'an d'après. Sa bibliothèque toutefois étoit, à ce qu'il paroît, restée assez riche.

1. L'école des Beaux-Arts, rue Bonaparte, a pris la place de leur couvent. La bibliothèque n'en devint importante que lorsque le président de la Cour des Monnoies, Gilbert Mauguin, lui eut légué ses 12,000 volumes de théologie et de jurisprudence, en 1674. Elle s'augmenta encore, en 1728, de ceux du copiste Jean Pontal. On y remarquoit 14 volumes in-fol. d'*Antiphonaires*, tous écrits, notés et enluminés, au XVII[e] siècle, par le P. Trochereau, un des moines du couvent.

2. Ce sont les petits Pères, de la rue Notre-Dame des Victoires, dont il ne reste que l'église, une caserne des gardes de Paris, ayant, depuis 1850, pris la place du couvent. On y comptoit, vers le milieu du XVIII[e] siècle, environ 30,000 volumes. Auprès de la bibliothèque étoient un cabinet de peinture, et un autre d'histoire naturelle et d'antiquités.

3. On y comptoit environ 20,000 volumes, non compris les manuscrits, dont les plus précieux venoient de la bibliothèque que le frère de Charles VI, Louis d'Orléans, conservoit dans son hôtel de *Pute y musse,* voisin du couvent. Un des deux seuls exemplaires de l'édition xylographique du *Speculum humanæ salvationis*, que l'on connut au XVIII[e] siècle, s'y trouvoit aussi.

4. Brûlée en 1580, cette bibliothèque redevint peu à peu plus importante qu'elle ne l'avoit été. L'incendie y avoit détruit 9,000 volumes; en 1680, elle en avoit 12,000, mais l'on n'y trouvoit plus la plupart des beaux manuscrits donnés par Catherine de Médicis, ni ceux des auteurs latins, dont les Alde et les Estienne s'étoient servis pour leurs éditions. Les 163 qui en sont venus à la Bibliothèque Nationale sont la plupart sans grande valeur.

A celle des Jacobins du Grand Couvent, rue saint Jacques[1].

A celle des Jacobins Reformez, rue saint Honoré[2].

A celle des Chanoines Réguliers de sainte Croix de la Bretonnerie[3].

A celle du Prieuré de saint Martin des Champs[4].

1. Elle n'étoit pas alors bien riche, les dons du chanoine lyonnois Tricaud, et du duc d'Orléans, fils du Régent, ne l'ayant augmentée qu'au siècle suivant. Les livres du prince, qui, au nombre de 6,800 volumes, formoient plus d'un tiers de la bibliothèque, s'y voyoient dans une salle à part, nommée *Bibliotheca Aureliana.* Il n'est venu des Jacobins à la Bibliothèque Nationale que 60 mss. environ des XIII[e] et XIV[e] siècles.

2. « Somptueuse en édifices, écrivoit sous Louis XIII le P. Jacob, mais de beaucoup moindre qualité en livres. » Elle s'enrichit plus tard. Un des religieux du couvent lui légua, en 1649, toute la bibliothèque de son père, médecin en Allemagne. Le sorboniste Picque lui laissa, en 1699, les manuscrits arabes de son cabinet, qui devaient passer en 1795 à la Bibliothèque Nationale, et auxquels se joignirent ceux que le P. J. Goar avoit rapportés de Grèce. Sous Louis XV, sans compter les manuscrits, il y avoit chez les Jacobins de la rue Saint-Honoré 26,000 volumes. En 1748, le P. Bérenger avoit dressé le catalogue des livres et manuscrits en 7 vol. in-fol. On l'appeloit quelquefois la Bibliothèque de M. le Dauphin, parce qu'à la naissance de Louis XIV, les Jacobins la lui avoient dédiée. Une partie de la correspondance du cardinal de Noailles, aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, s'y trouvoit.

3. Nous ne savons rien sur cette bibliothèque d'un chapitre d'ailleurs peu important.

4. On n'y trouvoit guère que 5 ou 6,000 volumes, mais beaucoup de manuscrits, dont 112 sont aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale; et, comme dans tous les prieurés de Bénédictins, un grand nombre de chartes et diplômes. Dom Chameaux, qui en étoit le conservateur, sous Louis XV,

A celle des Minimes de la place Roïale[1].

Outre les Biblioteques particulieres, il y en a quelques unes à l'usage du public, dans lesquelles on donne entrée à tous venans aux jours et heures ci-après marquées; sçavoir,

Celle du Collége Mazarini qui est ouverte les Lundis et Samedis du matin et de relevée[2].

Celle de l'Abbaïe saint Victor où sont les

en évaluoit le chiffre à 80,000. Ils avoient été rassemblés par Dom Pernot dans la première moitié du XVIII[e] siècle.

1. Un des religieux du couvent, le P. Joseph Renaud, avoit créé le principal fonds de cette bibliothèque, en lui léguant la sienne. Le savant Jean de Launoy en fit autant. C'est avec ces ressources que les PP. Niceron et Mersenne composèrent leurs ouvrages si pleins de recherches. Au XVIII[e] siècle, la bibliothèque des Minimes, au lieu de 8,000 volumes qu'elle possédoit sous Louis XIV, en comptoit 20,000, presque tous reliés en veau fauve, avec un soleil d'or sur les plats, portant au centre le mot *caritas*, et en exergue l'inscription : *Conventus parisiensis Minimorum*. — L'*Herbarium vivum*, ms. en 15 vol. in-fol., du P. Prumier, contenant la description de toutes les plantes qu'il avoit étudiées de 1675 à 1704, tant en Italie qu'en Amérique, étoit une des curiosités de la bibliothèque des Minimes. Ce beau recueil lui fut enlevé, par ordre, pour celle du roi, en 1768.

2. « On commence aussi à donner entrée les lundis et jeudis en celle du collége Mazarini. » Edit. 1691, p. 11. — Elle avoit été ouverte pour la première fois, en octobre 1688, dans le pavillon du collége Mazarin, aujourd'hui palais de l'Institut, où elle est encore, sous le nom de Bibliothèque Mazarine. Le premier bibliothécaire fut Ludovic Picques, à la suite d'une élection faite par la Société de Sorbonne, qui seule avoit droit de nommer à cette place. Elle avoit été, comme on sait, formée pour Mazarin, par G. Naudé, qui en parle beaucoup dans son *Mascurat*. Un siècle après eux, elle avoit presque doublé. On n'y comptoit que 27,000 vol. à la mort du cardinal; en 1751, lorsque Desmarais en fit le catalogue, il n'y en avoit pas moins de 45,000.

Livres de feu M. Bouchet de Bournonville, qui est ouverte les Lundis, Mercredis et Samedis, le matin depuis sept jusqu'à onze heures, et l'aprés-dinée depuis deux jusqu'à cinq [1].

Et celle du Jardin Medicinal de Pincourt, qui est ouverte seulement les Dimanches après Vepres, en faveur des Medecins, des Chirurgiens et des Apoticaires artistes; qui confèrent en même temps sur les Nouvelles Découvertes qui se font dans les Sciences Naturelles et dans les Arts qui en dépendent.

1. « Où l'on peut consulter les auteurs d'autant plus utilement qu'elle est des plus complètes, et qu'on y met entre les mains des curieux tous les livres qu'ils demandent. » Edit. 1691, p. 11. — C'est la bibliothèque dont Rabelais a dressé un si burlesque catalogue. Au XVIIe siècle, elle s'étoit assez sérieusement enrichie pour que l'on ne s'en moquât plus. M. de Bournonville, conseiller de grand' Chambre, dont il est parlé ici, lui avoit, en 1690, non-seulement légué tous ses livres, mais aussi une rente pour en acheter d'autres, à condition qu'elle seroit publique trois jours par semaine, le matin et l'après-dîner. On voit ici qu'il y fut fait droit. Plus tard vint le don de M. de Tralage, neveu de La Reynie, qui possédoit une collection inappréciable de cartes et plans, dont le plus précieux étoit celui de Paris par Du Cerceau, qui prit, en passant par la bibliothèque de l'abbaye, le nom de plan de Saint-Victor. Ce legs de M. de Tralage, fait en 1698, fut suivi en 1703 de celui du président Cousin, qui donna tous ses livres aux Victorins. Leur bibliothèque dut être alors agrandie de plus du double. Les 3,000 manuscrits suffisoient pour remplir l'ancienne. La Bibliothèque Nationale, depuis 1796, en possède 1265, dont un tiers de mss. latins. Dans le nombre est le très-curieux catalogue de la Bibliothèque Saint-Victor par Claude de Grandrue.

COLLÈGES
ET LEÇONS PUBLIQUES[1].

Les Collèges où il y a exercices ordinaires des Humanitez, de la Rhétorique et de la Philosophie, sont,

Celuy de Loüis le Grand et celuy du Plessis Sorbonne[2], rue saint Jacques. Celuy des Quatre Nations sur le quay de Nesle[3], celuy de Navarre[4], celuy de la Marche[5], et celuy de Mon-

1. « Il y a d'ailleurs dans l'étendue de l'Université divers colléges où la jeunesse est instruite à très-peu de frais, et où il y a même des bourses fondées pour l'entretien d'un certain nombre de pauvres étudiants. » Edit. 1691, p. 11.

2. Geoffroi Du Plessis, secrétaire de Philippe-le-Long, l'avoit fondé en 1316. Réuni à la Sorbonne en 1647, il prit le double nom qu'il a ici. Les facultés de Théologie, des Sciences et Lettres l'occupèrent sous l'Empire et la Restauration jusqu'à ce qu'on y eût mis l'Ecole normale.

3. C'est le collége Mazarini, dont il a été parlé plus haut : « Messieurs de Sorbonne, ajoute l'édit. de 1691, p. 11, qui ne tiennent point chez eux de petites classes, ont la direction de ce collége, où ils font enseigner gratis toutes les humanités, au désir de la fondation du feu cardinal Mazarin. Les RR. PP. Jésuites en font de même au collége de Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques. »

4. Fondé en 1364, avec un legs de la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, il fut rebâti et agrandi plus tard avec le prix de la vente de la tour de Nesle, qui appartenoit aux rois de Navarre. Depuis l'Empire, il est occupé par l'Ecole polytechnique. La chapelle en est curieuse. (*Rev. archéolog.*, t. I, p. 192-200.)

5. Il datoit de 1420. Guillaume de La Marche l'avoit fondé pour des écoliers de sa pauvre province. Supprimé à la Révolution, il devint une pension célèbre du quartier Latin, la pension Vattier. Les bâtiments en ont disparu, avec une partie de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, où ils se trouvoient sous le n° 37.

taigu[1] à la montagne sainte Genevieve; celuy d'Harcourt[2] et celuy de Lizieux, rue de la Harpe[3]; ceux de Beauvais[4] et de Presles[5], rue saint Jean de Beauvais, celuy du Cardinal le Moine[6], rue saint Victor, et celuy des Grassins[7], rue des Amandiers[8].

1. Un des plus pauvres et des plus austères colléges de Paris. Aycelin de Montaigu l'avoit fondé en 1314, Erasme y étudia. La maigre pitance, à laquelle on y étoit soumis, l'avoit fait appeler *Collége des Haricots*, nom qui resta à la prison militaire, qu'on y installa, en 1792. (*V.* notre *Paris Démoli.*) Ses bâtiments, qui faisoient l'angle de la rue des Sept-Voies et de la place du Panthéon, furent démolis en 1845, pour faire place à ceux de la nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève.

2. Un chanoine de Paris, Raoul d'Harcourt, l'avoit fondé en 1220. Ses bâtiments, reconstruits en 1675, ont été emportés en partie par le boulevard Saint-Michel. Ce qui reste est occupé par le lycée Saint-Louis.

3. Il y a ici une erreur. Si le collége d'Harcourt fut rue de la Harpe, le collége de Lisieux en revanche n'y fut jamais. L'évêque de Lisieux, Gui d'Harcourt, le fonda en 1336, rue des Prêtres-Saint-Séverin ; il passa ensuite rue Saint-Etienne des Grès, et n'en fut déplacé qu'en 1764, pour occuper, rue Saint-Jean de Beauvais, les bâtiments du collége de Dormans.

4. C'est celui dont nous venons de parler, le collége de Dormans-Beauvais, qui devoit son nom à son fondateur, l'évêque de Beauvais, Jean de Dormans. Il datoit de 1370. Supprimé à la Révolution, Carnot y établit la première école mutuelle d'essai.

5. Raoul de Presles l'avoit fondé en 1313 pour les pauvres écoliers du diocèse de Soissons, d'où lui vint son premier nom de collége de Soissons. Ramus y professoit; c'est là qu'il fut tué à la Saint-Barthélemy.

6. Il devoit son nom au cardinal Jean Lemoine, qui l'avoit fondé en 1302. Calvin y étudia, et Lhomond y fut professeur. Il n'en existe plus rien que le nom d'une petite rue bâtie sur les chantiers qui en avoient pris la place.

7. Il ne datoit que de 1569. Le sénonois P. Grassin,

Il y a encore des Communautez Religieuses qui ont des Maisons Collègiales dans l'étendue de l'Université, où les nouveaux Profez sont instruits aux Humanitez, Rhétorique, Philosophie, etc., à sçavoir : les Grands Augustins devant le Pont neuf[1], les Grands Cordeliers, près saint Cosme[2], les Grands Jacobins, rue saint Jacques[3], les Bernardins, au quartier saint Victor[4]; les Carmes, à la place Maubert[5], les

de qui lui venoit son nom, l'avoit fondé pour des écoliers nés à Sens. Chamfort, qui s'appeloit alors Nicolas, en fut le dernier élève distingué.

8. « Celui de Cambrai et celui de fondation royale, près Saint-Jean de Latran,.... celui des Trésoriers, près de la Sorbonne. » Edit. 1691, p. 11.

1. Ils ont donné leur nom au quai. De leur église, construite en 1368, on fit, sous le premier empire, le marché à la Volaille, qui garda le nom de *la Vallée*, parce qu'on l'y transféroit de *la Vallée de Misère*, située près du Châtelet. Ce qui restoit, sur le quai, de l'église devenue marché, vient de disparoître. Il subsiste encore quelque chose des bâtiments, au n° 5 de la rue du Pont de Lodi, dont le percement, en 1797, coupa en deux le terrain occupé par le couvent.

2. Ils avoient donné leur nom à la rue, qui prit, en 1790, celui de *rue de l'Ecole de Médecine*. Leur église y subsiste encore. C'est le *Musée Dupuytren*. Pendant la Révolution, ce fut le *Club des Cordeliers*, d'où Camille Desmoulins, qui en faisoit partie, datoit son journal, *le Vieux Cordelier*.

3. Nous en avons parlé un peu plus haut, à propos de leur Bibliothèque.

4. Dans la rue à laquelle ils avoient fait donner leur nom, et qui prit, en 1806, celui de rue de Pontoise, parce qu'elle est voisine du Marché aux Veaux, que Pontoise approvisionne.

5. Ils n'étoient pas sur la place même, mais auprès, dans la rue, qui leur devoit son nom. Leur église, qui datoit du XIVe siècle, fut démolie en 1814, pour faire place au *marché Maubert*. Ces carmes ne sont pas à confondre avec ceux de

Prémontrez, rue Hautefueille[1]; les Religieux de l'Ordre de Grammont, rue du Batoir[2], et ceux de l'Ordre de Cluny, place de Sorbonne[3].

Outre les exercices ordinaires de l'Université, on professe la Théologie au Collège de Sorbonne[4], et à celuy de Navarre.

La Jurisprudence aux Ecolles de Droit, rue saint Jean de Beauvais[5].

La Médecine, au Collège des Medecins, rue de la Bucherie[6].

la rue de Vaugirard, *les Carmes dèchaussès*, à qui l'on doit l'eau de Mélisse, et dont l'église existe encore.

1. Ils s'y étoient établis, dès 1252, dans une des maisons que Pierre Sarrazin, qui donna son nom à une des rues voisines, y possédoit. Leur chapelle, située au coin de la rue Hautefeuille, à gauche de la rue de l'Ecole de Médecine, fut démolie et rebâtie en 1618. C'est aujourd'hui un café.

2. Ils n'étoient pas rue du Battoir, mais dans le voisinage, rue Mignon, où, depuis 1603, ils occupoient, par suite d'un échange avec leur prieuré du bois de Vincennes, le collége fondé en 1343, par le maître des Comptes, Jean Mignon.

3. Le collége de Cluny se trouvoit en effet au coin de cette place et de la rue des Grès. Sa fondation par Yves de Vergy, abbé de Cluny, datoit de 1269. Quelques restes du cloître subsistent encore. David y avoit son atelier en 1806.

4. Les écoles de théologie fondées par Richelieu n'étoient pas à la Sorbonne même, mais sur la place, au n° 2. Elles furent supprimées à la Révolution.

5. *V.* plus haut.

6. Les écoles de médecine et de chirurgie étoient déjà rue de la Bûcherie en 1472. Les bâtiments en furent reconstruits en 1676, à l'exception d'un portail du XIVe siècle qui existoit encore, il y a quelques années. En 1744, on avoit refait l'amphithéâtre, dont le dôme se voit toujours dans la maison qui porte le n° 13, au coin de la rue de l'hôtel Colbert. Ce n'est qu'en 1774 que ces écoles furent transférées, où nous les voyons, dans l'ancien collége de Bourgogne

Les Mathematiques, et les Langues Arabe, Grecque, et Hebraique, au College Royal, Place de Cambray.

Les autres Collèges dont les revenus ne servent maintenant qu'à l'entretien des Bourciers, sont pour les Provinces du Maine et d'Anjou, celui de Bayeux [1]; pour ceux du Diocese de Narbonne [2], celui de ce nom; pour la Bourgogne, celui du même nom [3]; pour le Diocèse d'Arras, encore celui du même nom [4]; pour la Touraine, celui de Tours [5]; pour le Diocèse de Vienne et

reconstruit exprès, et qu'on avoit acheté aux Bénédictins, qui justement y avoient établi une école de chirurgie.

1. Il avoit été fondé par Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux. L'inscription, que l'on put lire jusqu'à sa démolition, il y a vingt-cinq ans, au-dessus de la porte gothique, rue de la Harpe, nº 107 : *Collegium Bajocence, fund. anno* 1308, dispensoit de chercher la date de la fondation. On l'avoit réuni à l'Université en 1763.

2. Autre fondation épiscopale. On la devoit à Bernard de Fages, archevêque de Narbonne, en 1317. Ce collége se trouvoit rue de la Harpe, presqu'en face de la rue de l'Ecole de Médecine; rebâti en 1760, et réuni trois ans après à l'Université, il étoit, depuis la Révolution, un hôtel garni, lorsqu'on le démolit vers le même temps que celui de Bayeux.

3. « Rue des Cordeliers. » Edit. 1691, p. 11. — La comtesse Jeanne de Bourgogne l'avoit fondé, en 1331, pour vingt pauvres écoliers de sa province. Nous avons dit, dans une des notes précédentes, comment il devint l'Ecole de Médecine.

4. Il devoit son nom à l'abbé de Saint-Waast, d'*Arras*, Nicolas Le Candrelier, son fondateur en 1327. Il fut réuni, en 1763, à celui de Louis-le-Grand. Il avoit été transféré de la rue Chartière dans la rue des Murs, qui en prit le nom de rue d'Arras, qu'elle porte encore.

5. Il étoit au nº 7 de la rue Serpente où, de 1330 à 1333, l'archevêque de Tours, Etienne de Bourgueil, l'avoit fondé. Les bâtiments reconstruits en 1730 existent encore.

de Bourbonnois, celui du cardinal Bertrand[1]; pour le Limosin, celui de saint Michel[2]; pour Theroüenne, celuy de Boncourt[3]; pour le Diocèse de Bayeux, celui de M. Gervais[4]; pour le Diocèse de Rheims, celuy du même nom[5]; pour

1. On l'appeloit aussi collége d'Autun. Il se trouvoit au n° 22 de la rue Saint-André des Arts, où l'évêque d'Autun, cardinal Pierre Bertrand, l'avoit fondé en 1341. Lorsqu'en 1764, on l'eut réuni au collége Louis-le-Grand, l'école gratuite de dessin y fut établie pendant quelques années. Il fut démoli sous le premier empire.

2. L'évêque de Paris, Guillaume de Chanac, l'avoit fondé rue de Bièvre, au XIVe siècle, sous l'invocation de saint Michel. On l'appeloit quelquefois collége de Chanac. Comme limousin, l'abbé Dubois y avoit étudié.

3. Fondé rue Bordet, en 1357, par le sieur de Bécoud, dont on fit de Bécourt, de Beaucourt, puis de Boncourt. Huit pauvres écoliers, en logique ou philosophie, venus de Thérouanne, pays de P. Bécoud, en furent, d'abord, les seuls élèves. Il fut réuni, en 1638, ainsi que celui de Tournay, au collége de Navarre, qu'il joignoit par une espèce de pont qui traversoit la petite rue Clopin. Son nom et ses priviléges lui furent laissés. Voilà pourquoi ici nous le voyons encore réservé aux écoliers de la ville de Thérouanne, qui malheureusement ne pouvoit guère lui en envoyer, depuis qu'en 1552 Charles-Quint l'avoit complètement détruite. Lorsque l'Ecole polytechnique fut fondée au collége de Navarre, on en mit les bureaux au collége de Boncourt, qui, depuis lors, a été entièrement démoli.

4. *Gervais* Chrétien, chanoine de Bayeux et médecin de Charles V, l'avoit fondé en 1370. On l'appeloit aussi collége de *Notre-Dame de Bayeux*, à cause du canonicat de son fondateur, et des élèves que Bayeux y envoyoit. Il étoit situé rue du Foin-Saint-Jacques, réunie aujourd'hui à la rue des Noyers. On en fit, à la Révolution, une caserne d'infanterie.

5. « Derrière Saint-Hilaire. » Edit. 1691, p. 11. — Ce collége étoit rue des Sept-Voies. Il avoit été fondé, en 1409, en exécution d'une clause du testament de Guy de Roye, archevêque de Reims. Il n'en reste plus rien, depuis longtemps.

le Diocèse de Séez, celui de ce nom[1]; pour ceux de Paris et de Beauvais, celui de sainte Barbe[2]; pour ceux de la famille de feu M. Fortet, et à leur deffaut, pour Paris et saint Flour, celui de Fortet[3]; pour ceux de la Famille de Godefroy

1. La fondation en étoit due aussi à une disposition testamentaire. Grégoire Langlois, évêque de Séez, mort en 1404, avoit légué l'argent nécessaire, qui n'eut son emploi qu'en 1427. Ce collége n'avoit que huit boursiers, dont quatre du diocèse de Séez. Un don de Jean Aubert, en 1634, permit d'en augmenter le nombre. P. Lallemand, évêque de Séez, fit rebâtir ce collége presque entièrement, en 1730. Quand on le supprima, il devint l'hôtel garni, dit *de Nassau*. Il fut emporté, en 1854, par la rue des Ecoles, avec le collége de Narbonne, comme lui, rue de la Harpe.

2. Il avoit été fondé, en 1460, par Geoffroi Lenormant, professeur de grammaire au collége de Navarre, dans l'hôtel de la rue des Cholets et de la rue des Chiens ou Saint-Symphorien, qui avoit appartenu à P. de Châlon. Sainte Barbe, à laquelle il fut dédié, étoit, dit M. J. Quicherat, « la vierge savante qui passa de la plus tendre jeunesse dans l'éternité... après avoir vaincu dans la discussion les plus habiles défenseurs du paganisme grec. » (*Hist. du collége Sainte-Barbe*, t. I, p. 9-10.) — Ce collége ne s'administra lui-même, et ne fut réellement fondé, que lorsque Robert Dugast, qui l'avoit dirigé, lui eut, en 1557, fait don de l'hôtel de Châlon où il étoit établi depuis un siècle. Il y créa aussi sept bourses : trois grandes, pour les diocèses d'Autun, de Rouen, d'Evreux et de Paris; et quatre petites pour les paroisses qu'il avoit administrées : celle de Saint-Hilaire à Paris, celle de Saint-Nicolas-des Alleux-le-Roi, et celle de la Neuville d'Aumont. C'est pour ces dernières, situées dans le Beauvaisis, que nous voyons ici que des boursiers du diocèse de Beauvais étoient admis à Sainte-Barbe. A la fin de 1798, le collége Sainte-Barbe devint l'institution de Lanneau, mais reprit plus tard son nom, qu'il a gardé.

3. Ce collége de Fortet, situé rue des Sept-Voies, devoit son nom au chanoine de Paris, Pierre Fortet, dont une disposition testamentaire, exécutée en 1397, avoit laissé

de Boissy, celui du même nom[1]; tous lesquels sont dans l'enclos de l'Université.

On enseigne d'ailleurs publiquement et gratuitement par ordre et aux dépens du Roi, au Jardin Royal des plantes, Fauxbourg saint Victor, la Chirurgie, l'Anatomie, la Chimie et la Botanique. Le public est averti de l'ouverture des Leçons par des Affiches, au commencement de l'hiver pour les Dissections Anatomiques, et pour les Opérations Chirurgicales, et au commencement de l'Eté pour la Démonstration des Plantes et pour les Préparations Chimiques[2].

Aux Ecoles de Chirurgie, rue des Cordeliers, on fait aussi annuellement et gratuitement tous les Hivers des Démonstrations Chirurgicales Anatomiques, suivant la fondation de feu M. Biennaisse[3].

l'argent disponible pour cette fondation. Comme il étoit d'Aurillac, quatre bourses étoient destinées à des enfants de cette ville ou du diocèse de Saint-Flour, mais pris de préférence dans sa famille. Quatre autres bourses étoient réservées pour Paris.

1. *V.* ce que nous avons dit plus haut de ce collége de Boissy, situé rue du Cimetière-Saint-André, à propos de sa bibliothèque.

2. « Aux Ecoles de Médecine rue de la Bûcherie, on fait aussi chaque année des dissections anatomiques et des opérations chirurgicales, mais à prix d'argent. » Edit. 1691, p. 13.

3. « Le public est averti des unes et des autres par des affiches. » *Ibid.* — Ces écoles de la rue des Cordeliers, auprès de l'église dédiée à saint Côme, patron des chirurgiens, étoient plus exclusivement chirurgicales que celles de la rue de la Bûcherie, dont il a été parlé plus haut. Elles avoient eu pour origine la confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien fondée, dit-on, par saint Louis. C'est par son testament que M. Jean Bienaise, mort le 21 décembre 1681, après

MATHÉMATIQUES.

Les Professeurs ès Mathématiques qui sont de l'Académie Royale des Sciences et qui ont des appartemens à l'Observatoire Royal, pour les Observations Astronomiques, sont Mrs Cassüni[1], de la Hire[2], Couplet[3], Sédillot[4] et Cusset[5].

M. de la Hire est encore de l'Académie d'Architecture qui se tient au Palais Brion[6], où il fait des leçons publiques d'Architecture, par conséquent sur la Coupe des pierres.

avoir été un des bons praticiens de son temps, avoit laissé six cents livres de rente pour deux professeurs chargés de faire les démonstrations d'anatomie et de chirurgie, dont il est ici question.

1. Jean Dominique, le premier et le plus célèbre de la dynastie des Cassini, né en 1625 à Nice, mort en 1712 à Paris. (*V.* son Eloge dans les *Œuvres* de Fontenelle, t. V, p. 322.) Ses principales découvertes en astronomie s'y trouvent analysées.

2. Philippe de La Hire, de l'Académie des sciences, comme Cassini, et professeur de mathématiques et d'astronomie au collége de France. Il mourut en 1719 à soixante-dix-neuf ans. Fontenelle a fait aussi son éloge, t. VI, p. 1.

3. Claude-Antoine Couplet, qui fut plutôt ingénieur-mécanicien qu'astronome. Aussi n'étoit-il logé à l'Observatoire que comme garde du cabinet des machines. Il mourut le 22 juillet 1722, à quatre-vingt-un an. (*V.* son éloge dans Fontenelle, t. VI, p. 159.)

4. Il n'est guère connu que par la part qu'il prit, en 1718, au voyage du second des Cassini, pour la prolongation de la mesure du méridien jusqu'à Dunkerque.

5. Lisez Casset. Il devint secrétaire de Bouchu, intendant du Dauphiné, mais ne cessa pas de s'occuper de science. On a de lui, dans les *Mémoires de l'Académie* de 1703, une lettre curieuse à La Hire sur la montagne soi-disant inaccessible du Dauphiné.

6. *V.* plus haut ce que nous avons dit de cette dépen-

M. Rolle[1] qui est aussi de l'Académie Royale des Sciences, et qui est profond sur l'Algèbre, demeure rue

M. Sauveur[2], rue et rue sont Professeurs Royaux au Collége de Cambray[3].

Mrs Hébert, Professeur au Collége de Maitre Gervais, rue du Foin[4], et Varignon[5] au Collége Mazarini[6], sont encore d'une très particuliere distinction.

dance du Palais-Royal, où siégea, en effet, l'Académie d'architecture avant d'être installée au Louvre.

1. Il étoit d'Ambert en Auvergne. L'algèbre, comme on le dit ici, fut sa science préférée; il n'eut pas à le regretter. Elle le mena droit à l'Académie des sciences, et la solution d'un problème posé par Ozanam lui valut une gratification de Colbert, que l'abbé Gallois, secrétaire des ministres, dont Rolle avoit accepté la collaboration, fit bientôt changer en pension durable. Il mourut en 1719, à soixante-sept ans. Fontenelle a écrit son éloge. (*V.* ses *Œuvres*, t. VI, p. 74.)

2. Un des plus illustres savants de son temps, pour les mathématiques et la physique. Né en 1652 à La Flèche, il mourut, en 1716, à Paris. (*V.* son *Eloge* parmi ceux que Fontenelle a faits des membres de l'Académie des sciences, t. V, p. 466.)

3. C'est le collége de France, souvent appelé comme il l'est ici, parce qu'il avoit été établi dans l'ancien collége de Cambray, qui lui-même avoit donné son nom à la place où il s'ouvroit. Sauveur professoit au collége de France depuis 1686.

4. Nous n'avons rien trouvé sur ce professeur. Peut-être au lieu d'Hébert faut-il voir là Hubert, qui professa ensuite à Caen, où il resta en relation avec Varignon. (*V. Histoire de l'Académie des sciences*, année 1719, p. 39.)

5. Pierre Varignon, né à Caen en 1654, mort à Paris en 1722, grand ami de l'abbé de Saint-Pierre et de Fontenelle, auquel il légua tous ses papiers, et qui a fait son éloge, t. VI, p. 182.

6. En même temps qu'on le nommoit, en 1688, de l'Aca-

Les Professeurs qui enseignent chez eux et en Ville toutes les parties des Mathématiques, sont Mrs Ozanam, rue de Seine [1], Lieutault, rue des fossez Saint Germain, de Boissiere, rue des Boucheries Saint Germain, et de Blegny le jeune, près la Madelaine.

Entre les fameux Ouvriers pour les Instrumens Mathématiques, sont Mrs le Bas, aux Galleries du Louvre [2], Chapotot [3] et Buterfield [4], sur le Quay de l'Horloge [5].

démie des sciences, il étoit fait professeur de mathématiques au collége Mazarin, et il le resta toute sa vie. C'est après avoir fait sa classe, le 22 décembre 1722, qu'il mourut. Il avoit aussi une chaire au collége de France.

1. Jacques Ozanam, né en 1640, dans le pays de Dombes, mort à Paris le 3 avril 1717. Il fut reçu à l'Académie des sciences en 1701. Ses *Récréations mathématiques et physiques*, dont la 1re édition est de 1699, in-8°, sont un des premiers ouvrages de physique amusante que l'on ait publiés. Fontenelle, t. V, p. 557, a écrit l'éloge d'Ozanam.

2. Jean Lebas, qui avoit succédé à son père Philippe Lebas, mort en 1677. Le logement que celui-ci avoit occupé depuis le 26 janvier 1670, « avec les autres artisans de réputation dans la galerie du Louvre, destinée à cet effet, » ainsi qu'il étoit dit dans son brevet, avoit été conservé à son fils. Un ouvrier du même métier, nommé Ferrier, y avoit devancé Philippe Lebas. (*Registres du Secrétariat*, pour 1670, ms. de la Bibl. Nat. Suppl. fr., n° 2771.)

3. Ozanam a parlé de lui dans ses *Récréations mathématiques*... 1696, in-8, t. II, p. 277 : « Le sieur Chapotot, dit-il, ingénieur du Roi, et fabricateur des instruments de mathématiques à Paris, dont l'habitude est de renchérir sur les plus belles inventions. »

4. C'étoit un mécanicien allemand, — Lister dit anglais, — qui s'étoit établi à Paris depuis quinze ou vingt ans, et que plusieurs mémoires : *Niveau d'une nouvelle construction*, 1677, in-12; *Adomètre nouveau*, 1681, in-12, etc., avoient déjà fait avantageusement connoître. Il y mourut en

On trouve des Cartes de Geographie très curieuses chez M. Samson[1], aux Galleries du Louvre, et chez Mademoiselle du Val[2], sur le Quay de l'Horloge.

1724. On lui doit de grands quarts de cercle qui ont beaucoup contribué à sa célébrité. Ses boussoles-cadrans, qu'il faisoit d'ordinaire en argent, s'appeloient, de son nom, des *Butterfield.*

5. Ce quai n'a pas changé d'industries, comme on voit; et déjà sous Louis XIV — Chapotot, d'après notre avant-dernière note, en est la preuve — les fabricants d'instruments de mathématiques y prenoient le titre « d'ingénieur. » — Quelques années après la publication de ce *Livre commode,* un fabricant, nommé Lefèvre, s'y distinguoit à côté de Chapotot et de Butterfield. L'abbé Bordelon, dans ses *Diversités curieuses*, 1699, in-12, t. II, p. 57, a parlé de lui, à propos d'un « cadran équinoxial, universel, qui s'oriente, dit-il, sans aiguille aimantée, pour voir l'heure au soleil, et tracer les lignes horaires sur toutes sortes de plans... Ce cadran, ajoute-t-il, nouvellement inventé, est fait par le sieur Le Fèvre, très-habile pour les instruments de mathématiques. Il demeure à Paris, aux deux globes, sur le quay de l'Horloge, dit des Morfondus. »

1. Adrien Sanson, fils de Nicolas, mort en 1667, géographe du Roi, comme lui. Il avoit eu un frère aîné, tué le 27 août 1648, dans l'une des premières émeutes de la Fronde. Adrien Sanson mourut le 16 mai 1703.

2. Son père P. Du Val étoit « géographe ordinaire du Roi. » Elle vendoit ses livres, entre autres un *Traité de géographie*, revu et augmenté, quand Du Val fut mort, par le P. Placide, augustin déchaussé, qui étoit aussi « géographe du Roi. » Ce Traité devint la base du volume classique, connu sous le titre de *Géographie de Crozat*, qu'il devoit à la fille du riche financier Crozat, pour laquelle on en avoit accepté la dédicace, avec permission de mettre son portrait au frontispice. Nous possédons un des rares exemplaires où il se trouve. L'édition est de 1704, in-12. La boutique de Mlle Du Val n'étoit plus alors au quai de l'Horloge. On lit, en effet, sur le titre : « Chez Mademoiselle Du Val, fille de l'auteur, rue Saint-Jacques, au Dauphin d'or, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie. »

MEDECINE ORDINAIRE.

Ce qu'on doit entendre par Medecine ordinaire, est celle qui est légitimement pratiquée par gens graduez, qui se rapportent assez dans les principes et dans les maximes essentielles, pour se rendre reciproquement compte de leur conduite lors des Consultations.

M. le Premier Medecin du Roy[1], a son appartement au Jardin Roial des Plantes, où il loge quand il est à Paris[2].

Il y a quelques Medecins de Sa Majesté servant par quartier[3], qui pratiquent à Paris avec beaucoup de réputation, par exemple :

Messieurs Lallier[4], rue des Prouvaires, Du Gué[5], près saint Paul, Fresquière[6], rue sainte Avoye, etc.

1. Depuis le 11 avril 1672, ce premier médecin du Roi étoit Daquin, dont les appointements cumulés ne s'élevoient pas à moins de 37,000 livres, suivant l'*Etat de France* de 1692, p. 235.

2. Il y étoit surintendant des démonstrations des plantes, de la chimie et de la chirurgie, et touchoit à cet effet 3,000 livres, qui se confondoient avec les 37,000 de ses appointements généraux.

3. C'est-à-dire par trimestre. Ils étoient huit : deux par quartier, ayant chacun 1,200 livres de gages sans compter, dit l'*Etat de France*, « 273 livres 15 sous de livrées, chacun pour sa bouche à cour. »

4. Il étoit de service chez le Roi pendant le quartier d'avril. Il étoit aussi, selon l'*Etat de France*, médecin de la Bastille.

5. Il servoit en cour, pendant le quartier d'octobre.

6. Jean-Baptiste de Fresquières, qui étoit de service pendant le trimestre de janvier.

Messieurs du Chesne[1], rue de la Sourdière, et Armand[2], près saint Gervais, sont encore des Médecins des Maisons Roiales qui ont beaucoup d'employ à Paris.

M. Mayeux, Doyen en charge de la Faculté de Medecine de Paris, demeure ruë de Bièvre.

M. Legier, censeur de la même Faculté, demeure ruë de Grenelle, quartier saint Honoré.

Messieurs le Moine, rue des Poulies, et le Rat, rue du Four S. Germain, sont Professeurs en Chirurgie, et Messieurs Daval, rue du Monceau Saint Gervais, et de la Carlière, rue du Batoir, en Botanique et Pharmacie.

On peut recouvrer la Liste des Docteurs de cette Faculté chez le Concierge de leur Collège rue de Bucherie, qui ne comprend que des gens d'une profonde érudition, entre lesquels il y en a un grand nombre qui sont fort renommez dans le public : par exemple, Messieurs Morin[3], rue Cristine, Theüard, rue Roiale, Thuillier[4], rue

1. Il étoit médecin du duc de Bourgogne.

2. Son nom étoit Souard, mais on ne le connoissoit guère que sous son prénom d'Armand. Il étoit non pas médecin, mais chirurgien, et comme tel attaché à la maison de Madame, duchesse d'Orléans.

3. Ils étoient deux que Lister, dans la relation de son voyage à Paris, dit être « des gens fort instruits. » L'un, né à Toulon, étoit naturaliste. L'autre, celui qui figure ici, né au Mans, étoit médecin. Ils arrivèrent presque en même temps à l'Académie des sciences. Louis Morin, le médecin, qui étoit aussi grand botaniste, mourut le 1er mars 1715 ayant près de quatre-vingts ans. Fontenelle a écrit son *Eloge*. (*V.* le t. V de ses *Œuvres*, p. 380.)

4. Il étoit docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris. Son fils Adrien eut le même titre, et fut de plus de l'Académie des sciences. (*V.* Fontenelle, t. V, p. 54.)

de Grenelle, Finot [1], rue de la Monnoye, Mathon, à la Pierre au Lait, etc.

Messieurs Dodard, à l'Hôtel de Conty [2], et Bourdelot [3], rue sainte Croix de la Bretonnerie, ont chacun un parfait assortiment de tous les Livres de Philosophie et de Medecine.

M. de Blegny, Medecin du Roy, préposé à la recherche et vérification des Nouvelles Découvertes de Medecine, demeure au Jardin Medicinal de Pincourt, fauxbourg saint Antoine, et tient Bureau rue de Guenegaud tous les jours de relevée. Celui là est fort renommé pour les Decentes, pour les maux vénériens, pour les maladies des femmes et des enfants, pour les hidropisies, pour les Rheumatysmes inveterez, et généralement pour les maladies extraordinaires.

M. Agnan ci-devant l'un des deux Capucins qui travailloient au vieux Louvre [4], et qui a pris

1. C'est le même que Lister appelle Minot, et dont il dit qu'il étoit « au prince de Conti, et qu'il l'avoit autrefois connu à Montpellier. »

2. Denis Dodart, de l'Académie des sciences, né en 1634 à Paris, où il mourut en 1707. On lui doit, entre autres ouvrages, la *Statica medicina gallica*. C'est comme conseiller-médecin du prince qu'il logeoit à l'hôtel de Conti. Fontenelle a écrit son *Eloge*, t. V, p. 190.

3. Pierre-Bonnet Bourdelot, premier médecin de la duchesse de Bourgogne, qui le gardoit près d'elle à Versailles. Lister vante son savoir, surtout pour l'histoire de la science qu'il pratiquoit, ce qui confirme ce qu'on lit ici à propos de sa riche bibliothèque : « Je citerai encore, dit-il, M. Bourdelot, médecin de la duchesse de Bourgogne, qui est bien pensionné et logé à Versailles. C'est un savant homme qui connoît parfaitement l'histoire de la médecine. »

4. Ces capucins du Louvre, comme on les appeloit, et dont Mme de Sévigné, entre autres remèdes, estimoit tant l'eau d'émeraude (édit. Hachette, t. VII, p. 411, 414),

ses Degrez en la Faculté de Padoue, a quelques expériences pour les maladies croniques, il demeure rue et près les Incurables.

M. Elvetius, Médecin Hollandois, qui donne une poudre émétique contre les cours de ventre et dissenteries, demeure rue Serpente[1].

avoient été deux : le P. Agnan nommé ici, et le P. Rousseau qui étoit mort à cette époque. Le nom par lequel on les désignoit leur étoit venu de ce que le roi, sur la recommandation de Condé émerveillé de leurs remèdes, leur avoit donné un appartement et un laboratoire au Louvre, où, pendant près de deux ans, ils eurent tout le loisir de travailler. Le frère du P. Rousseau publia en 1697, in-12, un volume devenu rare : « *Secrets et remèdes éprouvez, dont les préparations ont été faites au Louvre, de l'ordre du Roy*, par deffunt M. l'abbé Rousseau, cy-devant capucin et médecin de Sa Majesté. » Le P. Agnan est nommé dans l'avertissement, comme « confrère et co-inventeur de notre illustre deffunt. » Il est resté de Rousseau, dans le *Codex*, une sorte d'hydromel fermenté et opiacé connu sous le nom de vin ou « gouttes de Rousseau. » (*V. Le Vieux-Neuf*, 2e édit., t. II, p. 388.) — Le curieux et rare volume publié en 1693, l'*Ancienne médecine à la mode*, est du capucin Aignan, qui du reste l'a signé.

1. « Le médecin Hollandais, renommé pour quelques remèdes spécifiques, demeure rue Gille Cœur. » Edit. 1691, p. 15. — Le remède, auquel Helvétius dut sa réputation et sa fortune, étoit l'*Ipécacuhana* récemment importé du Brésil, et que lui avoit fait connoître un droguiste de Paris. Reçu docteur en médecine, et naturalisé françois, il obtint, le 19 juillet 1688, permission de débiter son remède, pendant quatre années, après épreuves faites à l'Hôtel-Dieu par Daquin, premier médecin. (Biblioth. Nat., *mss. Clairambault*, t. 556, p. 798.) Le roi le lui acheta ensuite une très-forte somme. Il trouva plus tard un fébrifuge excellent, et ne commença qu'alors à ne plus passer pour un empirique : « Helvétius, écrit Racine à son fils, le 24 sept. 1691, est en réputation même pour les fièvres, et il va partout comme les autres médecins. » On peut lire sur lui quelques pages curieuses dans l'*Elite des Bons-Mots*, 1731, in-12,

La veuve Nion, Libraire, dont l'adresse est à la première page[1], vend la Biblioteque universelle des secrets de Medecine recherchez et publiez, par ordre de M. le premier Médecin de Sa Majesté[2], le Recueil des Journaux de Médecine, le Traité Medicinal du Thé, du Caffé et du Chocolat[3], les Observations astronomiques et Medi-

t. I, p. 469. — Son fils fut le riche financier philosophe, auteur du livre *De l'Esprit*.

1. La veuve Nyon, dont la librairie, devenue exclusivement classique, existe encore à la même place sur le quai Conti, alors appelé quai de Nesle, avoit eu pour mari Denis Nyon, fils de Guillaume Nyon, reçu libraire en 1580. Après elle, son fils Jean-Luc dirigea sa librairie, et quand il fut mort, sa femme, autre veuve Nyon, en garda la direction jusqu'à ce qu'elle mourut en 1747. Elle s'appeloit Marie-Anne Didot, étoit fille de Denis Didot, marchand de Paris, et avoït pour frère François Didot, qui, reçu en 1713, fut dans sa boutique du quai des Augustins, *à la Bible d'or*, le premier libraire de la longue et illustre dynastie des Didot.

2. L'édit. de l'année précédente donnoït plus de détails sur ce point : « On a, depuis peu, y est-il dit, par ordre de M. le premier médecin du Roi, fait un recueil général de tous les remèdes secrets, tant de ceux qui avoient déjà été publiés que de ceux qui estoient réservez en manuscrits dans les bibliothèques curieuses, ou qui avoient esté communiquez par divers particuliers aux médecins de la Société royale. Ce recueil, qui est compris en deux gros volumes in-8°, se vend six livres, chez la veuve Nion, devant l'abreuvoir Guénegaud, où l'on trouve encore tous les autres de M. de Blegny qui en est auteur. » Il nous a dit, en effet, tout-à-l'heure, qu'il étoit « préposé à la recherche et vérification des nouvelles découvertes de médecine. »

3. Blegny, qui tout-à-l'heure fera de si belles réclames à ses remèdes, annonce ici discrètement un de ses livres, publié cinq ans auparavant, et dont voici le titre exact : *Le bon usage du thé, du café et du chocolat, pour la préservation et la guérison des maladies*. Lyon, 1687, in-12. L'ouvrage qui suit doit aussi être de lui, mais nous ne pouvons l'assurer.

cinales qu'on doit à l'invention des lunettes d'aproche, et plusieurs autres Livres curieux à l'usage des Medicins.

Pour la Societé Roiale de Medecine, voiez l'article des Rapports et Verifications d'Experts.

L'Histoire de la Medecine et des Medecins nouvellement publiée par M. Bernier[1], auteur de l'Histoire de Blois, se vend chez Simon Langrögne, rue saint Victor. Les premières parties de ce Livre estant comme un extrait du Dictionnaire Historique de Morery[2], on le lit avec plaisir, jusqu'à l'endroit où l'Auteur a donné de fortes atteintes à l'honneur de gens vertueux et recommandables[3], dont apparemment il a voulu se distinguer.

1. Ce sont les *Essais de médecine* de Jean Bernier, auxquels il ne donna le titre d'*Histoire chronologique de la Médecine,* qu'à la seconde édition, en 1695. La première étoit de 1689. Il avoit fait, comme on le dit ici, une *Histoire de Blois,* sa ville natale.

2. Dans le chapitre IV de la 1re partie de son livre, Bernier fait, en effet, l'histoire chronologique de la médecine et des médecins, et n'y reproduit guère que ce qu'on en lisoit dans Moréri.

3. Les gens « vertueux et recommandables, » dont parle ici Blegny, sont lui-même et ses pareils, les charlatans, que Bernier malmène d'importance dans son XIIIe chapitre : *Des charlatans prétendus médecins, et des médecins charlatans.* « Quant à nos empiriques, y dit-il par exemple, ce ne sont ordinairement.... que des banqueroutiers, des gens ruinez ou saisis, des fugitifs, des téméraires : au moins des gens sans étude, sans principes, sans caractère. » Parmi tous ces gens, pour se reconnoître, Blegny n'avoit que l'embarras du choix, et son imprudence fut de vouloir se venger de l'attaque par l'ironique riposte qu'on lit ici, et qui lui valut de plus directes représailles. Dans l'*Anti-Menagiana*, publié en 1693, Bernier, qui ne l'avoit pas nommé dans ses *Essais*, le nomme sans pitié, et cela dès sa pré-

La Medecine pratique d'Ettemuler imprimée à Lyon en latin et en françois[1], se trouve chez presque tous les Libraires de la rue Saint Jacques.

MEDECINE EMPIRIQUE.

Cette espèce de Medecine est celle qui est pratiquée par des particuliers, dont l'étude n'a pas esté assez réglée pour parvenir aux degrez, et qui se fondent principalement sur les épreuves de quelques Receptes medicinales.

Il n'y a presque à présent que des Ecclésiastiques et des Religieux qui pratiquent à Paris cette sorte de Medecine[2]; par exemple, M. l'Abbé Guiton qui étoit n'agueres Religieux Cordelier, et qui demeure à présent à l'Arsenal.

M. l'Abbé Fayolles, qui demeure rue Mazarini.

M. le Curé d'Evry, Village de Brie[3], qui donne

face, p. 16, où, parlant de son almanach et des ennuis qu'il lui avoit attirés, il dit : « l'auteur en est Blegny, le bastillé et le bastillable. » Ailleurs, p. 118, il y revient dans une attaque contre Ménage et ses assemblées du cloître Notre-Dame, « qui, dit-il, ne sont plus guères célèbres que dans l'*Almanach des adresses* d'Abraham Du Pradel. » Plus loin, p. 230-231, autre attaque encore contre l'homme et son livre. Blegny, comme on voit, n'avoit gagné à se défendre que des horions nouveaux.

1. Ce sont les *Institutions de médecine* de Michel Ettmüller, mort en 1683.

2. C'est, mais très-brutalement, ce que dit aussi Bernier dans son chapitre cité tout-à-l'heure. Les empiriques sont pour lui la plupart « des moines ignorants, et las de la robe, ... des pieds déchaux, qui ne savent où donner de la tête. »

3. Evry-les-Châteaux, canton de Brie-Comte-Robert, département de Seine-et-Marne.

avec permission une boisson sudorifique, par la chaleur de la quelle il tache de consommer les causes des maladies.

Un autre Ecclésiastique, qu'on nomme M. le Prieur, et qui demeure ruë de la Raquette, Fauxbourg saint Antoine, est fort recherché pour un apéritif qu'il dit propre à déboucher les plus facheuses opilations dans les deux sexes[1].

Le Frère Ange, Capucin[2], qui distribue un Opiatte et un Sirop mesentirique et epatique, est resident au Fauxbourg saint Jacques.

Le Frère Pierre, des Jacobins du Fauxbourg saint Germain, fait des recherches dans la Chimie.

OPERATIONS CHIRURGICALES.

Monsieur le premier Chirurgien du Roy, a son appartement au vieux Louvre, où il loge quand il est à Paris,

M. de Tertre, son Lieutenant pour la Ville, Prevoté et Vicomté de Paris[3], renommé pour la

1. Il est traité plus cavalièrement dans l'édit. précéd., p. 18 : « Assez près du jardin médicinal de Pincourt dans la rue de la Raquette, il y a un prieur qui s'entremet de médecine, et qui se dit très-habile. » Rue de la Raquette, c'est, comme on sait, rue de la Roquette. — Bernier, p. 296 de ses *Essais*, semble faire allusion à ce remède du prieur : « Je n'ai garde, dit-il, de donner ici à connoître ceux qui ont débité et fait valoir aux simples : qui des remèdes pour les dents ; ... qui ... des stipiques à divers usages, des *apéritifs*... »

2. « Renommé pour la cure des maladies chroniques.... au couvent du faubourg Saint-Jacques, ... a un laboratoire assez curieux. » Édit. 1691, p. 18.

3. François Du Tertre, que l'*Etat de France* pour 1692,

saignée et pour la grande Chirurgie[1], demeure rue du Jardinet, à l'ancien Hotel de Roüen.

Les Prévots, Jurez et Gardes de la Communauté des Chirurgiens Jurez de Paris, sont Messieurs David, rue de l'Arbre sec: Cuqüel, rue Galande, Caubouë, rue Montorgueil : et Gigot, rue saint André.

La Liste générale des maîtres de cette Communauté se peut recouvrer aux Ecoles de Chirurgie près l'Eglise de saint Côme. L'exactitude du chef d'œuvre[2] et des exercices qui s'y font en tout temps, doit faire presumer que cette liste n'est composée que d'habiles gens; et en effet il y en a peu qui ne se soient rendus recommandables par quelques endroits : par exemple, pour les grandes Opérations, Messieurs Petit à l'Hôtel Dieu[3]. Bessière, près la Trinité[4]. Tri-

t. I, p. 240, qualifie « lieutenant des chirurgiens de Paris, » retenu par le Roi pour « l'employer où il pourra en avoir affaire. Il a cinq mille et tant de livres d'appointements. » Les chirurgiens du Roi qui étoient au nombre de neuf, un premier ordinaire, et huit ordinaires servant par quartier, pouvoient, d'après une déclaration de Louis XIII, « tenir ou faire tenir boutique, enseigne de chirurgien, où seront les armes du Roy, exclusivement à tous autres barbiers chirurgiens. »

1. Il prenoit le titre de premier chirurgien du Roi et du Parlement.

2. On sait que c'est ainsi que s'appeloit dans toutes les corporations l'épreuve décisive pour être reçu maître. Pour la communauté des chirurgiens, ce devoit être une opération faite avec succès.

3. On a de lui un *Traité des maladies des os*, et un certain nombre de mémoires parmi ceux de l'Académie des sciences.

4. « M. Bessière, chirurgien fameux pour les playes et pour les grandes opérations, demeure rue d'Arnetal (Gre-

boulleau, rue des Juifs. Roberdeau, rue saint André. Haustome, rue de la Truanderie, etc.

Pour les Consultations M. Morel, rue du Bac, près les Convalescens[1].

Pour la Saignée Messieurs Gillet, rue d'Orléans. Passerat, rue Neuve des Petits Champs. Canto, rue des Boucheries saint Germain. Gervais, rue saint Antoine. Meurisse, rue saint Jacques, etc.

Pour la reduction des os rompus et demis, M. Michault, rue Hautefeuille, etc.

Pour les accouchemens, Mrs Mauriceau, rue neuve de Richelieu. Clément, rue et devant le petit S. Antoine[2]. Portail et Bonnamy, rue saint

nétat), près la Trinité. » Edit. 1691, p. 18. — Jacques Bessier — c'est son vrai nom — fut, en effet, célèbre. C'est un des quatre chirurgiens auxquels le roi accorda des lettres de noblesse. Il les obtint en 1712. Julien Clément, qu'on trouvera tout-à-l'heure, en avoit eu de semblables l'année précédente.

1. « M. Morel, premier chirurgien de la Charité, recherché pour les consultations chirurgicales.... » Edit. 1691, p. 18. — L'hôpital des convalescents, près duquel il demeuroit, se trouvoit rue du Bac, à la hauteur du n° 98, qui le remplace. Il avoit été fondé, en 1642, par Mme de Bullion, femme du surintendant des finances, pour les convalescents de la Charité. Tous y étoient admis, à l'exception des soldats, des laquais et des prêtres.

2. « M. Mauriceau, chirurgien-accoucheur, auteur d'un traité des maladies des femmes, qui se vend chez d'Houry, rue Saint-Jacques, demeure dans la rue des Petits-Champs. — Monsieur Clément, qui a eu l'honneur d'accoucher Madame la dauphine, demeure devant le petit Saint-Antoine. » Edit. 1691, p. 18. — Mauriceau, qui fut si célèbre pour les accouchements, et dont le *Traité des femmes grosses*, qu'il publia en 1681, et qu'il traduisit lui-même en latin, resta classique en chirurgie jusqu'à nos jours, avoit en effet demeuré rue Neuve-des-Petits-Champs avant d'aller rue de Richelieu. Il y logeoit, quand son *Traité*, qu'il vendoit

Martin. Desforges, près saint Eustache. De Frades, rue Comtesse d'Artois, etc.

Pour l'Anatomie Messieurs Chevalier, rue de la Pelleterie, et Dalibourg, rue Neuve de Richelieu.

M. Tolet Opérateur du Roy pour l'opération de la Pierre qu'on nomme *Lithotomie,* demeure rue Jacob près la Charité [1].

Messieurs Collot père et fils, fameux pour la même opération, demeurent rue de Seine quartier saint Germain.

M. Gervais, rue Mazarini au coin de la rue de Guénegaud, a un particulier talent pour penser les loupes, les signes et les porreaux.

M. Girard Chirurgien Opérateur qui s'attache particulierement à la Catharacte, et qui fait son sejour ordinaire à Chalons en Champagne vient à Paris tous les ans au Printemps, et loge rue

lui-même, parut. On lit sur le titre : « Chez l'auteur, au milieu de la rue des Petits-Champs, *au bon Médecin.* » Cet accoucheur avec enseigne ne doit pas surprendre. C'étoit l'usage, que les sages-femmes continuent encore. La plupart des chirurgiens tenoient d'ailleurs boutique, et une enseigne leur étoit nécessaire. On lit dans les *Œuvres* de Santeul, 1698, in-12, 2e part., p. 178, un distique qu'il avoit fait pour une de ces enseignes : *Sur un tableau de la charité de Saint Louis*, y est-il dit, *à la boutique d'un chirurgien, proche Saint Martial :*

Ne medicas adhibere manus dubitaveris œgro,
Admonet hæc pietas regia, te que docet.

1. « M. Tolet, qui a été longtemps chirurgien de la Charité, où il a pratiqué cette opération (de la pierre), et qui est auteur d'un livre qui en traite particulièrement, demeure rue Jacob, près le portail de cet hôpital. » Edit. 1691, p. 18.

de la Huchette à l'enseigne des Capillaires de Montpellier[1].

M. Quarante qui a succedé au feu Sieur Carmeline[2] son oncle pour les maladies et pour les opérations de Dens, demeure sur le quay de la Megisserie devant le Pont neuf.

Les Sieurs du Moulin, à la Croix du Tiroir, Surin et Coupart au Pont Marie, s'exercent aux mêmes opérations.

Les Sieurs Langlois[3], rue Montmartre; de

1. Enseigne toute pharmaceutique. Il sera parlé plus bas, p. 169, n. 2, du sirop que faisoit Blégny avec « les capillaires de Montpellier. »

2. Ce Carmeline, l'arracheur de dents, avoit été célèbre dès le temps de la Fronde. Il est souvent parlé de lui dans *les Mazarinades*. Sa boutique étoit sur le Pont-Neuf, au rez-de-chaussée de l'un des deux pavillons de la place Dauphine, où, suivant *le Chevræana*, il s'étoit donné pour ingénieuse devise ce vers un peu arrangé du VI[e] livre de l'*Œnéide :*

Uno avulso non deficit alter.

Son neveu, que Blégny nous présente ici, ne le fit pas oublier. L'arracheur de dents par excellence fut toujours Carmeline. Ecoutez Racine dans une lettre à son fils, du 4 octobre de cette même année 1692 : « Si vous aviez bien lu la vie de Cicéron par Plutarque, vous auriez vu qu'il mourut en fort brave homme, et qu'apparemment il n'auroit pas fait autant de lamentations que vous si M. Carmeline lui eût nettoyé les dents. » En 1696, on ne nomme encore que Carmeline; de son neveu et successeur Quarante pas un mot : « C'est, dit Arlequin, à la scène première du premier acte d'*Arlequin Misanthrope* joué cette année-là, c'est une beauté surannée, qui oublie qu'elle n'a pas une dent dans la bouche sur laquelle Carmeline n'ait une hypothèque spéciale. »

3. Pierre Langlois, docteur de la faculté de Montpellier, qui soutint, de concert avec François Prieur, de la faculté de Reims, une lutte fort vive, en 1695, contre « les doyens et docteurs de la Faculté de Médecine de Paris, » qui ne

Rere et Cuvillier, à la Croix du Tiroir, sont occupez à la reduction des os fracturez et disloquez.

Mademoiselle de Blegny directrice honoraire et perpetuelle de la Communauté des Jurées Sages Femmes de Paris, qui pratique seulement pour les personnes de la première qualité et pour celles qui luy sont confiées, demeure chez M. son Fils Apoticaire du Roy, ruë de Guenegaud, première porte à droite[1].

Les Directrices agentes de la Communauté, sont Mesdames Langlois, rue Dauphine, Soret, rue Transnonnain. Cuvilliers, place Baudoyer, et Regnault, rue du Crucifix saint Jacques de la Boucherie.

Pour les Jurez Chirurgiens et les Jurées Sages-Femmes du Châtelet, voyez l'article des Rapports et Verifications d'Experts.

On est renvoyé au même endroit pour le Traité des Rapports de Chirurgie.

Le Livre des Accouchemens de M. Mauriceau[2]

vouloient pas les reconnoître, et refusoient de consulter avec eux. Après un an de guerre de mémoires et *factum*, le roi donna raison aux deux docteurs provinciaux. Ce dédain des médecins de Paris étoit depuis longtemps de tradition chez eux. Furetière n'avoit-il pas dit, en 1664, dans sa IV[e] satire : *le Médecin pédant :*

> .... Il traite d'écolier
> L'homme le plus savant, s'il vient de Montpellier.

1. Cet article est différent, moins long, mais plus curieux dans l'édition précédente, p. 19. Blégny n'ose pas y nommer sa femme : « la Directrice en chef honoraire et perpétuelle des jurées sages-femmes de Paris, dit-il, demeure au Jardin médicinal de Pincourt, où les dames de province peuvent faire leur couche à un écu par jour. »

2. *V.* plus haut, p. 159-160, sur Mauriceau et son livre.

et celuy des Décentes de M. de Blegny, se vendent chez Laurent d'Houry, rue saint Jacques[1].

Le Traité des Maux Vénériens[2] du même Auteur, se trouve chez Estienne Michallet, rue saint Jacques, et chez la veuve Nion, quay de Nesle[3].

On trouve un grand nombre d'autres Livres de Chirurgie chez les mêmes Libraires.

1. Il avoit été reçu libraire à la place de Jean d'Houry, son père, en 1678.

2. Les remèdes contre ces maladies étoient les plus exploités, et cela pour de honteuses raisons que Lister nous explique au chapitre XI et dernier de son *Voyage à Paris* en 1698 : « Ces traitements secrets, dit-il, ont mis en pratique de misérables petites espèces de toute sorte, et leur ont donné lieu d'insulter les familles, sitôt qu'elles ont été au fait de leurs malheurs.... Tout le monde ici s'en mêle, et veut avoir son spécifique contre cette maladie : Apothicaires, barbiers, femmes, moines... »

3. Dans l'édit. de 1691, p. 19-20, Blégny donne bien mieux qu'ici la liste de ses livres : « Chez la veuve Nion... l'on trouve tous les autres livres de M. de Blegny, à sçavoir : le *Recueil des nouvelles découvertes de médecine*, en quatre volumes in-douze, qui se vendent huit livres — il n'a été parlé plus haut que de l'édit. en deux volumes in-8, sans indication de prix ; — le *Remède anglois*, publié par ordre du Roy, qui se vend vingt sols ; l'*Art de guérir les maladies vénériennes*, en trois volumes in-12, qui se vendent quatre livres dix sols ; l'*Art de guérir les descentes*, qui se vend une livre dix sols ; la *Doctrine des rapports de chirurgie fondée sur les maximes d'usage et sur la disposition des nouvelles ordonnances*, qui se vend une livre cinq sols ; le *Bon usage du thé, du caffé et du chocolat, pour la préservation et pour la guérison des maladies*, qui se vend une livre dix sols ; les *Observations qui ont esté faites dans les astres depuis l'invention des lunettes d'approche avec les utilitez qu'on en peut tirer pour la pratique de la médecine*, qui se vend une livre cinq sols, et quelques autres. »

MATIERES MEDÉCINALES
SIMPLES ET COMPOSÉES.

Les Marchands Epiciers qui s'attachent particulièrement à la Droguerie medecinale[1], sont pour la plu-part dans la rue des Lombards : par exemple, Messieurs Tranchepain, Vilain et Michon.

Il y a néanmoins de ces Droguistes en quelques autres endroits de la Ville : par exemple, Messieurs Andry, rue de la vieille Bouclerie[2], Brousset, rue neuve saint Mederic; Moulin, rue

1. Les épiciers, sous prétexte de drogueries, s'étoient faits de véritables apothicaires, mais cela n'alla pas sans procès. Il y en eut un notamment fort grave entre ces rivaux de la pilule et des drogues, en 1633. Gui Patin en a parlé. (*V.* ses *Lettres*, anc. édit., t. I, p. 38, et II, p. 134.) A Paris, l'affaire s'arrangea; mais un siècle après, elle se ralluma en province, à Chartres, où le démêlé entre les épiciers et les apothicaires fit très-grand bruit en 1758. On en trouvera quelques détails dans l'*Année littéraire* de Fréron, 1758, t. VIII, p. 256. Pendant que les apothicaires de province contestoient aux droguistes la vente des remèdes, les droguistes de Paris faisoient la même querelle aux religieux carmes ou jésuites qui s'étoient mis avec eux en concurrence : « les jésuites, écrit Voltaire à Thiriot le 15 septembre 1768, eurent, il y a quelques années, un procès avec les droguistes de Paris, pour je ne sais quel élixir qu'ils vendoient fort cher, après avoir vendu de la grâce suffisante qui ne suffisoit point, tandis que les jansénistes vendoient de la grâce efficace sans efficacité. Ce monde est une grande foire, où chaque Polichinelle cherche à s'attirer la foule; chacun enchérit sur son voisin. »

2. Son fils, qui se faisoit appeler Andry de Boisregard, publia, en 1738, un volume sous ce titre : *Cléon à Eudoxe, touchant la prééminence de la médecine sur la chirurgie.*

3. « Au coin de la rue Macon. » Edit. 1691, p. 32.

des trois Maures; Boileau, rue des Lavandières[1], etc.

Les uns et les autres vendent en gros et en détail, généralement tout ce qui peut faire le sujet des opérations de la Pharmacie et de la Chimie, à l'exception de quelques métaux dont il sera parlé dans un chapitre à part; de la plûpart des herbes qui sont vendues dans les Halles et Marchez par les Herboristes, et des fleurs qn'on trouve dans leurs temps le matin, rue aux Fers près saint Innocent, ou chez les Fleuristes ou Bouquetières.

Les Maitres et Gardes en Charge de l'Apoticairerie, sont Messieurs Clément à l'Hotel de Soissons; Gaillard, rue saint Honoré près saint Roch, et Martel, rue saint Avoye.

Et ceux de l'Epicerie et Droguerie sont Messieurs Harland, rue saint Jacques de la Boucherie; Boudet, rue saint Martin; et Chabouillé, rue de la Cordonnerie.

Les Apoticaires et les Epiciers qui ne composent ensemble qu'un même corps, ont leur Bureau au petit cloître sainte Opportune.

Il y a plusieurs Apoticaires de cette Communauté qui se piquent d'avoir chez eux un grand assortiment de préparations Chimiques et Pharmaceutiques : par exemple,

Messieurs Geoffroy, ruë Bourtibourg[2], et

1. « Quartier Sainte-Opportune. » *Ibid.*

2. Mathieu-François Geoffroy, qui avoit été échevin en 1785. Il se tenoit chez lui des assemblées de savants, dont Fontenelle, dans l'éloge qu'il écrivit de son fils, a fait ressortir toute l'importance (t. VI, p. 487) : « M. Cassini, dit-il, y apportoit ses planisphères, le P. Sébastien ses machines,

Bolduc[1], rue des Boucheries saint Germain, qui opère au Jardin Royal des Plantes.

M. Bourdelin Apoticaire de l'Academie Royale des Sciences, a pareillement une Apoticairerie fort complette dans sa maison rue de Seine à saint Germain des Prez[2].

M. Joblot ses pierres d'aimant, M. Du Verney y faisoit ses dissections, et M. Homberg des opérations de chymie.... Ces conférences parurent si bien entendues et si utiles, ajoute-t-il, qu'elles furent le modèle et l'époque de l'établissement des expériences de physique dans les colléges. » Lister, au chapitre XI de son *Voyage à Paris*, a décrit ainsi l'apothicairerie de Geoffroy : « Elle est, dit-il, dans la rue Bourgthibourg : l'entrée de la basse-cour est par une porte cochère avec des niches, où sont de grands vases de cuivre. Quand vous êtes entré, vous trouvez des salles ornées d'énormes vases et de mortiers de bronze, qui sont là autant pour la parade que pour l'usage. Les drogues et les préparations sont en des armoires rangées autour de ces pièces. Sur les derrières sont des laboratoires très-propres et parfaitement montés. » Lister parle ensuite du fils de Geoffroy, qu'il avoit vu en Angleterre, où il étoit allé avec le comte de Tallard. Il le considère comme un jeune homme de la plus belle espérance, ce qu'il ne démentit pas. Il arriva, comme médecin, à l'Académie des sciences, et, nous l'avons dit, Fontenelle fit son éloge.

1. Saint-Simon, dont il étoit l'apothicaire, en faisoit le plus grand cas : « C'étoit, dit-il (*Mémoires*, édit. Hachette, in-18, t. VI, p. 238), un excellent apothicaire du Roy, qui, après son père, avoit toujours été et étoit encore le nôtre avec un grand attachement, et qui en savoit pour le moins autant que les meilleurs médecins, comme nous l'avons expérimenté, et avec cela beaucoup d'esprit et d'honneur, de discrétion et de sagesse. »

2. Claude Bourdelin, né à Villefranche, près de Lyon, en 1621, mort à Paris en 1699. Il fut, comme chimiste, de l'Académie des sciences, dès sa fondation en 1666. Fontenelle, qui a écrit son éloge (t. VI, p. 48-50), dit « qu'il fit voir à l'Académie près de deux mille analyses de toutes sortes de corps. » Il le vante aussi, comme apothicaire,

Il en est de même de M. Habert Syndic en Charge des Apoticaires des Maisons Royales, qui fait souvent des Cours publics de Chimie en son Laboratoire, rue du Four à saint Germain des Prez.

M. Rouviere Apoticaire ordinaire du Roy et des Camps et Armées de Sa Majesté[1], qui n'est pas moins curieux dans sa profession et qui a fait deux préparations publiques de la Theriaque d'Andromachus[2] avec un applaudissement général, vend d'ailleurs une Eau vulnéraire qui est d'un très grand effet dans les playes d'arquebusade, ruë saint Honoré près saint

« pour l'exacte et fidelle préparation des remèdes, qu'il distribuoit, dit-il, à tout le monde, à un prix égal et très-modique. »

1. Il fit un cours public de chimie, en 1706, au Jardin des Apothicaires, rue de l'Arbalète, près de la rue Mouffetard. On lui dut plusieurs déconvertes. Il étoit, d'après l'*Etat de France* de 1692, p. 354, non-seulement apothicaire « des camps, hôpitaux et armées, » mais aussi du Dauphin. Il se faisoit appeler Henry de Rouvière.

2. On attribuoit, d'après Galien (*De antidotis*, lib. I), la composition très-compliquée de la *Thériaque*, dont le nom venoit de la morsure des bêtes venimeuses, *thêra*, qu'elle guérissoit, au médecin de Néron, Andromachus. C'étoit une espèce d'opiat ou d'électuaire liquide composé de drogues choisies, dont on finit par faire une sorte de panacée. A Venise, les magistrats présidoient à sa composition. Aussi est-ce de là que venoit, on le verra plus loin, celle qui inspiroit le plus de confiance. A Paris, comme il est dit ici, la préparation s'en faisoit chaque année publiquement, et il en fut ainsi jusqu'à la Révolution. (*V.* les *Mémoires secrets*, t. XXVI, p. 246.) Le célèbre Moïse Charas commença sa réputation par un ouvrage sur le fameux remède : *Thériaque d'Andromaque, avec des raisonnements et observations nécessaires sur l'élection, la préparation et le mélange des ingrédients*, Paris, 1668, in-8.

Roch [1], où il a une boutique d'une propreté extraordinaire.

M. Lemory [2] celèbre par son livre [3] et par ses Cours de Chimie [4], qui a esté gratifié d'un Privilège du Roy, en faveur de sa conversion [5], continue ses exercices, et la distribution de ses

1. Il avoit, comme confrère et voisin, sur la même paroisse, « un apothicaire-épicier, » Claude-François Péaget, dont il tint sur les fonts, le 27 décembre 1685, la fille Marie-Charlotte, qui devint la femme de Crébillon le tragique, et la mère de l'auteur du *Sopha*. (Jal, *Dict. critique*, p. 455.)

2. Lisez Lémery. Il s'agit, en effet, du rouennais Nicolas Lémery, qui fut de l'Académie des sciences, de 1699 à 1715, époque de sa mort, et, quoique simple apothicaire, y jeta le plus vif éclat. Parmi ses remèdes, qui furent très à la mode, et qui l'enrichirent, se trouvoit le *magistère de Bismuth*, qui, tout seul, eût suffi à sa fortune. Ce n'est pourtant, comme dit Fontenelle (t. V, p. 393), « que ce qu'on appelle du blanc d'Espagne ; » mais il n'y avoit que lui qui en eût alors le secret à Paris.

3. C'est son *Cours de chimie* publié en 1675, et dont le succès fut tel que, suivant Fontenelle, « il se vendit comme un ouvrage de galanterie ou de satire. »

4. La chimie, science alors nouvelle et par conséquent à la mode, lui attira l'affluence la plus choisie : « Il en ouvrit, dit Fontenelle, des cours publics dans la rne Galande, où il se logea. Son laboratoire étoit moins une chambre qu'une cave et presque un antre magique éclairé de la seule lueur des fourneaux ; cependant l'affluence du monde y étoit si grande, qu'à peine avoit-il de la place pour ses opérations. »

5. Il étoit de la religion, et la Révocation de l'édit de Nantes l'avoit d'autant plus atteint, que tout protestant y avoit perdu le droit de s'occuper de la médecine et de ce qui en dépendoit. Lémery qui, deux ans auparavant, avoit séjourné en Angleterre, songea d'abord à y retourner avec tous les siens, mais il se décida enfin pour la conversion, dont on parle ici. Dans les premiers mois de 1686, c'étoit chose faite.

préparations Chimiques, et du sel policrete de M. Seignette, chez luy au bas de la rue saint Jacques[1] où il vend son Livre, qu'on trouve d'ailleurs chez Estienne Michalet près la fontaine saint Severin.

M. de Blegny fils Apoticaire ordinaire du Roy sur le quay de Nesle au coin de la rue de Guenegaud, tient aussi un assortiment complet de toutes les compositions, extraits, eaux distillées, sels, et Magisteres de la Pharmacie Galenique, et de la Chimie, tant de la préparation de Paris, que de celle de Montpellier, de Provence, d'Italie, etc., aussi bien que les Baumes verts, noirs, et blancs du Pérou, de Judée, etc.[2]

C'est le seul artiste à qui les descendans du Signor Hieronimo de Ferranti Inventeur de l'Orvietan[3], ayent communiqué le secret original[4].

1. Au coin de la rue Galande. *V.* l'avant-dernière note.

2. « L'eau générale contre les vapeurs de l'un et l'autre sexe, la crème de perles qui oste les boutons et rougeurs du visage, l'opiatte de corail qui entretient la beauté et la bonté des dents; la véritable eau de la reyne d'Hongrie et le vrai sirop de capillaires de Montpellier, le chocolat dégraissé, la thériaque de Venise, le baume apoplectique d'Angleterre, le baume blanc, le baume vert et le baume du Pérou; la pommade qui amortit les héméroïdes, la poudre de vipère et les vipères mêmes, la pommade contre les dartres, les parfums de toutes espèces, les essences de romarin, de sauge, de rhue, d'anis, de fenouille, et autres essences fortes venant de Montpellier, la fleur de thé, l'eau impériale et toutes autres eaux distillées, l'emplastre contre les loupes et ganglions, le sirop de caffé, la panacée mercurielle, la poudre sternutatoire, l'huile de palme. » Edit. 1691, p. 19.

3. C'est un électuaire qui avoit été apporté, en 1647, par le charlatan d'Orvietto, dont le nom se trouve ici, et

Il dispense aussi tous les Remedes achetez et publiez par ordre du Roy.

Une conserve et une liqueur pour la guérison des phtisiques et des poulmoniques[1].

Une tizanne filtrée pour purger doucement et agréablement la bile, la pituite et généralement toutes les superfluitez.

Une Eau vulnéraire qui guérit le Scorbut et les Ulcères de la gorge, les Cancers, les Ecroüelles ulcérées, la Teigne et les Ulcères malins et variqueux des jambes et d'ailleurs[2].

Une Eau anodine qui appaise avec une promptitude surprenante la douleur des dents, toutes les espèces de Coliques, les Véroliques[3],

qui fut surtout connu par son surnom *Orvietano*, qui devint bientôt celui de son remède. On le croyoit bon surtout contre les poisons et contre les maléfices. C'est pour cela que le Sganarelle de l'*Amour médecin* veut en faire prendre à sa fille.

4. « L'orviétan original d'Italie, dont la dispensation luy a été communiquée par le seignor Hieronimo Cei, dernier héritier du secret. » Edit. 1691, p. 19.

1. « La conserve balsamique qui guérit presque tous les poulmoniques en six semaines. » *Id.*, p. 17.

2. Dans l'édit. précédente, p. 17, c'est à « l'emplâtre philosophique » que sont attribuées toutes ces vertus.

3. C'étoit la grande clientèle de l'époque. Ceux qui prétendoient la guérir, faisoient courir par de petits Savoyards, selon Palaprat dans la préface de sa comédie des *Empiriques* jouée en 1697, des billets imprimés du genre de celui-ci : « M. Mercurini, napolitain, guérit sûrement, promptement, agréablement, et sans obliger à garder la maison, toutes sortes de maladies secrètes..... M. Mercurini voit les hommes. Madame Mercurini voit les femmes. » Il nous semble bien que ce sont M. et Mme Blégny, d'autant mieux que l'on trouvera plus loin un spécifique de leur façon, « qui guérit promptement, sûrement » lesdites maladies. On a vu, d'ailleurs, plus haut, p. 13, que le remède de Blégny

les Rhumatismes, les Douleurs causées par le mercure, la Sciatique, et les Gouttes des mains et des pieds.

Une Liqueur de jouvence[1] qui rectifie les constitutions vicieuses, qui désopile les viscères obstruez, qui corrige les deffauts de la digestion, qui guérit radicalement le vertige, la migraine et les vapeurs, qui regle les excrétions, en un mot qui rajeunit comme une espèce de fontaine de jouvence.

Une Eau dissenterique d'une vertu infiniment audessus de la Racine emétique, puis que sans faire vomir ni causer la moindre incommodité, elle arrête infailliblement en une ou deux prises toutes sortes de cours de ventre, de flux de sang et de dyssenteries.

Un Spécifique infaillible pour prévenir et pour guérir promptement, seurement et infailliblement les Maladies Vénériennes.

Des grains et des liqueurs balsamiques pour la guérison des gonorrhées, des pertes blanches, de l'impuissance venerienne, de l'incontinence d'urine[2], etc.

étoit le mercure, ce qui justifieroit le nom de Mercurini que lui donne Palaprat.

1. Il y a dans le chap. XIII de la 1re partie des *Essais de médecine* de Bernier, quelques lignes contre « une eau de Jouvence, » qui pourroit bien être cette liqueur de Blègny.

2. « Des grains balsamiques qui préviennent et qui rectifient toutes espèces de pourriture intérieure, qui consolident les ulcères des reins, des urètres, de la vessie et du canal urinaire, qui arrêtent les gonorrhées habituelles, qui fortifient tous les nerfs, qui réparent l'impuissance de Venus, qui épuisent les pertes blanches, et qui contribuent

Une Epreuve végétale[1] qui guérit à jamais la douleur et la carie des Dents.

Une Eau hysteriqüe qui abaisse les vapeurs des femmes et qui les delivre sur le champ des plus violentes suffocations et de la plupart des mauvais travaux.

Les Eaux d'Ange[2], de Cordoüe, d'Amarante, de fleurs d'Oranges, de Thim, et généralement les Eaux odoriférantes et medecinales qui servent aux cassolettes philosophiques, pour parfumer et des-infecter les chambres, et pour guérir les maladies de sympathie[3].

très-efficacement à la guérison des descentes et des paralisies. » Edit. 1691, p. 16-17. — Cet article y est précédé de celui-ci : « les grains dépuratifs, qui dépurent la masse du sang, qui desobtruent les viscères et les vaisseaux sanguinaires, qui règlent toutes les fonctions naturelles, qui amortissent les levains et qui abaissent les vapeurs, enfin qui corrigent tous les vices habituels d'une mauvaise constitution. »

1. « Une essence végétale... » *Id.*, p. 17. On y lit à la suite de cet article : « l'eau rouge de la reine d'Hongrie, qui appaise les douleurs de la goutte et des rhumatismes en fortifiant toutes les parties..... le sirop de vanille, qui a une propriété singulière contre la toux et contre les fluxions de poitrine. L'antidote universel qui survient (subvient) à toutes les maladies des pauvres gens et de leurs bestiaux. Le sirop de thé fébrifuge qui arrête sans retour, en très-peu de prises, toutes les espèces de fièvres intermittentes. Le Trésor d'Esculape, qui contient dans un très-petit volume une excellente panacée et divers autres remèdes expérimentez, pour survenir (subvenir) à toutes les occasions pressantes et subites. »

2. On l'appeloit ainsi, parce que c'étoit l'eau de senteur par excellence, l'eau des Anges. On la faisoit avec de l'iris de Florence, du benjoin, du storax, du sental citrin, etc., sur lesquels on versoit des eaux de rose et de fleurs d'orange distillées.

3. Cet article est beaucoup plus curieux dans l'édit. de

Plusieurs Remèdes infaillibles pour guerir très promptement les Decentes, sans opération, sans rien prendre par la bouche, et quelquefois sans bandage[1] ou sans retraite[2].

1691, p. 17, surtout pour les « cassolettes philosophiques. » Blégny, comme on va voir, ne les appelle alors que « cassolettes royales. » Il parle d'abord d'une sorte d'appareil pour le café et le chocolat, dont l'invention rappelle singulièrement celle de nos « caléfacteurs, » et devoit être d'une grande commodité pour les gens qui aimoient comme certain gourmet de Regnard à porter « cuisine en poche. » Voici ces deux articles : « les caffetières et chocolatières portatives, qui n'occupent à peine qu'une seule poche, et ne laissent pas de contenir tout ce qu'il faut de thé, de caffé, de chocolat et de sucre pour faire trois prises de chaque boisson, la lampe, le fourneau, l'esprit de vin, le fusil, les gobelets, les soucoupes, les cuillères, etc. — Les cassolettes royales, par lesquelles on réduit très-agréablement et très-utilement en vapeur les eaux d'Ange, de Roses, de Cordoue, de fleurs d'Orange et d'Amaranthe, pour parfumer et désinfecter les chambres sans fumée et à très-peu de frais, au moyen d'une lampe à esprit de vin, au-dessus de laquelle on place sur deux petites consoles de cuivre, un globule de cristal ayant un bec alongé, par lequel ces liqueurs sont attirées au-dedans du globule dès qu'on lui a fait ressentir quelque chaleur que ce soit, et par lequel aussi elles sont ensuite exhalées en vapeur presque imperceptibles, par la flamme de la lampe, qui les fait bouillir jusqu'à leur entière consommation sans casser le globule, ce qui est d'un effet fort plaisant, mais principalement pour les malades, à qui l'on peut faire respirer par ce moyen un air chargé de liqueurs médicamenteuses qui conviennent à leurs indispositions. »

1. *V.* sur les bandages ou *brayers,* depuis le moyen-âge jusqu'au XVIIe siècle, le *Vieux-Neuf*, 2e édit., t. I, p. 134, et plus haut p. 13.

2. « A cause de quoy il a pareillement établi la manufacture royale des bandages à vis et à ressort qui arrêtent les descentes que les bandages ordinaires ne peuvent arrêter, et qui contribuent beaucoup par cet assujétissement à la guérison de ces maladies. » Edit. 1691, p. 16.

Une Eau diûrétique pour la dissolution et l'expulsion des glaires, du gravier et de la pierre des reins et de la vessie, et un grand nombre d'autres spécifiques expérimentez pour les maladies des yeux, la sourdité, les bourdonnemens d'oreilles, les ulcères du nez, les loupes, les signes, les porreaux, etc.

Une Eau et un Sel fébrifuges, qui guérissent les fièvres sans retour en très peu de prises.

Tous ces Remèdes sont distribuez dans des bouteilles et boëttes cachetées[1], sur lesquelles on fait coller l'imprimé qui enseigne leurs vertus et leurs usages[2].

Une personne solvable qui connoit la vertu de ces Remedes, s'oblige quand on le veut d'en payer la valeur en l'acquit des malades en cas qu'ils ne guérissent pas, pourvu qu'ils conviennent de les payer au double pour une parfaite guérison.

Le Sieur Fillesac, rue de la Bucherie joignant

1. Ces boîtes étoient toujours très-soignées, aussi disoit-on proverbialement : propre comme une boîte d'apothicaire. C'est ce qu'au temps de Rabelais on appeloit des *Silènes :* « Silenes estoyent, dit-il (Liv. I, prologue), petites boytes, telles que voyons de présent ès boutiques des apothecaires, paintes au dessus de figures joyeuses et frivoles, comme des harpyes, satires, oysons bridez, lièvres cornuz, canes bastées.... et aultres telles paincturés contrefaictes à plaisir pour exciter le monde à rire.... mais au dedans, l'on reservoit ces fines drogues, comme baulme, ambre gris, amomon, muscq, zivette... » *Silènes* passoient aussi pour boîtes à secret. Erasme se servit du mot dans ce sens, lorsqu'il fit, en 1527, son petit livre les *Silènes d'Alcibiade*. (V. le *Bulletin du bibliophile*, 1857, p. 152.)

2. On ne fait pas autrement aujourd'hui pour les boîtes de pâte de Regnault, et autres.

les Ecoles de Medecine, vend toutes sortes d'Eaux minérales artificielles[1].

Les Eaux distilées, le Cristal minéral, la Crême de tartre, le Sel policreste ordinaire, et généralement les Drogueries Chimiques se vendent en gros chez le Sieur Courtier au cul de sac des petits Carreaux.

Les huiles d'amandes douces, de noix, de semences froides, de pavôts, et autres tirées sans feu, sont extraites et vendues aux Apoticaires et Droguistes par un Epicier qui demeure rue Montmartre près l'égout, et par un autre qui demeure au carrefour saint Benoist, quartier saint Germain.

Les essences fortes et les huiles grasses de Provence et de Montpellier sont commercées par le Sieur Verchant devant saint Honoré, et par les Provenceaux du cul de sac saint Germain l'Auxerrois[2].

1. « On trouve d'ailleurs des eaux de Forge, rue de la Truanderie, au bureau du Messager de Forge. » Edit. de 1691, p. 19. — Les eaux minérales artificielles sont vivement moquées par Bernier dans ses *Essais de médecine*, 1re part., chap. XIII. On les fait, dit-il, avec beaucoup d'eau pure et un peu de vitriol — nous dirions aujourd'hui d'acide sulphurique; — or, les limonades gazeuses ne se font pas aujourd'hui autrement. Les eaux minérales de Fillesac n'étoient donc qu'une sorte de limonade gazeuse. On trouve un curieux prospectus imprimé de sa drogue en bouteille dans les *Mss.* de la collection Delamarre, n° 21,738, *ad finem*. Un certain Barbereau, que La Bruyère a désigné par B. B. dans son chapitre *des Jugements*, § 21, lui fit concurrence. Dès 1670, il étoit connu. Nous trouvons aux *Mss.* de la Bibl. nat., dans un des registres du Secrétariat, une permission, en date du 12 avril 1670, donnée « au sieur Barbereau, médecin ordinaire du Roy, de vendre et debiter les remèdes de son invention. »

2. Ce cul-de-sac existe encore presque en face du che-

L'Esprit de vin est commercé en gros à la devise Royale, sur le quay de Nesle; chez le Sieur Butet, devant saint Roch; et chez la veuve des Barres, rue S. André.

Les Eaux de vie sont aussi commercées en gros par ledit sieur Butet, et encore par les Sieurs Hazon, rue saint Martin[1], et Frotin, rue des Canettes.

Le Sieur Guyon Apoticaire Epicier à la place Maubert, et un autre au cimetiere saint Jean, font venir des vipères en vie de Poitiers[2].

vet de Saint-Germain-l'Auxerrois, rue de l'Arbre-Sec. Après avoir quatre ou cinq fois changé de nom depuis le XIII[e] siècle, il prit, pour ne plus le quitter, celui de *Cul-de-sac des Provençaux*, qu'il doit aux marchands d'huiles et d'essences de Provence, que nous trouvons ici, et dont il sera reparlé.

1. La famille Hazon étoit d'Orléans, dont les eaux-de-vie furent si longtemps célèbres. C'est le père de celui que nous trouvons ici, qui avoit osé répondre à Colbert l'interrogeant, lui et les négociants de Paris et des villes voisines « sur le moyen de rétablir le commerce : — Je vous dirai franchement, Monseigneur, que, lorsque vous êtes venu au Ministère, vous avez trouvé le chariot renversé, et que, depuis que vous y êtes, vous ne l'avez relevé que pour le renverser de l'autre côté. » Le ministre fit grise mine, ce qui empêcha non-seulement Hazon d'achever, mais les autres de rien dire. (Amelot de la Houssaye, *Mémoires histor.*, t. II, p. 365.)

2. La vipère entroit pour une grande part dans les préparations de la polypharmacie du XVII[e] siècle, surtout dans celles qui devoient combattre la blessure même faite par la morsure des vipères. C'étoit de l'homœopathie par anticipation. Il entroit aussi des trochiques de vipères dans la composition de la thériaque. L'apothicaire Charas, dont nous avons parlé, p. 167, et qui fut si célèbre, avoit, pour cela, donné à sa boutique de la rue des Boucheries, au coin de celle du Cœur-Volant, des *Vipères d'or* pour enseigne. Cette apothicairerie fameuse, dont le titulaire étoit encore un Charas en 1777, n'a cessé d'exister qu'au commencement de ce siècle.

M. Alary Apoticaire[1] privilegié du Roy, qui (par l'infidelité de ses Commis) s'est trouvé mal des Bureaux qu'il avoit établi dans les Provinces, pour la distribution de ses tablettes fébrifuges[2], et de son Sirop purgatif de la bile, ne laisse pas d'en continuer la distribution chez luy au bout du pont saint Michel devant le quay des Augustins à l'enseigne du Page du Roy.

Ledit Sieur Alary se propose de publier bien tot un spécifique pour les fièvres continues, pour la pleuresie, etc., qui agira avec une promptitude extraordinaire[3].

On vend rue saint Denis à l'enseigne de la Providence près la rue des Précheurs, une pomade qui répare tous les deffauts de la peau du visage, et qui donne une fort grande fraicheur au teint.

1. « De Grou en Provence. » Edit. de 1691, p. 18. — Son fils, l'abbé Alary, fut de l'Académie française, et président du club philosophique, qui se tenoit chez lui, à l'entre-sol de l'hôtel du président Hénault, place Vendôme, d'où lui étoit venu le nom de *Club de l'entre-sol*. L'abbé de Longuerue l'avoit stylé à l'érudition : « Il se mit, dit le marquis d'Argenson, dans ses *Mémoires* (édit. Jannet, t. I, p. 65), il se mit à dicter à l'abbé Alary, qui n'étoit alors qu'un petit garçon, fils de son apothicaire, trop heureux d'écrire sous lui. »

2. « A cinq sols la prise. » Edit. 1691, p. 18.

3. L'édit. de 1691, p. 32, donne un article que celle-ci ne reproduit pas : « le sieur Soubiron, apoticaire, rue de la Vieille-Monnoie, et le sieur Andry, apoticaire-épicier, au carrefour de l'Ecole, vendent des drogues et compositions pour les maladies des chevaux. »

PENSION

POUR LES MALADES.

Cette pension est une nouvelle commodité qu'on a procurée au public depuis deux ans. Ceux qui sçavent ce que les Officiers, les Provinciaux et les Etrangers souffrent, depensent et risquent dans les Auberges de Paris, lorsqu'ils y tombent malades, en comprendront facilement l'utilité, sur tout lors qu'ils apprendront que cette Pension est placée à Pincourt [1], c'est à dire dans une grande et belle rue qui étoit n'aguère un hameau, qui fait maintenant partie des Fauxbourgs de Paris [2], et qui se trouve entre la porte saint Louis [3] et la porte saint Antoine [4].

La maison qu'on a fait bâtir à cet effet, est au milieu de cette ruë, à l'opposite du cours

1. C'est-à-dire Popincourt, qui devoit son nom, qu'il a repris tout entier, à la maison qu'y possédoit M. Jean de Popincourt, premier président du Parlement, de 1403 à 1413.

2. C'est vers la fin du règne de Louis XIII qu'il avoit été réuni au faubourg Saint-Antoine.

3. Elle se trouvoit au bout de la rue du Pont-aux-Choux. (*Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde*, t. I, p. 48.)

4. Il y eut toujours de ce côté des maisons de santé. C'est au n° 70, rue de Charonne, par exemple, que se trouvoit, à la fin du dernier siècle, celle du docteur Belhomme, où tant de prévenus du tribunal révolutionnaire firent leur temps de prison, et dans laquelle mourut Ramponneau, le fameux pitre, le 4 avril 1802. C'est aussi d'une de ces maisons, celle du docteur Dubuisson, près de la barrière du Trône, que partit le général Malet, avec ses complices, pour faire son incroyable coup d'Etat contre l'Empire.

planté sur le rempart[1] dont elle n'est separée que par de vastes marais bien cultivez, ce qui forme le plus bel aspect du monde. Outre la face et les deux ailes du principal corps de logis, il y a encore au bout d'un grand jardin au dessus d'une haute terrasse en parterre, un pavillon de Belveder, d'où l'on découvre de tous costez des vignobles, des plaines, des collines, des jardins et des maisons de plaisance[2].

1. C'est le Cours de la porte Saint-Antoine, qui faisoit alors grande concurrence au Cours la Reine, et qui commença la réputation des promenades du Rempart ou du Boulevard.

2. Cette maison, qui avoit pris de l'endroit où elle se trouvoit, le nom de Pincourt, existoit encore en 1715, et sembloit même en pleine prospérité. Liger en parloit alors ainsi dans le *Voyageur fidèle*, p. 241-242 : « c'est une maison établie pour les étrangers qui tombent malades, et où on les traite moyennant une pension, et à bien meilleur prix que dans les auberges. Cette maison est située entre la porte de Saint-Louis et la porte Saint-Antoine, dans une grande rue où il y avoit autrefois un hameau, et composée de deux ailes, qui accompagnent le principal corps de logis. Au bout d'un grand jardin, et au-dessus d'une grande terrasse, s'élève un pavillon en belvédère, d'où l'on découvre différents objets lointains, qui forment une perspective fort agréable. — C'est aussi dans cette maison que plusieurs personnes bons bourgeois domiciliez même à Paris, vont pour se faire traiter lorsqu'ils sont malades ; ceux qui sont convalescents seulement choisissent ce séjour agréable pour y prendre l'air et de nouvelles forces. Il y a même des dames qui vont y faire leurs couches pour jouir d'un plus grand repos et y trouver plutôt qu'ailleurs les secours qui, pour lors, sont nécessaires. — Il n'y a point de maladies qu'on n'y traite, exceptés les maux vénériens. A cela près, on y reçoit tous ceux qui veulent y aller, de quelque condition qu'ils soient. Il y a aussi, pour cela, des pensions plus ou moins fortes, et proportionnées aux moyens des malades qui s'y font porter.

Cette belle situation et le bon air de Pincourt, n'en sont pas les seuls agrémens ; les Lumières de celuy par qui elle est dirigée, la Bibliotèque, le Laboratoire, les Plantes medecinales et les autres commoditez qui s'y trouvent, la diverse situation et la propreté des appartemens, la Liberale economie qu'on y observe et l'exactitude du service, y font trouver goût aux personnes mêmes qui sont domiciliées à Paris, et qui ne sont au plus qu'à demi malades, puis que beaucoup de convalescens et de valetudinaires y vont prendre le Lait, les Eaux minéralles, les Bains, les Etuves, etc.

Il arrive même bien souvent que des Dames de Paris aussi bien que celles de Provinces y vont faire leurs couches, pour y être plus éloignées du monde et du bruit, et pour être plus seures du secours qu'elles desirent, y ayant un Accoucheur et une Sage femme d'une expérience consommée.

C'est au même lieu que les Gouteux, les Paralitiques ; et ceux qui souffrent des Rhumatismes opiniatres ou des douleurs causées par le mercure, trouvent le secours dont il sera parlé à l'article suivant.

On dit qu'on y pratique des moyens infaillibles pour rectifier les constitutions vicieuses et guerir radicalement toutes les indispositions habituelles qui en dependent, Asthme, Phtisie, Poulmonie, Migraine, Vapeur, Epilepsie, Hidropisies, Hemorrhoïdes, Vieux Ulcères, Cancers, Varices, etc.

On y est même traité à forfait si on le souhaite, et le médecin soir et matin n'y manque point. »

On sçait même qu'il y a des lieux destinez pour les maniaques et géneralement pour les personnes qui doivent être privées de la liberté.

Les personnes atteintes de Maux vénériens n'y sont pas reçues, mais elles sont traitées sous la même direction dans une autre maison du voisinage.

A cela près telle que puisse être la condition des gens et la nature des maladies chacun y peut être reçu. Il y a des lieux où les personnes indigentes sont traitées à vingt et trente sols par jour selon le regime qu'elles doivent observer. Il y en a d'autres où les gens de service sont placés à quarante sols[1]; enfin il y a des chambres particulières et des ordinaires distinguez pour les personnes de considération à trois, à quatre, à cinq et à six livres par jour selon la dépense qu'ils doivent faire, et les peines qu'ils doivent exiger.

Soit que la pension soit grosse ou modique, toute la dépense s'y trouve comprise sans en rien excepter, Traitement, Remedes, Logement, Nourriture, Service, Feu, Lumière, etc.

On y trouve même cette commodité quand on le souhaite, qu'on y est traité à forfait pour une somme dont on convient, au de là de la quelle on ne paye rien de plus, si opiniâtre et si longue que puisse être la maladie.

1. « Les malades qui s'y font traiter, y trouvent cet avantage, qu'ils y sont agréablement logez, exactement traitez et libéralement nourris pour un écu par jour, et même pour quarante sols lorsqu'il s'agit de fièvres, de pleurésies, et généralement des maladies qui demandent un régime exact, ce qui est d'une commodité particulière pour les gens d'auberge et de service. » Edit. 1691, p. 16.

En tel temps et à telle heure qu'on y puisse arriver, on y est reçu, et on y trouve une chambre prete en payant par avance la pension de huit jours; et on est même assuré d'y trouver le Medecin tous les matins au moins jusqu'à dix heures, et tous les soirs depuis six heures jusqu'au temps du coucher.

Au surplus, quoy que les Edifices et les jardins de cette maison ayent une considérable etendue, le progrez de cet établissement fait prendre des mesures pour les accroître de beaucoup.

BAINS ET ETUVES.

Les Barbiers Baigneurs[1] qui tiennent des Bains, des Etuves et des dépilatoires pour la propreté du corps humain, sont Messieurs du Pont et Mercier, ruë de Richelieu[2], Jordanis,

1. Les baigneurs, — et cela depuis longtemps déjà (*Anc. poésies*, t. II, p. 284, et XIII, p. 204) — non-seulement tenoient des bains, mais des chambres garnies, ce qui les astreignoit à faire les mêmes déclarations que les maîtres des auberges. (*Correspond. administr. de Louis XIV*, t. II, p. 737.) Bussy se permettoit d'y loger quelquefois, au grand scandale de Mme de Sévigné (Edit. Hachette, t. I, p. 392). Elle connoissoit la mauvaise réputation de ces gîtes. Le plus fameux étoit celui qu'avoit tenu Prud'homme, et que La Vienne, à qui Louis XIV, qu'il avoit soigné, fit une grosse fortune, reprit après lui, pour ne pas le rendre plus honnête. (*V. Hist. amoureuse des Gaules*, édit. elzévirienne, t. III, p. 235.) Prud'homme avoit été baigneur dès 1643. Un acte du 19 septembre de cette année-là le désigne ainsi avec son adresse : « Mr Prud'homme, maître des estuves et faiseur de poil (barbier), rue Neuve-Montmartre. »

2. Il y avoit encore, en 1755, deux baigneurs en re-

ruë d'Orléans; du Bois, rue saint André; du Perron, vieille ruë du Temple; de la Cour, ruë des Marmouzets, etc.

Les Dames sont baignées chez M. du Bois par Mademoiselle son Epouse[1].

Il y a encore des Etuves de l'ancien usage, ruë de Marivaux[2] et ruë du cimetiere saint Nicolas des Champs, où les gens de mediocre condition vont chercher quelque secours pour les Rhumatismes.

Ces douleurs, celles de la Sciatique, celles qui sont causées par le Mercure qui a été donné en panacée, en Sublimez et en precipitez : celles de la Goutte des pieds et des mains, les Paralisies universelles et particulières, les Tumeurs froides et beaucoup d'autres maladies, sont infailliblement gueries par l'usage des Bagnoires et Etuves vaporeuses de nouvelle invention qui se tiennent au jardin medecinal de Pincourt, entre la porte saint Louis et la porte saint Antoine.

C'est une sorte de machine en laquelle on est baigné sans être dans l'eau, et en laquelle on suë aussi abondament que l'on veut sans être à

nom, rue de Richelieu : Gagne et L'Etourneau. (*Journal du Citoyen*, p. 186.)

1. Il ne faut pas oublier ici que dans les métiers et la bourgeoisie, les femmes mariées ne se faisoient encore appeler que Mademoiselle. Le chevalier Denisart ne devoit faire que plus tard sa satire sur les *Bourgeoises qui se font appeler Madame*.

2. Près de Saint-Jacques-la-Boucherie. Une impasse qui s'y trouvoit, entre les n°s 21 et 23, s'appeloit encore, avant les démolitions qui l'ont fait disparoître avec la rue, *Cul-de-sac des Etuves*.

sec, ce qui fait que son usage ne cause, ni la constipation du ventre et la faiblesse de poitrine comme les bains ordinaires, ni les évanouissemens, la chaleur intérieure, et la difficulté de respirer, qui sont les suites ordinaires des Etuves echauffées par le feu de bois ou d'esprit de vin.

Les Malades y sont couchez sur un lit suspendu où ils reçoivent une vapeur nouvelle, anodine et fortifiante, d'un effet infiniment plus prompt et plus assuré que la bouë de Barbotan, et que les Bains de Bourbon et de Barrège, pendant qu'ils ont la tête hors la machine commodement placée sur un oreiller, et qu'ils respirent un air rafraichissant, parlent, chantent et boivent à leur gré.

Ceux à qui le Medecin qui les a inventées, ne les ordonne qu'une fois par jour, ne payent qu'un écu neuf toute dépense comprise, Logement, Nourriture, Service, Feu, Lumière, Drogues, etc., mais ceux à qui elles conviennent soir et matin, payent un ecu et demi.

Ce qu'il y a de commode en cela pour les personnes delicates, est que la chaleur de ces Etuves peut être donnée à tel degré que l'on veut, en sorte qu'on ne luy donne quelquefois que la force des fomentations.

Comme le Medecin peut regler le choix des herbes dont on fait les décoctions vaporeuses, selon la juste indication de chaque maladie, il peut en la composant diversement, produire autant de différens effets, qu'il y a de distinctions à faire dans les maladies qui viennent d'être déduites, et dans les tempérammens des personnes

qui en sont atteintes; outre qu'en plusieurs occasions, il donne certains vehicules intérieurs qui ont les plus justes proprietez, dans les cas mêmes les plus extraordinaires.

Au surplus, qui voudra sçavoir la disposition, les agrémens et les Commoditez du Jardin Medécinal, aura recours à l'article.

IMPRESSIONS ET COMMERCE DE LIBRAIRIE.

La Chambre syndicale des Imprimeurs et Marchands Libraires de Paris est ruë et joignant l'Eglise des Mathurins, où sont examinez les Livres qui viennent de dehors les Mardis et Vendredis de relevée, après que de la Douanne où ils doivent être deposez en arrivant, ils ont été retirez sur le billet du Syndic ou d'un Adjoint pour être apportez à la Chambre.

Le Sieur Auboüin à présent Syndic[1] en Charge demeure sur le quay des Augustins au coin de la rue Gist le cœur, où il vend les Œuvres de

1. Pierre Auboüin, libraire depuis 1666, fut adjoint de communauté, puis syndic. « Il se fait remarquer, dit La Caille, tant par sa capacité dans les langues... que par la connoissance et le bon choix qu'il sait faire des livres. » *Hist. de l'Imprimerie,* 1689, in-4°, p. 289. — Il avoit été chargé, comme syndic, en 1680, de la saisie faite à Villejuif de 1,500 exemplaires du *dictionnaire* de Richelet, que le libraire Widerold avoit envoyés clandestinement de Genève. Bernard, confrère d'Auboüin, qui l'avoit aidé pour cette saisie, suivie immédiatement de la destruction des exemplaires, « fut poignardé le lendemain dans la foule, en sortant de la bénédiction de Saint-Benoist, qui étoit sa paroisse. » (*Lettre de Papillon à Leclerc,* dans la correspondance *inédite* du président Bouhier, t. X, p. 104.)

M. l'abbé de Fenélon, et celles de M. l'abbé Fleury.

Les Nouvelles Ordonnances du Roy, la Conférence de ces mêmes Ordonnances avec les anciennes[1], les Reglemens de Police, le Dictionnaire historique de Morery, les Œuvres de M. Boileau, et diverses autres pièces importantes s'impriment et se vendent chez le Sieur Denis Thierry Libraire rue saint Jacques[2].

Les Livres de Messieurs de Port Royal se vendent même ruë chez les sieurs Desprez[3], Josset[4], Roulland et Pralard.

Les Opéra, et généralement les Livres de Musique, s'impriment et se vendent seulement chez le Sieur Ballard rue S. Jean de Beauvais[5].

1. L'édit. de 1691, p. 34, ajoute, à propos de la vente des édits et déclarations : « On les trouve encore au Palais chez les sieurs de Luyne, Barbin, Loison et Guignard : de même que chez le s[r] Auboüyn, quai des Augustins, et chez la veuve Pépingué, rue de la Harpe. »

2. Il étoit libraire depuis 1652, et étoit devenu l'un des plus considérés. Il avoit donné, avec Barbin, l'édition du *Molière* de 1675, détruite presque entièrement par un incendie du collége Montaigu, où il avoit ses magasins. Boileau, dont il étoit le libraire, l'a nommé dans son *Epître X*.

3. « Guillaume Desprez, rue Saint-Jacques, à l'Image Saint-Prosper, vend une grande partie des livres de Port-Royal concernant la Religion. » Edit. 1691, p. 4. — C'est le fils de Guillaume Desprez, qui avoit imprimé les œuvres de Pascal et des religieux de Port-Royal, et dont il continuoit le commerce dans le même esprit. Son père étoit mort en 1669, d'une chute de voiture, en se rendant à Port-Royal, où il fut enterré.

4. Il étoit fort instruit et avoit une collection de médailles rares. *V.* l'abbé de Vallemont, *Réponse à M. Baudelot*, 1706, in-12, p. 79.

5. Dès 1551, un Robert Ballard étoit imprimeur du Roy

A l'exception du Livre de M. de la Quintinie[1] qui se vend chez le Sieur Barbin sur le Perron de la sainte Chapelle[2]. Tous les autres Livres de Jardinages se vendent chez le Sieur Charles de Sercy dans la grand' Salle du Palais, où l'on trouve d'ailleurs un nouveau Cuisinier Royal et bourgeois, et une Instruction pour les Confitures, les Liqueurs et les Fruits; outre plusieurs livres de Droit, Civil et Canon sur les Matières Beneficiales et autres[3].

Le même Sieur Barbin vend les Œuvres de Varillas, celles de saint Euremont, etc.[4].

pour la musique. Son fils Pierre lui succéda avec un privilége exclusif qui le mettoit à l'abri de toute concurrence pour ce genre d'impression. Puis vint un second Robert Ballard, son fils, avec le même monopole, et ensuite Christophe Ballard, qui figure ici, et qui avoit été reçu imprimeur-libraire le 17 juin 1666. Jusqu'à la Révolution, le même privilége fut maintenu dans cette famille, avec ce qu'il avoit d'absolu. Notre ami J.-B. Weckerlin, auteur d'une excellente notice sur les Ballard, retrouva, il y a quelques années, un reste de leurs caractères, rue Jean-Jacques Rousseau, à l'imprimerie de Mourgues, qui a succédé à la leur.

1. Il en sera parlé dans une des notes suivantes.

2. Claude Barbin, si célèbre par ce qu'ont dit de lui Molière et surtout Boileau. Les livres qu'il publioit donnent ainsi son adresse : « Claude Barbin, sur le-second perron de la Sainte-Chapelle. » Il avoit logé auparavant, vers 1664 : « vis-à-vis de la Sainte-Chapelle, au signe de la Croix. »

3. Ce mélange singulier de livres de droit et d'ouvrages sur la cuisine et les confitures, formoit, en effet, le fond de la boutique de Sercy. La Caille, *Hist. de l'Imprimerie*, p. 296, n'insiste que sur sa vente des livres de droit. Il avoit aussi publié des romans et des poésies licencieuses, ce qui empêcha Nicole de consentir à travailler pour lui. *V.* sa *Vie*, par l'abbé Goujet, p. 6.

4. « Et beaucoup de livres galants. » Edit. de 1691,

Les Sieurs de Luyne, Loizon et Traboüillet ont au Palais un grand assortiment de Comedies[1], d'Historiens et de Poètes[2].

On trouve un grand assortiment de Livres etrangers chez les Sieurs Boudot, de la Caille[3] et Hortemels[4], rue saint Jacques.

p. 34. — C'est ce qu'on appeloit des *barbinades*. Le Saint-Evremond étoit surtout en grande faveur chez Barbin. Il auroit voulu que chaque auteur lui en fît : « le libraire Barbin, dit Voisenon, si célèbre dans le *Lutrin* de Despréaux, alla un jour chez un auteur qui écrivoit assez bien : Eh Monsieur, lui dit-il, faites-moi du saint Evremond, je vous donnerai trente pistoles. Vous m'en avez déjà donné dont j'ai été content. » *Œuvres*, t. IV, p. 75. — Dans l'édition de 1691, p. 34, Blégny ajoutoit, à propos de Barbin : « On trouve encore chez lui les jardinages de feu M. de La Quintinye, » c'est-à-dire les *Instructions pour les jardins fruitiers et potagers*, 1690, 2 vol. in-4°; puis, à la suite : « le sieur Charles de Sercy, au Palais, a un grand assortiment de livres de jardinages. »

1. Pierre Trabouillet avoit publié « en compagnie » de Thierry, Deluynes et Barbin, le théâtre de Corneille et ceux de Molière et de Racine. Son adresse est ainsi donnée sur les livres qu'il publioit : « Pierre Trabouillet, dans la galerie des Prisonniers, à la Fortune. »

2. Voici l'adresse de Deluynes et celle de Loyson nommés ici avec Trabouillet : « Guillaume de Luynes, libraire-juré au Palais, dans la salle des Merciers, sous la montée de la Cour des Aydes. » — « Estienne Loyson, au Palais, à l'entree de la galerie des Prisonniers, au nom de Jésus. »

3. Dans l'édit. précédente, p. 34 : « Martin » est nommé à la place de La Caille, mais celui-ci a quelques lignes plus bas sa mention spéciale : « le sieur de La Caille, rue Saint-Jacques à la Prudence, a composé et imprimé l'histoire de l'Imprimerie et Librairie. » C'est l'ouvrage que nous avons déjà cité plusieurs fois. Il est devenu rare.

4. Il étoit venu de Hollande, et après avoir épousé la fille du libraire huguenot Antoine Cellier, il avoit lui-même été reçu de la communauté le 18 septembre 1686.

Même ruë, chez le Sieur Léonard [1], on trouve tous les Reglemens de la Cour des Monnoyes.

Et chez le Sieur Coignard, toutes les pièces concernant l'Academie Françoise [2], l'Histoire de France de Cordemoy, l'Architecture de Vitruve, celle de Scamosy, etc.

Celle de Vignolle nouvellement commentée, se trouve chez le Sieur Langlois [3], et celle de

1. Voici son adresse complète : « Frédéric Léonard, rue Saint-Jacques, à l'Escu de Venise. » Il avoit succédé à l'un des derniers Estienne, en 1662, comme imprimeur ordinaire du Roi, et s'étoit fait, à ce titre, éditeur de la collection latine *ad usum Delphini*. On trouve des vers en son honneur dans les *Œuvres* de Santeul (1698, 2e partie, p. 122). Il publioit volontiers les livres diplomatiques : « Vous avez, écrit le 12 mars 1691 le bénédictin Michel Germain à Magliabecchi, donné la puce à l'oreille de M. Léonard, libraire de Paris, qui imprime en plusieurs volumes la même chose que vous marquez qu'on fait en Allemagne touchant les traités de paix et autres semblables négociations. » Un livre politique, l'*Histoire de Venise*, par Amelot de la Houssaye, qu'il s'avisa de publier ainsi, lui coûta cher : le livre fut saisi, et l'auteur mis à la Bastille. (*Mss*. Delamarre, à la Biblioth. nat., n° 21,743, fol. 120.)

2. J.-B. Coignard, qui avoit succédé à Damien Foucault comme imprimeur ordinaire du roi, et avoit été choisi, en 1687, pour remplacer feu Pierre Le Petit dans la charge d'imprimeur de l'Académie françoise, dont il acheva d'imprimer le Dictionnaire.

3. Nicolas Langlois, dit *Chartres*, comme son père François auquel il avoit succédé, et dont on a un si curieux portrait, en joueur de musette, peint par Van-Dyck. En souvenir de ses nombreux voyages à l'étranger, notamment en Angleterre, François Langlois avoit pris l'enseigne des *Colonnes d'Hercule*, avec la devise : *nec plus ultra*, que garda son fils, et que conserva aussi Mariette, qui leur succéda dans cette boutique. Comme lui, les Langlois avoient vendu surtout des estampes et des livres d'architecture. On a, de Mariette même, la gravure d'un portrait de

Bullet chez le Sieur Michallet, rue saint Jacques.

Le même Michallet aussi bien que les Sieurs Muguet, ruë de la Harpe, Léonard, Desprez, Langlois et Coignard, rue saint Jacques, vendent les Edits et Déclarations du Roy[1].

Ledit Sieur Michallet[2] a d'ailleurs imprimé presque tous les Livres de Mathematiques, de Messieurs de l'Academie des Sciences.

On trouve aussi plusieurs Livres de Mathématiques chez le Sieur Jombert[3], sur le quay des Augustins.

On trouve un grand assortiment de Livres de Medecine chez le Sieur d'Houry, ruë saint Jacques[4], et chez la veuve Nion, quay de Nesle,

François Langlois, peint par Vignon. Le privilége de son fils, pour la vente des estampes, datoit de 1675. (*V. collect. Delamarre*, n° 21,731, p. 53.)

1. Dans l'édit. précédente (p. 34), Thierry est nommé à la place de Desprez, et les autres sont désignés avec leur prénom : François Muguet, Frédéric Léonard, Estienne Michallet et Jean-Baptiste Coignard. A la suite : « le dit sieur Muguet imprime aussi, d'ailleurs, tout ce qui concerne l'archevêché. »

2. « Estienne Michallet, premier imprimeur du Roy, rue Saint-Jacques, à l'Image Saint-Paul. » Ainsi est donnée son adresse en tête du livre le plus célèbre qu'il ait publié, *les Caractères* de La Bruyère, dont en onze ans, de 1688 à 1699, il donna dix éditions. Le produit, d'après l'intention formelle de l'auteur, qui n'y prétendit rien, fut, comme on sait, pour la dot de la fille de Michallet, qu'un fermier général épousa. (*V.* notre *Comédie de Jean de La Bruyère*, t. II, *passim.*)

3. Pierre Jombert, dont on trouve le *Catalogue* dans la collection Delamarre (n° 21,739, fol. 40), et qu'il ne faut pas confondre avec Jean Jombert, mort en 1681, premier editeur du *Glossaire* de Du Cange, et du *De re diplomaticâ* de Mabillon.

4. « Laurent d'Houry, rue Saint-Jacques, devant la fon-

qui vend d'ailleurs toutes les Œuvres de M. de Blegny. *La Mithologie Phisique* de M. Duncan[1]. *Les Discours Philosophiques* de Cordemoy[2]. L'*Arithmétique des Ingénieurs* de La Londe[3]. *Les Specifiques* de M. Boyle[4], etc.

Les Livres et les Feüilles de Classes se vendent chez la veuve Thiboult et le Sieur Esclassant[5], place de Cambray, à l'exception de ceux des RR. PP. Jésuites, qui se vendent chez la veuve Besnard, ruë saint Jacques.

Même ruë chez le Sieur Cusson, on trouve le Journal des Sçavans[6].

taine Saint-Séverin. » Telle est son adresse d'après le titre des livres qu'il a publiés. Nous avons déjà parlé de lui plus haut.

1. Ce doit être quelque résumé de l'*histoire de l'Animal ou la connaissance du corps animé par la mécanique et la chimie*, ouvrage du montalbanais Duncan (1682, in-8), dans lequel il démontre que la vie, exposée comme elle l'est, avec la fragilité de ses ressorts, à l'imminence d'incessants dangers, est un miracle continuel aussi étonnant que tous les prodiges de la « mythologie. »

2. « La philosophie » de Cordemoy (édit. précéd., p. 34). — Ce sont les six discours de cet académicien, mort alors depuis huit ans, sur la distinction de l'âme et du corps.

3. Ouvrage très-rare aujourd'hui du caenais La Londe, dont le fils, ingénieur aussi, avant de devenir archéologue, fit de curieuses études sur le cours de l'Orne, qu'il vouloit rendre navigable jusqu'à la mer.

4. Ces « spécifiques » sont une traduction du livre que Boyle avoit publié en 1688, à Londres : *Receipt sent to a friend in America* (recettes envoyées à un ami en Amérique).

5. « Le sieur Desclassan et la veuve Thibault (*sic*) en compagnie. » Edit. 1691, p. 34. — Thiboult est le vrai nom. — Expresse défense étoit faite aux libraires, qui vendoient les livres pour les classes, d'en racheter aux écoliers. (Collection Delamarre, n° 21,730, fol. 117.)

6. Jean Cusson, qui, après avoir été avocat au Parlement, avoit succédé à son père comme libraire, en 1659. C'est six

Pour les Brefs, les Breviaires, les Diurnaux, les Missels, les Rituels, les Graduels, les Antiphoniers, les Offices, etc., voyez l'article des affaires Ecclésiastiques, et pour l'Almanach Spirituel, voyez l'article des Exercices de Pieté.

Les plus belles Heures se trouvent rue saint Jacques chez les Sieurs Angot[1], Josset, Foucault et Hérissant[2]; au Palais dans la grand' Salle chez les Sieurs le Gras[3] et Poirier; et sur le Pont au Change chez les Sieurs Poirion et Vaugon.

On en trouve d'ailleurs sur le quay de Gesvres et ruë Neuve Nôtre Dame.

La Liste des Prédicateurs de l'Avant et du

ans après, le 5 janvier 1665, qu'il publia, sous la direction de Denis de Salo, le premier numéro du *Journal des Savants*. La périodicité, qui en étoit alors hebdomadaire, fut brusquement interrompue à la fin du troisième mois, à cause des opinions trop peu ultramontaines du rédacteur, et elle ne reprit, le 4 janvier de l'année suivante, qu'à la condition qu'il seroit remplacé par une créature de Colbert, l'abbé Gallois. La publication, dès lors, n'en fut plus troublée jusqu'à la Révolution.

1. Charles Angot, qui, étant syndic en 1686, eut une grande part au règlement qui rendit la communauté des relieurs distincte de celle des libraires, dont l'Université n'avoit jamais permis jusque-là qu'elle fût séparée.

2. Les livres d'heures les plus magnifiques, les plus richement dorés se vendoient en effet chez lui. On les considéra comme objet de luxe, quand la misère de la fin du règne fit prendre par Louis XIV des mesures somptuaires. Hérissant fut inquiété. (*V.* sa déclaration dans la *collection Delamarre*, n° 21,627, fol. 288.)

3. Jacques Legras, petit-fils de Henry Legras, qui avoit publié, en 1640, les *Antiquités et Annales de Paris*, in-fol., par Malingre. Sa réception comme libraire datoit du 10 septembre 1683. On trouve dans la *collection Delamarre*, n° 21,563, f. 289-305, un curieux traité fait avec lui.

Carême, s'imprime chez le Sieur Chevillon ruë saint Jacques.

Le Mercure[1] et les autres Livres de l'Histoire du Temps, se vendent chez le Sieur Guèroult au Palais dans la galerie neuve[2].

Les Almanachs ordinaires imprimez à Troyes, se vendent à Paris en gros et en détail chez le Sieur Raflé, ruë du Petit-Pont, et chez la veuve Oudot[3], ruë de la vieille Bouclerie.

1. Le *Mercure galant*, qui, puisqu'il avoit commencé à paroître le 1er janvier 1672, en étoit alors à sa vingtième année. Visé, qui l'avoit créé, le dirigeoit toujours; il en garda même la direction pendant plus de dix-huit ans encore. Il ne l'abandonna, presque mourant, qu'au mois de mai 1710. Durant ces trente-huit années, il n'avoit pas publié moins de quatre cent quatre-vingt-trois volumes.

2. « Les gazettes se trouvent au Palais et sur le quay des Augustins. » Edit. 1691, p. 35. On les y vendoit au numéro, comme aujourd'hui les journaux dans les kiosques: « M. de Torcy m'a appris, écrit Racine à son fils aîné, le 6 février 1698, que vous étiez dans la *Gazette de Hollande:* si je l'avois su, je l'aurois fait acheter pour la lire à vos petites sœurs, qui vous croiroient devenu un homme d'importance. » Une lettre *inédite* de Dom Calmet, du 4 septembre 1714, nous donne de curieux détails sur la vente, et aussi sur le louage des différents journaux françois et étrangers à Paris : « Je me suis informé, dit-il, de la commission des journaux des Savants et des Gazettes pour M. Olivier. Le journal des Savants se vend 6 sols, et les deux gazettes de Hollande, avec les suppléments, 30 sols. Le tout coûtera 40 sols rendu à la poste tous les samedis. Si vous souhaitez avoir une des deux gazettes à la poste le mercredi, il vous en coûtera un sol davantage, parce que ces gens se privent par là du petit gain qu'ils tirent de la lecture qu'ils laissent faire dans leur boutique de cette gazette pendant deux jours. » En 1655, selon Loret, t. II, p. 127, la *Gazette de France* se vendoit 4 sols et demi.

3. C'est elle qui imprima et vendit tant de petits livrets populaires : légendes, romans, contes, chansons. Elle avoit

Les Livres de Bibliotèque et genéralement les vieux Livres et Manuscrits rares, se peuvent recouvrer chez les Sieurs Villery[1] et Moette[2], rue de la vieille Bouclerie, Seneuze, ruë de la Harpe, Clouzier et Emery, David et plusieurs autres, sur le quay des Augustins et place de Sorbonne[3].

Les Sieurs le Vasseur[4], Barnache[5] et Nion[6], fameux Relieurs et Doreurs, qui sont employez à la Bibliotèque du Roy, demeurent prés saint Hilaire[7].

Au même endroit, les beaux caractères d'Imprimerie se font chez les Sieurs Cottin[8] et Sanlecque[9].

une autre librairie à Troyes, rue du Temple, d'où s'écouloit surtout cette littérature d'almanachs et de bibliothèque bleue. Son fils Jean Oudot lui succéda sous la Régence.

1. Il donnoit ainsi son adresse : « Jacques Villery, rue de la Vieille-Bouclerie, *à l'Estoille.* »

2. Thomas Moette, libraire depuis 1659 : « Il se fait distinguer, dit La Caille qui avoue l'avoir souvent consulté, par la grande connaissance qu'il a dans les livres. »

3. « Et quai de la Tournelle. » Edit. 1691, p. 34.

4. Eloy Le Vasseur, qui fut, suivant La Caille, le plus célèbre relieur de ce temps-là.

5. Ou Bernache, qui, malgré l'édit de 1686, continuoit à cumuler le métier de relieur et celui de libraire.

6. Denis Nyon, qui fut, après l'édit de 1686, un des premiers gardes de la nouvelle corporation des relieurs-doreurs.

7. Ce fut jusqu'à nos jours le quartier des relieurs.

8. Philippe Cottin, qui étoit libraire en même temps que fondeur, et donnoit ainsi son adresse : « P. Cottin, fondeur de caractères d'imprimerie et libraire, rue Saint-Jacques, à l'entrée de la rue du Foin, *à la Minerve.* »

9. Jean Sanlecque. C'est chez son père Jacques, que Philippe Cottin, qui précède, avoit appris l'art de graver, de frapper les matrices et de fondre les caractères. — Le

Le Sieur de la Caille le jeune a le secret de faire une matière fort propre aux Fondeurs de caractères d'Imprimerie, qui ne finit point et ne déchet que de très peu.

Livres qui ont été imprimez pendant le courant de l'année 1691.

Pour le Sieur Michallet outre ceux dont il a été parlé,

Une nouvelle édition des Ordonnances pour la Marine, in-4°.

La septième édition de la Chimie de Lemery[1], in-8°.

La sixième édition des Caractères ou Mœurs de ce siècle[2], in-12.

Du Hamel Theologia speculatrix et practica, in-8°, 7 vol.[3].

Manuduxio ad praxim executionis Litterarum S. Pœnitent. 12.

Dictionnaire Mathématique avec explications et figures, in-4°[4].

La Connoissance des temps, Calendrier et Ephemerides du Soleil et de la Lune, in-12.

L'Art d'evaluer toutes sortes de Toisez, in-12.

P. Sanlecque, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, à qui l'on doit de bonnes satires, étoit son grand-oncle.

1. La première édition étoit de 1675.

2. Cette édition du livre de La Bruyère, quoique publiée, comme il est dit ici, en 1691, porte sur son titre la date de l'année suivante.

3. C'est la première édition de ce livre célèbre de l'avocat Duhamel, de l'Académie des Sciences.

4. *Dictionnaire de Mathématiques* par Ozanam, qui parut, en effet, cette année-là.

Traité du légitime Usage des Medicamens selon les Modernes, in-12[1].

Constitutions de l'Abbaye de la Trape, in-12[2].

L'Ortografe dans sa pureté[3].

La Conquête de la Nouvelle Espagne avec figures, in-4°[4].

Le Desordre du Jeu.

Pour les Sieurs Auboüyn, Emery et Clouzier.

Histoire des Monnoyes de France par M. le Blanc, avec figures, in-4°[5].

Histoire Ecclésiastique de M. l'Abbé Fleury, 2 vol. in-4°[6].

Institution du Droit Ecclésiastique, 2 vol. in-12[7].

Relation de divers voyages de Hongrie, avec figures, in-4°[8].

1. Ouvrage de Daniel Tauvri, qui, en 1691, quand il le publia, n'avoit que vingt-et-un ans.

2. Par l'abbé de la Trappe lui-même, M. de Rancé. En 1701, un an après sa mort, on y ajouta les *Règlements* qui firent un second volume.

3. Le vrai titre de ce livre très-rare est : *Traité de l'Ortographe françoise*, ou l'*Ortographe en sa pureté*. L'auteur s'appeloit De Soule. Quoique ce soit, selon l'abbé Goujet, un volume très-inutile, il eut, en 1692, une seconde édition un peu moins rare que la première.

4. Le vrai titre est : *Histoire de la Conqueste du Mexique* ou de *la Nouvelle Espagne*, par Fernand Cortez, traduit de l'espagnol d'Antonio de Solis, par l'auteur du *Triumvirat*, c'est-à-dire par Citri de la Guette.

5. C'est une seconde édition. La première est de 1690.

6. Ce sont les deux premiers volumes de cet ouvrage célèbre, qui en eut vingt, quoique l'auteur ne l'ait poussé que jusqu'à l'année 1414.

7. Autre ouvrage de l'abbé Fleury. Le vrai titre est : *Institution au droit ecclésiastique*.

8. La révolte du hongrois Tékeli donnoit alors à tous les

Pratique de la Guerre, par Mattus[1], avec fig., in-8°. Nouvelle édition du Maréchal de Soleisel, in-4°[2].

Le Manege ou l'Art de monter à cheval, du même Autheur, avec figures, in-4°[3].

Nouvelle edition de l'Ecole des Arpenteurs, in-12[4].

Huetii Concordantia Rationis et Fidei, in-4°[5].

Pour le Sieur Muguet.

Abrégé de l'Histoire universelle, 2 vol. in-12[6].

Acta primorum martyrum[7].

Commentaire sur la Regle de saint Benoist en François et en Latin, in-4°.

livres sur son pays un à-propos que les libraires s'empressoient d'exploiter. Celui-ci fut du nombre. Il est peu connu.

1. Lisez Malthus. Voici le titre détaillé de son livre, qui parut pour la première fois, en 1650, chez Clouzier, un des trois libraires indiqués ici, et dont une seconde édition in-8 avoit paru en 1681 : *Pratique de la guerre, contenant l'usage de l'artillerie, bombes et mortiers, feux artificiels et pétards, sappes et mines, ponts et pontons, tranchées et travaux, avec l'ordre des assauts aux brèches, ensemble un traité des feux de joye*, par François Malthus.

2. La première édition étoit de 1664.

3. C'est, avec additions, une traduction du livre du manège, ou *Méthode nouvelle pour dresser les chevaux*, dont une première traduct. avoit paru in-fol. en 1691, par le duc de New-Castle.

4. Par Philippe de la Hire, de l'Académie des Sciences, dont il a été parlé plus haut.

5. Un des principaux ouvrages de Daniel Huet : *Quæstiones Alnetanæ de concordia rationis et fidei*. C'est à Caen, sa ville natale, qu'il l'avoit fait imprimer.

6. Première édition de l'ouvrage de Claude Delisle, qui, plus tard, fut porté à sept volumes : *Introduction à l'histoire générale et politique de l'Univers*, ou *Abrégé de l'histoire universelle*.

7. C'est le recueil in-fol. de Ruinart, qui fut plus tard traduit en françois par Drouet de Maupertuy, en deux vol. in-8.

La Mort de Dom Muce.

Traité de la verité et du mensonge du R. P. Thomassin, in-8°.

La Méthode d'etudier les langues, du même Auteur, 2. vol.[1].

Pour le Sieur Seneuze.

Arlequin Comedien aux champs Elisée[2].

Remarques ou Reflexions Critiques, Morales et Historiques de M. l'Abbé Bordelon, in-12[3].

Caractères naturels des hommes en forme de dialogues, par le même Auteur, in-12[4].

Le veritable Pénitent, 2 vol. in-12[5].

Dissertation sur la prison de saint Jean, in-12.

Idée de l'Amitié, par M. de Bellegarde, in-12.

Reflexions sur ce qui peut plaire ou deplaire dans le commerce de la vie, 2 vol. in-12[6].

1. *Méthode d'enseigner chrétiennement la grammaire ou les langues, par rapport à l'Ecriture Sainte.* 2 vol. in-8.

2. Comédie en trois actes, en prose, par l'abbé Bordelon, qui ne fut jamais jouée, et ne pouvoit l'être, pas plus que sa *Lotterie de Scapin*, qu'il publia deux ans après, à la suite de *Molière aux Champs-Elysées*, un des livrets les plus rares sur Molière.

3. L'abbé publia deux ans après, à Lyon, chez Briasson, un volume faisant suite à celui-ci : *Nouvelles remarques* ou *Réflexions critiques*, etc. En tête se trouve un beau portrait gravé, d'après De Troye, par Drevet. C'est celui de M. François Brunet, dont nous avons vu plus haut les parents, et qui, après Mme de Sévigné, habita l'hôtel Carnavalet.

4. L'édition hollandoise, qui parut l'année suivante chez Louis et Henry Van-Dole, à La Haye, a pour titre : *Les Caractères naturels des hommes en cent dialogues*, par M. Bordelon. Ce livre, qui s'étoit donné le titre mis à la mode par La Bruyère, est dédié au comte de Carné.

5. Par le bon prêtre parisien Jean Girard de Villethierry.

6. Comme le précédent, cet ouvrage est de l'abbé Morvan

La Morale des Ecclésiastiques, in-12.

Pour le Sieur de la Caille, ruë saint Jacques aux trois Cailles.

Mémoires pour l'Université de Paris, par M. Cuvilliers, in-4°.

Le 4. tome des Devises du P. Menetrier, in-8°[1].

Les Fables d'Esope moralisées, avec figures, in-12[2].

Pour le Sieur Remy, rue saint Jacques.

Avis salutaires sur l'education des enfants, in-12.

Pour le Sieur Villette, ruë saint Jacques à la Croix d'or.

La Vie des Princes d'Orange pour servir à l'Histoire d'Hollande, in-8°.

Les Poësies de Madame des Houllieres, in-8°[3].

L'Histoire d'Angleterre, 4 vol. in-12.

Pour le Sieur Hortemels.

Remarques sur la Bibliotèque des Auteurs Ecclésiastiques, par M. du Pin, in-8°[4].

de Bellegarde. Il fait partie de l'édition de ses œuvres qui fut publiée en Hollande, et forme 14 petits volumes.

1. Il s'agit de *La Science et l'art des devises*... par le P. Menestrier, qui se publioient sans doute en fascicules. Nous ne connaissons, en effet, de lui aucun ouvrage qui ait quatre volumes.

2. Première édition du petit livre de Le Noble : *Esprit d'Esope*, ou *nouvelle traduction de ses fables*, *en vers*, *avec une lettre morale sur chacune*. La seconde édition est de 1695.

3. A la suite venoient les poésies de sa fille Thérèse, ce qui formoit un volume en deux parties. En 1694, après la mort de Mme Des Houllières, le même libraire Villette en publia une seconde édition.

4. Ce sont des remarques d'Ellies Dupin sur son propre

Nouveaux Essais de Morale, in-12 [1].

La Vie de M. Descartes [2].

Les Pseaumes en forme de Prières, in-12 [3].

Prières formées sur la Morale de l'ancien et nouveau Testament, in-12 [4].

Dissertation sur la Goutte, in-12 [5].

Traité des Opérations Chirurgicales, par M. de la Chariere, in-12.

Homelies sur les Commandemens de Dieu, le Symbole et l'Oraison Dominicale, 4 vol. in-12 [6].

Pour les Sieurs Couterot et Guerin en compagnie.

Sermons de M. Fromentieres, Evêque d'Aire, 6 vol. in-8° [7].

recueil : *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, qui avoit commencé de paroître en 1686. Elles forment trois volumes.

1. *Nouveaux Essais de morale sur le luxe et les modes*, par Jean Frain du Tremblay, qui ne se nomma pas sur le titre.

2. Ce sont les deux volumes in-4° d'Adrien Baillet sur Descartes, qui parurent, en effet, en 1691.

3. Cette « paraphrase, » comme dit le titre, est du curé de Saint-Lambert, François Paris, et du curé de Chevreuse, Vincent Loger. La première édition avoit paru en 1690.

4. Autre ouvrage du même François Paris, curé de Saint-Lambert.

5. Ouvrage de l'oratorien Michel Mauduit, dont la première édition avoit paru en 1688. Une *Réfutation* en avoit été publiée par le même libraire Hortemels, en 1690.

6. Première partie des *Homélies* de l'abbé de Monmorel, qui, peu d'années après, arrivèrent à former dix volumes. Il devint alors aumônier de la duchesse de Bourgogne.

7. M. de Fromentière, évêque d'Aire, étoit mort en 1684, en ordonnant que rien de ses sermons ne fût imprimé. On n'en publia pas moins les six volumes indiqués ici, et qui se composent : les trois premiers de *Sermons pour les*

Discours moraux pour la Chaire, 10 vol. in-12[1].

Manière de prêcher selon l'esprit de l'Evangile, in-12[2].

La Main qui conduit au Ciel, du Cardinal Bona, in-12[3].

Conférences morales sur la Religion, 2 vol. in-8°.

L'Eglise Protestante détruite par elle-même, in-12.

Pour le Sieur Pepie, rue saint Jacques à saint Basile.

Suite des Instructions Monastiques, in-12.

Satires de Juvénal, par M. de Silvecane, 2 vol. in-12[4].

Traité des Fièvres, par M. d'Hesse, in-12[5].

Pensées Chrétiennes, par M. l'Abbé de Choisy, in-12[6].

fêtes, deux autres de *Sermons pour le Carême*, et le dernier d'*Œuvres diverses*.

1. Ouvrage de l'avocat Jean Richard, qui, bien que laïque et marié, passa toute sa vie à écrire des sermons, que de vrais prêtres se chargeoient de prononcer. Quand il mourut, ses *Discours moraux pour la chaire* n'avoient pas seulement dix, mais douze volumes. C'est lui qui avoit été l'éditeur de l'ouvrage précédent, *les Sermons* de l'évêque d'Aire.

2. Par le capucin de Paris, Albert. Couterot, son éditeur, republia ce livre en 1701.

3. Ce traité, un des plus célèbres du mystique Bona, est le même dont l'abbé Le Duc fit une nouvelle traduction avec cet autre titre : *le Chemin du Ciel*, 1738, in-12.

4. C'est une des plus anciennes et non des meilleures traductions rimées du satirique latin. En voici le vrai titre: *Traduction des satyres de Juvénal en vers françois*, *avec des remarques et le latin à côté*, par Pierre de Silvecane.

5. Traduction du hollandois en françois du *Traité des fièvres* de Corneille Boutekoe.

6. Un des nombreux écrits religieux que l'abbé de Choisy

Grammaire Italienne, in-12.

Pour le Sieur Roulland fils, ruë saint Jacques.

Analise des Epîtres de saint Paul, etc., 2 vol. in-12.

Explication des Prières de la Messe, par M. de Meaux, in-12[1].

Pratique judiciaire sur les Censives, in-12.

Pour le Sieur Robustel, rue saint Jacques.

Histoire des Empereurs, par M. Tillemont, 2 vol. in-4°[2].

Traité des Etudes Monastiques, par le P. Mabillon, in-4°[3].

Pour la veuve Coignard et son Fils en compagnie.

Les Offices de Cicéron et autres Œuvres, traduits du Latin de Grotius avec des nottes, in-8°[4].

Les Loix Civiles dans leur ordre naturel, 2 vol. in-4°[5].

publia après sa conversion, sans grande conviction encore et surtout sans grand savoir. N'a-t-il pas dit, après la publication de son principal ouvrage en ce genre : « J'ai écrit l'histoire ecclésiastique, il ne me reste plus qu'à l'apprendre. »

1. Il n'est pas besoin de dire que M. de Meaux, c'est Bossuet.

2. Ce célèbre ouvrage, quand l'auteur mourut en 1698, avoit six volumes.

3. L'ouvrage a deux volumes. Il fut écrit pour réfuter l'opinion de l'abbé de la Trappe, qui prétendoit que les moines ne peuvent ni ne doivent étudier.

4. Cette traduction est de Goibaud Du Bois, de l'Académie françoise.

5. Ce sont les deux premiers volumes du grand ouvrage de Domat. Un troisième compléta bientôt cette partie des lois civiles.

Maniere de fortifier selon la métode de M. de Vauban, in-12.

Traitez de Metaphisique, d'histoire et de politique de feu M. de Cordemoy, in-12[1].

La Geographie ancienne, moderne et historique, 2 vol. in-4°.

Nota. Que dans le courant de la présente année 1692, on imprimera chez ledit Sieur Cognard fils, Imprimeur du Roy et de l'Academie Françoise, le Dictionnaire de ladite Academie[2].

Pour le Sieur Auroy, rue saint Jacques.

Etablissement de la Foy dans la nouvelle France, 2 vol. in-12[3].

Nouvelle Relation de la Gaspesie.

Barhei Compendium Theologiæ.

Pour le Sieur Boudot.

Homelies Theologiques et morales de M. Palafox, traduites par M. Amelot de la Houssaye, in-12[4].

Lettres de M. l'Abbé le Grand à M. Burnet, in-12.

1. Recueil des petits traités de Cordemoy, déjà publiés à part, tels que : le *Discours physique de la parole*, d'où Molière tira tout le comique de la scène du professeur de philosophie au premier acte du « Bourgeois gentilhomme ; » la *Lettre sur le système de Descartes*, etc., etc.

2. Le privilége d'impression du *Dictionnaire de l'Académie* avoit alors déjà huit ans de date. Il est, en effet, de 1674. (*Collect. Delamarre*, n° 21,739, fol. 79.) La première édition parut, non en 1692, mais en 1694, chez Coignard, en 2 vol. in-fol.

3. Le titre complet porte par le P. Le C.... C'est le Père Ch. Le Clercq, récollet.

4. Ces homélies, traduites de l'espagnol, ont pour texte principal la Passion.

Deffense de l'Antiquité des Temps, par le R. P. Dom Paul Perron[1].

MUSIQUE.

Grand Maitre de la Musique de la Chapelle du Roy.

Monseigneur l'Archeveque de Rheims[2], ruë saint Thomas du Louvre.

Sur-Intendans de la Musique de la Chambre de Sa Majesté.

M. de la Lande qui est d'ailleurs Maître de la Musique de la Chapelle[3], et M. Boisset qui est Maître de la Musique de la Chambre, en Cour[4].

1. C'est une défense de son propre ouvrage, l'*Antiquité des Temps rétablie*, publiée en 1687, et que les PP. Martiany et Le Quien avoient fort attaquée.

2. Charles-Maurice Le Tellier, dont il a déjà été parlé. Il avoit, comme « maître de la Chapelle-Musique, » 1,200 liv. de gages, plus 3,000 « pour sa bouche à cour. » *Etat de France*, 1692, p. 39.

3. Michel-Richard de Lalande, d'abord violon, claveciniste et organiste, compositeur de motets, de pastorales et de ballets, puis surintendant de la musique du Roi, charge dans laquelle il mourut, en 1726, à quatre-vingt-trois ans. Il avoit été fait, le 9 janvier 1689, surintendant de la musique de la Chambre, ce qui étoit un acheminement à la surintendance générale.

4. Jean Boësset, sieur de Haut, fils de Boësset, qui avoit été de la musique de Louis XIII, et de qui l'on a quelques jolis airs de chansons, entre autres celui des couplets de Lingendes, qui furent si célèbres :

Si c'est un crime de l'aimer....

Boësset étoit maître de musique des pages de la Chambre, aux gages de 1,140 liv.

Autres Maîtres de la Musique de la Chapelle, de la Chambre et des Plaisirs de Sa Majesté.

Messieurs Lambert, ruë sainte Anne[1], Goupille[2], ruë Minoret[3], rue Colasse, rue Traversine[4], et Moreau, rue sainte Croix de la Bretonnerie[5].

Maîtres pour l'Orgue et pour le Clavecin.

Messieurs le Begue[6], rue Simon le Franc,

1. Michel Lambert, si recherché, en 1666, à l'époque de la satire du *Repas* de Boileau, et qui n'avoit pas alors moins de quatre-vingt-deux ans. Lulli avoit épousé sa fille, et lui avoit donné dans sa maison, qui existe encore aux coins des rues Sainte-Anne et des Petits-Champs, l'appartement où nous le voyons logé, et où il mourut au mois de juin 1696. (*V.* notre *Histoire de la Butte des Moulins.*)

2. Lisez Coupillet. Il faisoit, comme prêtre, pendant le semestre de janvier, les fonctions ecclésiastiques de maître de musique, et avoit soin, durant le même temps, « de la nourriture, éducation, conduite et entretien des pages de musique. »

3. Guillaume Minoret. Il avoit, pendant le semestre de juillet, les mêmes fonctions que Coupillet pendant celui de janvier. Ses motets sur un certain nombre de psaumes sont très-estimés. Le Cerf de la Vieuville, dans son livre, *Comparaison de la musique italienne et de la musique françoise*, 1706. in-8, 3e partie, le met, ainsi que Coupillet, sur le même rang, pour la composition, que Collasse et Lalande.

4. Pascal Collasse, un des meilleurs élèves et héritiers de Lulli. Après avoir collaboré avec son maître, il fit seul plusieurs opéras, dont celui de *Thétis et Pelée* est le plus célèbre.

5. Jean-Baptiste Moreau, à qui Madame de Maintenon fit écrire, pour Saint-Cyr, la musique des chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*. Il fit aussi les airs de quelques chansons de Lainez, son ami de cabaret.

6. Nicolas Le Bègue, un des quatre organistes de la Chapelle reçus en 1678. Son quartier étoit celui d'octobre.

Taumelin, rue de la Verrerie[1], Couprin, prés saint Gervais[2], Dandrieux, ruë saint Loüis du Palais[3], Nivert, prés saint Sulpice[4], Danglebert, rue sainte Anne[5], Martin, rue de l'Echelle, le Roux[6], rue , Buterne, prés saint Paul[7], Montalan, rue du Cimetiere saint André[8], Ossu

Il touchoit l'orgue à Saint-Merry, et l'on a de lui trois livres de pièces pour cet instrument. Il mourut très-vieux en 1700. Ses ouvrages se vendoient tout près de chez lui, dans la même rue. L'édit. de 1691, p. 62, dit, en effet : « le livre d'orgues de M. Le Bègue se vend chez M. Noël, rue Simon-le-Franc. »

1. Jacques Tomelin, organiste de la Chapelle, comme Le Bègue. Il exerçoit pendant le quartier de janvier.

2. François Couperin, le second des trois frères qui fondèrent la renommée de cette dynastie de clavecinistes célèbres. Nous le voyons ici logé près de Saint-Gervais, parce que de 1669 à 1698, il y toucha l'orgue. Il mourut à soixante-dix ans, en 1701, écrasé par une voiture. L'année précédente, Montéclair lui avoit dédié sa *Méthode facile de musique.*

3. On ne le connoît que par son fils, Jean-François Dandrieu, qui, de 1720 à 1740, se distingua sur l'orgue et le clavecin.

4. Guill.-Gabriel Nivers, un des quatre organistes de la Chapelle. Il avoit été maître de musique de la Reine.

5. Jean-Baptiste d'Anglebert. Il étoit de la musique de la Chambre pour le clavecin, ce qui lui rapportoit 600 liv. de gages, 900 de nourriture, 213 de monture, « et 270 pour la nourriture de son Porte-épinette. » *Etat de France*, 1692, p. 223.

6. Il étoit aussi compositeur. V. *Le faux Satyrique*, 1706, in-8, p. 11, où il est traité de « fameux maître de musique. »

7. Jean Buterne, un des quatre organistes de la Chapelle-Musique.

8. « Messieurs Le Règne — c'est celui qui est désigné plus haut sous son vrai nom le Bègue — rue Simon-le-Franc, et de Montalan, rue du Cimetière-Saint-André, sont renommez pour toucher et enseigner le clavecin. » Edit.

l'ainé, rue saint Denis[1], Ossu le cadet, Cloître saint Jacques de l'Hôpital, Garnier, rue Traversine, La Lande, Cour du Palais.

Autres Maîtres pour le Clavecin.

Messieurs le Moine, ruë saint Honoré[2], Pitay, ruë sainte Croix de la Bretonnerie, Eudet et de la Cerisaye, ruë sainte Croix de la Cité, Bouton, rue Pavée, Mérault et Alexandre, rue saint De-

1691, p. 60. — Claude Rachel de Montalant, après avoir enlevé de son couvent, où sans doute il donnoit des leçons, la fille de Molière, étoit, vers 1686, devenu son mari. Une note de Titon du Tillet (*Parnasse françois*, 1732, in-fol., p. 318) que nous avons citée le premier dans le *Roman de Molière*, 1862, in-18, p. 129, ne laisse sur ce point très-curieux aucun doute : « Elle épousa, dit-il, M. de Montaland, gentilhomme, qui a été quelque temps organiste de Saint-André des Arts. » Il l'étoit sans doute encore en 1691, ce qui expliqueroit pourquoi il logeoit tout près de cette église. Titon le traite de gentilhomme parce qu'il se faisoit appeler : Claude Rachel, écuyer, sieur de Montalant.

1. Lisez Houssu. Nous avons su son nom par le curieux procès que « les maîtres à danser et joueurs d'intruments tant hauts que bas » firent aux clavecinistes, en 1693, pour les empêcher d'enseigner à toucher le clavecin avant de s'être fait recevoir de leur communauté. Les clavecinistes, représentés par plusieurs de ceux qui figurent ici, dont on a vu les noms plus haut, ou qu'on trouvera nommés plus loin : Médéric Corneil, Nicolas Gigault, Jean-Baptiste de La Brune, Marin de la Guerre, Jean Mérault, Antoine Houssu, Nicolas Le Bègue, Guillaume-Gabriel Nivers, Jean Buterne, François Couprin, appelèrent d'une première sentence rendue contre eux par le prévôt de Paris, et obtinrent, le 7 mars 1695, un arrêt de la Grand' Chambre qui leur donna raison, et leur rendit l'entière liberté d'enseigner.

2. Il étoit de la musique de la Chambre pour le théorbe.

nis, Bernier, rue Tictonne[1], Hardy et Landrin, Cloitre sainte Opportune, Cointereau, place Maubert, Saffin, rue des Noyers, Boucher, rue des Assis[2], Corneille, Cloître Notre Dame, de Bordeaux, rue saint Jacques, Raison, rue saint Estienne, Gigot et Delian, rue saint Martin, la Brune, rue des Moineaux, Fouquet, ruë Coquillière, de la Guerre[3] et Jacquet, Isle Notre Dame, etc.

Maitresses pour le même Instrument.

Mesdames Oves, rue saint Denis, et Louis, rue de la Monnoye.

Et encore Mesdemoiselles Rebours et le Tellier, fauxbourg saint Germain[4].

M. du Clos, rue Bétizy, accorde en perfection le Clavecin.

Messieurs Denis, sur le Quay neuf, Richard, ruë du Paon[5], Rosée, rue de Cléry, Créteil, rue Poupée, Dathene, rue saint Antoine[6], Voudry,

1. Nicolas Bernier, dont le succès fut si grand, surtout sous la Régence, pour ses motets, la musique de ses cantates et ses airs à boire. Il est fait de lui le plus grand éloge dans le poëme de J. de Serré, *la Musique*, dont la première édition date de 1714.

2. Lisez des Arcis.

3. Son vrai nom étoit Jacquet, le seul que prit son frère nommé ici avec lui. Jacquet de la Guerre étoit organiste à Saint-Séverin. Sa fille, Mlle Elisabeth La Guerre, se distingua sur le clavecin et fit la musique de l'opéra de *Céphale et Procris,* en 1694. Elle mourut en 1727.

4. « Mademoiselle Le Tellier, qui demeure au cul-de-sac de la rue Beaubourg. » Edit. 1691, p. 60.

5. « Près Saint-Nicolas du Chardonnet. » Edit. 1691, p. 60.

6. « Le sieur Dathene, qui fait des clavecins, demeure

rue saint Jacques, Boudet, rue saint Martin, Thierry, rue sainte Marguerite, du Catel et l'Esclop, rue Omer[1], Clico, rue Philippot, et le Febvre, rue Aubry Boucher, fabriquent, rajustent et accordent les Orgues et les Clavecins.

Maitres pour la Violle.

Messieurs de sainte Colombe[2], rue....; Marais, ruë Bertin Poirée[3], Theobal, rue de Richelieu[4], des Fontaines[5], rue de Grenelle saint Honoré, de Machy, rue des fossez saint Germain, Garnier, prés le Palais Royal, Bellier, rue de Mommorency, Fourcroy le fils, rue vieille du Temple, etc.

Mademoiselle Mengey, rue saint Honoré, prés la rue des Poullies, fait aussi profession de toucher et de montrer à toucher la Violle.

rue et devant le petit Saint-Antoine. » *Id.*, p. 64. « Le sieur Créteil, faiseur d'orgues, demeure dans la rue Poupée. » *Ibid.*

1. Lisez rue au Maire.

2. Il n'est plus connu que parce qu'il fut le maître de celui qui vient ici après lui.

3. « Monsieur Marais touche la viole par excellence, et donne des leçons chez luy, rue Quincampoix. » Edit. 1691, p. 48. — Marin Marais, élève de Sainte-Colombe, et le plus habile joueur de viole de son temps. Il a beaucoup écrit pour cet instrument, et, de plus, l'on a de lui plusieurs partitions pour l'Opéra, où il avoit commencé à être simple batteur de mesures. La plus célèbre est celle d'*Alcione*, dont la Tempête fut un des morceaux les plus à effet de ce temps-là. Elle est décrite dans le poëme de *la Musique* cité plus haut.

4. Théobaldo Gaddi, qui, attiré de Florence à Paris par son admiration pour Lulli, fut mis par celui-ci dans l'orchestre de l'Opéra, où il joua pendant près de cinquante ans de la basse de viole. Il avoit fait, en 1691, la musique de la pastorale héroïque de *Coronis*.

5. « Le même Des Fontaines montre d'ailleurs à toucher le clavecin et la basse de viole. » Edit. 1691, p. 48.

Maîtres pour le Theorbe[1].

Messieurs du Pré, rue des Escoufles, et de la Barre en Cour, qui sont de la Chambre du Roy[2], et encore Messieurs Pinet[3], rue le Moyne, Cloître saint Jacques de l'Hôpital, Aubin, rue de l'Escharpe, Poussilac, prés les Jacobins saint Jacques, Lavaux, rue Hurel, Quay de la Mégisserie.

Maîtres pour la basse de Violon.

Messieurs Marchands père et fils, et Converset, rue des Poulies[4], Boudet, rue saint Antoine, Reffiet, rue des vieux Augustins[5], la Rue, prés saint Mederic.

Maîtres pour le dessus de Violon.

Messieurs Favre, rue saint Honoré, le Peintre, à Versailles[6], Thoüin, rue de la Verrerie[7], Ver-

1. C'étoit une espèce de grand luth, qui lui-même étoit une sorte de guitare.

2. Du Pré n'étoit qu'en survivance, en 1692, à la chambre du Roi pour le théorbe. Pierre Chabançeau de La Barre, beaucoup plus célèbre, jouoit de la grosse-basse ou du théorbe à la Chapelle-Musique. Il étoit valet de chambre de la Dauphine.

3. Lisez Pinel. Il jouoit du théorbe à la chambre du Roi, mais y avoit, auparavant, chanté les hautes tailles.

4. « Rue Bétizy, Gillet, place du Palais-Royal. » Edit. 1691, p. 48. — A la chambre du Roi, les deux Marchand : Jean Noël, le père, et Jean-Baptiste, le fils, jouoient non la basse, mais le dessus de violon.

5. Urbain Reffiet. Il étoit un des vingt-cinq violons ordinaires, dont Dumanoir étoit le roi.

6. Augustin-Jean Le Peintre. Il étoit aussi des vingt-cinq violons, et, de plus, un des violons du Cabinet, où il jouoit les dessus, avec 600 liv. de gages. Il étoit en outre attaché, comme violon, à la maison du Dauphin, ce qui lui valoit

dier, rue du Chantre, Baptiste, Cloitre saint Honoré, du Bois, rue des fossez saint Germain, de l'Isle, rue saint Honoré, Charpentier, rue de la Harpe, du Chesne, rue Aubry Boucher, Jobert, rue saint Antoine, Marchand, rue de Berry, etc.

Maîtres pour la Guitarre.

Messieurs de Vizé, à Luxembourg[1], Cheron, rue Dauphine[2], Medard, prés saint Nicolas des Champs, le Tellier, rue du Foin, Galet, cul-de-sac saint Sulpice, du Gesne, rue des Prouvaires, Poussilot[3], prés les Jacobins saint Jacques, etc.

Le Sieur Alexandre Roboam fait des Guitarres par excellence[4].

Maîtres pour le Luth.

Messieurs Mouton, rue saint Antoine, et du Buc, ruë[5].

600 liv. sur la cassette du prince, 400 sur le trésor royal, « et quelques autres gratifications, » dit l'*Etat de France*. On comprend qu'avec le cumul de ces gages et ce que pouvoient lui rapporter ses leçons, il ait pu faire dire à Richelet, au mot *violon* de son dictionnaire : « Le Peintre, l'un des meilleurs joueurs de violon de Paris, gagne plus que Corneille, l'un des plus excellents de nos plus fameux poëtes françois. »

7. L'édition précédente l'appelle à tort Thonin.

1. C'est-à-dire au palais du Luxembourg. Vizé fut très-célèbre en son temps. Palaparat, dans la préface du *Grondeur*, parlant d'un joueur de flûte fameux, dit qu'il tire de la flûte allemande « des sons plus doux.... »

Que ceux que De Vizé tire de sa guitarre.

2. Nous le trouverons plus loin parmi les faiseurs d'instruments.

3. Lisez Poussillac, comme plus haut.

4. Il demeuroit rue des Arcis.

5. L'édition de 1691, p. 61, nomme, avec lui, « Gallot

Maîtres pour le Jeu et pour la Fabrique des Instruments à Vent, Flûtes, Flageolets, Hautbois, Bassons, Musettes, etc.

Messieurs Colin Hotteterre[1], ruë d'Orléans; Jean Hotteterre, rue des fossez S. Germain; Fillebert, rue S. Antoine[2]; des Costeaux, Faux-

et Jacqueson. » Mouton étoit, de beaucoup, le plus célèbre. On a de lui, d'après de Troyes, un très-beau portrait gravé par Edelinck. Mariette en parle ainsi dans une note de l'*Abecedario*, t. II, p. 219, que nous reproduisons avec toute sa singularité : « Jean Mouton, célèbre joueur, jouant de la guitare — est-ce un luth ? est-ce une guitare ? C'est un luth — à demy corps, d'après Fr. De Troyes ; d'après un des plus beaux tableaux qu'ait peints M. de Troyes. Il a été peint en 1690, Mouton étant, pour lors, âgé de 64 ans. J'ai vu, ajoute Mariette, ce tableau en 1755, et j'ose dire que le plus beau tableau de Van Dyck ne me paroît pas supérieur. » Edelinck grava ce beau portrait pour remercier Mouton d'avoir enseigné le luth à sa fille sans vouloir être payé. (*Mém. inéd. sur la vie et les ouvrages des membres de l'Acad. de peinture*, t. II, p. 55.)

1. Colin étoit un diminutif de Nicolas, son vrai prénom. Il étoit basson à la Chapelle-Musique. Lui, et son fils Jean, qui le suit ici, et un autre, dont nous ne savons pas le prénom, excelloient surtout comme *facteurs* : « le père, lisons-nous dans un *Traité de la Musette*, etc. (Lyon, 1682, pet. in-fol., p. 38), est un homme unique pour la construction de toutes sortes d'instruments de bois, d'ivoire, d'ébeine, comme sont les musettes, flageolets, hautbois ; et mesme pour faire des accords parfaits de tous ces instruments. Ses fils ne luy cèdent en rien pour la pratique de cet art. »

2. Philibert Rebillé. Très-renommé comme flûtiste et acteur de société. Palaprat dit de lui dans une note de son théâtre (t. I, p. 183) : « fameux joueur de flûte allemande, qui a mérité d'être chanté sur la lyre de M. De La Mothe, *Ode de la Flûte.* » La flûte allemande étoit ce qu'on appelle aujourd'hui « flûte traversière. » L'autre étoit la clarinette. Philibert eut de très-grands succès à la Cour, comme on le voit par les *Poésies* de Lainez, son ami, et de très-vifs aussi,

bourg saint Antoine[1]; Filidot en Cour[2]; du Mont, rue de Tournon; Rousselet, rue des Assis; Dupuis, carrefour de l'Ecole[3]; le Breton et Fremont, rue de l'Arbre sec; Héron, prés le cadran saint Honoré; du Buc, rue de Richelieu; Roset, rue neuve saint Eustache[4], etc.

Plusieurs d'entre les Maîtres de tous les Instrumens ci-dessus, travaillent par excellence à la composition de la Musique, outre lesquels entre les habiles Compositeurs de Paris, on compte d'ailleurs Messieurs Oudot à la place Royale; Mignon[5], cloître Notre Dame[6]; l'Al-

trop vifs même dans la bourgeoisie. Une certaine Mme Brunet, qui s'étoit affolée de lui, empoisonna son mari, et l'épousa en secondes noces. Les révélations de La Voisin, qui lui avoit fourni le poison, la firent prendre, condamner et exécuter. Philibert, dont le roi ne mit pas en doute l'innocence, fut sauvé. Il y a, dans les *Caractères*, une allusion à cette affaire. Philibert y est nommé Dracon. (*Comédie de Jean de La Bruyère*, t. I, p. 212-214.)

1. Il étoit joueur de flûte, comme Philibert, dont il fut l'ami dévoué. Il avoit beaucoup connu Molière, et en parloit très-curieusement. Sa passion pour les fleurs fut célèbre. C'est pour la mieux satisfaire qu'il s'étoit logé au faubourg Saint-Antoine, où, comme nous le verrons, se trouvoient les grands « floristes. » C'est lui, suivant Math. Marais, qui auroit posé pour le curieux de fleurs des *Caractères*.

2. André-Danican Philidor, et non Filidot. Il jouoit de la basse à la Chapelle-Musique et dans la chambre du Roi. Veuf de Marguerite Monginot, il eut, de son second mariage avec Elisabeth Le Roy, un fils qui devint célèbre comme compositeur, mais surtout comme joueur d'échecs.

3. Nous le retrouverons, avec les quatre autres qui suivent, parmi les fabricants d'instruments.

4. « Le sieur Rozet est renommé pour les instruments de musique de la garde-robe du Roy. Il demeure rue Neuve-Saint-Eustache. » Edit. 1691, p. 49.

5. Il étoit maître de la musique de Notre-Dame, et, comme on le voit ici, logeoit auprès. Il étoit aussi, à son

loüette, prés saint Germain de l'Auxerrois[1]; Charpentier, rue Dauphine[2]; Bertet, Isle Notre Dame; Chaperon, cour du Palais; Martin, rue des saints Pères; Terrier, prés les Innocens, etc.[3].

Maîtres pour l'Art de Chanter[4].

Messieurs Dambruy, rue Betizy, du Buisson,

temps perdu, grand amateur de bouts rimés. C'est lui qui, en 1682, avoit proposé un prix à quiconque rempliroit le mieux à la louange du roi les rimes de *pan*, *guenuche*, etc., qui pendant une saison entière occupèrent toutes les sociétés. (*Menagiana*, t. I, p. 35.)

6. « Colasse, rue Sainte-Anne, Lorenzani... » Edit. 1691, p. 62. — Ce dernier est nommé dans les *Caractères*, au § 29 du chapitre de *la Mode :* « on sait que Lorenzani fait de beaux motets. » Il en publia quelques-uns, en 1693, chez Ballard. Lulli s'étoit opposé de tous ses efforts à sa célébrité. Sénecé, qui l'appelle Lorenzain, parle ainsi de cette jalousie du Florentin dans le libelle qu'il fit contre lui, *Lettre de Clément Marot*, etc. : « Je t'atteste encore, célèbre Lorenzain, à qui un mérite connu de toute l'Europe n'a servi qu'à blesser les yeux du jaloux Lulli.... »

1. Jean-François Lalouette, qui passe pour avoir travaillé aux opéras de Lulli, son maître, mais qui fut surtout célèbre pour ses motets. Il étoit maître de musique de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, prés de laquelle nous le voyons logé ici.

2. Marc-Antoine Charpentier, que son logement place Dauphine mettoit à proximité de la Sainte-Chapelle, où il étoit maître de musique. Il enseigna la composition au Régent, et fit avec lui l'opéra de *Philomèle*, qui ne fut ni joué, ni imprimé.

3. A la suite de ces « habiles compositeurs de musique, » on lit dans l'édit. précédente, p. 62 : « le sieur Jolly, rue des Rosiers, près la vieille rue du Temple, l'enseigne avec une grande facilité. »

4. Ils étoient, depuis quelques années, en grande faveur. « — Fais-toi plutôt maître à chanter, dit Colombine. On te donnera deux louis d'or par mois, et tu trouveras peut-être quelque écolière à qui tu ne déplairas pas : car voilà

rue Dauphine, du Bousset, rue des Fontaines, Hallé, rue des Marais saint Germain, du Parc, rue de la Savaterie : Saint Germain, près la Madelaine, Chevalier, rue ; la Pommeraye, prés saint Leu de saint Gilles : de Lair, rue saint Honoré : Gillier, rue de Berry[1] : Bonnamy, rue Tictonne, etc.

Messieurs Hallin frères sont renommez pour le Jeu de la Trompette et des Timbales qu'on trouve de la meilleure Fabrique chez le Sieur Crestien, rue de la Ferronnerie, à la Ville de Vernon.

Les Cordes de Rome pour les Instrumens, se vendent en gros rue saint Denis aux trois Maillets, et en détail chez tous les faiseurs d'Instrumens, entre lesquels le Sieur Offlard[2], rue de Bussy, et les Sieurs Cheron[3], rue Dauphine et rue de la vieille Bouclerie en ont un grand assortiment.

la grippe des femmes d'aujourd'hui... On est de tous les bons repas ; jamais de promenade sans le maître à chanter. » (Regnard, *La descente de Mezzetin aux Enfers*, acte I, scène 1re.)

1. C'est le père de Gillier qui fit tous les divertissements de musique à la Comédie et aux Italiens pour les pièces de Dancourt, Regnard, etc.

2. Il faut, je crois, lire « Offland. » Nous trouvons, en effet, un Jean Offland parmi « les maistres faiseurs d'instruments de musique, » dans un compte du commencement du siècle. (*Bulletin archéolog.*, t. II, p. 542.)

3. « Luttier. » Edit. précéd., p. 112. Ces deux Chéron étoient sans doute frères. L'édit. précédente n'indique que celui de la rue Dauphine, qui figure déjà plus haut parmi les maîtres de guitare. Un Nicolas Chéron, comme nous le voyons par un acte de baptême, étoit déjà « faiseur d'instruments de musique, » en 1658. Peut-être étoit-ce le père de celui-ci.

Il y a une fabrique pour l'Orgue et pour le Manicordium[1], rue saint Julien des Ménetriers[2].

FAMEUX CURIEUX

DES OUVRAGES MAGNIFIQUES[3].

Monsieur le Duc d'Aumont, rue de Jouy[4].

1. Sorte de petite épinette à sons amortis par du drap étendu sur les cordes. On l'appeloit aussi *épinette sourde.*

2. « Les musettes et les autres instruments à vent, se vendent chez les sieurs Dupuis, carrefour de l'Ecole, Le Breton et Froment, rue de l'Arbre-Sec, Héron, près le cadran Saint-Honoré, et Du Buc, rue de Richelieu. » Edit. 1691, p. 49. — La musette étoit alors à la mode. Nous avons vu, dans une note précédente, comment Van-Dyck peignit le libraire Langlois jouant de cet instrument. La vielle le remplaça. Sous Louis XV, tout le monde en jouoit. *V.* aux *Mss.* de la Biblioth. Nat. les *Stromates* de Jamet, t. II, p. 2050.

3. Le Roux de Lincy a publié cette liste, avec quelques notes insuffisantes, dans la *Gazette des Beaux-Arts* du 15 février 1859, p. 224. — Nous n'avons pas besoin de dire ce qu'on entendoit alors par « curieux, » *les Caractères* de La Bruyère nous l'ont assez appris. Nous ajouterons toutefois que, sous Louis XIII, le mot avec ce sens n'étoit pas encore employé. On disoit des « grippés. » Dans une curieuse pièce *Ms.* du *Supplément françois*, à la Biblioth. Nat., n° 12,491, p. 268, intitulée les *Francs grippez,* nous trouvons : *le grippé des fleurs*, *le grippé des médailles*, etc. Il y eut aussi alors un ballet, *les Grippez à la mode.* (*V.* le catal. Soleinne, t. III, p. 85.)

4. C'est le père de celui qui, à la fin du règne, fut ambassadeur en Angleterre. Il avoit eu d'abord son cabinet de tableaux — c'est ce qu'il collectionnoit — rue Vivien, ou Vivienne. La liste des curieux, publiée par Spon dans *Les Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, 1673, in-8, p. 212-218, que nous aurons souvent à citer, d'après la reproduction qu'en a faite la *Revue universelle des Arts*, t. XV, p. 259, lui donne cette adresse. Il s'installa ensuite dans l'hôtel de sa famille rue de Jouy, dont nous

M. le Duc de Saint Simon, rue de Taranne[1].
M. le Duc de Richelieu, place Royale[2].
M. le Chevalier de Lorraine, au Palais Royal[3].
M. le Marquis d'Hauterive[4], au Cherche Midy.
M. le Marquis de Rieux, rue de Seine.
M. le Comte de Flamarin[5], prés saint Roch.
M. le Comte de Bartolet, rue de Tournon.

avons déjà parlé. Il y joignit à son goût pour les tableaux, celui de l'Antiquité. « Monsieur le duc d'Aumont, écrivoit, en 1686, Bourdelot d'Airval au t. II de son livre de l'*Utilité des Voyages*, a bien fait voir qu'il se connoissoit en tout dans les conférences qu'il a tenues chez lui, touchant l'histoire ancienne : il a découvert depuis peu deux portraits en agathe de quelques-uns des tyrans du temps de Gallien. »

1. Claude de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires*. Il ne mourut que l'année suivante. Il avoit des tableaux. Son fils (*Mém.*, édit. in-18, t. I, p. 34) parle entre autres de celui de Pomone et Vertumne, un des plus beaux de Carrache, que lui avoit donné le duc de Montmorency avant de monter à l'échafaud.

2. Père du maréchal duc de Richelieu. Il avoit une fort belle galerie de tableaux, avec de nombreux et remarquables Rubens : « On en trouve dans cet hôtel, dit G. Brice, 3e édit., t. I, p. 330, un plus grand nombre qu'en nul endroit de Paris. » De Piles les a décrits dans ses *Dissertations sur les ouvrages des plus fameux peintres*. La description du plus beau de tous, *la Chute des mauvais Anges*, est de M. de Richelieu lui-même.

3. Le chevalier de Lorraine, dont on sait la faveur équivoque près de Monsieur, avoit dans son appartement, l'un des plus beaux du Palais-Royal, un cabinet sur le jardin, tout rempli de tableaux rares, des italiens surtout, tels que l'Albane. On y trouvoit aussi quelques Poussin.

4. Suivant la liste de Spon, ce marquis, souvent nommé par Dangeau, avoit aussi le goût des tableaux.

5. Grossolle de Flamarens. Il paroît avoir en surtout le goût des livres. On en rencontre à ses armes : *d'or, au lion de gueules, naissant d'une rivière d'argent, chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*.

M. le Marquis de Rhodes[1], prés la porte saint Honoré.

M. le Baron de Breteuil[2], rue de Paradis.

M. le Comte de Morstein, sur le Quay des Théatins[3].

M. le Comte de Renes, rue saint Dominique, quartier S. Germain.

M. le Commandeur d'Hautefeuille, rue du Bac[4].

M. le Commandeur de Gaults, derrière saint Roch[5].

M. le Chevalier de Simonville[6], rue sainte Croix de la Bretonnerie.

1. Grand maître des cérémonies, charge qu'il vendit, au grand blâme de tous, car on l'étoit de père en fils, depuis longtemps, dans sa famille.

2. Ce baron qui ne l'étoit pas, selon Saint-Simon, est le même qui mena avec la présidente Ferrand le scandaleux roman dont nous avons parlé. Nous ignorons quels étoient ses goûts de curieux.

3. M. de Morstein, ancien grand trésorier de Pologne, avoit son hôtel, qui devint ensuite celui du maréchal d'Estrées, au coin de la rue des Saints-Pères et du quai des Théatins, aujourd'hui quai Voltaire. C'étoit un grand curieux en toutes choses. Ses jardins à Montrouge étoient magnifiques. Rigaud l'avoit peint avec sa fille, puis séparément.

4. Étienne-Texier d'Hautefeuille, grand prieur d'Aquitaine et ambassadeur extraordinaire de la religion de Malthe en France. Il mourut le 3 mai 1703, laissant, suivant Saint-Simon (t. IV, p. 453), tous ses tableaux à son Ordre. Ils étoient d'un grand prix, car au dire de Mariette (*Abecedario*, t. II, p. 345), « il étoit très-grand curieux, et avoit de très-belles choses. » Il habitoit dans le haut de la rue du Bac une des maisons neuves bâties par l'administration des Incurables.

5. Sur la liste de Spon, son nom est écrit Gotz, et son adresse est donnée au bout de la rue des Petits-Champs. Son cabinet, y est-il dit, comprenoit tableaux, médailles modernes, curiosités de toutes sortes.

6. Lisez de Sémonville. Nous ne savons rien sur ses collections.

M. le Chevalier de Nogent[1], rue d'Anjou au Marais.

Messieurs les Présidens Lambert et Bretonvilliers, Isle Notre Dame[2].

M. le Président Dorieux, prés les Enfans Rouges[3].

M. le Président de la Proutiere, rue saint Dominique[4].

M. Jolly, Conseiller en la Cour, rue saint Antoine[5].

M. de Caumartin, rue sainte Avoye[6].

M. Mendat, rue saint Loüis du Marais[7].

1. Un des favoris préférés de Louvois, qui lui donna une maison charmante à Meudon, où il réunit les plus précieuses de ses curiosités. Il mourut très-âgé, en 1708.

2. Nous n'avons pas à insister sur la magnificence des hôtels Lambert et Bretonvilliers, elle est connue : tableaux rares, meubles du plus grand prix se trouvoient partout dans l'un et dans l'autre. On peut s'en faire une idée par ce qu'en a dit G. Brice, 3e édit., t. II, p. 388-394.

3. Il étoit fils de Nicolas Dorieu, mort intendant de Limoges en 1686, qui lui avoit légué une bibliothèque qu'il compléta, et dont le prix venoit surtout des documents imprimés et manuscrits qu'elle contenoit sur l'histoire de la noblesse de France. Ses livres portoient sur les plats : *un écusson d'azur à la bande d'or chargée de 3 molettes de gueules dans le sens de la bande.*

4. François Gourreau de la Proustière. Il aimoit les livres. Nous en avons vu passer dans les ventes quelques-uns à ses armes : *d'or à l'aigle à deux têtes, éployée de sable, becquée et membrée de gueules.*

5. Il figure déjà, avec la même adresse, dans la liste de Spon, en 1673. Il y est donné comme amateur de tableaux modernes.

6. Le Fèvre de Caumartin, que nous avons déjà vu parmi les intendants des finances. Il aimoit, lui aussi, les tableaux modernes, surtout ceux de Rigaud, qui lui fit deux fois son portrait, et peignit aussi celui de sa femme.

7. Conseiller à la Grand' Chambre, père du maître des

M. Jabac, rue Neuve saint Mederic[1].
M. de la Saldiere, rue du gros Chenet[2].
M. le Doyen de saint Germain l'Auxerrois[3].

requêtes, Galiot de Mandat, baron de Nully, dont les goûts nous sont plus connus que les siens : il étoit bibliophile. L'écusson des livres de sa bibliothèque, dont la vente se fit en 1755, avec *Catalogue* dressé par David l'aîné, porte : *d'azur au lion couronné d'or, au chef d'argent chargé d'une hure de sanglier de sable, accostée de deux roses de gueules.*

1. Evérard Jabach, banquier de Cologne, établi en France, où il devint directeur de la compagnie des Indes orientales, et l'un des maîtres de la curiosité. Il a déjà été parlé de lui, p. 109, note 2. Ses acquisitions à Londres, après la mort de Charles Ier, furent considérables selon Mariette. Il eut dès lors, tant comme peintures et dessins, que comme marbres et bronzes, le plus riche cabinet de Paris. La gêne vint par la prodigalité. Jabach dut vendre à Mazarin l'admirable série de ses Corrège, qui, plus tard, passèrent au Roi, et sont maintenant au Louvre. Puis, la ruine à peu près complète ayant suivi, il fallut céder la collection entière : 101 tableaux et 5,542 dessins. Le roi offrit 200,000 livres, et, au mois de mars 1671, marché fut conclu. Jabach garda quelques dessins, dont il ne put s'empêcher de faire le fonds d'une collection nouvelle que vendit son petit-fils. Il avoit aussi conservé quelques tableaux, entre autres celui où Lebrun, qui s'y étoit peint lui-même, l'avoit représenté avec sa femme et ses enfants. Il fut vendu à Cologne, en février 1787. — L'hôtel de Jabach, rue Neuve-Saint-Merry, existe encore en partie ainsi que le passage qui le fait communiquer avec la rue Saint-Martin. Bullet en avoit été le principal architecte. Au XVIIIe siècle, les membres de l'Académie de Saint-Luc y firent leurs expositions jusqu'en 1777. C'est ce qui faisoit appeler par Diderot « Jabach » ces tableaux d'ordre inférieur. Un fameux magasin de tabatières s'établit aussitôt après à l'hôtel Jabach.

2. Ne seroit-ce pas, comme nous l'avons dit dans la *Comédie de la Bruyère*, le bibliophile Guyon de Sardière qui pouvoit alors commencer sa riche collection ? Si ce n'est lui, nous ne savons qui c'est.

3. Il avoit entre autres belles peintures son portrait peint

Mrs Belluchot et le Riche, rue des Massons[1].
M. de Furetière, rue du Roy de Cicile[2].
M. de Creil, rue de Montmorency[3].

par Rigaud, et aimoit aussi beaucoup les antiques. C'étoit un D'Argenson.

1. François Belluchot, secrétaire du Roi, et Antoine Le Riche, secrétaire du Roi aussi, avoient leurs cabinets dans la même maison : Belluchot y collectionnoit avec un grand goût des tableaux de maîtres — il en avoit un surtout du Guide qui étoit admirable. — Le Riche faisoit, lui, collection de livres choisis et d'estampes, dont il avoit beaucoup de « très-belles et très-curieuses, » dit G. Brice (3e édit., t. II, p. 175).

2. Ce n'est pas l'auteur du *Dictionnaire*, mort alors depuis quatre ans, mais son frère Nicolas Furetière, avocat au Parlement, qui avoit comme lui le goût des curiosités, et peut-être avoit hérité des siennes. Dans sa liste de 1672, Spon n'avoit pas oublié Furetière, le lexicographe, l'auteur du *Roman Bourgeois*, il nous l'avoit donné comme étant curieux de livres rares, d'estampes, de bronzes, etc. Son frère, que nous voyons logé rue du Roi-Sicile, pouvoit y demeurer alors. Le 9 janvier 1691, il avoit fait baptiser une de ses filles à Saint-Gervais, qui est la paroisse de cette rue. Il mourut le 9 décembre 1697, à l'île Saint-Louis. M. Ferd. de Lasteyrie a retrouvé son inventaire après décès. Cent cinquante tableaux y figurent avec « une infinité de petits bronzes, de médailles, d'objets en pierre dure, etc. » Il avait donc qualité pour compter parmi les Curieux. V. *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. IV, p. 146-150.

3. Il figure dans la liste de Spon. On y apprend qu'il collectionnoit : tableaux anciens et modernes, porcelaines, statues de bronze, médailles antiques et modernes. Il en brocantoit aussi : « Il y a longtemps, écrit Baudelot d'Airval, en 1686, dans l'*Utilité des Voyages*, que M. de Creil règne dans le commerce des choses précieuses.... il s'en défait aussi avec toute la complaisance possible, lorsque les curieux connoissent le prix de l'antiquité, et n'estiment pas les choses médiocrement. » — Parmi ses tableaux modernes, se trouvoit un baptême du Christ que Le Sueur avoit peint pour lui.

Mrs Bertin[1] et de la Touanne, porte Gaillon.
M. Despond, aux Incurables.
Mrs Quenel[2] et de Montigny, à sainte Magloire.
M. l'Abbé Vetery, rue des bons Enfans, où il donne entrée aux Curieux tous les matins.
M. de Blois, rue du Jardinet[3].
Mrs Gedouin et Bergeron, rue de la Couture sainte Catherine.
M. de Chantelou, prés le Trône du Fauxbourg S. Antoine[4].
M. Rappes, rue de la Harpe[5].
M. Paillot, prés les Capucins du Marais[6].

1. Trésorier des parties casuelles, « qui, lisons-nous dans les *Annales de la Cour et de Paris*, pour 1697-1698, t. I, p. 148, est un des hommes de Paris les plus curieux pour les meubles. » Il avoit surtout de merveilleux tapis, acquis par lui de la succession du conseiller Pussort. Le Roi les vit, les désira, et ils lui furent cédés. *Ibid.*

2. Frère du fameux P. Quesnel et comme lui de l'Oratoire, dont la maison de Saint-Magloire, où il logeoit, étoit une dépendance. « Il étoit, dit Mariette (*Abecedario*, t. II, p. 230), un peu peintre et un peu brocanteur. » Il avoit acquis de Dacquin, évêque de Séez, grand nombre de dessins, dont plusieurs excellents de Jules Romain. Il possédoit aussi les débris de la collection des dessins de Vasari. Il céda le tout à Crozat. *Id.*, p. 46.

3. Ancien secrétaire de notre ambassade près du Sultan. Sa collection se composoit, suivant Spon, de tableaux, médailles, couteaux de Turquie, etc.

4. Paul Fréart de Chanteloup, conseiller et maître d'hôtel du Roi, si célèbre par sa correspondance avec Poussin, de qui, entre autres œuvres, il possédoit la série des Sept-Sacrements, qui passèrent de son cabinet dans la galerie du Palais-Royal, et qui sont aujourd'hui en Angleterre. L'hôtel de M. de Chanteloup, près du Trône, étoit l'ancienne maison de Reuilly qui a donné son nom à une rue de ce quartier.

5. Officier de chancellerie, grand amateur de tableaux. Il possédoit celui d'Hercule et Omphale par François Perrier.

6. Il aimoit aussi et collectionnoit les tableaux. Son por-

M. de Nassé, rue de Cléry.
M. l'Abbé Dannecourt, rue de Grenelle.
M. Franctot, Quay d'Alençon dans l'Isle.
M. Berthelot de Mareuil, rue Platriere.
Mrs Bordalou [1] et Rigault, rue de la Sourdière.
M. Robert, prés les petits Pères [2].
M. l'Abbé de Rouilliere, rue des Rosiers saint Germain.
M. de Renne-Moulin, près l'Estrapade.
M. le Chevalier du Guet, vieille rue du Temple.
M. l'Abbé Noüé, rue Neuve des Petits Champs.
M. Gamarre, rue du Sepulcre [3].
M. de Briancourt, rue saint André.
M. de Chaufourneau, prés les Petits Capucins.
M. de Treville [4], prés la Sorbonne.
Mrs Moreau [5] et de la Gardette, rue saint Nicaise.
M. l'Abbé d'Apremont, rue de l'Université.

trait est un des premiers que peignit Hiacynthe Rigaud.

1. Mariette, qui parle plusieurs fois de lui dans son *Abecedario*, l'appelle M. Bourdaloue, et place son nom parmi « les célébres de la curiosité. » Il possédoit de belles estampes du Parmesan, et il avoit été très-curieux des dessins de La Fage, que, suivant Mariette, il payoit un louis par jour pour lui en faire. On a son portrait gravé par Pitau d'après Largillière. Crozat acheta beaucoup à sa vente.

2. C'est sans doute le docteur en Sorbonne Robert, qui étoit grand ami de Le Brun.

3. Spon, en 1673, le loge rue Taranne. Il étoit lieutenant des chasses, et avoit une galerie de tableaux anciens et modernes.

4. Henry-Joseph de Peyre, comte de Tréville, l'*Arsène* de La Bruyère. Il avoit une riche bibliothèque, très-fournie surtout en livres grecs.

5. Auditeur des Comptes. Baudelot d'Airval dit de lui : « M. Moreau aime les livres, les manuscrits, les médailles, et sait en faire un choix fort judicieux. »

Mrs Aincelin[1], d'Apoigny[2] et de saint Maurice[3], rue Bardubec.

M. Lhuillier[4], rue des Jeusneurs.

M. de Cormery, prés saint Roch[5].

M. Caillet, à l'Hotel de Condé.

M. Marion, à l'Hotel de Bellingant.

M. Hedeline, Doyen de saint Honoré[6].

M. l'Abbé de la Roucherie, rue S. Thomas, quartier S. Michel.

M. Imbert, prés les Chartreux[7].

Mrs le Febvre[8] et le Ferron[9], rue Mauconseil.

M. Leviez, rue saint Sauveur.

1. Lisez Hesselin, fils du fameux Hesselin de l'Ile-Saint-Louis, qui, entre autres livres rares, avoit possédé un si curieux volume sur les ballets.

2. Nous avons déjà parlé de lui au chap. des fermiers généraux des Aydes. Nous ignorons quels étoient ses goûts de curieux.

3. Il avoit, entre autres charges, celle d'intendant des Inscriptions. (*Archives de l'Art françois*, t. III, p. 237.)

4. Fermier général, qui fut de la grande entreprise de la place Vendôme, où il fit construire avec son collègue Villemarec l'hôtel qui appartint ensuite à Bourvalais, et qui est aujourd'hui le Ministère de la Justice.

5. Amateur de peinture, plus curieux que sincère. Van Fallens, par exemple, lui peignoit des copies qu'il faisoit volontiers passer pour des originaux de maîtres. (Mariette, *Abecedario*, t. II, p. 246.) Rigaud fit son portrait et celui de sa femme.

6. Il figure sur la liste de Spon parmi les amateurs de tableaux.

7. Elève de Le Brun et de Vandermeulen, et maître de Parrocel. Il fréquentoit les Chartreux, près desquels il loge ici, et il finit, en 1703, par entrer dans leur Ordre.

8. Grand audiencier. Rigaud avoit peint son portrait et celui de sa femme.

9. Président au Parlement. Il avoit habité d'abord un hôtel de la rue Barre-du-Bec, où Laurent de La Hire lui avoit peint une galerie,

M. l'Abbé Bizot[1], rue saint Jean de Beauvais.
M. de Gagniere, à l'Hotel de Guise[2].

1. Baudelot d'Airval, dans son *Utilité des Voyages*, au chapitre des « Cabinets de France, » parle ainsi de lui : « Monsieur l'abbé Bisot (*sic*) a des talents pour la curiosité qui sont incompréhensibles : on peut dire qu'il en est une source inépuisable, et que personne ne connoît mieux les médailles modernes que lui. »

2. François-Roger de Gaignières, le plus célèbre des curieux de son temps. Il avoit eu le gouvernement des ville, château et principauté de Joinville, par Mme de Guise qui se l'étoit attaché, et qui le logeoit dans son hôtel de la rue du Chaume avec ses collections. Elles comprenoient : documents de tous genres, lettres originales, copies, dessins, estampes, le tout choisi avec une remarquable intelligence. Il en fit cession au roi le 19 février 1711, moyennant 4,000 liv. comptant, une pension viagère de même somme, et 20,000 liv. à payer après sa mort aux personnes qu'il désigneroit. C'étoit donné, aussi ne vit-on là qu'un don de la part de Gaignières. Le 17 mars suivant, Coulanges lui écrivoit : « Votre cabinet mérite bien l'immortalité, et, pour y parvenir, vous ne pouviez mieux faire que de le joindre à celui de Sa Majesté. Je souhaite fort que tant que vous vivrez elle vous donne largement des marques bien effectives de la reconnoissance qu'elle en doit avoir. Le présent le mérite bien. » Cette acquisition fut la dernière qui fut faite sous Louis XIV pour la bibliothèque du Roi. Elle en est restée un des fonds les plus importants. — Gaignières se mêloit quelquefois de dessiner. On peut voir au Cabinet des Estampes, *Topographie du Loiret* (arrondissement d'Orléans) une mauvaise gravure de M. de Caumartin, faite d'après un dessin de lui, signé. C'est une vue du château de Clèreau, près de Sully-la-Chapelle, dans une contrée qu'il devoit connoître. Il étoit, en effet, croyons-nous, et nous pourrions le prouver, originaire de Jargeau. N'oublions pas de dire que, suivant G. Brice (t. I, p. 366), il joignoit au goût des dessins et des estampes celui des médailles, et aussi celui des portraits contemporains et autres. C'étoit un des plus à la mode, comme on le voit par cette fin d'un couplet de Coulanges dans son *Recueil de chansons choisies*, 1696, in-8, p. 35 :

M. de la Ravoire, rue d'Anjou[1].
M. de Silly, rue saint Loüis au Marais[2].
M. Malot, rue Neuve saint Eustache[3].
M. Galot, prés le Chevalier du Guet.
M. Dupuis, rue des Tournelles[4].
M. de la Planche, rue de la Planche[5].
M. Lavocat, prés l'Hotel d'Angoulesme.
M. le Doyen de la sainte Chapelle.

Venez tous dans mon cabinet,
Chacun, pour sa parure,
Aura sa bordure,
Avec son cloud à crochet.

— *V.* sur le cabinet de Gaignières, de très-curieux détails dans le *Voyage* de Lister, chap. IV.

1. Lisez Neret de La Ravoye. Il étoit receveur général de La Rochelle. Nous ne savons rien sur ses collections. *V.* sur lui et sa fille une note du chap. sur les *Receveurs généraux*, p. 35-36.

2. Vipart de Silly, parvenu bas-normand, dont Saint-Simon a raconté la singulière et ambitieuse fortune (t. III, p. 93-96). Il s'étoit donné tous les goûts des gens à la mode : Rigaud, par exemple, avoit fait son portrait.

3. Nous croyons qu'il faut lire Malet et non Malot. Ce seroit alors le conseiller au Parlement Louis Malet, mort en 1698, laissant une belle bibliothèque, dont les livres portoient sur les plats un écusson *d'azur, au phénix d'or, sur son immortalité de même, regardant un soleil aussi d'or posé au premier canton.* (Guigard, *Armorial du Bibliophile*, t. I, p. 87-88.)

4. Il collectionnoit surtout les marbres. Une des premières copies du buste de Louis XV enfant, faite par l'auteur même, Coysevox, fut pour lui.

5. Raphaël de la Planche, fils de René de la Planche, contrôleur et trésorier général des Bâtiments du Roi. Il fut, avec Alexandre Comans, directeur d'une manufacture de tapisseries, au coin de la rue de la Chaise et de la rue de Varenne, qui lui dut ainsi jusqu'à la rue du Bac son premier nom de rue de La Planche. Il fut ensuite un des administrateurs des Gobelins.

M. Chassebras de Cramailles, rue du Cimetière S. André[1].

M[rs] Moulle, Bonnet et Bourdelot[2], rue sainte Croix de la Bretonnerie.

M. Aubert, rue de la Tixeranderie.

M. Hubert, rue du Temple.

M[rs] Guilloire, rue Bourlabé[3].

M. du Vivier, à l'Arsenal[4].

M. du Plessy, rue de Jouy[5].

M. Croissade, rue Coquilliere[6].

M. du Vaux[7], rue Tictonne.

1. Frère de Chassebras de Bréau, qui, on l'a vu plus haut, p. 129, tenoit des conférences au quartier Saint-Benoit. Il étoit, lui, grand amateur de livres. V. *Catalogue des livres composant la bibliothèque* de feu J.-B. Chassebras, ancien docteur de Sorbonne. Paris, 1693, in-8.

2. Il a été parlé plus haut de lui et de ses livres au chap. *Médecine ordinaire*, p. 152.

3. Ancien médecin de la grande Mademoiselle. Nous l'avons déjà trouvé parmi les administrateurs des hôpitaux.

4. Lister qui, dans son *Voyage à Paris*, l'appelle à tort De Vivier, fait de sa collection une description dont Germain Brice (2e édit., t. I, p. 376) confirme les détails : « J'ai visité, dit Lister, l'appartement de M. de Vivier à l'Arsenal : il consiste en sept ou huit pièces au rez-de-chaussée donnant sur le grand jardin. Elles sont petites, mais meublées avec la plus grande recherche; elles sont ornées de porcelaine de Chine la plus variée et la mieux choisie que j'aie jamais vu, sans excepter les pagodes et les peintures du même pays. J'y ai aussi remarqué des bureaux et des corps de bibliothèques aussi riches qu'élégants, et quelques tableaux des meilleurs maîtres. »

5. Sur la liste de Spon, en 1673, il figure comme amateur de médailles antiques. Il logeoit alors rue Saint-Martin.

6. Lisez Crosade. Il étoit premier commis de Penautier, receveur général du clergé. Il possédoit entre autres tableaux celui de François Perrier, *Alexandre et le médecin Philippe*.

7. Lisez De Vaux ou Des Vaux, car Mariette l'appelle

M. de la Forest[1], rue du Colombier.
M. Brangeon, quay des Balcons[2].
Mrs Desvieux[3] et de la Haye, quay de l'Ecole[4].
M. le Vasseur[5], rue Grenier saint Lazare.
Mrs de la Touche et du Frayer, Cloître saint Honoré.
M. le Febvre, rue Beautreillis[6].
M. Poirée, prés saint Sauveur[7].

indifféremment de l'une ou l'autre manière. Il avoit de beaux tableaux, notamment une vierge du Pesarèse qu'il céda à Pasquier, autre amateur. Sa collection d'émaux par Petitot étoit célèbre; il possédoit aussi de très-précieuses médailles.

1. C'est, croyons-nous, le peintre J.-B. Forest, un des meilleurs élèves de Mole pour le paysage, et dont Largillière devint le gendre. Si ce n'est lui, c'est peut-être Forest, « fameux marchand de tableaux, » dont parle le marquis de Châtre, et chez lequel le bourreau de Paris, qui étoit grand amateur, alloit monter sa collection composée surtout de peintures analogues à son métier : tortures, supplices, etc. (*Nouveaux entretiens des Jeux d'esprit*, 1709, in-12, p. 218-224.)

2. C'est le nom qu'on donnoit vulgairement au quai de Béthune, Ile-Saint-Louis.

3. C'est lui qui, étant devenu l'un des directeurs de la compagnie des Indes sous la Régence, décida Nattier, qui faisoit alors son portrait, à vendre, pour des actions, à Law ses dessins de la galerie du Luxembourg; ce qui le ruina.

4. Lisez Le Hay. Il étoit ingénieur du Roi, et avoit épousé la célèbre Mlle Sophie Chéron, poëte, musicienne et artiste en tous genres : peinture, gravure, etc.

5. L'abbé François Le Vasseur, ami de l'historiographe de l'Académie de peinture, Guillet de Saint-Georges.

6. Grand amateur de fleurs, qui en faisoit des échanges avec le voyageur antiquaire Vaillant, aussi engoué que lui de cette passion.

7. Dans la liste de Spon, il est désigné ainsi : « M. Poiret, à Saint-Sauveur, tableaux, estampes et livres. »

M. Biet, prés saint Jean en Grève.
M. Rivet, rue saint Honoré.
M. Mandin, rue des Victoires.
M. de Pile[1], prés les Minimes.
M. de Sainfroy[2], rue de l'Egout.
M. Varlet[3], rue saint Antoine, prés les Jésuites.
M. de Lonpré, carrefour saint Benoist[4].
Mrs de la Guerre et Chaperon[5], Cour du Palais.
M. Tirard[6], rue du Bout du Monde.
Mrs Orangé et de Chambrault, Cloitre saint Germain l'Auxerrois.

1. Roger de Piles, qui, d'assez mauvais peintre, devint meilleur historien de la peinture. Nous avons cité plus haut un de ses ouvrages. Il voyagea beaucoup, soit à la suite de M. Amelot tour à tour ambassadeur à Venise et en Portugal, soit avec son fils. Il rapporta de Portugal et d'Espagne une curieuse collection de dessins; et de Hollande, où il fut retenu en prison pour avoir trop mêlé la politique aux arts, des manuscrits de Rubens et des dessins de Rembrandt.

2. Lisez Sainte-Foi. Il étoit maître des requêtes.

3. Peut-être faut-il lire Vallet et non Varlet. Ce seroit le graveur au burin Vallet, qui fut de l'Académie de peinture.

4. C'est le même que nous retrouverons plus loin parmi les académistes. Il étoit grand amateur des médailles de l'empire, dont il possédoit toute la série moins une. Il paroît hors de doute que c'est lui qui figure dans les *Caractères* sous le nom de Diognête, « l'homme aux médailles. » V. *La Comédie de La Bruyère*, 2e édit., t. I, p. XXXIV-XXXVI.

5. Nous les avons déjà rencontrés tous deux, p. 208, 214, parmi les musiciens, l'un, comme maître de clavecin, l'autre, comme compositeur. Peut-être collectionnoient-ils des instruments de musique, comme faisoit Dovin, dont a parlé M. Bonnaffé dans son charmant petit livre *Les Collectionneurs de l'ancienne France*, p. 60, et qui devroit figurer ici.

6. Il faut, croyons-nous, lire Tissard. Ce seroit alors l'amateur dont Rigaud fit le portrait en 1688.

M. de Beauchamp, ruë Bailleul[1].
M. l'Abbé du Plessy, prés le Puits d'Amours[2].
M. Dron, prés saint Thomas du Louvre[3].
M. Bonart, rue Hautefeuille.
M. de Chatigny, rue Neuve des Petits Champs.
M. Fracansani, rue du Petit Lion[4].

1. C'est le fameux maître à danser, que nous retrouverons plus loin au chapitre des nobles exercices, et dont il a déjà été question, p. 126, note 1. G. Brice parle ainsi (3e édit., t. I, p. 268-269) de son cabinet qu'il avoit, en 1701, transféré de la rue Bailleul dans une maison neuve faisant le coin à gauche des rues Saint-Honoré et des Petits-Champs : « on trouvera dans ce cabinet des choses d'une excellente beauté; mais les tableaux en sont la principale partie, qui sont la plupart des plus fameux maîtres d'Italie. On y remarquera aussi quantité de porcelaines anciennes, très-rares, à présent, des cabinets de vernix (*sic*) du Japon, des bronzes et d'autres choses curieuses disposées avec beaucoup de jugement et de connoissance. »

2. C'étoit plutôt un brocanteur qu'un amateur, car nous le trouverons tout-à-l'heure parmi ceux « qui se plaisent à troquer les tableaux. »

3. L'abbé François Dron. Il logeoit près de l'église, dont il étoit chanoine : « Il a, dit G. Brice (3e édit., t. II, p. 86), un cabinet de médailles de moyen bronze, dont la suite est des plus étendues que l'on puisse voir, et dont le choix est admirable. Les sçavants sont charmés de la quantité et de la diversité des *revers* singuliers que l'on y remarque, et il seroit bien difficile de rien voir ailleurs de mieux conservé et de plus entier. Il a aussi quelques tableaux de prix dans son cabinet. » Il mourut le 22 avril 1702. L'abbé Goujet possédoit de lui 2 vol. in-4° de lettres originales et manuscrites, de 1687 à 1690, traitant de numismatique, « avec les empreintes dessinées de quantité de médailles. » Elles étoient adressées à Thoynard, Vaillant, Morelle, Nicaise, etc. *V.* le *Catal.* ms. de l'abbé Goujet à la Bibliothèque.

4. Michel-Ange Fracanzani. Il jouoit le personnage de Polichinelle à la Comédie Italienne, près de laquelle —

M. de Blegny, rue de Guenegaud.
Le R. P. Dom Placide, Bibliotequaire de saint Germain des Prez[1].
Le R. P. Dom Estienne, aux Blancs Manteaux.
Le R. P. Auchereau, aux Celestins[2].

Au surplus, voyez à la Préface un avis important touchant la Curiosité.

DAMES CURIEUSES.

Madame la Duchesse de Lude, prés saint Eustache[3].

étant logé, comme nous le voyons ici, rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur — il demeuroit. Son père, assez proche parent de Salvator Rosa, et peintre lui-même de l'école de Ribera, l'avoit suivi de Naples à Paris, où ils collectionnoient ensemble livres d'art, estampes, dessins. Les études de Le Sueur pour sa galerie des Chartreux, qui sont maintenant au Louvre, viennent de la collection de Fracanzani : « Il étoit bon curieux, dit Mariette à son nom dans l'*Abecedario;* il se mêloit de dessiner, et même de génie, mais d'un goût lourd et fort mauvais. »

1. Dom David-Placide Porcheron, qui mourut à 42 ans, le 14 février 1694. Il étoit très-entendu en numismatique, histoire et surtout géographie, comme le prouve son célèbre ouvrage sur l'*Anonyme de Ravennes*.

2. « J'ai vu, dit Lister (chap. V), le cabinet ou la cellule du R. P. Hochereau, qui a une collection très-choisie de tableaux originaux de plusieurs des meilleurs maîtres. » Il avoit entre autres le Repentir de saint Pierre, peint par Rembrandt, en 1634, et gravé aussitôt par Van Vliet.

3. Marguerite-Louise-Suzanne de Béthune Sully, qui, veuve du comte de Guiche, avoit épousé Henri de Daillon, duc de Lude, veuf lui-même de Rénée-Eléonore de Bouillé. Elle étoit magnifique en meubles et en argenterie, mais elle sacrifia tout, quand vinrent les désastres. Toute son argenterie, ses meubles d'orfévrerie passèrent à la Monnoie, et elle se contenta pour ses galeries, ce qu'admira fort Mme de Sévigné, de meubles de bois et de glaces. L'hôtel qu'elle habitoit,

Madame la Duchesse d'Orvalle, rue saint Dominique[1], quartier saint Germain.

Madame la Maréchalle de Hurniere, à l'Arsenal[2].

Madame la Duchesse de Sully, devant saint Paul[3].

Madame d'Estrées, rue des trois Pavillons[4].

Madame la Princesse de Meklebourg[5], près saint Roch.

Madame la Duchesse de Porsmeuch, rue[6]

près Saint-Eustache, au coin des rues Montmartre et Tiquetonne, devint plus tard l'hôtel Béthune-Charost. Il existe encore en partie.

1, Anne d'Harville, femme de François de Béthune, duc d'Orval ou d'Erval, troisième fils du duc de Sully.

2. Louise-Antoinette-Thérèse de la Châtre, femme du maréchal, duc d'Humière. « Il étoit, dit Saint-Simon, magnifique en tout. » Il collectionnoit des estampes, dont quelques-unes lui sont dédiées. Sa femme partageoit ses goûts.

3. Marie-Antoinette Servien, duchesse de Sully, très-magnifique, très-dépensière. Elle mourut pauvre, quoique sa dot eût été de 800,000 livres. Elle habitoit presque devant Saint-Paul, rue Saint-Antoine, l'hôtel bâti par Sully, et qui existe encore à peu près intact.

4. Marie-Marguerite Morin, duchesse d'Estrées, tenoit de son père, qu'on appeloit Morin le Juif : « brocanteuse, dit Saint-Simon, se connoissoit aux choses et aux prix, avoit le goût excellent, et ne se refusoit rien. »

5. Angélique-Isabelle de Montmorency-Boutteville, duchesse de Mecklembourg-Schwerin. Saint-Simon nous la représente comme « très-avare et très-entasseuse. »

6. Louise-Renée de Penacoët de Kéroual. Le roi d'Angleterre, Charles II, dont elle avoit longtemps été la maîtresse, l'avoit faite baronne de Petersfield, comtesse de Farsam, duchesse d'Aubigny et de Portsmouth. Revenue en France, lorsqu'il fut mort, elle s'étoit logée sur le quai des Théâtins, auprès de la rue des Saints-Pères, dans un hôtel où elle avoit entassé tout ce qu'elle avoit pu prendre des

Madame la Duchesse de Bouillon, sur le quay Malaquet[1].

Madame la Présidente du Tillet, rue de la Planche[2].

Madame de Coulange[3], dans le Temple[4].

magnifiques collections de Charles II. Liger, dans le *Voyageur fidèle*, p. 136, vante sa galerie de tableaux.

1. Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon, une des nièces de Mazarin, la protectrice de La Fontaine. Son hôtel existe encore en partie au nº 19 du quai Malaquais. Il avoit été bâti par le financier La Bazinière, mais elle l'avoit beaucoup transformé et embelli. En juillet 1696, elle y faisoit encore travailler. « Les dedans, écrit Liger (p. 135), sont plus curieux que les dehors par les tableaux et autres meubles et bijoux qui en sont la richesse et l'ornement. » Suivant Saint-Simon, la duchesse étoit surtout magnifique en pierreries.

2. Fille aînée du président Bailleul, mariée au président Girard du Tillet. Elle avoit, dans sa jeunesse, fait beaucoup parler d'elle. *V.* la *Carte du pays de Braquerie*, dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, édit. elzévir., t. I, p. 11.

3. Marie-Angélique Du Gué Bagnols, femme du marquis de Coulanges, le chansonnier, parent et ami de Mme de Sévigné. Le mari et la femme étoient l'un et l'autre de fins collectionneurs. Coulanges aima d'abord les tableaux : « le cabinet de M. de Coulanges, écrit Mme de Sévigné à sa fille, le 10 nov. 1673, est trois fois plus beau qu'il n'étoit; vos petits tableaux sont dans leur lustre, et placés dignement. » Il aimoit surtout les portraits. On l'a vu par une fin de couplet citée plus haut. Il donnoit aussi dans les faïences, mais les richesses qu'il vit entassées à l'hôtel de Guise lui firent prendre des goûts plus coûteux : il passa aux cornalines, aux cristaux, aux agathes. C'est encore une des chansons de son *Recueil* (p. 151) qui nous l'apprend. Sa femme recherchoit les raretés curieuses. Mme de Sévigné (t. X, p. 182) nous a raconté son ravissement lorsqu'elle retrouva le miroir de toilette de la reine Marguerite.

4. Les Coulanges avoient, à la fin de 1690, quitté la rue du Parc-Royal pour venir habiter un des petits hôtels de l'enclos du Temple.

Madame la Marquise de Richelieu, Isle Notre Dame[1].
Madame de Boufflers, ruë de Bourbon[2].
Madame la Marquise de Quintin, même ruë[3].
Madame de Chavigny, à l'Hotel saint Paul[4].
Madame la Marquise de Mallet, rue saint Loüis du Marais[5].

1. Fille d'Hortense Mancini et du duc de Mazarin, et par conséquent nièce de la duchesse de Bouillon, dont nous avons parlé tout-à-l'heure. Le marquis de Richelieu, petit-neveu du cardinal, l'avoit enlevée, en 1682, du couvent de Sainte-Marie de Chaillot, et l'avoit emmenée à Londres, où il l'avoit épousée. Ils habitoient dans l'île Saint-Louis, sur le quai d'Anjou, l'hôtel où avoit logé Lauzun, et qui devint plus tard celui des Pimodan. *V.* nos *Chroniques et légendes des rues de Paris*, p. 118-119.

2. Catherine-Charlotte de Grammont, maréchale de Boufflers. Le mari avoit une belle bibliothèque, avec tous les livres à ses armes. Nous ne savons quelles étoient, comme curieuse, les préférences de sa femme.

3. Suzanne de Montgommery, comtesse — et non marquise — de Quintin. Saint-Simon, qui lui tenoit d'assez près par sa femme, a fait d'elle et de ses entours, « la meilleure compagnie de la Cour, » un bien curieux tableau (t. I, p. 326-327).

4. C'étoit une Phélypeaux de Vilesavin, qui avoit épousé le marquis de Chavigny. On la citoit depuis longtemps comme célèbre curieuse. L'abbé de Marolles, parlant dans ses *Mémoires* de son cabinet et de celui de Mme d'Aiguillon, dit : « Ils souffrent peu de comparaison pour la magnificence des cristaux, des lapis, des agates, des onyces (onyx), des calcédoines, des coraux, des turquoises, des aigues marines, des amétystes, des escarboucles, des topazes, des grenats, des saphyrs, des perles et des autres pierres de grand prix qui y sont mises en œuvre dans l'argent et dans l'or, pour y former des vases, des statues, des obélisques, des escrins, des miroirs, des globes, des coffres, des chandeliers suspendus et autres choses semblables. »

5. Rigaud fit son portrait, ainsi que celui de son mari, en 1686. C'est tout ce que nous savons sur elle.

Madame d'Allouy, ruë du Bac[1].
Madame de Monchal, près Bellechasse[2].
Mademoiselle de Cutigny, rue des Rosiers saint Germain.
Madame de Maillier, rue saint Anastaze.
Madame la Présidente le Lievre, rue de Brac.
Madame la Marquise de Polignac, près la Charité[3].
Madame de Sauvebœuf, rue de Grenelle, quartier S. Germain.
Madame de Verderonne, rue S. Antoine, à l'Hotel de Beauvais[4].
Madame de Chevry[5] et Mademoiselle de Clapisson[6], prés les Enfans Rouges.

1. Bénigne de Meaux de Fouilloux, marquise d'Alluye, et non d'Allouy. Grande joueuse, suivant Saint-Simon, et grande confidente de galanteries, quand l'âge l'empêcha de s'en occuper autrement.

2. Il y avoit, dans la famille des Montchal, une fort belle bibliothèque formée par les soins de Pierre de Montchal, conseiller au grand Conseil, mort en 1652. Peut-être est-ce à ce titre que sa bru figure ici parmi les curieuses.

3. Marie-Armande de Rambures, marquise de Polignac, tante de l'abbé de Polignac qui devint cardinal, et fit l'*Anti-Lucrèce.*

4. Nous ne savons rien ni sur elle ni sur son mari Etienne-Claude de L'Aubespine, marquis de Verdronne. Nous ignorons aussi pourquoi elle logeoit à l'hôtel de Beauvais, occupé encore à ce moment-là par le fils de la favorite d'Anne d'Autriche, qui l'avoit fait construire, le baron de Beauvais.

5. Petite nièce de Fénelon, qui avoit épousé tard le vieux Chevry, l'aveugle. Elle tenoit bureau d'esprit, dévot et quiétiste, « qui ne laissoit pas, dit Saint-Simon, d'être compté dans Paris. »

6. Précieuse de la société de Mlle de Scudéry, qui logeoit tout près d'elle. Les Clapisson étoient une famille de la

Madame de Lamec[1], rue saint Antoine.

COMMERCE DE CURIOSITEZ

ET DE BIJOUTERIES.

Les Marchands tenans boutique, Acheteurs, Vendeurs et Troqueurs de Tableaux, Meubles de la Chine[2], Porcelaines[3], Cristaux, Coquillages, et autres Curiositez et Bijouteries, sont Messieurs d'Hostel[4], à l'entrée du quay de la Mégisserie,

bonne bourgeoisie parisienne. (*V. Archives hospitalières*, Hôtel-Dieu, 1re part., p. 107.)

1. Lisez de Lamet. C'étoit la sœur du curé de Saint-Eustache. Rigaud fit son portrait en 1696.

2. Il n'y en avoit pas de plus à la mode. Sénecé, dans ses *Epigrammes et autres pièces* (1717, in-12, p. 272-274), nous parle de ce goût pour les meubles et les porcelaines de Chine, le « lachinage, » comme on disoit en langage de marchands (*voy.* plus bas p. 239). Limojon de Saint-Disdier, dans son curieux livre, le *Voyage du Parnasse*, 1716, in-12, p. 174) nous fait voir le cabinet d'un curieux tout lambrissé de laque : « c'est, dit-il, une pièce ovalle, revêtue du haut jusqu'en bas de morceaux de lacq (*sic*) de la Chine, d'une grandeur et d'une beauté surprenantes. »

3. On ne les vouloit que de la Chine : — « Rappelez-vous, dit Lisette, dans la *Maison de campagne* de Dancourt (acte I, sc. 5), celle qui en riant vous cassa toutes ces porcelaines de Hollande, parce qu'elle disoit qu'il n'en falloit avoir que de Chine. » Une déclaration royale du 2 juillet 1709 défendit l'importation des porcelaines, faïences et poteries étrangères.

4. Lisez Dautel ou Dotel. Il est continuellement cité dans les pièces du temps. Le Sage, par exemple, le nomme dans *Turcaret*, et Regnard dans l'*Homme à bonnes fortunes*, scène des *Curiosités*. — « Est-il curieux ? dit Brocantin. — Bon, répond Arlequin, c'est le Dotel du pays. Il troque de nippes à tout moment, et je vous réponds qu'avant qu'il soit deux jours il aura troqué sa femme. » Le financier du *Voyage du Parnasse* se vante, p. 205, d'avoir acheté chez

Malaferre[1] et Varenne[2], quay de l'Orloge; la Fresnaye[3] et Laisgu[4], rue saint Honoré; Ques-

lui « une belle jatte de la vieille porcelaine verte du Japon. » *V.* aussi le *Théophraste moderne*, p. 422; l'*Ambigu d'Auteuil*, p. 16-17; Gacon, le *Poëte sans fard*, p. 41.

1. Il n'étoit pas moins célèbre que Dautel. L'abbé de Villiers le nomme avec lui dans ses *Poësies*, p. 149, et seul dans son poëme de l'*Amitié*, p. 48 :

Voulez-vous voir chez vous vos salons inutiles,
Montrer aux curieux mille ornements fragiles,
En antiques tourner et le bronze et le fer,
Et dans un cabinet mettre tout Malafer...

Il collectionnoit pour son propre compte, et possédoit notamment, sans vouloir le vendre ni le troquer, le *Saturne coupant les ailes de l'Amour*, par Nicolas Perrier. Il voyoit beaucoup artistes et poëtes. La veuve Laurent l'avoit comme habitué dans son café du coin des rues Dauphine et Christine; il fut ainsi mêlé à l'affaire des couplets de Rousseau. Il avoit écrit une histoire des peintres, dont nous ne connoissons qu'une notice, celle de Santerre, publiée par le *Mercure*, sept. 1718, p. 69.

2. Spon, en 1673, l'avoit mis non parmi les marchands de curiosités, mais parmi les curieux : « M. Varenne, dit-il, près la Monnoie, tableaux et diverses curiosités. »

3. Il est, aussi bien que Dautel, nommé dans plusieurs pièces du temps, comme brocanteur célèbre, et peut-être aussi un peu comme prêteur sur gages. (*V.* Dancourt, la *Foire Saint-Germain*, sc. XII, et la *Femme d'intrigue*, acte V, sc. IX.) Ses deux fils Eléonor et Pierre lui succédèrent au Palais, l'un à l'enseigne *de la Croix d'or*; l'autre à celle du *Dauphin*. — On trouve, dans les *Mss.* Delamarre, n° 21,627, p. 170, le procès-verbal d'une visite faite chez La Fresnaye, après l'édit contre les dorures, décrété en 1669 et renouvelé en 1687 et 1689.

4. « Près les pères de l'Oratoire. » Edit. de 1691, p. 24. — Il est nommé par l'abbé Bordelon dans son *Livre à la Mode*, 1696, in-12, p. 33. Marianne demande en quoi consistent les façons du bel air :

Est-ce à rouler les yeux pour se faire plus belle,
A façonner sa bouche, et passer tout le jour

nel, rue des Bourdonnois[1]; Protais, rue des Assis; Fagnany, quay de l'Ecole[2]; Antheaume, derriere l'Hotel de Bourgogne; Naneau[3], au Palais, etc.

Mademoiselle de Tournon, qui tient aussi boutique sur le Pont au Change, fait le même trafic.

Dans ces soins fatigants de prendre un air de Cour?....
A hausser sa fontange en coquette éventée
Et renchérir d'abord sur la mode inventée?
A vouloir affecter par un soin assidu
Pour ses marchands: Le Gras, La Fresnaye et l'Egu?

1. Dans l'édit. de 1691, il est à la suite des autres, sans indication d'adresse, mais avec un détail qui manque ici : « Ils vendent pareillement des coquillages, mais le sieur Quenel est celui d'entre eux qui s'y attache le plus. »

2. « A la descente de la Samaritaine. » Edit. de 1691. — Nous avons beaucoup parlé de cet intrigant du brocantage dans notre *Histoire du Pont-Neuf*, t. II, p. 277-281. On nous permettra d'y renvoyer. Nous rappellerons seulement ici les altérations qu'il fit subir aux planches de Callot, dont il possédoit un grand nombre, que son fils mit en recueil (*Mercure*, mars 1723, p. 561), et sa fameuse loterie qui ne fut qu'un immense vol organisé. Dancourt en fit une pièce, où il l'appela Sbrigani, et les Italiens, dans leur comédie les *Bains de la porte Saint-Bernard*, allèrent encore plus loin : ils le nommèrent « el signor Furbagnani. » On lit dans le *Théophraste moderne*, à propos de cette loterie : « lui-même y a plus gagné sans avoir de billets que tous ceux qui ont eu des lots. » Il gagna beaucoup aussi avec ses tabatières à scandales, où toutes les aventures scabreuses du moment étoient satiriquement représentées. Il en est parlé dans le *Retour de la foire de Bezons*, et mieux encore dans les *Souhaits* joués en 1693 : « MOMUS. Qui est-ce qui porte cet épicier à éventer la honte de son lit, et à solliciter une place sur les tabatières de Fagnany? LA FOLIE. »

3. Nous trouvons pour Nanot (*sic*) dans la *Collect. Delamarre*, n° 21,627, p. 170, un procès-verbal de visite, comme celui qui fut dressé chez La Fresnaye.

Il y a d'ailleurs en chambres hautes plusieurs Vendeurs et Troqueurs de Curiositez; comme Messieurs Raclot, rue de Harlay; Poignan, rue de Mommorancy; Roussel, cul de sac de la ruë Beaubourg; Paris, près la Jussienne[1]; des Dieux, rue des Assis au petit Broc, etc.

Mesdames Noel, rue de Grenelle saint Honoré, et Tonnetti, quay de la Mégisserie, ont aussi chez elles beaucoup de Curiositez dont elles font trafic.

M. Dorigny, rue Quinquempoix, M. Laittier et Mademoiselle le Brun, à l'aport de Paris, ont aussi ordinairement de belles pièces de Porcelaines et de Lachinage[2].

M. l'Argilliere, rue sainte Avoye, fait commerce de bons Tableaux[3].

Autant en font Messieurs Guillemart, prés saint Yves, et Muguet, au milieu de la ruë Bourlabé.

M. de Cauroy, ruë Briboucher, tient magasin de Bijouteries et Coffres d'Angleterre[4], de Por-

1. L'édit. de 1691, p. 24, le place dans un art. non reproduit ici : « M. l'abbé Du Plessis, près le puits d'Amour, le sieur Dalançon, rue Chapon, et le sieur Paris, près la Jussienne, se plaisent à troquer des tableaux. »

2. V. sur ce mot une des notes précédentes, p. 236.

3. Nicolas de Largillière, le fameux peintre de portraits. Il ne quitta la rue Sainte-Avoye que peu de temps avant sa mort, en 1746, à quatre-vingt-dix ans. C'étoit, comme on sait, la partie de la rue du Temple actuelle qui s'étendoit de la rue Croix-de-la-Bretonnerie à celle des Vieilles-Haudriettes. Il logeoit en face de la fontaine placée entre les nos 40 et 42. *V.* G. Brice, 3e édit., t. I, p. 255.

4. Ces « articles » anglais furent longtemps à la mode. Le 30 juillet 1743, un privilége de dix ans fut accordé à Claude-Imbert Gérin, qui s'établit rue de Charenton, pour

celaines, de Pagottes[1], de terre cizelées et de Meubles de la Chine[2].

M. de la Cousture, Cloitre S. Nicolas du Louvre, a un particulier talent pour damasquiner sur l'acier[3] en Figures et Ornemens de la Chine.

Le Sieur Salé Peintre, rue de la Ferronnerie, dit avoir trouvé un secret d'Optique qui fait voir dans un Tableau toutes autres Figures que celles qui y sont peintes, et même au gré des Spectateurs.

fabriquer « toutes sortes de fayences, à l'imitation de celles d'Angleterre. »

1. Pour « pagodes. » C'étoit une des chinoiseries les plus recherchées. Au siècle suivant, Gersaint, le fameux marchand de curiosités, en avoit fait son enseigne. Voici le texte de l'adresse que M. de Caylus avoit gravée pour lui, en 1740 : « à LA PAGODE, *Gersaint*, *marchand jouaillier sur le Pont-Notre-Dame, vend toute sorte de clainquaillerie nouvelle et de goût*, *bijoux*, *glaces*, *tableaux de cabinet*, pagodes, *vernis et porcelaines du Japon, coquillages et autres morceaux d'histoire naturelle*, *cailloux*, *agathes*, *et généralement toutes marchandises curieuses et étrangères*.

2. Cet art. est un peu différent dans l'édit. de 1691, p. 24. Après une liste à peu près pareille à celle qui commence ce chapitre, mais moins longue, on y lit : « Ces marchands vendent des porcelaines, des meubles de la Chine et des terres cizelées en détail, mais on en trouve en gros chez M. Du Cauroy, à la ville d'Anvers, rue Briboucher, » c'est-à-dire, comme on sait, rue Aubry-le-Boucher.

3. Cet art de damasquiner n'étoit pas nouveau chez nous, mais il avoit été singulièrement perfectionné par un des maîtres de La Cousture, nommé ici, le fourbisseur parisien Cursinet, mort vers 1670. « Il a fait, dit Félibien, *Des principes d'architecture*, 1676, in-4°, p. 455, des ouvrages incomparables en cette sorte de travail, tant pour le dessin, que pour la belle manière d'appliquer son or, et cizeler de relief par dessus. »

Le Sieur l'Arche Fondeur et Cizeleur en Bronze, qui est fort renommé pour les Figures de Cabinet, demeure rue des Ciseaux, prés l'Abbaye saint Germain; il donne une couleur de bronze antique aux figures modernes[1].

Les Sieurs Vilaine, rue Neuve saint Mederic, et la Pierre, quay des Orfèvres, ont un particulier talent pour bien nettoyer les Tableaux.

Le Sieur Pouilly[2], rue Dauphine, a trouvé un secret pour augmenter de beaucoup la vertu de l'Aymant et un Microscope qui grossit extraordinairement les objets[3].

Les Tableaux Cilindriques[4] se vendent chez le Sieur Amielle, près saint Hilaire.

Il y a un Pere Theatin qui en fait pour luy et pour ses amis d'une beauté extraordinaire[5], aussi bien que des Figures de toutes espèces pour la Lanterne magique[6].

1. Il se servoit de *purpurine*, ou bronze moulu, qui s'appliquoit soit à l'huile soit au vernis.

2. « Faiseur d'instruments mathématiques..... vend un calandrier de cabinet propre et curieux. » Edit. de 1691.

3. Ces derniers détails manquent dans l'édit. de 1691, p. 24, mais après l'article se lit celui-ci, qui n'a pas reparu ici : « On trouve des estampes de toutes sortes chez le portier de l'Académie des peintres, rue de Richelieu. »

4. Il eût mieux valu dire « miroirs cylindriques. » *V.* à leur sujet, le *Diction. des Arts et Métiers* de l'abbé Jaubert, 1773, in-12, t. II, p. 612.

5. Les religieux s'occupoient volontiers d'optique; le P. Jean-François Niceron, auteur du *Thaumaturgus opticus*, 1646, in-fol., avoit fait chez les Minimes de la place Royale, qui étoient un couvent de son ordre, des tableaux changeants d'une habileté et d'un effet surprenants.

6. Ce n'étoit pas encore devenu un amusement enfantin et vulgaire. On s'en divertissoit dans le monde, comme à cette soirée de l'hôtel de Liancourt, où le spectacle fut une

Le Sieur Hubin Emailleur, rue saint Denis, devant la ruë aux Ours, fait et vend des Baromettres, des Thermomettres et des Hidromettres d'une propreté particuliere[1].

Le Sieur Do aussi Emailleur, rue du Harlay, aux armes de France, en vend de plus simples et à meilleur marché[2].

Le Sieur Langlois père, et le Sieur Langlois

lanterne magique, avec deux vielles pour orchestre. *V.* Loret, *Muse historique*, 13 mai 1656.

1. Il étoit célèbre depuis déjà longtemps. En 1673, Spon le plaçoit sur la liste de ses curieux : « M. Ubin, dit-il, émailleur, rue Saint-Denys, vis-à-vis la rue aux Ours : thermomètres, baromètres, larmes d'Hollande, et autres curiosités. » Suivant Huet, qui lui fit faire un anémomètre, qu'il avoit lui-même inventé, et qui le traite « d'excellent ouvrier, » il étoit anglois. (*Huetiana*, p. 56.) C'est lui qui, avant Réaumur, construisit les thermomètres les plus parfaits : « les curieux en conservent encore dans leurs cabinets, » écrivoit, en 1773, l'abbé Jaubert (t. III, p. 143). Il excelloit aussi pour les yeux de verre : « chez Hubins, le fabricant d'yeux de verre, dit Lister à la fin du chap. V de son *Voyage à Paris* en 1698, j'en vis de pleins tiroirs, de toutes couleurs, de façon à appareiller n'importe quels yeux : et il faut qu'il en soit ainsi, car la moindre différence seroit intolérable. » L'édit. de 1691, p. 31, n'oublie pas ce talent de Hubin pour les yeux artificiels, et elle lui donne pour concurrent Le Quin, rue Dauphine, que nous retrouverons plus loin. — Hubin était grand ami de Papin, dont, en 1674, il avait présenté à l'Académie des sciences l'ouvrage important, *Nouvelles expériences du vuide.*

2. On lit, à la suite, dans l'édit. de 1691, p. 31 : « le sieur Roault, autre émailleur, rue Saint-Denis, fait en émail toutes sortes de figures humaines, et autres représentations. Il vend aussi des aigrettes d'émail, qui, avec une grande beauté, ont cette propriété de ne pas prendre la poussière. » Son fils lui succéda, et ses émaux furent encore plus célèbres que les siens. *V.* l'*Année littéraire*, 1755, t. VIII, p. 49, 50; et 1758, t. VII, p. 138. Piron en possédoit, dont il étoit très-fier.

fils ainé[1], qui imitent et qui raccommodent en perfection les Meubles de la Chine, demeurent grande rue du fauxbourg saint Antoine, prés l'Hôtel de Bel air[2].

Le Sieur Langlois le cadet qui excelle pour les Figures et Ornemens de la Chine, demeure rue de la Tixeranderie, chez M. Perducat Chirurgien[3].

Le Sieur Taboureux qui demeure sur le Quay de la Megisserie[4], prés le Fort l'Evêque, imite fort bien les Coffres et Ferrures d'Angleterre[5].

Les Sieurs Thierry, rue du petit Heuleu à l'Etoile; de Monceau à la Bastille, et Darmé, chez un Cordonnier, rue de la vieille Draperie, font des Tablettes de poche d'une grande propreté.

Les Cassolettes philosophiques[6] à feu d'Esprit de vin et Globule de Cristal qui attire les Liqueurs à la façon de l'Eolipile[7], se vendent sur le quay

1. En outre d'un article à peu près pareil à celui-ci dans l'édit. précédente, p. 24, Langlois, père et fils, en ont un, p. 35, qui manque ici, et qui complète l'autre : « les sieurs Langlois, père et fils, font des cabinets et paravents, façon de la Chine, d'une beauté singulière; ils demeurent l'un et l'autre, grande rue du Faubourg Saint-Antoine, près la rue de Charonne. »

2. « Le sieur Paty, même faubourg, près l'enseigne du Tambourg, fait de moindres ouvrages, façon de la Chine. » Edit. 1691, p. 24.

3. Son adresse, dans l'édit. précéd., p. 35, est : « au Cloître Sainte-Catherine de la Couture. »

4. « Au milieu du quai de la Mégisserie. » Edit. de 1691.

5. Avant cet article se trouve celui-ci dans l'édit. de 1691, p. 24 : « le sieur Des Essarts, au haut des fossez de Condé, imite le La Chinage en creux et en relief. »

6. Il en a été parlé plus haut, p. 172-173.

7. L'esprit de vin chauffoit le globe comme un éolipyle,

de Nesle, à l'Apoticairerie royale[1], et servent non seulement à des-infecter et parfumer les chambres agréablement sans fumée et presque sans frais[2], mais encore à guérir plusieurs maladies par des vapeurs medecinales.

COMMERCE DES OUVRAGES D'OR, D'ARGENT, DE PIERRERIES, DE PERLES, ETC.

La Chapelle aux Orphevres, où les Maitres et Gardes de l'Orphevrerie ont leur bureau, et où ils font les Mardis et Vendredis l'essai de tous les Ouvrages d'or et d'argent, est dans la ruë des Lavandieres[3].

C'est au même lieu qu'est le Bureau des Controlleurs de la marque pour l'or et pour l'argent[4].

Les Maîtres et Gardes en charge de l'Orfevrerie sont, Messieurs Bretault, place Dauphine, Bulot, rue saint Louis du Palais, Juillet, quay

et la chaleur en chassoit les parfums, dont on vouloit parfumer les chambres. Ces cassolettes s'appeloient philosophiques, comme tout ce qui tenoit alors un peu à la chimie.

1. C'est-à-dire chez Blegny.

2. On les allumoit derrière les pilastres et les meubles des chambres ou des salles, pour qu'elles en fussent embaumées. *V.* l'*Art de bien traiter.* Paris, 1674, in-12, chap. *de la Salle à manger.*

3. Le bureau étoit rue des Lavandières-Sainte-Opportune, mais la chapelle se trouvoit dans la rue des Orfèvres, qui alloit de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois à la rue Jean-Lantier. Elle avoit été dédiée par la corporation, en 1399, à saint Eloi.

4. Tous les ouvrages sans marque — nous dirions sans contrôle — étoient saisis. Il y eut, par arrêt du 4 août 1693, une exécution de ce genre contre les orfèvres Bastier, Prévost, Turmelle, Ladoireau et Gauché.

de l'Orloge, de Ronel, Grenier et l'Evesque, quay des Orphévres[1].

M. de Launay, Orphevre du Roy, demeure devant les Galleries du Louvre[2].

M. de Villers qui travaille aussi pour Sa Majesté aux ouvrages d'Orphevrerie, demeure aux Gobelins[3].

M. de Montarsis qui a soin des Ouvrages de

1. On voit que la plupart des orfèvres étoient groupés dans la place Dauphine ou sur les quais et les rues qui l'entourent. Cette réunion de riches boutiques, sur un même point, avoit obligé, au siècle dernier, de placer tout près, au terre-plain du Pont-Neuf, un corps de garde du Guet, dont une sentinelle se tenoit toute la nuit au coin du quai des Orfèvres.

2. Il étoit, en effet, « un des illustres qui sont logez sous la grande gallerie, » comme dit G. Brice. « De Launay, orfèvre, ajoute-t-il (t. I, p. 75), conduit ordinairement les ouvrages magnifiques que le roi fait faire. » Tout l'ameublement de Versailles, « en meubles d'orfèvrerie, » tels que les bancs d'argent massif, qui se trouvoient devant chaque fenêtre de la galerie des glaces, avoit été fait sous sa direction. Quand arrivèrent les lois somptuaires dont nous avons parlé, il n'en fut pas pour cela plus épargné. Le commissaire Delamarre fit chez lui une visite le 4 mars 1687, et il lui fallut déclarer tout ce qu'il avoit d'ouvrages d'or et d'argent, achevés ou à finir. *V.* les papiers Delamarre à la Biblioth. Nat., n° 21,627, fol. 102 et suiv. On apprend par le procès-verbal qu'il étoit défendu aux orfèvres de vendre des soufflets et des grils d'argent, mais qu'en revanche ils avoient le droit de mise en vente pour les boîtes à poudre, boîtes à savonnettes, sonnettes, écritoires, bassinoires et pots de chambre en argent!

3. Les Gobelins n'étoient pas alors qu'une manufacture de tapisseries, mais une sorte d'école d'arts et métiers sous la direction de Le Brun, puis de Mignard, avec ateliers de bijouterie, d'ébénisterie, de marqueterie, de peinture, de gravure, etc. Il n'est donc pas étonnant que nous y trouvions l'orfèvre De Villiers, en 1692. Trois ans après, le malheur des temps fit fermer la plupart de ces ateliers.

pierreries de Sa Majesté, demeure devant la place du Carrousel[1].

Messieurs Bins[2] et Guyon distinguez pour mettre toutes sortes de Pierreries en œuvre, demeurent aux Galleries du Louvre.

Messieurs le Lorrain, à l'aport de Paris, du Grenier, quay de Nesle, Pierre, quay de la

1. C'étoit encore un des illustres des galeries. Voici son nom complet : Pierre Le Tessier de Montarsy. Il se qualifioit « joaillier ordinaire du Roi, » puis, quand son père, qui étoit « garde des pierreries de la Couronne, » fut mort, il prit le même titre, mais en le partageant avec le président Du Metz. C'est lui qui, en 1697, fut chargé de constater à la Sainte-Chapelle, sur le reliquaire de la couronne d'épines, la soustraction que Henri III y avoit fait faire de plusieurs rubis des plus précieux. (Morand, *Hist. de la Sainte-Chapelle*, p. 199-200.) Montarsy, avant de figurer ici au premier rang des joailliers, auroit pu être classé parmi les curieux : « Il a, dit G. Brice, une très-belle galerie remplie de tableaux des plus grands maîtres, de bronzes, de bijoux précieux, de porcelaines rares, de vases de cristal de roche, et de mille curiositez d'un goût exquis et d'un prix très-considérable. Ces belles choses sont dans sa maison, située à l'extrémité du cul-de-sac de Saint-Thomas du Louvre. » C'est chez lui qu'on se fournissoit des boîtes à portrait du Roi : « Je m'adresse à vous, lui écrit Phélypeaux, le 10 oct. 1694, ne sachant si M. Du Metz est à Paris, pour vous dire de m'envoyer le plutôt qu'il se pourra une boëtte à portrait de huit cents ou mille escus. Il faut que le portrait du Roy soit d'émail, en relief, de la façon du Suédois, en cas que vous en ayez un prêt. » Jal, à qui nous devons de connoître cette lettre, se demande quel peut-être ce peintre suédois. C'est, sans aucun doute, Kleintgel ou Klingstet, qui étoit déjà célèbre alors à Paris pour ses miniatures.

2. « Bain, émailleur, dit G. Brice (t. I, p. 76), presque le seul en France qui entende à présent le travail des émaux clairs. » Il avoit un logement aux galeries du Louvre, depuis le 14 sept. 1671. (*Arch. de l'Art françois*, t. I, p. 220.)

Megisserie, et Legare[1], rue de Harlay, sont encore renommez pour le même fait.

Messieurs Alvarez, rue Thibault aux dez[2], Catilon, quay de l'Orloge, et Poirier, prés la Croix du Tiroir, font grand commerce de Pierreries.

Messieurs Loir[3], quay des Orphèvres, et Jacob, rue de Gesvres, sont des Orphèvres renommez pour la fabrique des Ornemens d'Eglise.

Messieurs Vaudine, rue du Harlay, Bel, place du College Mazarini, Blanque, rue Dauphine, et les frères Sehut, même rue, ont un particulier

1. Lisez Légaré. Il étoit fils de Gilles Légaré, qui avoit publié, en 1663, un très-curieux volume sur son art : *Livre des ouvrages d'orfèvrerie, fait par Gilles Légaré, orfèvre du Roy, rue de la Vieille-Draperie, devant le Palais au Barillet, proche Saint-Pierre des Arcis.*

2. Nous avons déjà parlé de lui, quand nous l'avons vu passer comme trésorier payeur des Cent Suisses. Nous ajouterons à ce que nous avons dit, que — ce qui n'étonnera pas — il prêtoit sur gages : « Elle sortit dès huit heures du matin, lisons-nous dans *La France devenue Italienne*, pamphlet galant de 1686, et fut mettre des pierreries et de la vaisselle d'argent en gage chez Alvarès, fameux joaillier, pour quatre mille pistoles. » Il brocantoit de joyaux et d'antiques même à l'étranger, en se disant agent du Roi. V. dans *la Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, t. I, p. 220-227, deux lettres écrites en février 1686 par Michel Germain à Claude Bretagne.

3. Alexis Loyr, fils d'un orfèvre, qui avoit eu sa célébrité, « surtout, suivant Mariette, pour les grands ouvrages. » Il fut lui-même très-habile dans l'art de son père. De plus, il gravoit, et l'Académie le reçut comme graveur et orfèvre, en 1678. Il mourut à soixante-treize ans, en 1713. Son frère, Nicolas Loyr, fut un peintre de talent, qui l'aida pour ses dessins. On a d'eux à la Biblioth. Nat., un recueil contenant « dessins de brasiers, dont les ornements peuvent servir aux cuvettes; nouveaux dessins de guéridons, éventails, écrans, etc. »

talent pour les petits Ouvrages et Bijouterie d'or.

Messieurs Berthe, rue des deux Ecus[1], et Rondé, rue Bertin Poirée, trafiquent de Barres, Lingots et Grenailles d'or et d'argent.

Les Garnitures et Joyaux de fausses Perles et Pierreries, se vendent chez plusieurs Marchands et Ouvriers etablis aux environs du Temple[2].

Les fausses Perles de nouvelle invention argentées par dedans, qui ressemblent fort aux naturelles[3], se vendent chez les Sieurs Gregoire, rue du petit Lion, Huvé et Desireux, rue saint Denis.

PREMIERES INSTRUCTIONS
DE LA JEUNESSE[4].

Il y a dans chacun des quartiers de la Ville et Fauxbourg de Paris un Maître et une Maîtresse

1. Dans l'édit. précédente, p. 23, il est qualifié « orfevre, » et son adresse est donnée ainsi : « joignant l'hôtel de la Monnoye. »

2. On les appeloit « diamants du Temple. » *Dict. des Arts*, 1732, in-fol., I, 334.

3. Il s'agit, sans nul doute, des perles faites avec cette « essence d'ablettes, » dont le hasard fit découvrir le secret au bijoutier Jaquin, en 1684. Il s'associa, pour l'exploiter, avec un nommé Breton, et tous deux le perfectionnèrent si bien que, suivant le *Mercure galant* (août 1686, p. 230), ces perles, « façon de fines, » trompoient tous les jours les joailliers eux-mêmes. Les Jaquin faisoient encore ce commerce à la fin du règne de Louis XV. Hubin avoit appris à Lister comment elles se fabriquoient : « la pâte, dit-il, dont on les étame à l'intérieur, se fait uniquement d'écailles d'ablettes, sans autre mélange.... un collier de ces perles revient à deux ou trois pistoles. »

4. Cette partie forme, dans l'édit. de 1691, le chapitre XXXVIII : *Des maîtres ès arts, et autres tenant pen-*

de petites Ecoles instituez par M. le Chantre de Paris, pour apprendre aux enfans de l'un et de l'autre sexe, le Cathecisme, et les Prieres chretiennes, la lecture des Livres latins et françois, et les principes de la Grammaire[1], de l'Ecriture et de l'Aritmetique[2].

Outre ces Maîtres, il y a encore une Communauté de Maîtres Expers et Jurez Ecrivains, qui enseignent aux jeunes gens qui ont déjà passé par les petites Ecoles, la perfection de l'Ecriture, de l'Ortographe et de l'Aritmetique[3]. Il n'y a aucun de ces Maîtres qui n'ecrivent par excellence tous les differens caracteres d'Ecritures. On les distingue des Maîtres des petites Ecoles par leurs enseignes où il y a le titre d'Expert ou de Jurez Ecrivain[4].

M. des Planches, à present Sindic en charge

---

sionnaires, pour les Leçons et pour les Répétitions du Latin, du Grec, de la Philosophie et des Mathématiques. Il commence par ces quelques lignes qui ne se retrouvent pas ici : « Entre ces maîtres, les uns sont principalement appliquez à répéter les enfants qui vont au collége, qui ne sont chez eux pour la plupart qu'à demi pension. »

1. Fleury, *Traité des Etudes*, 1687, in-12, ch. 22, vouloit que l'on commençât par *la grammaire.*

2. *V.* ce que nous avons dit de ces écoles dans une note du chap. Ier : *Affaires ecclésiastiques.*

3. Fleury, au chap. 20-23 du *Traité* que nous venons de citer, vouloit qu'on apprît aux enfants, non-seulement l'arithmétique, mais le commerce, la banque, le change, la manière de tenir leurs comptes, de fournir et recevoir quittances, faire des contrats et des transactions.

4. Nicolas Lesgret, né à Reims, étoit le maître à écrire des pages de la grande Ecurie. Il prenoit le titre de « maître écrivain juré. » *Etat de France*, 1692, t. I, p. 329. Il devint « secrétaire de la chambre du roi. » On a de lui : *Le livre d'exemplaires, composé de toutes sortes de lettres*, Paris, 1694, in-fol.; *Le nouveau livre d'écriture italienne et bâtarde*, Paris, Mariette, in-4° oblong.

de leur Communauté, demeure ruë et devant le petit saint Antoine, où l'on peut recouvrer leur liste lorsqu'il s'agit de consultation sur les ecritures et signatures suspectes, qu'ils sont seuls en droit de vérifier, comme on le verra dans l'article des Rapports et Verifications d'Experts.

Il y a d'ailleurs dans l'Université et aux extremitez des Fauxbourgs, des Maîtres ès Arts et autres tenans pensionnaires pour les leçons et pour les répétitions du Latin, du Grec, de la Philosophie et des Mathématiques.

Il y a par exemple à cet effet, aux environs du College Mazarini, Messieurs Souplet, quay de Nesle[1]; le Page, ruë de Nevers; Roger, ruë des Petits Augustins; Galande, ruë Mazarini; Boucher et Henrion, près le passage de la rue de Seine.

Au quartier de l'ancienne Université, Messieurs Fleury, ruë saint Estienne des Grecs; Cosson et Blin, ruë Chartiere; Macet, cloître saint Benoist; Laisné, Cluet, Busselin, Hacland, Guyart, Chastel le jeune et Morice[2], ruë saint Jacques.

Sur les fossez saint Michel[3] jusqu'à l'Estrapade, Messieurs Landemaine, l'Elubois, Martin, des Fevres, du Tal, le Prieur, des Rohes[4], Valot, Parisot et Martin.

1. Dans l'édit. de 1691, p. 58, son adresse est « rue Mazarini, » ainsi que celle de Garande, appelé ici Galande. On y trouve aussi indiqué « le sieur Picard, rue Guénegaud, devant l'abrevoir (sic), » qui manque ici.

2. A la place de celui-ci, on trouve Guillard, dans l'édit. de 1691, p. 58.

3. « Saint Jacques et saint Marcel. » Edit. 1691.

4. Sans doute « Des Roches. » Il manque dans l'autre édition.

Au Fauxbourg saint Antoine[1], Messieurs du Catel l'ainé, près la Raquette; du Catel le jeune[2], ruë de Reuilly; Desdurcet[3], rue de Charonne; Castelet, rue de Charenton; Roger[4] et Thomas, grande ruë du Fauxbourg; Mogey le jeune à Pincourt; Mogey l'ainé, Faucon, Desquinemare, Dupuis, Deschamps, Bussy[5] et Guibert à Picquepuce[6].

Et en divers autres quartiers de Paris, sont Messieurs Davesne, rue Pavée[7]; Harivel[8], rue

1. Dans l'édit. de 1691, on lit, pour commencer cet article, quelques lignes non reproduites ici : « les Maîtres, dont les pensionnaires ne vont pas au collège, et qui leur donnent la plupart toutes les instructions nécessaires jusqu'en philosophie, sont au faubourg Saint-Antoine.... »

2. « Et Mauger, » dit l'édit. de 1691.

3. « Des Urset, » dans l'édit. de 1691.

4. L'édit. précédente dit « Roger, » et ne nomme pas celui qui suit.

5. Edit. 1691 : « De Bassy. »

6. On voit que ce quartier de Picpus étoit rempli de maisons d'éducation. Le hollandois Vanden Ende, qui fut pendu comme complice de la conspiration du chevalier de Rohan, en tenoit une de ce côté. Elles y étoient encore nombreuses au siècle dernier. Le *Journal du Citoyen* (1755, in-8, p. 163-165) n'en indique pas moins de neuf dans les rues de Montreuil, de Reuilly, Picpus et Charonne.

7. Il y a sur lui une note bien curieuse dans le t. Ier du *Catalogue* ms. de l'abbé Goujet : « Je l'ai connu dans mon enfance, dit l'abbé, il tenoit école et pension rue Gilles-Cœur, paroisse de Saint-André-des-Arts. C'est chez lui que j'ai appris à lire, à écrire, les premiers principes de la religion et les éléments du latin. C'étoit un très-bon maître, et à qui j'ai eu beaucoup d'obligation. Ma famille ne vouloit pas me mettre à l'étude, et il commença à m'instruire secrètement, me donnant chaque jour plusieurs heures de son temps, et ce fut lui enfin qui détermina mon père à me laisser livrer à l'étude. »

8. « Anivel. » Edit. 1691.

de la Cossonnerie; le Roy, rue Quinquempoix; Mauger, près la Croix du Tiroir; Fleury, près le Palais Royal; Regnard[1], rue de Bourbon; Clément, rue Jean de l'Espine; Milot, porte saint Denis; Bilheult, près le Temple, et du Chesne, à Chaillot[2].

M. de Blegny[3], maitre Expert et Juré-Ecrivain, auteur de l'Ortografe Françoise[4], demeurant à l'entrée de la rue saint André, devant le pont saint Michel, vient de donner au public un nouveau livre de sa composition[5], qui comprend tout ce qui concerne la premiere education des enfans : les Regles et les Exemples de la plus parfaite ecriture, et de la plus exacte ortografe, et de la plus claire Arithmetique; les Elements de la morale et les formules des lettres, des billets et des actes qui se font sous signatures privées dans le commerce plus ordinaire de la vie civile[6].

1. « Au faubourg Saint-Germain. » *Id.*

2. L'édit. de 1691 donne presque tous ces noms, et y ajoute : « Binet, rue des Gravilliers. »

3. Etienne de Blegny, parent sans nul doute de l'apothicaire-faiseur, dont nous publions le livre.

4. Nous ne connaissons pas ce traité de l'orthographe par Blegny, mais en revanche nous pouvons citer ses *Nouveaux exemplaires d'écriture d'une beauté singulière escrits par Estienne Blegny, et gravés par Berey*, recueil de 40 planches in-8°. Claude-Auguste Berey étoit le plus fameux graveur d'écriture de son temps. Il fut le créateur de la *coulée*, comme Barbedor son devancier avoit été le créateur de la *ronde*. On a de Berey : *Nouveau livre d'écriture financière*, Paris, 1694, in-4° oblong; *L'écriture italienne bâtarde*, 1700; *Nouveaux exemplaires d'écriture de finance*, in-4° obl.

5. En voici le titre : *les Eléments* ou *première Instruction de la jeunesse.*

6. Il se trouve, en effet, dans le livre d'Etienne Blegny,

Pour le surplus de l'education de la jeunesse, voyez l'article des Collèges, celuy des nobles exercices, et celuy des Mathématiques.

NOBLES EXERCICES

POUR LA BELLE EDUCATION [1].

Toutes les Academies de Manège ont esté reduites à deux, et reglées de telle sorte que les pensionnaires y sont distribuez en nombre egal; l'une est au Carrefour saint Benoist [2], où il y a pour Ecuyers, Messieurs de Lonpré [3], Bernardy [4], et   et l'autre qui est

un chapitre qui a pour titre : *Formulaire de petits actes.*

1. Dans l'édit. précéd., ce qui suit se trouvoit, avec des détails différents, au « chapitre IV, *des Académies :* ..... Les Académies de la deuxième espèce, où l'on instruit la noblesse dans les Sciences et dans les Arts qui regardent la discipline militaire, et dans tous les exercices de la danse, sont au nombre de cinq; sçavoir: celle de M. Coulon, rue Férou, près Saint-Sulpice; celle de M. de Long-pré au carrefour Saint-Benoist; celle de M. Bernardi rue de Condé, et celle de Monsieur de Roquefort, dans la rue de l'Université, » p. 8.

2. La cour du Dragon fut construite à la place de cette académie et de son manége.

3. Nous l'avons trouvé tout-à-l'heure parmi les curieux de médailles. Il avoit été fait écuyer du Roi, le 14 février 1670. *V. Registre du Secrétariat,* pour 1670, Biblioth. Nat., f. franç., n° 6652, fol. 96 v°.

4. Il étoit de Lucques, comme Arnolphini, autre grand « académiste » de ce temps-là. Avant de venir au carrefour Saint-Benoît et de s'y associer avec Longpré, Bernardi avoit eu une académie de manége rue de Vaugirard, près du Luxembourg, où on lui avoit permis d'élever tous les ans un fort pour exercer ses élèves aux manœuvres des siéges. Soleysel, auteur du *Parfait maréchal,* dont nous avons parlé plus haut, avoit professé dans son manége.

dans la ruë des Canettes, a aussi pour Ecuyers, Mrs Vandeüil, Roquefort, et d'Auricour.

C'est dans ces deux Academies, que les jeunes gens sont exercez dans les Sciences et dans les Arts qui conviennent à la Noblesse; c'est-à-dire, aux Mathématiques et aux exercices des Armes, du Cheval et de la Danse[1].

Messieurs le Perche père, rue de la Harpe[2]; Liancourt, rue des Boucheries saint Germain, de Brie, rue de Bussy, et du Fay, rue du Chantre, sont les Maîtres en fait d'Armes preposez dans les deux Academies, pour enseigner l'usage de l'Epée.

M. de Beaufort, près la porte saint Honoré, montre dans l'une et dans l'autre, l'exercice de la Pique, du Mousquet et des Evolutions militaires.

Et Mrs Favier[3] et Du Four, rue Dauphine, y montrent à danser.

Il y a d'ailleurs en differens quartiers des Maîtres en Fait d'Armes, qui tiennent salle chez

1. Un contemporain, Le Bret, nous dit dans ses *lettres diverses*, p. 127, que tout bon gentilhomme devoit rester deux ans chez Bernardi, et y gagner au moins « un prix à la course de bagues. »

2. C'étoit un honneur de prendre de ses leçons. Brillon, dans ses *Portraits sérieux*, *galants et critiques*, 1696, in-12, p. 270, dit de l'homme du bel air qu'il appelle Aristarque : « grand homme d'exercice, vous lui entendrez répéter qu'il est un des forts écoliers de Le Perche, et que dans l'Académie de Longpré on ne parle que de lui. »

3. C'est celui dont La Bruyère a dit à l'art. 29 du chapitre *de la Mode*, en souvenir des leçons qu'il donnoit à M. Le Duc, son élève : « On sait que Favier est beau danseur. » Mme de Sévigné a aussi parlé de lui, t. IX, p. 133. Il étoit attaché à l'Opéra.

eux, et qui sont dans l'approbation publique; par exemple, Messieurs de saint André, quay des Augustins, Chardon, rue de Bussy : Minoux, rue des mauvais Garçons : le Perche fils, rue Mazarine : Pillart père, rue Dauphine : Pillart fils, rue des Cordiers : du Bois, près le Jeu de de Metz[1], etc.

M̄. Liencourt a donné au public un excellent traité de la Pratique des Armes.

Il y a pareillement encore pour les hautes armes, M. Rousseau, qui est ordinairement en Cour[2] : M. Colombon, devant la grande porte du Palais : et M. Chevry, rue des Boucheries saint Germain.

1. Un des jeux de paume de la rue Mazarine. — On voit que, sauf deux, tous ces maîtres d'armes demeuroient dans le quartier de l'Université. En 1721, il en étoit encore de même. J. de Braye, qui fit paroître alors l'*Art de tirer les armes*, dit qu'il y avoit dans Paris plus de dix mille bretteurs, et presque tous dans le quartier latin. Ils n'affluoient pas moins, en 1695, dans le faubourg Saint-Germain. Le procureur du Roi, Robert, dans une lettre du 11 juillet à l'agent Desgranges, lui dit, à propos d'une arrestation qu'il devoit mais ne put faire prés de l'abbaye : « En un moment, il s'est attroupé en cet endroit beaucoup de gens d'épée et de bretteurs dont ce quartier est rempli, et il étoit impossible d'emmener le prisonnier sans rendre un petit combat et faire tuer beaucoup de monde. » (P. Clément, *la Police sous Louis XIV*, p. 442.)

2. Il étoit maître d'armes des pages de la grande et de la petite écurie, et il le devint ensuite du duc de Bourgogne. Son fils et son petit-fils, qui avoit épousé une sœur de Mme Campan, furent maîtres d'armes des enfants de France. Le dernier ne put échapper à la Terreur : « Il fut pris et guillotiné, dit Mme Lebrun. On m'a dit que le jugement rendu, un juge avoit eu l'atrocité de lui crier : pare celle-ci, Rousseau. » (*Souvenirs*, 1re édit., t. I, p. 182.) Amédée de Beauplan étoit son fils.

Plusieurs maîtres de Dance dispersés en differens endroits, sont d'ailleurs d'une habilité distinguée; par exemple, M. de Beauchamp, Maître des Ballets du Roy, et le premier homme de l'Europe pour la composition[1], rue Bailleul : M. Reynal l'aîné, maître à danser des Enfans de France[2], ordinairement en Cour : et Messieurs d'Olivet et Favier cadet, rue du petit Lion : Favre l'aîné, rue de Richelieu : Favre le cadet, rue Platriere : Lestang et Pecourt ainé[3] et ca-

1. G. Brice se contente de dire qu'il est « des plus renommés de sa profession, par les beaux ballets qu'il a composés, et par les élèves habiles qu'il a formés, qui sont à présent admirés de tout le monde, principalement sur le théâtre de l'Opéra, où on les voit exécuter des danses merveilleuses. » Il a été parlé plus haut, p. 230, de son cabinet de curieux.

2. Son nom est écrit Rénal dans l'*Etat de France* de 1702, t. II, p. 30, où il figure comme maître à danser du duc de Bourgogne et de son frère le duc de Berry.

3. Louis Pécourt, maître à danser des pages de la Chambre. Lui et Lestang étoient les maîtres à grands succès, et qui gagnoient le plus. Richelet, à ce propos, a dans son recueil *Les plus belles lettres françoises*, 4e édit., t. I, p. 379, une note bien curieuse, et encore plus amère : « M. le duc d'Enghien, dit-il, dansoit proprement, et de son temps la danse commençoit à être quelque chose. Cependant ce n'étoit rien en comparaison de ce qu'elle est. Elle enchante et aussi pour plaire, ou pour faire fortune, il faut comme Pécourt ou L'Etang danser ou être maître à danser. » Regnard, dans sa farce du Théâtre Italien, *le Divorce*, jouée en 1688, parle aussi du succès des leçons de ces danseurs et du prix qu'ils y mettoient : « COLOMBINE. Un demi louis d'or pour une leçon ! on ne donnoit autrefois aux meilleurs maîtres qu'un écu par mois. ARLEQUIN. Il est vrai, mais dans ce temps là les maîtres à danser n'étoient pas obligés d'être dorés dessus et dessous comme à présent, et une paire de galoches étoit la voiture qui les menoit par toute la ville. »

det, rue Traversine : du Mirail, rue de Seine : Bouteville, rue des mauvais Garçons : des Hayes, devant la Comédie Françoise : Germain l'aîné, rue saint André : Germain le cadet, rue de Bussy : Pestor au Marché Neuf, etc.

Outre ce qu'on a veu dans l'article des Mathematiques touchant les maîtres qui professent et qui enseignent toutes les dépendances, il y a d'ailleurs entre les fameux, Messieurs Goret, Terranneau, Walter, etc., dont on n'a pû recouvrer les adresses.

M. Chartrain qui est également sçavant et illustre, et qui demeure rue du Four saint Germain, enseigne l'Histoire, la Geographie, le Blazon, etc.

Autant en fait M. l'Abbé Brice, Auteur de la Description de la Ville de Paris[1], qui demeure rue du Sepulcre.

M. Veneroni[2], Secretaire Interprète du Roy, ordinairement nommé dans les Tribunaux pour la Traduction et Interpretation des Langues Espagnole et Italienne, enseigne ces deux Langues chez luy, rue du Cœur Volant[3] et en Ville; c'est celuy même qui a publié un Dictionnaire[4],

1. Nous avons parlé de lui dans une de nos premières notes, p. 6, et quant à sa *Description de Paris*, nous l'avons assez souvent citée pour ne pas avoir à y revenir ici. Elle en étoit encore à ce moment à sa première édition, publiée en 1684, 2 vol. in-12.

2. Ce nom, qui a longtemps été populaire dans les classes, n'étoit pas le sien. Il se l'étoit donné, en italianisant son nom véritable, Vigneron.

3. Ajoutons, d'après Jal, *Dict. critique*, p. 1242, « à l'enseigne du *Chapeau couronné*. »

4. Ce dictionnaire italien ne lui appartenoit pas beaucoup

une Grammaire, et une Nouvelle Metode pour la Langue Italienne[1], et qui a traduit les Lettres du Cardinal Bentivoglio, le Pastor Fido, etc.

Messieurs Martin, rue saint Sauveur : Gracy, rue saint Honoré : et Philippi, rue de Vaugirard, enseignent pareillement les Langues Espagnole et Italienne.

Les maîtres pour la Langue Allemande sont, Messieurs Pascal, rue des mauvais Garçons : Leopol, rue saint Martin : Meremberg, Perger et Benicourt, au quartier saint Germain des Prez.

Les maîtres pour la Langue Angloise sont, Messieurs Paul et Dalais[2], Auteur de l'Histoire

plus que son nom à l'italienne. La Monnoie nous l'apprend sans ménagement dans une note du glossaire de ses *Noëls bourguignons :* « le plagiaire, dit-il, qui s'est emparé du dictionnaire italien d'Oudin et l'a fait imprimer sous le nom de Vénéroni, étoit un pédant nommé Vigneron. » Il est juste d'ajouter qu'il n'avoit pas — ce qu'oublie La Monnoye — nié ce qu'il devoit à Oudin, quand, en 1681, il avoit donné une nouvelle édition de son dictionnaire. Il avoit mis sur le titre : « continué par Laurent Fevrette et par Vénéroni. » C'est bien plus tard, lorsqu'il fut mort, que son nom italianisé le lui fit attribuer tout entier.

1. Il n'a pas plus fait cet ouvrage qu'il n'a fait l'autre. « Sa méthode, lisons-nous, au mot « Vénéroni, » dans le *Dictionn. histor.* de l'abbé Ladvocat, n'est pas de lui, mais du fameux Roselli, dont on a imprimé les aventures en forme de roman. A son passage en France, il alla prendre un dîner chez Vénéroni, qui, ayant vu qu'il raisonnoit juste sur la langue italienne, l'engagea à faire une grammaire pour laquelle il lui donna cent francs. Vénéroni n'a fait qu'y ajouter quelque chose à son gré, et la donna sous son nom. »

2. Ses vrais noms sont Denis-Valrasse Allais. Il avoit servi en Angleterre, et revenu à Paris, il y donnoit, comme on le voit ici, des leçons d'anglois et de françois. Il publia, en

de Sevarambes [1], rue des Boucheries saint Germain.

M. de la Croix, près la place des Victoires, enseigne à parler le Turc [2].

Les maîtres pour la langue Arabique sont, Messieurs de Lipy [3] et son neveu, au Collège de Cambray.

Messieurs Veneroni, l'Abbé Brice, et Richelet [4], rue des Boucheries, enseignent la Langue Françoise aux Etrangers.

1681, une *Grammaire françoise méthodique*, et, deux ans après, un abrégé en anglois de cette grammaire.

1. Cette *Histoire des Sevarambes*, qui a été souvent réimprimée, est en 2 vol. in-12. On y trouve, à l'imitation de l'*Utopie* de Thomas Morus, tout un nouveau système de gouvernement politique et religieux.

2. Pétis de La Croix, à qui l'on doit l'*Histoire de Tamerlan*, celle de *Gengiskhan*, et, ce qui l'a rendu plus célèbre, la traduction des *Mille et un Jours*, que Le Sage revit pour le style. En 1692, l'année même où nous le voyons figurer ici, il fut nommé professeur en langue arabe au Collége Royal. Il le resta jusqu'à sa mort, en 1713.

3. Lisez Dippy. C'étoit un syrien d'Alep. Il cumuloit la place de professeur en arabe et syriaque avec celle de secrétaire interprète du Roi. Il professa au collége de France — appelé ici Collége de Cambray — de 1670 à 1709. J.-B. de Fiennes lui succéda comme secrétaire interprète, et c'est Antoine Galland, auteur des *Mille et une Nuits*, qui eut sa chaire d'arabe. Il ne la garda que six ans.

4. Ce n'est pas moins que Pierre Richelet, auteur du fameux *Dictionnaire*. Ne pouvant vivre de ses livres ni de ses causes, car il étoit avocat au Parlement, il s'étoit mis à donner des lecons de langue françoise, sans y gagner autant que Pécourt et Létang avec leurs leçons de danse, ce qui le rendoit amer comme nous l'avons vu dans une note précédente. Bien des gens de son mérite en étoient réduits à ce métier. De Lisle, le géographe, couroit comme lui le cachet : « Il alloit enseigner en ville, lit-on dans le *Longueruana*, et ces misérables qui envoient leur carrosse à un

M. Frosne, Architecte, près la fontaine S. Ovide, enseigne aux personnes distinguées, les Fortifications, l'Architecture civile et plusieurs autres parties des Mathematiques; on peut le consulter utilement sur les Batimens et sur le Calcul des Toisez.

Messieurs le Pautre[1], rue du Foin, et d'Honneur à l'entrée de la rue de la Coutellerie, enseignent la plus excellente pratique du dessein.

Les maîtres fameux pour le Jeu de la Paume sont, Messieurs Bidault, rue saint Germain l'Auxerrois : Sainctot, rue des mauvais Garçons : Mion, rue de Bussy : Jourdain[2], Cerceau, le Page et Clergé, dont l'Auteur ignore les adresses[3].

comédien, faisoient venir à pied un septuagénaire, qui en son genre étoit le premier homme de France. »

1. Pierre Le Pautre, fils aîné de Jean, qui avoit brillé, comme dessinateur et graveur, dans les premiers temps du règne. Il fut lui-même, dans le même genre, d'un talent fort distingué. *V.*, à son nom, l'*Abecedario* de Mariette.

2. Ils étoient deux de ce nom, comme on le verra dans la note suivante.

3. Si Blegny ne sait pas leur adresse, c'est qu'ils n'en avoient pas de fixe. Ils jouoient « à la représentation, » comme on diroit aujourd'hui, dans n'importe quel jeu de paume, à leur choix, et cela deux fois la semaine. Le roi leur avoit accordé ce privilége, après les avoir vus jouer à Fontainebleau, le 26 octobre 1687. Dangeau, à qui nous devons ce renseignement, nous donne leurs noms, qui diffèrent, pour un ou deux, de ceux qui sont ici : « Ils feront, dit-il, afficher comme les comédiens. Ils sont cinq : les deux Jourdain, Le Pape, Clergé et Servo. » Pour celui-ci, croyons-nous, c'est Sercot qu'il faut lire : d'abord parce que ce nom se rapproche davantage de celui de Cerceau donné ici; ensuite parce qu'on le trouve comme étant celui d'un fameux paumier du temps de la Fronde dans la Mazarinade, *Le Ministre d'Etat flambé.*

M. Revaire, Fourbisseur du Roy, demeure aux Galeries du Louvre[1].

M. Cadeau, aussi fameux Fourbisseur, demeure sur le Pont au Change.

ARMES ET BAGAGES
DE GUERRE ET DE CHASSE.

Le magasin Royal des Armes est à l'Arsenal, sous la direction de M. Titon, Entrepreneur Général des fournitures d'Armes[2].

Il y a aussi un grand magasin d'Armes et Equipages de Guerre, chez M. Benicourt[3], devant l'orloge du Palais.

1. « Revoir, fourbisseur, dit Germain Brice, t. I, p. 72, travaille aux gardes d'épées et en d'autres choses de cette sorte d'une manière qui le distingue fort des autres maîtres de sa profession. »

2. Son fils Titon du Tillet, à qui l'on doit ce singulier monument, le Parnasse françois, qui fut longtemps exposé dans une des salles de la Bibliothèque Nationale, et le livre qui l'explique, avec la biographie de ceux qui y figuroient en statuettes de bronze, fut, comme son père, attaché aux fournitures d'armes. Il avoit une charge de commissaire des guerres. Le Magasin royal, créé par le père, ne resta pas à l'Arsenal, où il l'avoit d'abord établi. En 1701, il étoit transféré à la Bastille : « le Magasin de Titon, lisons-nous dans l'édition de G. Brice publiée cette année-là, t. I, p. 341, est sur la première porte de la Bastille qui donne dans la place. Il est rempli de quantité d'armes de toutes les sortes, et l'on y trouve tout ce qu'on peut désirer sur cet article. »

3. Il est appelé « De Benicourt, » dans l'édit. de 1691, p. 22. — Sa maison étoit déjà célèbre, en 1640. Voici l'adresse qu'il prenoit alors, et qu'on trouve dans un compte, pour achat d'armes, publié par M. P. Paris dans son édition de Tallemant, t. IX, p. 474 : « Pierre Bignicourt, marchand quincaillier du Roy, à Paris, rue de la Barillerie,

M. marchand quincallier, à l'entrée du quay de la Mégisserie, fait aussi beaucoup de fournitures.

Le plomb pour les Armes à feu, se vend en gros et en détail chez plusieurs marchands, sous l'orloge du Palais, et au Fauxbourg saint Antoine[1].

Messieurs Regnault et Lopinot, Tapissiers, près le Collège Mazarini[2], ont un grand assortiment de Lits, de Tentes et de Pavillons de Guerre.

On en trouve aussi chez les Tapissiers Fripiers des pilliers des Halles[3].

Les Cordonniers qui vendent des bottes vieilles et neuves, et qui entreprennent la fourniture des Régimens, sont placez rue de la Barillerie, près le Palais[4].

à l'enseigne de *la Chasse Royale*, devant les loges du Palais. »

1. Liger, dans le *Voyageur fidèle*, 1715, in-12, p. 381, reproduit ceci textuellement. Il ajoute : « on vend la poudre à tirer à l'Arsenal, où elle se fabrique : elle s'y débite en gros et en détail. Il y a aussi d'autres épiciers qui en vendent dans plusieurs quartiers de la ville. »

2. Le second est nommé seul dans l'édit. précéd., p. 64, avec cette adresse plus détaillée : « au deuxième pavillon du collége Mazarini, devant l'hôtel de Créquy. »

3. « Qui pour l'ordinaire, ajoute *le Voyageur fidèle*, p. 382, en ont un assez grand assortiment en temps de guerre. »

4. « Ce sont eux qui font les souliers de fatigue, qu'on nomme souliers de bottes. » Edit. de 1691, p. 25. On s'en servoit encore pour aller par les rues, tant elles étoient boueuses : « Quoi qu'il ne pleuve pas, lisons-nous dans la traduction d'une *Lettre italienne* sur Paris, écrite le 20 août 1692 par un Sicilien, et publiée pour la première fois dans le *Saint Evremoniana*, 1700, in-8, p. 385, on ne laisse pas de marcher souvent dans la boue. Comme l'on jette toutes

Les Sieurs Paul et Daumal, rue saint Honoré, sont de fameux Epronniers[1].

Près la porte saint Antoine, on fabrique des Tambours pour les troupes.

Les charettes et quaissons de guerre, sont fabriquez pour la plus grande part à l'entrée du Fauxbourg saint Antoine.

Les Bahutiers qui font les coffres, malles, fourreaux de pistolets, etc., sont en grand nombre au quartier du Palais, au bout du pont Notre Dame, à l'entrée du Fauxbourg saint Germain, et aux environs de saint Honoré.

On fait sur le quay de la Mégisserie, à la porte du Fort l'Evêque[2], diverses sortes de raizeaux et tirasses[3] pour la chasse.

Les Oizeleurs du même quay[4], vendent les raizeaux à prendre des Rossignols.

Pour les chevaux, mulets, harnois, etc. Voyez l'article suivant.

La manufacture des Buffles pour la Cavalerie est chez M. Jabac, rue neuve saint Medéric[5].

les immondices dans les rues, la vigilance des magistrats ne suffit pas pour les faire nettoyer.... Autre fois les hommes ne pouvoient marcher à Paris qu'en bottines, ce qui fit demander à un Espagnol, les voyant en cet équipage le jour de son arrivée, si toute la ville partoit en poste. »

1. *Le Voyageur fidèle*, p. 382, après avoir parlé du grand « commerce d'éperons » qui se faisoit rue Saint-Honoré, ajoute : « les quincailliers en vendent aussi, mais qui ne valent pas les premiers à beaucoup près. »

2. Liger, qui reproduit cet article, p. 384 de son *Voyageur fidèle*, ajoute : « du côté de la rivière, » ce qui n'étoit pas inutile à dire, l'entrée principale du For-l'Evêque étant rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

3. Ce sont des filets à prendre les cailles et les perdrix.

4. Il sera reparlé d'eux plus loin.

5. C'est ce commerce qui, nous l'avons dit, p. 109, avoit

CHEVAUX ET EQUIPAGES.

Le marché pour les chevaux et pour les mulets, se tient les Mercredis et les Samedis non fetez, au bout du Fauxbourg saint Victor, depuis deux heures de relevée jusqu'à six[1].

Les autres jours on trouve des chevaux de toutes espèces, chez les Sieurs Guerte, rue de la Bucherie : François Paris, place Maubert : Charles Paris, rue des Rats[2] : Grenier, cour de la Jussienne[3] : du Pont, cul de sac des Provençaux : Guillory, rue Perdue : Prevost, le Moine, Harasse, Arnoult et Anceaume, rue et devant

commencé la fortune de Jabach à Paris : « la France, lisons-nous dans un passage du *Dictionnaire des arts et métiers*, par l'abbé Jaubert, t. I, p. 427, qui complètera notre première note, est redevable à Colbert de la préparation des peaux de buffle : il y attira pour cet effet M. de la Haye, de Hollande, et ensuite M. Jabach, de Cologne, qui obtinrent un privilége exclusif pour établir leur manufacture à Corbeil. » Cette manufacture fut ensuite transférée à Paris, chez Jabach lui-même, où nous la voyons ici.

1. Cet article est plus curieux dans l'édit. de 1691, p. 33 : « le marché aux chevaux, aux mulets, aux porcs et aux bêtes azines, se tient les mécredis (*sic*) et samedis, le matin pour les porcs, et l'après dinée pour le reste, au bout du faubourg Saint-Victor. »

2. Ce quartier de la place Maubert — la rue des Rats, qui est aujourd'hui rue de l'Hôtel-Colbert, s'y trouve — et celui des environs de l'abbaye Saint-Martin étoient surtout ceux des maquignons, aussi l'édit. précédente se borne-t-elle à dire, p. 33 : « Il y a un grand nombre de chevaux au quartier de la place Maubert et de l'abbaye Saint-Martin-des-Champs. »

3. On l'appeloit aussi la cour Tricot. Elle alloit de la rue de la Jussienne à la rue Montmartre. Ce n'avoit été longtemps qu'une Cour des Miracles.

les murs saint Martin, où sont encore logez les Sieurs Rotelet et Briquet, marchands Hollandois[1], qui ont un grand assortiment des plus beaux Chevaux de Carosse.

Il y a plusieurs Selliers Carossiers, qui tiennent dans leurs Chantiers des Carosses tous faits et des Chaises montées; par exemple, les Sieurs Gervais et Vignard, rue saint Martin; Bailleul et des Moulins, rue des vieux Augustins; Stoquet, dans l'enclos de la foire saint Germain[2]; Moreau, rue Mazarini; le Roux, rue des petits Champs; Treverger, rue de Berry; l'Amiral, au petit Marché; Marceau, rue des quatre Vents; la Ville, rue de Tournon; Poivret, rue de Taranne; la Place, rue de l'Esgoust, etc.

Plusieurs Boureliers sont renommez pour les Harnois de la plus grande propreté; par exemple, les Sieurs Barbier, rue Coquilliere; Miquelet et Langlois, rue de Seine[3], etc.

Les beaux et magnifiques Carosses de louage pour les Princes, Ambassadeurs et grands Seigneurs etrangers, se trouvent chez les Sieurs Dalençon[4], rue Mazarini; Dauphiné et du Puis,

1. Je crois qu'il faut lire Béquet, ce qui seroit une légère altération du nom hollandois Becker. Le marquis de *la Femme d'Intrigue*, comédie de Dancourt, jouée en 1692, parlant de ses dettes (acte III, sc. 10), dit ce qu'il doit « à Jame et à *Béquet*, tant en chevaux de selle que de carrosse. »

2. « Il y a un grand nombre de carrossiers qui ont leurs magasins dans l'enclos de la foire Saint-Germain. » Edit. 1691, p. 51.

3. Liger, p. 385, en indique aussi rue Saint-Antoine.

4. « Et chez la veuve Chavanon.... » Edit. 1691, p. 51. On y voit aussi indiqués : « Champot, rue de Seine, et Ferrat, rue des Boucheries, » qui ne se trouvent pas ici.

rue du Four saint Germain; Clovet, rue des vieux Augustins; David et l'Escuyer, rue de Seine; et Guérin, rue des Boucheries saint Germain[1].

La veuve le Roux, derriere l'Hotel de Salé[2], a aussi de très beaux Carosses de louage[3].

Les Remises où l'on tient d'ailleurs des Carosses de louage au mois, à la journée, sont encore rue Mazarine, rue des vieux Augustins, rue des Boucheries saint Germain, rue des Petits Champs, rue de Hurepoix, rue Gît-le-Cœur, rue des grands Augustins, rue de Bussy, etc.[4].

1. Lister qui, étant à la suite d'un ambassadeur, le comte Portland, crut pouvoir prendre une de ces voitures, en fut fort content : « Elles sont, dit-il, ch. II, bien dorées, ont de bons chevaux et des harnois propres. Les étrangers les prennent au jour ou au mois, sur le pied de trois écus d'Angleterre par jour, c'est-à-dire dix-huit ou dix-neuf francs à peu près. »

2. Il existe encore, avec sa principale entrée, rue de Thorigny. C'est aujourd'hui l'Ecole centrale. Il fut bâti sous Louis XIII par Aubert, fermier de la Gabelle du sel, ce qui lui fit donner par le peuple le nom d'hôtel Salé.

3. Cet article, dans l'édit. précédente, p. 51, est plus détaillé : « Il y a encore des magasins de carrosses rue Michel-le-Comte, vieille rue du Temple, derrière l'hôtel Salé; rue de Bussy, et rue du Four du faubourg Saint-Germain. »

4. Dans l'édition précédente, au chapitre XXXIII, consacré aux mêmes objets, sous ce titre : *Des Voitures parisiennes*, se trouvent d'assez curieuses différences, p. 50-51 : « Il y a des calèches attelées à vingt sols par heure, dans tous les temps du jour, sur le quay des Augustins, place du Palais-Royal, Croix du Tiroir, rue de la Ferronnerie, rue Mazarine et rue Saint-Antoine, devant les Jésuites. — Aux mêmes endroits, et en divers autres carrefours et places, on trouve des chaises à deux porteurs pour un écu par demi-journée, et des chaises à res-

On trouve des Mulets et des Littières à loüer chez M. Mariette, Capitaine des charrois de Monsieur, près la porte saint Jacques, et chez un Bourelier fort stilé aux équipages de mulets, à l'entrée de la rue de Richelieu.

Les Sieurs Rousseau, près la porte du Pont aux Choux[1] : Dole, vieille rue du Temple : Didier, rue des Fossez de Condé : et Jourdain, rue de Bourbon, font des Corps de Carosse qui resistent fort longtemps.

On trouve de bons ouvriers pour les Ressorts et Arcs de Carosses et de Chaises au petit Arsenal, rue de Limoge au Marais, rue des Gravilliers, porte saint Antoine, rue du Sepulcre[2] et enclos de la Foire St Germain[3].

sorts traînées par un seul homme, à un écu par jour, ou dix sols par heure. » — L'existence des carrosses à l'heure n'étoit encore que tolérée. Elle ne devint légale et privilégiée que par ordonnance du mois d'août 1698. Le tarif en fut alors plus élevé. On paya 25 sols la première heure, et 20 sols les autres. Les fiacres n'eurent plus alors le droit de stationner sur les places, réservées désormais à ces carrosses à l'heure. Ils redevinrent des voitures de remises qu'on ne pouvoit louer qu'à la demi-journée, au jour ou au mois. (*Traité de la Police*, t. IV, p. 441-442.)

1. Elle se trouvoit à l'endroit où la rue du Pont-aux-Choux débouchoit sur le rempart, et devoit son nom au pont-levis jeté sur le fossé, à quelques pas d'un marais planté de choux, comme un autre situé un peu plus en avant dans la ville, où croissoit l'oseille, avoit donné son nom à la rue de l'Oseille. La porte du Pont-aux-Choux s'étoit d'abord appelée porte Saint-Louis.

2. C'est aujourd'hui la rue du Dragon.

3. Cet article est différent dans l'édit. précédente, p. 59 : « Il y a un taillandier à l'Arsenal, un autre près Saint-Roch, et un troisième devant les Premontrez du faubourg Saint-Germain, qui font très-bien des arcs de carosses. » On y lit aussi, p. 51 : « les ressorts de la bonne trempe

Pour les Glaces de Carosse, voyez l'article des marchandises des Miroitiers.

On fait et on vend dans plusieurs boutiques et angards du Fauxbourg saint Antoine, des Chaises et Soufflets[1] à juste prix.

Les Courtiers qui font vendre et acheter toutes sortes d'équipages, sont les Sieurs de Mouy, rue Geoffroy Langevin : des Lauriers, rue du Four, près l'Hôtel Impérial : la Montagne, place Maubert : la Croix, cul de sac des quatre vents : Jurande et le Breton, rue Bourlabé : le Febvre, rue du petit Heuleu[2], etc.

Le nommé Loüis, logé devant les murs saint Martin, fait principalement le courtage des mules et mulets.

Les Sieurs Brie devant les Incurables; et Bouton, rue Git le Cœur, au Gallion, sont des

se font au même faubourg (Saint-Antoine), près la porte et rue de Charenton, devant les Filles angloises; » et, un peu plus bas : « on trouve de vieux arcs et ressorts de carrosses à l'épreuve, chez un grand nombre de dépesseurs (*sic*) du quai de la Mégisserie. »

1. Les *soufflets* étoient une sorte de chaise roulante à deux roues et fort légère, pour une ou deux personnes, dont le dessus de cuir ou de toile cirée se plioit ou se replioit comme un *soufflet*, suivant le temps. Louis XIV se servoit souvent d'une de ces petites voitures. (*Journal de la santé du Roi*, publié par M. Le Roy, 1862, in-8, p. 299.)

2. Pour la fin de cet article, il y a quelques détails de plus dans l'édit. de l'année précédente, p. 33 : « Jacques Jurande, rue Bourlabé, chez un maréchal, fait courtage de chevaux et d'équipages. Autant en font le Breton, même rue, à la Croix de Fer, le Febvre, rue du Petit-Huleu, Cavé, rue Geoffroy-Lasnier, et la Croix, rue du Cœur-Volant, près la foire Saint-Germain. »

particuliers qui ont de bons Remedes pour les maladies des Chevaux[1].

Entre les Marchands en réputation pour le même fait, sont les Sieurs Rabeau, rue de la Corne : du Gas, vieille rue du Temple : Mars, carrefour des trois Maries ; et Lafond, près l'Hotel d'Angoulesme.

La veuve Robillon, Carrossiere au fauxbourg saint Michel, nettoye parfaitement bien les Carosses et Chaises[2].

PASSETEMPS
ET MENUS-PLAISIRS.

Le Théâtre du Palais Royal[3], où sont representées les Tragedies, les Pastoralles et autres Piéces en Musique, est ouvert pour toutes les representations les Mardis, les Vendredis et les Dimanches, et encore les Jeudis, lors qu'il s'agit de Pièces nouvelles[4].

1. Du temps de Liger, c'est un nommé Prieur, rue aux Ours, qui étoit le plus expert de ces « médecins de chevaux, » comme il les appelle, p. 387.

2. « On trouve tous les dimanches et fêtes, dit l'édit. de 1691, p. 51, et encore tous les mécredis et samedis, des charrettes couvertes à la porte de Saint-Denis, qui mènent aux villages circonvoisins. — On trouve en tous temps aux environs du Pont-Royal, des batelets couverts qui conduisent où l'on veut à la descente de la rivière. » A la porte Saint-Denis le « passage du bois de Boulogne » doit son nom aux voitures qu'on y prenoit pour cette promenade.

3. L'Opéra, qui occupoit dans l'aile droite du palais, du côté où s'ouvre aujourd'hui la rue de Valois, la salle que Richelieu avoit fait bâtir pour les représentations de sa *Mirame*, et qui avoit ensuite servi de théâtre à Molière. C'est à sa mort que Lulli se l'étoit fait donner par le roi.

4. « Lors qu'une pièce commence à vieillir, le théâtre

Les Livres du sujet se vendent à la porte du Théâtre trente sols en paroles seulement, et en partition onze livres en blanc[1], et douze livres dix sols reliez[2].

M. Berrin, Dessinateur ordinaire du Cabinet du Roy[3], qui donne les Desseins de toutes les décorations, habits et machines des Opera, etc., demeure aux galleries du Louvre[4].

Les Comediens François qui ont leur Hotel rue des fossez saint Germain des prez[5], représentent tous les jours alternativement des Tragedies et des Comedies.

est fermé les jeudis. On paye à la porte un louis d'or pour les places des premières loges, un demi-louis pour celles des secondes, et trente sous pour celles du parterre et du second amphithéâtre. » Edit. 1691, p. 8.

1. C'est-à-dire brochées.

2. « Un louis d'or reliez en basane, ou douze livres dix sols reliez en veau, » p. 9.

3. Jean Bérain, qui eut de son temps une si grande réputation, que l'on ressuscite un peu dans le nôtre. C'est pour ses décorations de théâtre que Mariette (*Abecedario*, t. I, p. 119) fait surtout son éloge : « Jamais il n'y eut, dit-il, de décorations de théâtre mieux entendues, ni d'habits plus riches et d'un meilleur goût que ceux dont il a donné les dessins pendant qu'il étoit employé pour l'Opéra, c'est-à-dire pendant presque toute sa vie. » La maquette de sa décoration du 5e acte d'*Armide*, en 1686, figure en ce moment à l'exposition théâtrale de l'Exposition universelle. On a de lui un recueil in-fol. de 99 planches d'ameublement : *Ornements inventez* par J. Bérain.

4. Il y mourut le 26 janvier 1711 : « Il a un cabinet fort curieux, dit Brice, où l'on trouve avec des tableaux rares une quantité très-grande de dessins, entre lesquels les siens ne sont pas la moins belle partie. »

5. Aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie, nom qui lui est venu de ce théâtre même, qui, du reste, existe encore en partie au fond de la cour de la maison qui fait face au café Procope. On y emmagasine des papiers peints. Ce fut l'atelier de Gros.

Les Comediens Italiens, représentent les Dimanches et les jours que le Theatre de l'Academie Royale de musique est fermé, sur leur Theâtre de l'Hotel de Bourgogne, rue Mauconseil[1].

Messieurs Baraillon pere, fameux Tailleur pour les habits de Theatre[2], et M. son fils pour les masques et autres choses necessaires pour les Ballets et Comedies, demeurent ruë saint Nicaise[3].

Les Sieurs du Creux, au bout du pont Notre Dame, et Boille, rue du Colombier saint Germain, vendent aussi des Masques de Theâtre et de Carnaval[4].

Mademoiselle Poitiers, vis à vis les Quinze-Vingts, rue saint Honoré, fait des Coëffures en cheveux pour les Balets et Opera.

Les Sieurs Frangeon et la Croix, Brodeurs des Habits pour les Balets du Roy, demeurent le premier rue saint Estienne, à la Ville neuve,

1. A l'endroit où, comme on sait, fut plus tard la Halle aux cuirs.

2. Jean Baraillon, qui avoit commencé par être tailleur de la troupe de Molière. Une sœur utérine de la comédienne Mlle de Brie étoit sa femme depuis 1673. Le fils, dont il est parlé ici après lui, étoit né de ce mariage. C'est lui qui, avec le chevalier d'Arvieux, avoit organisé la mascarade turque du *Bourgeois gentilhomme*, en 1670. D'après un compte retrouvé par M. Campardon, il n'y avoit pas fourni moins de cent trente-huit habits.

3. L'administration et ce qu'on appeloit « le magasin de l'Opéra, » s'y trouvoit déjà. Ils y restèrent jusqu'à la fin du règne de Louis XV.

4. Ducreux fit aussi les fournitures pour le *Bourgeois gentilhomme*. On voit par le compte cité tout à l'heure, et qui s'élève pour lui à 454 livres, que non-seulement il y fournit les masques, mais « les jarretières, perruques, barbes et autres ustenciles. »

et l'autre, rue neuve saint Denis, proche la porte.

Le Sieur Roussard, Plumassier du Roy, tient un grand magasin de Plumes pour les Balets et Tragedies, rue saint Honoré.

Messieurs Cossard et Guerinois vendent toutes sortes d'Etoffes or et argent pour les Balets, Opéra et Mascarades, ils demeurent ruë saint Denis, près le grand Châtelet.

Autant en fait, M. Harlier, ruë de la Coutellerie, qui fait et vend des Etoffes brodées or et argent.

Le Sieur du Vandiet, Sculpteur, pour la fabrique des Marionnettes et Mannequins, demeure rue de Hurepoix, près le pont saint Michel[1].

Le Sieur Careme, qui fait les Feux d'artifices de l'Hotel de Ville et de l'Opera[2], demeure rue Frementeau[3].

1. Il est appelé « Du Vaudiet » dans l'édit. de 1691, p. 49, et son adresse y est différente : « rue de la Huchette au Tambour. »

2. Denis Caresme, dont le père, Thomas Caresme, mort en 1688, avoit été « ingénieur des feux d'artifice de S. M. » Denis étoit concierge des basses cours du Louvre, ce qui explique son logement rue Fromenteau. Ses feux d'artifice figurés et colorés n'étoient pas que pour l'Opéra. Il en fit aussi pour la Comédie italienne. *V.* le *Théâtre* de Ghérardi, t. I, avertissement. Il mourut en 1700. Son père, qui logeoit au Marché-Neuf, faisoit non seulement des feux d'artifice pour le roi, mais pour la Ville. (*Bibliogr. des Mazarin.*, t. I, p. 388.) En cela, comme on le voit ici, il lui avoit succédé. Charles-Nicolas Guérin lui succéda à lui-même. (*Archives de l'Hôtel-Dieu,* t. 1, p. 130.)

3. Caresme est mentionné au chapitre XXXIX de l'édition de 1691, p. 59, mais sans qu'il y soit dit qu'il travailloit pour l'Opéra. « Le sieur Morel, » qui vient après, s'y trouve aussi. On lit de plus, à la suite : « le sieur

Le Sieur Morel, même talent, demeure rue de Tournon.

Le Sieur du Mont, place Maubert, montre les tours de Gibeciere[1].

On tient tous les Dimanches matin sur le quay de la Mégisserie, du costé du Châtelet, une espèce de marché d'Animaux vivans pour le plaisir; sçavoir, Lapins, Pigeons, Oiseaux de cages[2], Cochons d'Inde, etc.

La Demoiselle Guerin, rue du petit Bac[3], fait commerce de petits Chiens pour les Dames[4].

Moisy, qui a une boutique sur le Pont-Neuf, et une veuve qui en a une devant la Bastille, font des fusées pour les merciers et pour les particuliers qui en ont besoin. »

1. On s'en amusoit même chez le Roi. *V.* dans les *Mélanges histor.* de Michault, t. I, p. 16-19, l'anecdote d'un de ces prestidigitateurs qui, pendant une soirée de Versailles, escamota un verre énorme et le fourra dans les chausses un peu trop lâchées de ce pauvre abbé Genest, l'académicien.

2. Les oiseaux de cage étoient surtout le commerce de ce quai, le dimanche. Quelques-uns se payoient très-cher. Les serins, par exemple, qui étoient encore des oiseaux assez rares, montoient jusqu'au prix de deux cents livres. (Hervieux, *Traité des Serins de Canaries,* 1709, in-12, chap. XXIII.) Sous la Régence, les grandes dames en faisoient trafic. Après qu'on les avoit bien stylés chez elles, elles les envoyoient revendre sur le quai. (Lémontey, *Hist. de la Régence,* t. II, p. 319.)

3. « Près les Petites maisons. » Edit. de 1691, p. 33. — On l'appelle aujourd'hui, par interversion, petite rue du Bac.

4. C'est-à-dire les chiens de chambre ou de manchon. Les plus à la mode étoient encore à ce moment, quoique déjà un peu en baisse, comme on le verra plus loin, les chiens de Bologne, sorte de carlins, qu'on frottoit aussitôt nés d'esprit de vin à toutes les jointures pour les empêcher de croître. Ils se vendoient quelquefois fort cher. Tallemant (édit. P. Paris, t. III, p. 304) raconte qu'un

Les Boules de Buis et de Gayac à jouer, se font en perfection par le Sieur Baudry, Tourneur, rue du petit Lion, et par un autre Tourneur de la rue Troussevache.

Les Epiciers Orangers de la rue de la Cossonnerie, font venir des Boules de Marseille qu'ils donnent à fort grand marché.

Les Jeux d'Echets et Triquetracs se font et se vendent chez les Tablettiers du Marché Neuf et de la rue des Assis.

Les Academies de Jeux de Cartes ont été defendues, et on ne joue publiquement dans les Jeux de Paume qu'au Billard [1].

extravagant d'italien, nommé Promontorio, en offrit un à la princesse Marie de Mantoue, pour cinquante pistoles à payer quand elle seroit reine. Elle accepta, et dix-huit mois après devint, contre toute apparence jusque-là, reine de Pologne. On comprend qu'elle paya alors gaîment les cinquante pistoles. L'espèce des chiens de Bologne s'est perdue, même à Bologne. (Valery, l'*Italie confortable,* p. 78-80.) Sur la fin du règne de Louis XIV, les chiens *Burgos* commençoient à les remplacer. Ils préludoient à la mode des chiens d'Espagne, ou épagneuls, qui date de la Régence. Entre eux et les bolonois s'étoient un instant glissés les chiens loups : « On ne carresse plus, lisons-nous dans la *Lettre italienne* déjà citée, que ceux qui ont le museau de loup et les oreilles coupées, et plus ils sont difformes, plus ils sont honorés de baisers et d'embrassements. »

1. La défense contre les jeux de cartes n'étoit sans doute pas aussi sévère quand avoit paru l'édition de l'année précédente, car voici ce qu'on y trouve, p. 49 : « On joue aux cartes et au billard dans presque tous les jeux de paume, qui sont en plus grand nombre au faubourg Saint-Germain qu'ailleurs. » — Les jeux défendus dans les maisons publiques ne pullulèrent que plus frauduleusement dans les particulières. C'est alors que l'on vit partout de « ces femmes brelandières » dont parle la *Xe Sat.*

Pour les fameux Maîtres de Dance et de Paume, voyez l'article des Nobles Exercices.

Pour les Joueurs d'Instrumens, voiez l'article de la Musique.

Le Sieur Alexandre Vauboam[1], rue des Assis, fait des Castagnettes en perfection.

JARDINAGES.

Monsieur le Marquis de Villacerf[2], Sur-Intendant et Ordonnateur des Batimens et Jardins du Roy[3], demeure rue de l'Egout, près la place Royale.

M. le Nostre, Directeur et Controlleur des

de Boileau, et que visoit l'abbé de Villiers dans une de ses *Epîtres*, 2e édit., p. 375, lorsqu'il nous rappelle

...... L'industrieux génie
Qui trouve par le jeu l'art d'avoir compagnie.

« — Eh ! dit Colombine dans l'*Avocat pour et contre*, acte III, sc. 7, ne pouvons-nous pas donner à jouer à la bassette, et vivre honorablement dans Paris, comme une infinité de gens aussi gueux que nous. » Il y eut jusqu'à des femmes de conseillers au Parlement qui tinrent ainsi des maisons de jeux. *V.* P. Clément, *la Police* sous Louis XIV, p. 340-341.

1. Lisez Roboam. C'est le même qui a été nommé plus haut, p. 211, comme « fabricant de guitares en perfection. »

2. Edouard Colbert, marquis de Villacerf, déjà mentionné plus haut, p. 124.

3. Il avoit eu cette place à la mort de Louvois, auquel il tenoit par sa mère, comme par son père il tenoit à Colbert. Il dut s'en démettre, en 1699, à la suite des trop longues malversations de Mesmin, « son commis principal, en qui, dit Saint-Simon, il se fioit de tout. »

Batimens et Jardins de Sa Majesté[1], demeure aux Tuilleries[2].

M. le Bouteux, neveu de M. le Nostre[3] et Directeur de l'Orangerie des Tuileries[4], demeure à l'Arsenal.

M. Molet, Jardinier ordinaire de Sa Majesté[5], demeure au vieux Louvre[6].

1. André Le Nostre, trop célèbre pour ses travaux à Versailles, à Trianon, à Saint-Germain, aux Tuileries, pour que nous ayons à parler de lui longuement.

2. Il y mourut, le 15 septembre 1700, à quatre-vingt-sept ans. Il s'y étoit fait, dans une de ses dépendances, une collection de tableaux de maîtres, de médailles, de porcelaines, etc., dont on peut lire la description au chap. IV du *Voyage* de Lister, et au commencement de la *Jeunesse de Bachaumont,* qui fut publiée en 1859 par les soins de Fréderic Lock, d'après un manuscrit de l'Arsenal, dans les premières livraisons du *Magasin de Librairie.*

3. Michel Le Bouteux, fils de celui qui avoit eu un si beau jardin, rue de la Madeleine, à la Ville-l'Evêque, où tout le monde pouvoit s'aller promener, comme on le voit dans le roman de Mme de Villedieu : *Mémoires de la vie de Henriette-Sylvie de Molière,* édit. de 1701, p. 110. On a du père : *Plans des bastiments et jardin de la Norville; Plan du jardin et château de Louvois; Plan du château de Presles, près Beaumont,* etc.; et du fils : *Plan et élévation du château de Villacerf,* toutes planches très-rares.

4. Il avoit de plus, en survivance, la conciergerie de cette Orangerie. (*Etat de France,* 1692, p. 498.)

5. Charles Mollet, fils de Claude Mollet, qui avoit été sous Henri IV, sous Louis XIII et dans les premiers temps du règne de Louis XIV, « jardinier ordinaire et dessinateur des plans, parcs et jardins des maisons royales, » et de qui l'on a un livre si curieux : *Théâtre des plants et jardinages,* etc., 1652, pet. in-4°. Un autre de ses fils, André, frère de Charles, qui est ici, avoit été maître des jardins de la reine de Suède, et avoit publié à Stockolm, en 1651, in-fol. : *le Jardin de Plaisir, contenant plusieurs dessins de jardinages, tant parterre en broderie, compartiments de gazon, bosquets et autres.*

6. Sa charge, qu'il transmit en survivance à son fils

M. Carbonnet, aussi Jardinier de Sa Majesté, demeure près saint Roch, tous trois après M. le Nostre, ont un grand talent pour les desseins de Parterres, de Bosquets, etc.

M. Balon, Directeur de la Pépiniere du Roule[1], demeure là même.

Il y a encore divers autres Jardiniers de grands Seigneurs, qui sont renommez pour les compartimens, par exemple,

Messieurs de la Saulsaye à l'Hotel de Condé : de Marne, rue de l'Egout près la place Royale : Godeau, près saint Roch à l'Hôtel de saint Poüange[2], etc.

Les Jardiniers qui sont exercez à la construction des cabinets et ornemens de treillages[3], sont

Armand, le 1er février 1692, étoit celle de « jardinier du Petit-Jardin parterre, qui est au-devant des fenêtres du Louvre. » Il étoit donc tout naturel qu'il logeât dans ce palais. Son père avoit demeuré tont près à l'hôtel de Matignon, et il avoit fait planter, vers 1606, sur la belie place, qui ètoit alors au-devant, « quantité de mûriers blancs. » (*Archives curieuses*, 1re partie, t. IX, p. 130.)

1. On sait que c'est de cette pépinière du Roule que le nom de la rue de la Pépinière est venu. Voici ce qu'on lit sur Balon qui la dirigeoit alors, dans l'*Etat de France* de 1692 : « M. Balon, qui est au jardin de la pépinière au Roule, établie en 1670, est directeur des plants d'arbres des maisons royales. » Noël de Morlaix, que Lister y alla voir (*V.* son *Voyage*, ch. X), fut le successeur de Balon à la pépinière du Roule.

2. Il s'ouvroit rue Neuve-des-Petits-Champs et devoit son nom au cousin de M. de Villacerf, le marquis Gilbert Colbert de Saint-Pouange, dont le fils eut, par mariage, en 1702, la principauté de Chabannais. La rue, qui fut percée de 1775 à 1777 sur l'emplacement de l'hôtel et de son jardin, prit ce dernier nom qu'elle porte encore.

3. On peut voir sur les estampes du temps, qui repré-

entr'autres Mrs de la Saulsaye[1] et Godeau ci-devant designez : Carpentier à l'Hotel de Lesdigüires[2], et au Fauxbourg saint Antoine : le Roux, rue de Pincourt : Hennetin, rue de la Muette[3] : et le Normand, rue de Montreuil.

Les Jardiniers qui font commerce de Fleurs, Arbres et Arbustes pour l'ornement des Jardins,

sentent des jardins, et dues pour la plupart aux jardiniers-artistes, qui en avoient dessiné l'ordonnance, quelles proportions monumentales on donnoit à ces treillages : « le grand avantage, dit Lister, qu'ils ont dans les villes, c'est, outre la beauté du travail, de cacher le vilain aspect des maisons voisines. » *Voyage à Paris,* chap. IX.

1. On a vu tout à l'heure qu'il étoit jardinier de l'hôtel de Condé. Il s'y étoit fort distingué, comme le prouvent les deux planches très-rares où sont figurés les treillages du jardin, à cette époque.

2. Lisez de Lesdiguières. C'étoit l'ancien hôtel que Zamet avoit fait bâtir sous Henri IV, rue de la Cérisaie, près du petit Arsenal, dont il n'étoit séparé que par une impasse. Il appartenoit alors à Françoise de Gondi, veuve du duc de Lesdiguières. Mme de Sévigné, dans ses *Lettres,* en vante la beauté, mais en regrette la trop grande solitude et le difficile accès. (Edit. Hachette, t. X, p. 374 et 467.) Les jardins surtout en étoient magnifiques. Carpentier qui en avoit la direction, et qui excelloit, comme on le voit ici, pour les treillages, ne les y avoit pas épargnés : « Celui du fond, dit Lister, étoit fort noble, et avoit coûté dix mille livres; un autre en avoit coûté six mille. J'en remarquai un plus petit, et, le seul que j'ai vu ainsi, tout en feuillage de fer peint en vert. »

3. Ou de *la Meute,* comme on l'appeloit en 1540, à cause de quelque maison de chasse. C'est dans cette rue, qui va de la rue de Charonne à celle de la Roquette, que Tamponnet, peut-être sur le même terrain, eut sous le premier Empire et la Restauration, ses admirables serres qui ne contenoient pas moins de cinq mille orangers de toutes tailles, et où l'on vit la première collection de *camélia.* (Dufey, *Memorial parisien,* 1821, in-12, p. 67.)

sont au Fauxbourg saint Antoine[1] : les Sieurs Julien et Guyot dit petit Claude, ruë de Pincourt : Chevalier, ruë des Amandiers : Tremel et Grebey, rue de la Raquette : le Breton, rue de Charonne : du Puis, Huby et Hely, ruë de Baffroy[2] : Gaumont Jacques et du Buisson, grande ruë du Fauxbourg : Marechal, rue saint Bernard, etc.

Et en divers autres quartiers de la Ville et des Fauxbourgs sont les Sieurs Thibaut fils, rue des Boullais : Baptiste, près les Invalides : Jacques, ruë de Taranne[3] : des Crochets, près la porte saint Martin : Besnard, Fauxbourg saint Laurent, etc.

Le Sieur Billette, Jardinier du Roy, dont la femme est Bouquetiere de Sa Majesté, a de très belles fleurs et de très beaux arbustes : mais il est ordinairement en Cour.

Le Sieur Baudouin, Jardinier Marager[4], près

1. *V.* sur ces floristes du faubourg, *le Mercure* d'avril 1721, p. 176, et celui de juin-juillet de la même année, 2e partie, p. 112.

2. Elle est adjacente à la rue de Charonne.

3. Le jardin de Morin, dont ce Jacques étoit peut-être le jardinier, se trouvoit rue Taranne, derrière la Charité. C'étoit un des plus célèbres de Paris pour les plantes rares. Le premier *filaria,* dit Sauval, t. III, p. 4, y fut planté.

4. C'étoit l'ancien mot, que celui de « maraîcher » remplaça. Jaubert l'emploie encore dans son *Dictionnaire des arts et métiers,* t. III, p. 49. La Quintinie avoit cependant consacré l'autre depuis longtemps, avec une simple différence d'orthographe, dans son livre sur *Les jardins,* préface, p. XVII. Distinguant ceux qui s'occupent d'arbustes et de fleurs de ceux qui s'occupent de légumes, il dit : « les uns qu'on nomme simplement jardiniers, les autres qu'on nomme maréchais. »

la Barriere des Incurables[1], cultive toutes sortes de Fruits et de Legumes precosses avec un succez merveilleux.

M. Tournesol[2], demonstrateur au Jardin du Roy, entend particulierement la culture des plantes medecinales[3].

Aussi fait un des Pères Minimes de la Place Royale.

On trouve chez les Provençaux, au cul de sac de saint Germain l'Auxerrois[4], rue de l'Arbre sec, des Orangers, des Citronniers, des Jasmins,

1. Il est singulier que Blegny n'ait cité ici que ce « marager » de la barrière des Incurables ou de Sèvres. Dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Martin, où affluoient les fleuristes, ils étoient, eux aussi, en nombre, et cela depuis longtemps. Dans *les Registres criminels du Châtelet* (1389-1392), il est parlé, t. II, p. 252 et 522, des marais qu'ils cultivoient et des gardes qui les préservoient contre les maraudeurs. Charles V avoit protégé cette culture de la banlieue parisienne, et il en existe des preuves chez quelques descendants de ceux qu'il avoit privilégiés : « On conserve, dit M. A. Ysabeau dans un article reproduit par *le Salon littéraire* du 21 août 1843, p. 12, on conserve avec soin dans plusieurs familles de maraîchers — les Dulac, Deberg et autres — des chartes de Charles V, concédant aux ancêtres de ces familles des marais, à la condition de les dessécher pour les convertir en jardins. Depuis cinq siècles, les familles désignées sur ces chartes n'ont pas cessé d'exercer de père en fils, sans interruption, la profession de jardinier. »

2. Lisez Tournefort. C'est le célèbre botaniste-voyageur, qui étoit professeur au Jardin Royal depuis 1683, et de l'Académie des Sciences depuis un an seulement. Lister le vit souvent, et parle beaucoup de lui dans son *Voyage*.

3. Il combinoit, en effet, la botanique et la médecine, comme on le voit par son *Traité des matières médicales*.

4. Il est derrière le chevet même de l'église, et il prit alors pour le garder jusqu'à présent le nom de ces *Provençaux* qui y faisoient leur commerce.

des Mirthes et des oignons de Tubereuses, de Narcisses de Constantinople, de Hiacinthes Orientales, de Lis Alphodelles, de Martagons Pomplions, etc.

Les Mercredis et Samedis on tient sur le quay de la Megisserie, une espece de marché franc pour les fleurs, arbres et arbrisseaux[1]; où l'on trouve d'ailleurs des graines de choux-fleurs, et des cardons d'Espagne.

Les Jardiniers d'Orléans qui apportent tous les ans à Paris vers la fin de Septembre, une fort grande quantité d'arbres fruitiers à hautes et basses tiges, logent pour la plûpart grande rue du Fauxbourg saint Antoine, au Nom de Jésus et aux deux Clefs[2].

On peut d'ailleurs en tous temps trouver un grand assortiment d'arbres fruitiers chez les Sieurs Le Faucheur à Bagnolet, et Robineau au Menil-Montant.

1. Ce marché aux fleurs s'étoit d'abord tenu à l'Ile-Saint-Louis, « le long du quai Bourbon, » dit Sauval, qui en vit la fin. On l'appeloit « la foire aux oignons, » à cause des fleurs à oignons dont on y faisoit surtout le commerce. « Tous les ans, dit Sauval, t. II, p. 662, on voit ce qnartier, tout couvert qu'il soit de maisons, se métamorphoser en nn instant, et devenir un jardin fleuri, bien varié, et qui sent si bon que l'air en est tout embaumé. »

2. Il y avoit déjà plus d'un siècle qu'on avoit fait à Orléans de grands progrès dans la culture des jeunes arbres fruitiers, forestiers et d'agrément. A la fin du dernier siècle, on n'y évaluoit pas à moins de 200,000 le nombre des pieds d'arbres qui s'y vendoient sur place, ou qui s'y exportoient à Paris ou ailleurs, chaque année. Les *forestiers* étoient surtout fournis par les faubourgs Saint-Marc et Saint-Vincent, et les arbres à fruit ou d'agrément par le faubourg Saint-Marceau, où cette culture s'est maintenue et même étendue.

Le Sieur de la Forest, concierge de la Samaritaine[1], fait des Pompes et autres machines pour l'elevation des eaux.

Ruë saint Pierre, du coté de la rue Montmartre, on fabrique une sorte de pompe industrieuse qui n'est pas d'une grande depense, et au moyen de laquelle un seul homme peut elever sans peine et sans effort huit ou dix muids d'eau par heure, l'Inventeur offre d'en faire la demonstration aux curieux, aussi bien que des Orloges et Cadrans pour les vens, au soleil et à la lune, qu'il fabrique d'ailleurs pour la commodité du public.

Pour les livres de Jardinages, voyez l'article du commerce de Librairie.

Le Sieur le Febvre, sur le quay de la Mégisserie, a un grand assortiment de graines et oignons de Jardins[2].

On vend des pots de terre à ances bronzez et dorez pour l'ornement des Jardins, chez le Sieur du Vivier, grande rue du Fauxbourg saint Antoine, à l'entrée de laquelle on vend d'ailleurs des caisses peintes en fayances.

Chacun peut faire fabriquer à son gré des

1. La Samaritaine, sur le Pont-Neuf, étant considérée comme Château Royal, avoit un concierge, comme nous le voyons ici, et un gouverneur.

2. Lister, ch. X, *ad finem*, nous parle de ce M. Lefebvre « le marchand de graines, » qui avoit, en outre de sa boutique du quai, où le même commerce se fait encore, un fort beau « jardin fleuriste. » Ses tulipes étoient particulièrement superbes : « Il en avoit, dit-il, une grande et belle collection, beaucoup de panachées et d'une grande variété. »

pots de fayance pour les Jardins à la Fayancerie de saint Cloud.

Ceux qui sont emaillez en violet et tachetez de blanc, viennent de la Fayancerie de Roüen[1].

TAPISSERIES[2]
ET MEUBLES ORDINAIRES.

Il y a un magasin de Tapisseries de Flandres[3], rue du petit Lion[4], et un autre pour les Tapisseries de Beauvais[5], rue de Richelieu.

Les Marchands Forains qui negotient les Tapisseries d'Aubusson[6], sont rue de la Huchette et aux environs.

M. Dansvüiche[7], carrefour sainte Opportune,

1. Il sera parlé plus loin de cette fayencerie, ainsi que de celle de Saint-Cloud.

2. Le Sicilien, dont la lettre sur Paris fut traduite dans le *Saint Evremoniana*, s'étonna de voir des tapisseries partout, sur les murailles des chambres. « C'est un usage général, dit-il, comme en Italie de les embellir par des sculptures. »

3. Tapisseries de haute lisse — c'est-à-dire faites sur un métier perpendiculaire — et à personnages ou à verdures. Les ouvriers flamands que Henri IV avoit fait venir en 1603, avoient perfectionné ce genre de fabrication aux Gobelins, où ils avoient été établis.

4. « Derrière l'hôtel de Bourgogne. » Edit. 1691, p. 35.

5. « Au milieu de la rue de Richelieu. » *Id.* — La manufacture de Beauvais étoit une création de Colbert, en 1660. Les ouvriers flamands, qu'il y avoit établis, y travailloient en haute lisse comme aux Gobelins.

6. Elles étoient de basse lisse, c'est-à-dire faites sur un métier horizontal. Fabriquées par des femmes, et avec des laines moins fines, le bon marché en rendoit le débit bien plus général que celui des tapisseries de Beauvais. Le tarif des douanes de 1664 et années suivantes le prouve.

7. Son nom est écrit « D'Answihc » dans l'édit. précéd. — C'étoit certainement un flamand.

fait commerce en gros de Bergames[1] et Tapisseries de Rouen, façon de Hongrie[2].

Les Tapisseries Bergames, Damas-Caffart[3], petites Etoffes, Satin de Bruge[4], Taffetas des Indes et diverses etoffes à faire du meuble, se vendent en détail et en diverses boutiques et magasins près l'aport de Paris.

Les Marchands Tapissiers renommez pour les meubles magnifiques, sont entre plusieurs autres Messieurs Bon l'ainé, Tapissier du Roy, rue Tictonne; Bon le cadet, Tapissier de Monsieur, rue aux Ours[5]; Barelle, à Luxembourg; Mon-

1. Les bergames étoient un mélange de laine et de bourre de soie que l'on teignoit ordinairement en gris ou en rouge.

2. On en faisoit aussi à Paris. Elles étoient fabriquées avec de la tonture ou *tontisse* de laine. C'est de là que les premiers papiers peints, qui remplacèrent les tapisseries, en les imitant de leur mieux, furent appelés des papiers-tontisses.

3. Sorte de damas, dont la trame étoit de fil, et les chaînes de soie. C'étoit une étoffe « légère, commode et de grand débit, » qu'en 1604, un marchand de Troyes demanda au Roy de fabriquer dans son pays avec privilége. (*Archives curieuses*, 1re série, t. XIV, p. 232.)

4. Sorte de damas-caffart, mais avec une rayure différente, et qui se rapprochoit aussi beaucoup du *satin de Chine*. Le marchand de Troyes, cité dans la note précédente, demanda aussi à fabriquer de ces satins de Bruges, en 1604.

5. « Les sieurs Le Bon frères, fameux tapissiers, demeurant rue aux Ours et rue Platrière. » Edit. 1691, p. 36. — Leur vrai nom étoit, en effet, Le Bon. C'est ainsi que l'aîné, Louis, est nommé dans l'*Etat de France* de 1692, p. 179 et 682, en qualité de tapissier du Roi pour le trimestre d'avril, et de tapissier ordinaire du duc de Bourgogne. Coulange le nomme dans sa chanson sur *Un vieux lit de famille,* p. 72 de son Recueil, mais c'est Bon qu'il l'appelle pour la mesure du vers :

tonnet, Cellier et Mendron, rue Michel le Comte[1]; Bernier et Malet, rue des Bourdonnois, etc.

Messieurs Cussy aux Gobelins, Boulle aux galeries du Louvre[2], le Febvre, rue saint Denis

Autant de modes que d'années,
Aujourd'hui le tapissier Bon,
A si bien fait par ses journées
Qu'un lit tient toute une maison.

Ces énormes lits des frères Le Bon étoient célèbres. *V.* le *Mercure galant*, t. III, p. 300.

1. C'est le fils de ce Mandron, tapissier comme lui, mais Vieille rue du Temple, qui créa chez lui le théâtre de société, d'où sortit Lekain. Mandron lui-même y jouoit « les rois ». V. une lettre de lui dans le *Journal de Paris*, 1er mars 1778, p. 238.

2. Il a beaucoup mieux l'article qu'il mérite dans l'édit. de 1691. Le voici avec celui qui le précède, et qui devroit aussi se retrouver ici : « les meubles d'orfèvrerie sont fabriquez avec grande perfection par M. De Launay, orfèvre du Roy, devant les galeries du Louvre. M. Boul, son voisin, fait des ouvrages de marquetterie d'une beauté singulière. » — Nous n'avons pas à nous étendre sur Charles-André Boulle, le merveilleux ébéniste du grand règne, que l'on connoît aujourd'hui par de si intéressantes notices, à commencer par celle de Mariette dans l'*Abecedario*, où il dit : « Ses meubles enrichis de bronzes magnifiques et d'ingénieux ornements de marquetterie sont d'un goût exquis, et la mode ne leur fait rien perdre de leur prix. » Il avoit le goût passionné des tableaux, des estampes plus encore, et des dessins. Il s'y ruina. En 1686, il étoit déjà la proie de ses créanciers, et se trouvoit bien que le Louvre, où il logeoit, fut lieu d'asile. Louvois, furieux un jour de ce qu'il ne s'exécutoit pas assez vite pour quelques meubles de l'appartement du Dauphin, où il avoit déjà décoré un si admirable cabinet tout de glaces et de marquetteries, menaça de lui enlever ce refuge. Voici la lettre impitoyable qu'il écrivit à ce sujet, le 4 février 1686, à son agent La Chapelle : « Boulle promet à Mgr le Dauphin, depuis longtemps, quelques sièges, lesquels il n'achève point. Je vous prie de voir en quel état ils sont, et de lui dire que, s'il ne les achève, je le ferai sortir du Louvre, et le ferai

au Chesne vert [1], etc., travaillent par excellence aux meubles et autres ouvrages de marquetterie.

M. Marseille, ruë S. Denis, près la Sellette, vend des Tapisseries de cuir doré de Flandres.

Celles de France se fabriquent près la porte saint Antoine.

Les Cabinets [2], Bureaux, Biblioteques et autres meubles de placages [3], de noyers, d'ébène, de cedre, etc., sont fabriquez et vendus au Fauxbourg saint Antoine, à la porte saint Victor, rue neuve saint Mederic, rue Grenier S. Lazare, rue du Mail, etc.

Il y a sur la Ville Neuve un très grand nombre

mettre au For-l'Evêque à la discrétion de ses créanciers, et que je ferai faire son ouvrage par d'autres. » Citée par M. Rousset, *Hist. de Louvois,* t. III, p. 381. En 1704, la gêne de Boulle étoit encore plus grande et ses embarras plus pressants. Le Roi l'en sauva. (*Correspond. admin. de Louis XIV*, t. II, p. 843.) Le plus grand deuil de sa vie fut l'incendie de son chantier au Louvre, et la destruction par les flammes de la plus grande partie de sa collection, dans la nuit du 20 août 1720. Quoique déjà bien vieux, il eut assez d'énergie pour survivre. Il ne mourut que douze ans plus tard, le 1er mars 1732. Il avoit quatre-vingt-neuf ans et quelques mois. *V.* sur lui, dans *les Archives de l'Art françois,* par MM. de Chenevières et de Montaiglon, t. IV, p. 321-350, un travail qui résume à peu près tout ce qu'on sait sur lui.

1. Fils de Claude Lefebvre, dit Saint Claude, qui avoit travaillé comme tapissier chez Fouquet, à Vaux.

2. Richelet décrit ainsi, en 1688, dans son *Dictionnaire*, ces meubles, dont la mode revient : « Espèce d'armoire avec des tiroirs, faite d'ébène, de noyer ou d'autre beau bois, propre à serrer des hardes. » On en vendoit aux foires. Le Sganarelle de *L'Amour médecin*, act. I, sc. 2, veut donner à sa fille « un cabinet de la foire St-Laurent. » Dans le *Tarif des droits d'entrée*, etc., du 18 sept. 1664, se trouvent de curieux détails sur ces cabinets.

3. « Et de marqueterie. » Edit. 1691, p. 35.

de Menuisiers qui travaillent à toutes sortes de meubles tournez et non tournez[1].

Les Tapissiers-Fripiers qui vendent et loüent toutes sortes de meubles[2] faits, sont pour la plupart sous les pilliers des Halles, rue de la Truanderie, Montagne sainte Genevieve, Descente du Pont Marie, et[3] rue Grenier sur l'eau.

Le Sieur Quenel, rue des Bourdonnois, fait venir des Chaises de Jonc d'Angleterre[4].

Il y a plusieurs Argenteurs et Doreurs pour les meubles de fer rue Dauphine, rue de la Verrerie et Fauxbourg saint Antoine[5].

1. C'étoient des ouvriers du faubourg Saint-Antoine, que, sous Henri IV et sous Louis XIII, grâce à une exemption de taille et au droit de pouvoir travailler sans maîtrise, on avoit attirés dans ce quartier encore désert de la Ville-Neuve-sur-Gravois, c'est-à-dire de la butte Bonne-Nouvelle, rue Bourbon-Villeneuve — aujourd'hui d'Aboukir, — et rue de Cléry, etc., où, comme on sait, le même métier et le même commerce des meubles s'exercent encore.

2. Ces « louages de meubles » aux Halles sont gaîment tournés en ridicule dans une pièce du Théâtre Italien, *Le grand Sophy*, jouée en 1689 : « GROGNARD. Je ne sais à quoi il tient que je ne jette tous les meubles par la fenêtre. — MEZZETIN. N'allez pas faire cette sottise-là, s'il vous plaît, il faut que je les rende au fripier. Je ne les ai loués que pour deux heures. Allons, meubles, sous les piliers des Halles! (*Tous les meubles se plient et disparoissent.*) » *Théâtre* de Ghérardi, t. II, p. 158.

3. « Derrière Saint-Gervais. » Edit. précéd., p. 36.

4. « Les tourneurs qui vendent des chaises garnies de jonc et de paille, sont pour la plupart au Marché-Neuf, rue Grenier-Saint-Lazare et rue Neuve-Saint-Médéric. » *Id.* — L'usage ne s'en répandit pas chez nous, car lorsque Grosley alla en Angleterre au siècle suivant, il trouva ce genre de chaise excellent, et nous le recommanda, comme si l'essai n'en avoit pas encore été fait. Il a été plus heureux de nos jours. *V.* le curieux livre de Grosley, *Londres*, édit. de 1755, t. I, p. 238.

5. L'art. est plus détaillé dans l'édit. précéd., p. 36 :

Le Sieur Baudry, Tourneur, rue du petit Lion, fait et vend des Mortiers et Pilons de Boüis pour les officiers[1], d'une propreté particulière.

Pour les Tableaux et Meubles de la Chine, voyez l'article des Curiositez de cabinet.

Il faut neanmoins ajouter que les Sieurs Charpentiers et Bourgeois, quay de l'Ecole, peignent et vendent les portraits de la Cour en bordures[2] pour l'ornement des chambres et des salles.

Pour les Lits de Camps, Tentes et Pavillons, voyez l'article des Armes et Bagages de Guerre.

Pour le Linge, voyez l'article des Toilles et Dentelles de fil.

Les Sieurs Roügeot, vieille rue du Temple, et Landois, rue Neuve saint Honoré, ont une grande habitude à bien raccommoder et remettre en couleur les Tapisseries de haute lisse.

Les Tapisseries peintes sur du Bazin façon de haute lisse[3], se vendent dans un magasin prés les Quinze vingts.

« les argenteurs et doreurs, qui vendent des chenets, foyers, girandoles, vaisselles et autres ouvrages de fer et de leton dorez et argentez, ont leurs boutiques rue Dauphine et rue de la Verrerie. »

1. Lisez : les officines.

2. Nous dirions « en cadres. » Richelet dit en effet dans son *Dictionnaire :* « BORDURE, bois de menuiserie pour mettre un portrait ou une glace de miroir. »

3. On les peignoit aussi sur du coutil. L'abbé Jaubert en parle dans son *Dictionnaire des arts et métiers,* t. IV, p. 205 : « Ces autres tapisseries, dit-il, que l'on fait de coutil, sur lequel, avec diverses couleurs, on imite assez bien les personnages et les verdures de la haute lisse. » Il écrivoit cela en 1773, et ajoutoit que c'étoit une invention assez nouvelle. On voit ici qu'elle datoit de quatre-vingts ans au moins.

On vend des Coutils en gros au Bureau des Marchands Tapissiers rue saint Martin, et encore chez Messieurs Milon, même rue, et Prevost, près l'Hotel de la Monnoye.

CHAIR ET POISSON.

Pour le Bureau des Marchands-Bouchers, voyez l'article des Bureaux publics.

Les Boucheries de Paris qui sont ordinairement ouvertes sont près l'aport de Paris, place aux Rats[1], quartier des Quinze-vingts[2], marché du Temple[3], coin de S. Paul[4], porte S. Antoine[5], marché Neuf[6], montagne sainte Geneviève[7], place Maubert[8], Fontaine S. Severin,

1. Rue Saint-Jacques-la-Boucherie, près de l'impasse du Chat-Blanc. Sous Louis XV, cette boucherie de l'Apport-Paris appartenoit aux anciennes familles bouchères La Dehors et Saint-Yon. *Mercure*, mars 1739, p. 439.

2. C'est-à-dire en face des Quinze-Vingts, de l'autre côté de la rue Saint-Honoré, à l'endroit où se trouvoit la rue Jeannisson, qui, jusqu'en 1830, s'étoit appelée pour cela *rue des Boucheries*.

3. Il étoit où fut construite, en 1811, la rotonde du Temple, pour *la Halle aux vieux linges*.

4. Dans la rue Saint-Antoine même.

5. Du côté de la Bastille.

6. Dans la partie qui avoisinoit le pont Saint-Michel. C'étoit une des plus anciennes boucheries de Paris. Il s'y trouvoit, au-dessus de la porte, des sculptures qu'on disoit de Jean Goujon. On l'abattit au XVIII[e] siècle, et le Marché-Neuf en fut de beaucoup agrandi. Suivant la légende, les mouches n'entroient pas dans cette boucherie, et « les viandes, dit M. de Paulmy, s'y conservoient par conséquent beaucoup plus fraîches que partout ailleurs. » *Mélanges d'une grande Bibliothèque*, t. XLIII, p. 263.

7. Un peu au-dessus du collége de la Marche.

8. Auprès de la fontaine, qu'on y avoit depuis peu transférée de la place de Grève.

quartier S. Nicolas des Champs[1], rue Montmartre[2], rue Comtesse d'Artois, pointe saint Eustache; rue de Bussy, petit Marché, Croix rouge[3], et ruë des Boucheries saint Germain.

Dans toutes ces Boucheries, un Boucher seulement vend les jours maigres pour les malades.

En Carême, le détail de la viande de Boucherie, de la Volaille et du Gibier appartient à l'Hotel Dieu où se tient alors la principale Boucherie[4], mais on ne laisse pas de vendre de la viande pour les malades au profit de cet Hopital à la Boucherie du petit Marché saint Germain, à celle du marché du Temple, à celle de la place aux Rats, et à celle de la rue saint Honoré près les Quinze-vingts.

M. Thibert, Boucher de cet Hopital, demeure près l'aport de Paris[5].

1. Dans la rue Saint-Martin même.

2. Près de l'égout, c'est-à-dire à la hauteur à peu près du passage du Saumon.

3. Vis-à-vis la rue du Cherche-Midi.

4. La rigueur étoit telle sous Louis XV, pour cette observance du maigre en carême, que Servandoni ayant voulu, dans la pièce de *Léandre et Héro*, jouée pendant le carême de 1750, au théâtre des Tuileries, mêler un sacrifice à son spectacle, dut obtenir de l'Hôtel-Dieu la permission d'acheter la génisse et le veau, qui devoient y jouer les rôles de victimes. *V.* à cette date, l'*Inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu*, t. I. V. aussi *Rev. des Provinces*, 15 fév. 1866, p. 351.

5. Il étoit — nous l'avons déjà vu plus haut, note sur Le Coulteux — d'une des plus anciennes familles de Paris. Son nom, comme celui des Saint-Yon, des Legoix, etc., remontoit à l'époque du règne des bouchers et de Caboche. Il le savoit, et, de concert avec les représentants des autres vieilles familles bouchères, il en usoit pour se créer un privilége et un monopole sur tous les étaux de la grande boucherie — celle de l'Apport-Paris — et sur ceux du

Entre les Bouchers qui font de grosses fournitures à la livre pour les grands Seigneurs, sont à l'aport de Paris, Messieurs Boücher, Maücousin, Crochet et Tibert; au cimetiere saint Jean, Messieurs Charles de Liziere et Aubry; près saint Nicolas des Champs, Mrs Laval, Triplet, Laurent et la veuve Hotaüt; à la grande Boucherie saint Germain, Mrs Madelin, Cottard, Valet, Bricet et Gallier; à la rue Montmartre, M. Parisot; et montagne sainte Genevieve, Mrs Gaudron et le Lievre.

Les Detailleurs de Tripes et de Pieds de Moutons qui sont dispersez dans tous les quartiers, les achetent en gros tous les matins près l'aport de Paris.

Le Marché aux Bœufs et Moutons se tient à Sceau près le Bourg la Reine, les Lundis et Mardis; et celui des Veaux à Paris sur le Port de la Greve presque tous les jours et principalement le Vendredi [1].

cimetière Saint-Jean. (Depping, introduct. au *Livre des Métiers* d'Est. Boileau, p. LVI.) Le roi, pour en finir avec ce monopole de Thibert et des autres, en fit don à Mme de Montespan et à sa sœur Mme de Thiange. Ils résistèrent, et, en 1691, l'époque même où nous sommes, il en résulta un curieux procès, dont on peut lire, aux mss. de la Bibliothèque Nationale, les pièces et les factums dans la *Collection* Delamarre, n° 21,656, fol. 1-185.

1. Lister, tout anglois qu'il fût, ne trouva pas, sauf sur un point, la viande de Paris mauvaise : « le mouton et le bœuf, dit-il, sont bons, et valent à peu près les nôtres, sans les surpasser toutefois. Quant au veau, il n'en faut pas parler : il est rouge et grossier. Je ne pense pas, d'ailleurs, qu'il y ait pays en Europe, où l'on réussisse pour cet élevage aussi bien qu'en Angleterre. » (*Voyage à Paris*, ch. VI.) Quoique inférieure, cette viande

Le Marché de la Volaille, du Gibier[1], des Agneaux et des Cochons de lait se tient sur le quay des grands Augustins presque tous les jours[2], mais principalement les Mercredis et Samedis[3].

Les Rotisseurs fameux pour les grandes fournitures, sont les Sieurs Guerbois près la Boucherie saint Honoré[4], et Meüsnier rue du Temple,

entroit pour beaucoup dans la consommation, que la lettre du Sicilien, déjà citée, évalue ainsi, probablement avec plus de fantaisie que de vérité : « On dit que l'on mange à Paris, chaque jour, quinze cents gros bœufs, et plus de seize mille moutons, veaux ou porcs. » V. plus bas, note 3, sur les *offices de Vendeurs de veaux*.

1. La même lettre dit que la consommation du gibier et de la volaille étoit « prodigieuse. »

2. La consommation de la viande étoit telle, même à l'Hôtel-Dieu, qu'on y avoit dressé un tournebroche qui pouvoit en faire rôtir 1,200 livres à la fois. (*Inventaire des Archives hospitalières*, Hôtel-Dieu, p. 330.)

3. Il y avoit, pour ce marché, des « jurés vendeurs et conducteurs de volailles, » dont les jetons — le Cabinet des médailles en possède un de 1709 — sont des plus curieux. Ils représentent, au revers, Adam et Eve entourés des animaux de la création, et on y lit cette devise : *Proderit his pecus et volucer*, le troupeau et l'oiseau viendront à eux. — En 1694, on créa de nouveaux offices de vendeurs de veaux et volailles, qui produisirent, avec ce que rapporta en même temps « le traité des eaux et fontaines, » 4,536,400 liv. (Forbonnais, *Essai sur les Finances*, année 1694.)

4. C'étoit, en effet, un des plus renommés de Paris pour les bons repas. Il étoit du meilleur ton d'aller, comme on disoit, dîner chez La Guerbois, car c'est la femme qui étoit en réputation plus encore que le mari. *V.* ce que nous avons dit de ce cabaret dans notre *Histoire de la Butte Saint-Roch*, p. 126-128. Le nom de Guerbois, qui se trouve comme enseigne sur la boutique de quelques pâtissiers-traiteurs : rue Croix-des-Petits-Champs, rue des Saints-Pères, etc., est un dernier débris de cette renommée culinaire.

qui entreprend d'ailleurs les plus grandes Nopces et Festins avec beaucoup de réputation.

Entre les Charcutiers renommez, sont les Sieurs du Cerceaü rue de l'Arbre sec, pour les Jambons façon de Mayence; Robinot montagne sainte Genevieve[1] pour les Andoüilles; et de Flandres ruë des Barres pour les bons cervelats.

La foire du Lard et des Jambons se tient le Mercredi Saint ruë et parvis Notre Dame[2].

M. Fagnaült Ecuyer de cuisine[3] de Monsei-

1. « Devant le portail des Carmes de la place Maubert. » Edit. 1691, p. 27. Il y est, comme ici, nommé pour la façon des « bonnes andouilles. » Après lui vient, pour la même renommée, « la veuve Maheult, rue Montmartre. »

2. Il est parlé ainsi de cette foire du Parvis dans une mazarinade, *Suite de la révélation,* ou *le second oracle rendu par le Jeûneur du Parvis Nostre-Dame,* 1649, in-4°, p. 3 :

Dans ce Parvis, où l'on contemple
La face d'un superbe temple,
Jambons croissent de tous côtés,
Ainsi que s'ils étoient plantés.

Le Jeûneur de la mazarinade étoit une statue que l'on croyoit antique, et qui se trouvoit entre la fontaine du Parvis et la porte de l'Hôtel-Dieu. On l'appeloit ainsi parce qu'elle étoit seule à ne pas prendre sa part des monceaux de victuailles de la foire « au Lard et aux Jambons » du Parvis. « Oyez, » dit une autre mazarinade :

Oyez la voix d'un sermonneur,
Vulgairement nommé Jeûneur,
Pour s'estre vu, selon l'histoire
Mille ans sans manger et sans boire.

3. C'étoit le nom que prenoient la plupart des gens de cuisine dans les maisons princières. Chez le Roi, où le principal s'appeloit « Ecuyer-bouche, » il y avoit, rien que pour le cuisinier-commun ou du grand commun : douze écuyers, plus huit maîtres queux, et douze enfants de cuisine ou *galopins*.

gneur le Prince, fait de très excellentes andoüilles qu'il vend à des personnes de connoissance.

Le Sieur Olivet près la porte de Richelieu, fait un commerce particulier de Boudin blanc et de pieds à la sainte Menehoult.

Le Sieur Boursin Traiteur près la place des Victoires, est renommé pour le Boudin blanc[1].

On peut par le Messager de Blois recouvrer en hiver de très bonnes Andouilles et Langues de porc fourrées, et par celuy de Troyes des Langues de porc et de mouton fumées.

On trouve des Mortadelles d'Italie et des Saucissons de Boulogne[2], chez le Sieur Pilet Epicier grossier[3] rue de l'Arbre sec devant saint Germain l'Auxerrois.

On en trouve aussi quelque fois tout proche chez les Provençaux[4].

Le marché du Poisson d'eau douce pour la vente en gros, se tient au quartier des Halles à l'entrée de la rue de la Cossonnerie.

La vente en gros du poisson de mer se fait à

1. Au chapitre XXXIX, p. 59, de l'édition de 1691, il est aussi mentionné. On y trouve, de plus, l'indication de son enseigne : « Au Mont Sainte-Catherine, » ce qui prouveroit qu'il étoit de Rouen. — Les boudins blancs commençoient d'être une friandise à la mode, quoique ce ne fût guère que l'ancien « blanc manger » du moyen-âge, qui, suivant Didier Christol, dans sa traduction du *De obsoniis* de Platine, au chapitre *Jusculum album*, se composoit d'amandes et de blancs de chapons pilés avec de la mie de pain mollet, du sucre et du gingembre, etc.

2. C'est ainsi qu'on prononçoit Bologne.

3. Epicier en gros.

4. *V.* plus haut ce que nous avons dit sur eux et sur le cul-de-sac auquel ils ont laissé leur nom.

la Halle au Poisson[1] par les Officiers vendeurs de marée[2].

Passé huit heures du matin on ne trouve plus de Poisson de mer ni d'eau douce aux Halles, si ce n'est de la seconde main comme dans les autres marchez.

Les Marchands qui font commerce en gros de Morues et Harangs, sont M. Corrüe et la veuve de Coste rue des Prescheurs, et Mesdames Thibault, Levier, Estancelin et Ferrand sous les Pilliers des Halles[3].

Il y a des bateaux et boutiques de poisson sur la riviere entre le Pont neuf et le Pont au change, où l'on vend des carpes et brochets en gros.

Le Ton mariné se vend chez les Epiciers de la rue des Lombars et de la ruẽ de la Cossonnerie.

La Gelée pour les malades se vend en tous les

1. Il arrivoit par la voie du Nord, en traversant *le Val-Larroneux*, qui en prit le nom de faubourg et de rue Poissonnière. Il étoit apporté, comme on le voit dans les lettres-patentes enregistrées le 12 mars 1519, « tout de fresche pondeure, par les voituriers et chasseurs de marée, à chevaux, sommes et paniers. »

2. Comme aujourd'hui, ils vendoient à la criée. L'exposition du poisson se faisoit de trois heures du matin à sept heures. Le revers du jeton des marchands et jurés faisoit allusion à ces heures matinales. On y voyoit un coq, avec cette devise : « *Vigilantibus omnia fausta.* »

3. Voici les noms tout autres qu'on trouve dans l'édit. précédente, p. 61 : « Messieurs Gelée, rue Chanverrerie; De La Marche, rue des Prêcheurs; Iacinthe, rue Saint-Denis; et Regnauld, sous les piliers des Halles. » Levier, nommé tout-à-l'heure, et Gelée étoient de la famille de Regnard, enfant des Halles, comme on sait, et de parents qui étoient dans ce commerce. *V.* notre *Notice* sur lui.

quartiers de Paris chez presque tous les Traiteurs, et chez quelques Apoticaires, et encore aux Enfans trouvez parvis Notre Dame.

Les Hameçons qui servent pour la pêche à la ligne, se vendent chez les Chaisnetiers[1] du quay de Gesvre[2] et chez ceux de la rue saint Denis.

MARCHANDISES DE BEURRE

ŒUFS, FROMAGES ET LEGUMES.

Le Bureau des Marchands Fruitiers, Orangers, Fromagers, Beurriers, etc., est à présent au Cloître saint Jacques de l'Hôpital[3].

Les Jurez en Charge de cette Communauté[4], sont les Sieurs Ravenel l'ainé[5], ruë des Precheurs; Marié, place Maubert; Cheron et Ravenel le jeune, sous les piliers des Potiers d'étain.

1. Richelet dit à ce mot dans son Dictionnaire : « Ouvrier, qui fait des agrafes, et de toutes sortes de petites chaînes, pour pendre des clefs et des trousseaux, et pour attacher des chiens, etc. »

2. « Sous la galerie de Gesvres. » Edit. 1691, p. 112. On appeloit ainsi les boutiques en galerie couverte que le marquis de Gesvres, gouverneur de Paris, avoit fait construire sur le quai, qui porte son nom, vers 1642.

3. Rue Saint-Denis, au coin de la rue Mauconseil.

4. Ils n'étoient institués que depuis quelques mois. La déclaration royale qui les constituoit, en les réunissant à la communauté des fruitiers, orangers, beurriers, fromagers-coquettiers, est du 19 juin 1691.

5. Il est appelé Pierre Ravenel dans un arrêt du 9 juin 1694, confirmant la sentence du lieutenant de police, en faveur des marchands fruitiers, etc. « A l'encontre des nommez Val, sa femme, et autres soy-disant facteurs des marchands forains de beurre, œufs et fromages. »

Ceux d'entre les Maîtres de cette Communauté qui font commerce en gros, de Beurre frais et salé, Œufs et Fromage, sont lesdits Sieurs Chéron et Ravenel[1]; et encore les Sieurs Baron, rue de la Poissonnerie; le Clerc l'ainé[2], rue de la Cossonnerie; Maloüvrier, Roger[3], le Clere le jeune[4], Hüe, Guilbert, Samson ainé et Samson cadet sous les mêmes piliers, Bacquet ainé, Bacquet cadet, et Guilloü[5], rue des Precheurs.

Autant en font Mesdames Prignet, Bonvallet Alexandre et Prevost, rue des Precheurs.

Les Sieurs Bazin frères, rue Mondetour, qui font aussi commerce d'œufs[6], tiennent d'ailleurs grand magasin de Fromage de Brie, de Beauvais, de Marolle, de Pont l'Evêque et autres.

Autant en font les Sieurs du Tarre sous les mêmes Piliers, et Godeau[7] rue des Precheurs.

Sous les mêmes piliers jusqu'à neuf heures du matin, on trouve des païsans qui vendent en petits pains le beurre de Vanvre[8].

1. Sébastien Ravenel, d'après le même arrêt.
2. Jean Leclerc.
3. Nicolas Roger.
4. Julien Leclerc.
5. Jean-Baptiste Guillou.
6. Ils se vendoient surtout au détail, ainsi que les fromages et le beurre, « aux environs du Pilori. » Edit. 1691, p. 27.
7. Jacques Godeau.
8. Il étoit déjà très-célèbre, et le Roi en avoit son fournisseur particulier, Blaise Giu, « le seul, disoient les lettres du 16 mars 1668, par lesquelles lui étoit constituée sa charge de beurrier royal de Vanvres, le seul qui ait trouvé la perfection de faire du beurre de Vanvres, dans la

Le Beurre en pots et en tinettes d'Isigny et autres lieux, est encore commercé par les Epiciers de la rue de la Cossonnerie.

On peut recouvrer du Beurre de Bretagne de la Prevalaye[1] par l'entremise du Messager ordinaire.

Il en vient d'Isigny aussi de très excellent en petits pots, en hiver seulement, qui est commercé principalement par lesdits Sieurs Ravenel, Baron, Güilloü et la veuve Prunier.

Les Facteurs des marchandises cy-dessus qui vendent pour les Marchands forains[2], sont les Sieurs Val, Barthelemy, Ravenel et la Ramée, quay des Augustins, et encore lesdits Sieurs Baron, Ravenel le jeune, et Samson l'ainé cy devant nommez.

Les Facteurs pour la vente du Beurre de Normandie[3], sont les Sieurs Aüfroy, Hüe et Clicot,

bonté et excellence qu'il peut être. » Jal, *Dictionn. critique*, p. 214.

1. Les beurres d'Isigny et de la Prévalaye sont, on le sait, toujours célèbres.

2. Ce sont ces facteurs qui eurent, en 1694, un procès qu'ils perdirent, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avec la communauté des fruitiers. Val et Baron, dont les noms suivent, y avoient surtout été engagés.

3. Dans l'arrêt rendu pour le procès, dont nous venons de parler, sont nommés plusieurs « marchands de volaille, beurre et autres marchandises de la province de Normandie, » qui avoient pris partie pour les facteurs. Ce sont : Nicolas Duchemin, de Thorigny; François Laurent, de Saint-Lô; Michel Danton, marchand à Caen; Jacques Manninot, Jacques Savart, Michel Laurent, de Falaise; Nicolas Lemoine, Elie Poret, Antoine Guérin, Thomas Mane, Pierre Ponnier, Jean Benoist, Jean Martin, Henry Chertier, Geoffroy Germain, Pierre Du Moutier, Christophle Roussel, Marie Le Doux, etc.

rue Betizy; Levé, rue Tirechappe, et Prévost, rue de la Monnoye.

Les Legumes se vendent en gros les matins jusqu'à huit heures dans la rue de la Lingerie, et en détail dans tous les marchez[1].

A la decente du Pont Marie qui va au port saint Paul, il arrive bien souvent des Fromages de Brie qu'on vend en gros[2].

Pour les Fromages de Rocfort, voyez l'article suivant.

Les Fromages de Lorraine arrivent au Chariot d'or devant l'Abbaye saint Antoine, et en quelques autres hotelleries du même quartier.

1. « Les marchandises de bouche se trouvent en gros et de première main, de grand matin, aux Halles, où chaque genre de denrées a son département. — Passé huit heures dans les marchez et aux Halles mesmes, on n'a presque plus rien que de la seconde main. — Les herbages se vendent rue de la Lingerie et au coin Saint-Paul, où quelques jardiniers du faubourg Saint-Antoine s'arrêtent le matin, ainsi qu'au cimetière Saint-Jean, pour ne pas aller jusqu'aux Halles. » Edit. 1691, p. 27.

2. Il n'y a pas, surtout dans cette seconde édition, assez de détails sur les petits marchés de Paris. Liger, dans *le Voyageur fidèle*, p. 343-345, est plus complet. Il mentionne la place ou *petit marché du marais du Temple* — aujourd'hui marché des Enfants-Rouges, — « où l'on vend, dit-il, du beurre, des œufs, etc.; » le *petit marché Saint-Jacques*, près de la porte du même nom, où se fait le même débit, mais le mercredi et le samedi seulement; le *petit marché de la Croix-Rouge*, pour le lait, le fromage, le beurre, les légumes, et enfin — ce qui nous fournit une étymologie parisienne longtemps cherchée, — « la place appelée *la Pierre au Lait*, proche, dit-il, de l'église de Saint-Jacques-la-Boucherie. C'est un petit marché fort étroit, ajoute-t-il, où il va beaucoup de laitières. On y trouve aussi des œufs frais, du beurre et autres denrées de cette sorte. »

OFFICES DE FRUITERIES.

Il y a un grand nombre de Confiseurs rue des Lombards[1], et quelques uns ruë saint André, et rue saint Honoré près le Palais Royal, qui vendent en gros et en détail toutes sortes de confitures seches et liquides de Dragées, de Massepains, de Biscuits amers[2], etc.

On peut par le Messager de Dijon recouvrer deux sortes de Confitures exquises et inimitables; à sçavoir, des Prunes de Moyeux[3] et de l'Epine vinette[4].

Il y a un Patissier, rue Bailleul près la Croix du Tiroir, et un autre rue saint Nicolas au Faux-bourg saint Antoine, qui vendent en gros et à juste prix aux Officiers, Aubergistes et Limona-

1. Il en reste encore quelques-uns. La maison la plus célèbre par exemple, celle du *fidèle Berger*, y exista jusque dans ces derniers temps. Elle est déjà mentionnée par Roze de Chantoiseau dans son *Almanach général d'indication* pour 1773 : « Ravoisé, y est-il dit, rue des Lombards, au *Fidèle Berger*, confiseur très-renommé, etc. »

2. C'est-à-dire aux amandes amères, comme on le verra plus bas.

3. C'étoit une sorte de prune confite. Il en venoit encore beaucoup de Dijon, lorsqu'en 1741, Savary fit son *Dictionnaire du Commerce*. Le petit marquis, Louis-Provence de Grignan, se faisoit un grand régal de cette confiture; aussi Mme de Sévigné écrit-elle à Mme de Grignan : « Songez à vos moyeux pour Provence. » Lettre du 22 sept. 1675.

4. Il venoit de Dijon de l'épine-vinette en grappes confites et en pastilles : « J'ai cru me ressouvenir, écrit Voltaire à D'Argental, le 4 août 1777, qu'on faisoit autrefois des pastilles d'épine-vinette à Dijon, et j'en ai fait tenir une petite boîte à votre voisin (Thibouville). »

diers, des biscuits, des macarons, des craquelins[1], etc.

On trouve des Biscuits, des Macarons, des Massepains, des Cornets, etc., chez tous les Patissiers de Paris, entre lesquels le Sieur de l'Etoile rue saint Antoine près les Filles sainte Marie, fait de très bons Biscuits d'amendes ameres.

Le Sieur Billard, rue Montorgueil, est renommé pour les Biscuits façon de Blois[2].

Les fruits en gros se vendent le matin à la Halle aux bleds depuis trois ou quatre heures jusqu'à huit.

Sur la Greve de l'Arsenal, vis à vis l'Isle Louvier, il arrive tout l'Eté et tous les jours aux mêmes heures, des batteaux de Fruits nouveaux venant de saint Seine et Route[3], qui sont vendus en gros par paniers aux Fruitieres qui font le détail.

Il arrive aussi frequemment des batteaux de pommes et poires venant de Normandie sur le quay de l'Ecole.

Les Vins Muscats et de Canaries se vendent en detail aux environs de la Croix du Tiroir[4].

1. Le craquelin étoit un gâteau rond à rebord, fait seulement à la farine et au sel, et *croquant* sous la dent. Il se faisoit surtout, comme on le voit ici, chez les pâtissiers des faubourgs, où de pauvres femmes s'en fournissoient pour les venir revendre en ville.

2. Savary, dans son *Dictionn. du Commerce*, 1741, in-fol., t. I, col. 965, dit encore : « le commerce des biscuits de Blois est très-considérable ; il s'en fait une assez grande consommation à Paris. »

3. C'est-à-dire de tous les pays riverains du fleuve, depuis Saint-Seine où en est la source.

4. Il y avoit là, depuis le règne de Louis XIII, des

Les Provençaux qui logent au cul de sac saint Germain l'Auxerrois, vendent en gros des Fromages de Rocfort, des Olives, des Anchois, du Vin de saint Laurent, des Figues, des Raisins, des Brugnons, des Amandes et autres fruits secs de Provence.

Autant en font les Epiciers de la rue de la Cossonnerie, qui vendent d'ailleurs des Capres fines, des Oranges et des Citrons de Provence, de la Chine[1] et de Portugal.

Messieurs Lion, rue de Truanderie[2], et Jourdan, ruë S. Denis, au cheval blanc[3], tiennent aussi magasin de fruits de Provence[4].

sortes de cabarets en sous-sol, où l'on ne buvoit pas d'autres vins. « Un jour, dit Tallemant, que notre Orphée — c'est le musicien Lambert — s'estoit laissé entraîner dans une de ces caves de vin muscat à la Croix du Trahoir, il en sortit la tête en compotes, etc. » (*Historiettes*, édit. P. Paris, t. VI, p. 199.) — Elles se trouvoient, rue Saint-Honoré, un peu plus haut que la rue de l'Arbre-Sec, au coin de laquelle se voyoit, comme on sait, la Croix du Trahoir.

1. Ces petites oranges, que nous appelons aujourd'hui des mandarines, étoient alors fort recherchées. Il n'y avoit qu'un demi-siècle que la culture en avoit commencé en Portugal, d'où elles nous venoient. C'est à cause de leur prix que, dans *l'Avare*, voulant mettre hors de lui son père Harpagon, Cléante lui propose pour sa collation des plateaux entiers d'oranges de la Chine. Tout ce genre de fruits étoit, du reste, à la mode, parce qu'il n'étoit pas à la portée de tout le monde : « les oranges et les citrons, dit *la Lettre italienne* déjà citée, tiennent le premier rang entre les choses qui se vendent cher, parce qu'elles viennent d'Italie et de Portugal, et ils sont plus estimez que les autres fruits : telle est l'inclination de l'homme, qui ne trouve bon que ce qui coûte beaucoup. »

2. Son adresse, dans l'édit. précéd., est « rue Jean de l'Epine, à l'enseigne de la ville de Tours. » Cette rue étoit près de celle de la Truanderie.

3. *V.* son art. plus bas, au chap. Epiceries.

Le Sieur Chaillou, rue de l'Arbre sec; de Rere, rue Dauphine, et Regnault au Jeu de Metz, sont renommez pour le bon Chocolat et pour le Caffé en graine et en poudre.

On vend un Traité curieux du Thé, du Caffé et du Chocolat, chez la veuve Nion, quay de Nesle[1].

Les Sieurs Huré, place Dauphine[2], et Letgüyüe, rue Dauphine, sont renommez pour les bons melons.

Le Sieur Luquet, rue saint Denis, devant la rue du petit Lion, fait et vend des carafons de liege fort legers et fort propres pour rafraichir les liqueurs à la glace[3].

Le Sieur Joubert, qui demeure au quartier de la Croix du Tiroir, rue des vieilles Etuves, à l'enseigne du Soulier d'or, vend des Olives et des Anchois[4] à juste prix pour les Cabaretiers et Aubergistes.

4. « On vend des Truffles, rue Serpente, au Messager de Toulouse. » Edit. 1691, p. 111.

1. C'est le traité cité plus haut à l'art. Librairie. Il est de Blégny, lui-même, qui ne manque jamais l'occasion de rappeler ce qu'il a fait.

2. Son article est plus curieux dans l'édit. précéd., p. 29 : « le sieur Huré, marchand de melons, à qui l'on peut avoir toute confiance en payant un bon melon ce qu'il vaut, a tous les ans sa boutique à l'entrée de la place Dauphine. »

3. On appeloit alors carafons les seaux qu'on remplissoit de glace pour y faire rafraîchir le vin en bouteilles. Il avoit été fort ingénieux d'y appliquer le liége à cause de sa porosité. C'étoit, avec une tout autre matière, le système des alcarazas espagnols, où cette porosité entretient la fraîcheur par l'évaporation. La glace, dans ces seaux de liége, qui, d'ailleurs, sont encore d'usage, se conserve plus longtemps que dans les autres.

4. On s'en fournissoit depuis longtemps à Nice, Cannes,

Il y a un magasin de Pistaches[1], rue Bourlabé, chez Madame Nave.

Pour le sucre et autres denrées domestique, voyez ci-après l'article d'Epiceries et denrées domestiques.

PANNETERIE ET PATISSERIE.

Entre les Patissiers renommez pour la patisserie, sont les Sieurs le Coq, rue de l'Université, quartier saint Germain[2]; le Hongre, rue saint

Antibes, etc. Olivier de Serres, *Théât. d'agricult.*, 1605, in-4°, p. 660, parle de « barrils d'anchoies (sic) » qui en venoient.

1. Les pistaches du Levant étaient en vogue depuis le XVI[e] siècle. *V.* A. Paré, Liv. XVIII, ch. 43. On en faisait d'excellentes dragées.

2. Dans la 1[re] édit., il est donné, p. 27, comme ayant « une grande réputation pour toutes sortes de patisseries. » Puis on lit à la suite : « Ainsi en est-il du sieur Flechmer, rue Saint-Antoine, au coin Saint-Paul, celuy-ci fait un grand débit de fines brioches que les dames prennent chez luy en allant au Cours de Vincennes. » — Les marguilliers de Saint-Paul, avec lesquels, en bon voisin, il s'entendoit, lui faisoient commander tous les pains bénits de la paroisse. Ils en avoient une part du profit, ou tout au moins une *paraguante,* comme on appeloit alors le pourboire. Marigny, après leur avoir dit, dans son poëme du *Pain Bénit*, qui parut en 1673, tout ce qu'il y avoit de scandaleux dans leurs exigences pour que le gâteau fût bien large, bien épais, « bien étoffé », ajoute :

Encor ne pouvez-vous souffrir
Que le pain que l'on doit offrir
S'achète ailleurs qu'en la boutique
De Fléchemer, qui pour l'argent,
Afin d'avoir votre pratique,
Se qualifie effrontément
De patissier de la fabrique.
Que son pain soit grand ou petit,
Il est selon votre appétit.

Antoine, près les Jesuites; Mignot, rue de la Harpe[1]; Berthelot, rue saint Louis du Palais; Luce, près les Bastons Royaux[2]; Sonnet, près saint Roch; Bouliet, rue des Déchargeurs; Gravier, à l'entrée de la rue saint Antoine; la veuve Langlois, à la Bazoche, rue saint André[3],

S'il vous donne une *paraguante*,
Et s'il fait bien boire Regnault,
Votre fabrique est fort contente :
L'offrande est faite comme il faut.

1. « Le sieur Mignot, rue de la Harpe, n'a pas seulement beaucoup de réputation pour la patisserie, mais encore pour toutes espèces de ragoûts, étant patissier traiteur. » Edit. de 1691, p. 28. — Voilà qui le venge de Boileau. C'est, en effet, le Mignot de la *Satire du Repas*, où il est donné, il vous en souvient, pour « l'empoisonneur » qui sait le mieux son métier. De notre temps, il eût fait au satirique un procès en diffamation. Il s'y prit, pour sa revanche, comme on s'y prenoit du sien. Il rendit satire pour satire. Cotin venoit d'en faire une contre Boileau, dont il vouloit aussi se venger. Ils s'entendirent ensemble, et, pendant plusieurs semaines, il ne sortit pas un gâteau de chez Mignot qui ne fût enveloppé du papier satirique de Cotin. Sa boutique, du reste, ne prospéra que mieux du mal qu'on en avoit dit : « Ce matin, dit Brossette, à la date du 22 oct. 1702, dans ses *Mémoires* sur Boileau, en passant dans la rue de la Harpe, l'on m'a montré la maison où Mignot, patissier et traiteur, tenoit autrefois sa boutique. C'est vis à vis la rue Percée. Un nommé Couterot tient la même boutique de patissier. Mignot a quitté sa profession en 1700, et il vit de son bien. » Il avoit eu surtout une grande réputation pour les biscuits (Vigneul-Marville, *Mélanges*, t. III, p. 291).

2. Cabaret de la rue Saint-Honoré, dont il sera dit un mot plus loin.

3. On y mettoit fort bien les levrauts en pâtés, si l'on en croit le procureur de la 3e *Satire* de Furetière. On m'a fait, dit-il,

On m'a fait un présent d'un levreau d'importance,
Que j'aurois plus gardé, n'étoit cette occurence;

et pour ce qui regarde les Biscuits, Macarons, Craquelins, Massepains, Cornets, voyez l'article precedent.

M. Prevost, Boulanger de Monsieur et de Madame[1], demeure près le Palais Royal.

Le Sieur Verité, Boulanger, près la Magdelaine[2], fournit Nosseigneurs du Parlement, et est fort renommé pour le Pain de Seigle et pour le Pain au lait[3].

Il y a plusieurs autres Boulangers renommez pour diverses sortes de Pains, par exemple, les Sieurs Dantan, près les Jacobins, pour le petit pain; de Lorme, rue aux Ours; et le Comte, au cimetiere saint Jean, pour le pain molet[4]; des

Si je le mangeois seul j'aurois quelque remords;
J'ai dit qu'on luy fît faire un brillant juste au corps
Et l'ai fait envoyer exprès *à la Bazoche*.
Il fait plus de profit en pâte qu'à la broche.

1. Dans l'*Etat de France* pour 1692, p. 774, c'est Jacques Converset qui est indiqué comme boulanger de la maison de Madame. Pour celle de Monsieur, p. 736, l'indication manque.

2. En la Cité.

3. Ces « pains au lait » étoient spéciaux aux boulangeries dites « de petits pains, » et ils y avoient des noms particuliers suivant leurs formes. On les appeloit *pains à la mode, pains de Ségovie*, et encore *pains à la Montauron*, mais ce nom avoit à peu près passé pour faire place à un autre, comme on le verra plus loin. Fagon avoit défendu au Roi l'usage de ces pains au lait. (*Journal de la Santé*, p. 211, 223.)

4. On l'avoit aussi appelé *pain à la Reine*. Comme il y falloit plus de levure qu'aux autres et qu'il n'étoit pas ainsi réglé selon les lois de la médecine, la Police ne l'avoit d'abord que toléré (O. de Serres, p. 822). En 1688, il faillit être tout à fait défendu à la suite d'un procès entre les Boulangers et les Cabaretiers, dont nous avons ailleurs donné longuement le détail. V. *Le Roman de Molière*, p. 191-227.

Monceaux, rue de Tournon, et le Comte, rue Galande, près la place Maubert, pour différentes sortes de Pains[1].

La veuve Ronay, rue saint Victor, fait un pain de table excellent de toutes farines, qu'on nomme Pains à la Joyeuse[2].

Il y a dans la Cour des Quinze-Vingts plusieurs Boulangers qui font un Pain de menage[3] de toutes farines qui est trouvé d'un bon goût.

Le Boulanger qui fabrique le petit pain de

1. Presque tous étoient fort grands, comme notre *pain Jocko*, dont le nom est une altération de celui du *pain Coco* du Languedoc. Le Sicilien, dont nous avons déjà cité la lettre, s'étonne de ces pains énormes, et il en parle avec une exagération amusante : « le pain est bon, il est blanc, bien fait, dit-il, et un seul pain est quelque fois si grand qu'il suffit pour rassasier une semaine entière pendant plusieurs jours; ce qui a fait dire à un plaisant que si cette manière de faire de grands pains eût été dans la Judée au temps du Messie, les cinq mille Juifs qui furent rassasiés se seroient plutôt étonnés du four que du miracle. » — Le plus grand étoit le *grand pain bourgeois*, dont Jean Alassin avoit obtenu le privilège en juin 1649, et qui avoit fini par être accepté, malgré l'opposition des boulangers et surtout des meuniers. C'étoit un pain bis-blanc, qui se distribuoit au poids en échange du blé (*Bibliog. des Mazarinades*, t. I, p. 411-412). Une brochure in-4° de 7 pages et rarissime contient sur cette spéculation de boulangerie populaire des données curieuses : *Tarif des droits que l'entrepreneur du Magasin de grand pain Bourgeois, estably dans la rue des Rosiers au petit hôtel d'O, a costé de la vieille rue du Temple, prend tant pour le déchet ordinaire de la farine au moulin ou ailleurs que pour les frais dudit moulin et de la fabrique ou du cuisson* (sic) *du pain.*

2. C'est un souvenir du règne de Henri III, où, après les noces du duc de Joyeuse avec la sœur de la Reine, tout fut « à la Joyeuse » dans Paris, même le pain.

3. Cette expression « pain de ménage » est déjà dans le *Théatre d'agricult.* d'O. de Serres, 1605, in-4°, p. 824.

mouton pour les enfans[1], demeure rue de Seine, quartier saint Germain[2].

Le Sieur Ozanne, rue de Guenegaud, est renommé pour le pain Paget[3] et pour une sorte de pain façon de Gonesse[4].

1. Le *pain-mouton* étoit une sorte de petit pain saupoudré de grains de blés que les valets étoient chargés de donner aux enfants pauvres, quand venoient les étrennes. Il différoit beaucoup — sauf par le nom — du *pain de mouton*, qui se faisoit avec du beurre, du fromage, et de la pâte, et n'étoit guère plus grand, dit Richelet, qu'un écu d'argent. On le donnoit aussi aux enfants « un peu devant et un peu après le jour de l'an. » L'abbé de Marolles a parlé dans les notes de sa traduction d'*Athénée,* 1680, in-4°, p. xxxix, où certes l'on ne l'attendoit guère, d'une femme qui fut célèbre en son temps, par le débit qu'elle faisoit de ces petits pains, en criant par les rues : « à mes petits pains de mouton, Mesdames ! »

2. Dans l'édit. précéd., p. 62, son adresse est « rue des Mauvais Garçons, » celle du faubourg Saint-Germain, sans doute, près de la rue de Seine.

3. C'étoit, croyons-nous, le pain à la Moutauron, avec un nom plus nouveau, mais déjà ancien lui-même. Jacques Paget Du Plessis, d'abord maître des requêtes, puis intendant des finances, avoit fait fortune en s'arrangeant avec les partisans, lorsque Moutauron, un de ceux-ci, avoit sombré après quelques années de la plus grande magnificence, qui lui valut, comme on sait, la dédicace de *Cinna.* Tout étant de mode, le pain à la Moutauron fut remplacé par le pain Paget, comme la fortune de Paget avoit succédé à celle de Moutauron.

4. On sait que le pain de Gonesse, qui devoit, dit-on, ses qualités à l'eau du pays, étoit celui qu'on préféroit à Paris, dont il formoit en grande partie l'approvisionnement. L'arrivage s'en faisoit deux fois par semaine, et il avoit sa halle particulière : « On ne prendra pas Paris, disoit Condé, suivant le cardinal de Retz, par des mines, comme Dunkerque, et par des attaques, mais si le pain de Gonesse lui manquoit huit jours. » Lister le trouva excellent et bien supérieur à celui de Paris. « Il est extrêmement blanc,

Le Sieur Jacques, rue saint Honoré, est renommé pour le pain biscuit qu'on mange avec les liqueurs.

Les Sieurs l'Esteuve, près saint Medard, et Adam, rue saint Denis, au Roy François[1], fabriquent des Fours pour le public.

Il y a plusieurs Paindepiciers rue Marivaux[2] et porte S. Denis.

MARCHANDISE DE VINS
ET D'APRESTS.

La Halle aux Vins[3] est à la porte saint Bernard, où il y a des Bureaux pour les droits du Roy[4]. On y trouve de bon et franc vin de Bourgogne chez le Sieur Compagnot.

Le Bureau des Maîtres et Gardes de la mar-

dit-il (chap. VI), ferme, léger et fait avec du levain. Il est ordinairement en pain de trois livres. » Le prix de trois deniers anglois la livre, qu'il donne ensuite, équivaut à trente-et-un centimes d'à présent.

1. C'est-à-dire Cour du Roy François, ancienne Cour des Miracles, qui n'a disparu que dans ces derniers temps, et qui devoit son nom à cette enseigne.

2. On les appeloit aussi « patissiers de pain d'épice. » Ils étoient peu nombreux à Paris, à cause de la concurrence de ceux de Reims.

3. Elle avoit été établie en 1662.

4. La porte Saint-Bernard, qui avoit la forme d'un arc de triomphe, datoit de 1674. Elle se trouvoit sur le quai de la Tournelle, un peu au-dessus du pont. On la démolit au commencement de la Révolution. Sous l'Empire, la Halle aux Vins, sa voisine, fut reportée plus haut, sur la plus grande partie de l'enclos de l'abbaye Saint-Victor, qu'elle occupe toujours. Les travaux d'installation commencèrent en 1811.

chandise de vin[1], est rue Grenier, sur l'eau, derriere saint Gervais.

Tout proche rue des Barres, M. Milon fait commerce en gros de Vins de Champagne[2].

Du nombre des douze Marchands de Vins du Roy[3], qui font les grandes fournitures en pieces et en bouteilles, pour la Cour, pour l'armée et pour le public, sont Messieurs Cresnay rue Notre Dame[4], de Bray rue de la Huaumerie,

1. Ils jouissoient des mêmes priviléges que ceux des six corps marchands, et ils pouvoient, comme eux, devenir échevins ou consuls. Ils avoient pour armoiries, depuis 1629, un navire d'argent à bannière de France, flottant avec six nefs autour, et une grappe de raisin en chef sur champ d'azur.

2. La mode n'en faisoit que commencer, et le plus souvent on ne l'appeloit que *Vin de Sillery* ou *Vin de la Maréchale*, à cause de la maréchale d'Estrées, à qui appartenoit le vignoble de Sillery, par lequel avoit préludé cette première vogue. Le Roi y contribua. Le vin de Champagne fut longtemps sa seule boisson. (*Journal de la Santé*, p. 211 et 350.)

3. Ils étoient, suivant l'*Etat de France*, p. 628, les premiers privilégiés suivant la Cour. On les appeloit « la Cave des Douze. »

4. Son enseigne étoit « à la Pomme de pin, » et c'est par conséquent son cabaret que doit désigner ainsi l'édit. précédente, p. 28 : « la Pomme de pin, derrière la Magdelaine. » Un autre, portant la même enseigne, indiqué aussi dans cette première édition, se trouvoit rue d'Orléans. — On sait que Crenet est, comme Mignot, assez maltraité dans *la Satire du Repas*, pour les mélanges « d'auvernat et de lignage » qu'il vendoit, dit Boileau, « pour vin de l'Ermitage. » Le reproche étoit, paroît-il, assez juste, d'après une anecdote que raconte Brossette; aussi Crenet ne réclama-t-il pas. Dancourt l'a mieux traité dans l'*Eté des Coquettes*, joué en 1690. On y chante à la fin :

Sans cadeaux et sans promenades
L'Amour les tient peu sous ses lois,

Bourdois au bout du Pont saint Michel, Petit rue des Petits Champs, Bourdois près l'aport de Paris, Morisson[1] rue de la Huchette, Darboullin rue Coquilliere[2], Tardiveau Fauxbourg saint Marcel, Hardon[3] rue Beaubourg, Triboulleau rue de la Mortellerie[4], Alexandre rue des Assis, etc.

Et du Nombre des vingt cinq[5] sont Mrs Groü Doyen, Avrillon près le Puits Certain, Coquart rue du Temple, Charles rue de la Huchette, Baron rue du Paon, Rousseau rue d'Avignon[6],

Et sans Crenet et la Guerbois
L'Amour n'a que des plaisirs fades.

1. Edme Maurisson, d'après l'*Etat de France*, p. 628.

2. Dancourt, à la scène IV des *Agioteurs*, joués en 1710, parle de sa veuve, qui lui avoit alors succédé : « SUZON... Vous irez de là chez Madame Darboulin, rue Coquillière, dire qu'on porte au même endroit, dès ce matin, les douze douzaines de bouteilles de vin de Bourgogne, et la douzaine de Champagne que je payai hier. »

3. Hugues Hardoin, et non Hardon.

4. Il étoit le plus en vogue à la fin du siècle. Suivant le *Théophraste moderne*, p. 422, on ne trouvoit bons que les vins qu'il vendoit.

5. Les vingt-cinq « cabaretiers », suivant la Cour, qu'il ne falloit pas confondre avec les douze « marchands de vin, » quoiqu'ils en portassent le titre et eussent les mêmes privilèges. On pouvoit chez eux non-seulement vendre « le vin à pot, mais donner des repas complets. V. *Le Traité de la Police*, t. III, p. 719, et la *Correspondance* de Colbert, t. II, 1re partie, p. 169. Les cabaretiers ordinaires, qui n'étoient pas en même temps marchands de vin comme les vingt-cinq, ne pouvoient au contraire fournir pour les noces et repas que leur salle, le pain, le vin, les couverts, linges et salades. Il falloit apporter le reste. *V.* à ce sujet un arrêt du 1er août 1705, rendu contre le cabaretier Joseph Filastreau. — Il sera parlé plus loin des marchands de vin qui vendoient surtout au pot.

6. C'est son cabaret qui est indiqué ainsi dans l'édit.

Sellier montagne sainte Genevieve, Paris près la Grève, Moricault l'ainé place Maubert, Roussillard près le Pont Marie, Riberolle Isle Notre Dame, Moricault le jeune rue des Boucheries saint Germain, Forel joignant la Comedie Françoise[1], Baron et Guibault au cimetiere saint Jean[2], Gaudin près le Pont Notre Dame, True rue Galande, la Nopce près le Palais, Courtois, rue saint Honoré, le Gendre rue des Noyers, Migret Fauxbourg de Richelieu, etc.

Il y a plusieurs autres Marchands renommez pour les fins Vins et pour la belle Viande, par exemple, Messieurs Lamy aux trois Cuilleres rue

précéd., p. 28 : « à la Galère, derrière Saint-Jacques la Boucherie. » Il avoit, en effet, cette enseigne, déjà ancienne dans la rue d'Avignon, qui en prenoit parfois le nom de « rue de la Galère. » Sauval, t. I, p. 111. — *V.* sur la maison qu'y occupoit Rousseau, de curieux renseignements dans l'édition que M. Cocheris a donnée de l'*Histoire du Diocèse de Paris*, par l'abbé Le Beuf, t. III, p. 506. — Il est continuellement parlé de ce fameux cabaretier dans les pièces du temps : *le Chevalier à la mode*, de Dancourt, *les Chinois* et *la Fille de bon sens* de la Comédie italienne, etc. Coulange ne l'a pas oublié dans ses couplets. Il y chante :

Chez Rousseau portons nos écus.

1. Il tenoit le cabaret de *l'Alliance*, qui étoit, en effet, près de la Comédie françoise établie, depuis 1688, rue des Fossés-Saint-Germain. (*Hist. amour. des Gaules*, t. III, 435.) C'est à sa porte que mourut subitement, en 1701, le gros comédien-auteur Champmeslé. *L'Alliance* est citée, pour les débauches qui s'y faisoient, dans plusieurs pièces du théâtre italien : *la Cause des femmes*, *Pasquin et Marforio*, *les Aventures des Champs-Elysées*, où Forel est nommé.

2. Les cabarets y étoient déjà nombreux sous Louis XIII. Saint-Amand l'appelle « un cimetière »

Fait pour enterrer les ennuis.

aux Ours[1], Loisel aux bons Enfans[2] près le Palais Royal, Fitte au grand Loüis rue Bailleul[3], Berthelot à la Conférence rue Gervais Laurent, du Monchel au Soleil d'or rue saint André, du Test à la Corne rue Galande, de Sercy à la petite Galere rue de Seine[4], etc.

Il y a d'ailleurs en différens quartiers de la Ville et du Fauxbourg des Traiteurs et Marchands de Vins qui font nopces ou qui tiennent de grands

1. Celui-ci étoit en telle vogue, qu'il avoit fini par dédaigner le nom de cabaretier, pour prendre celui de traiteur, que tous les autres, cela va de soi, prirent aussitôt comme lui, même ceux des guinguettes. « COLOMBINE, *déguisée en chevalier*. Quand vous donnerai-je à souper chez Lamy ? — ISABELLE. Vous perdez le respect, chevalier, une fille de ma qualité au cabaret! — COLOMBINE. Oh! s'il vous plaît, Lamy n'est pas un cabaret, c'est un traiteur de conséquence... » *Le Banqueroutier* (1687), théâtre de Ghérardi, t. I, p. 390. Il est nommé dans le prologue du *Grondeur* (1691).

2. Il avoit pris pour enseigne le nom même de sa rue, qui alloit, du reste, fort bien à un cabaret.

3. Fitte, qui est aussi nommé deux fois dans *Turcaret*, comme l'homme des meilleurs repas, a eu l'honneur d'être cité par Chaulieu, en 1704, dans son épître au chevalier de Bouillon :

Chevalier, reçois ces vers
D'une muse libertine.
Qu'ils aillent sous ton nom de *popine* en *popine*
Apprendre à tout l'univers
Que *Fite* et La Morilliére,
Pour n'avoir point de Césars,
Ont pourtant sous leur bannière
Leur héros, ainsi que Mars.

4. C'est chez lui que Saint-Amand étoit mort le 29 décembre 1661, après une maladie de deux jours : « Son ami, l'illustre abbé de Villeloin, si connu dans la République des Lettres, dit Fr. Colletet dans *l'Abrégé des Annales de Paris*, 1664, in-12, p. 439, l'assista en ce dernier moment et luy rendit ce dernier devoir de son amitié qu'il luy avoit juré depuis tant d'années. »

Cabarets, et où il se fait de gros Ecots, par exemple, Mrs Clossier à la Gerbe d'or rue Gervais Laurent, Blanne à la Galere rue de la Savaterie, Bedoré au petit Panier rue Tirechape[1], Robert près les Consuls[2], Aubrin à la Croix Blanche rue de Bercy[3], Martin aux Torches cimetiere saint Jean[4], Guérin à la Folie rue de la Poterie, Payen au petit Panier rue des Noyers, Cheret à la Cornemeuse rue des Prouvaires[5].

On peut aussi boire et manger proprement et agréablement au Loüis près le Jeu de Metz[6], à la porte S. Germain rue des Cordeliers, à la

1. L'édit. de 1691, p. 28, le loge « rue Troussevache. »

2. « Au cloître Saint-Méderic, chez Robert. » *Id.*

3. Un autre cabaret de « la Croix blanche, » étoit rue aux Ours. Edit. de 1691, p. 28. — Chapelle fréquentoit celui de la rue de Bercy, au Marais. Il avoit deux entrées, l'une sur cette rue, l'autre sur une rue parallèle, qui en avoit pris le nom de rue de la Croix-Blanche. Elles étoient toutes deux fort étroites, et il a suffi, en 1850, d'enlever l'îlot de maisons qui les séparoient, pour n'avoir qu'une seule rue de largeur réglementaire.

4. Ce cabaret est déjà nommé comme un des fameux dans les *Visions admirables du Pelerin du Parnasse*. 1635, in-12.

5. Il est cité dans la pièce *Les Souffleurs*, acte I, sc. XI. Les auteurs y alloient beaucoup. (*V.* notre Notice sur Regnard.) — Dancourt qui, on le sait, par une anecdote connue, se consoloit chez Chéret de la chute de ses pièces, l'a nommé, dans sa comédie, *Madame Artus*. Acte I, sc. XI. — Chéret fit fortune. Son fils devint procureur au Parlement, et ce sont ses petites-filles, Mlles Chéret, très-ardentes jansénistes, qui, en 1758, pour tenir tête au curé de Saint-Séverin, créèrent une sorte de petite église qu'elles opposèrent à la sienne. (*Journal* de Barbier, édit. in-18, t. VII, p. 81 et 377.)

6. Deux autres cabarets avoient cette enseigne du « Louis ; » l'un, qui étoit peut-être celui de Le Gendre, nommé tout-à-l'heure, se trouvoit rue des Noyers ; l'autre, rue Bourg-l'Abbé.

Reine de Suède rue de Seine, aux Carneaux rue des Déchargeurs, à la petite Bastile rue Betizy[1], au petit Pere noir rue de la Bucherie[2], aux trois Chapelets rue saint André, à la Galère rue saint Thomas du Louvre[3], au Soleil des Perdreaux[4] rue des Petits Champs, au Panier fleuri rue du Crucifix saint Jacques de la Boucherie[5], à la Porte saint Denis chez Hory, à la Boule blanche, et au Jardinier[6] Fauxbourg saint Antoine.

Les Marchands de Vins qui vendent quelquefois en gros et qui debitent beaucoup au pot[7] et

1. Il y avoit au port Saint-Paul un autre cabaret de « la petite Bastille. » Edit. de 1691, p. 28.

2. On y venoit de tout Paris, pour la beauté de la cabaretière et l'excellence des vins. C'est pour l'hôtesse que Coulange fit son couplet :

Si tu veux sans suite et sans bruit, etc.

Dans la farce italienne des *Deux Arlequins*, le vin du cabaret du *Père Noir* est chanté, acte I, sc. III :

ARLEQUIN.
Qu'un bon levraut suivi d'un dindon tendre
Soit tantôt sur le soir pour nous deux apprêté
Et prends au *Père Noir* d'un bon vin velouté
Deux flacons dignes de m'attendre.

3. C'est le même cabaret de *la Galère*, qui, dans l'édit. précédente, est indiqué « près le Palais-Royal. »

4. « Des six perdreaux. » *Id.*

5. Un autre « Panier fleury » est indiqué rue Tirechappe, dans l'édit. précédente. Il donna son nom à un passage, qui alloit de cette rue à celle des Bourdonnois. Rousseau et Diderot dînoient souvent en pick-nik, au cabaret du *Panier fleury*, dans les premiers temps de leur séjour à Paris. (V. *les Confessions*, 2e part., liv. VII.)

6. « Au Jardinet. » *Id.*

7. Les bourgeois faisoient vendre la plupart « à pot » ou « au pot, » chez ces marchands de vin, le produit de leurs vendanges : « M. BERNARD. Ne vaut-il pas autant vendre mon vin à la campagne que de le faire vendre *à*

en bouteilles, sont entr'autres, Messieurs Mariette, au carrefour saint Benoist, de la Cour rue du Crucifix saint Jacques de la Boucherie, Bernard devant le Pont Neuf, Saulsay rue des Poulies, Rougeault près l'aport de Paris, Bricet Butte saint Roch, Haumont et Berthelot rue des Boucheries saint Germain, des Hottes rue de la Fromagerie, Darlu, Hardouin et Joly près le Palais Royal.

Le même M. Joly donne fort bien à manger à trente sols par tête[1].

HOSTELS GARNIS

ET TABLES D'AUBERGES.

Il y a des Appartemens magnifiquement garnis pour les grands Seigneurs à l'Hotel de la Reine Marguerite rue de Seine[2], et à l'Hotel de Bouillon quay des Théatins.

pot dans Paris, comme la plupart de mes confrères. » Dancourt, *la Maison de campagne*, scène XXXII.

1. L'édition de 1691, p. 28, cite encore quelques autres cabarets : « *Au petit Paris*, rue de la Verrerie; *à la petite Epousée*, rue Saint-Jean en Grêve; chez Tessier, au coin Saint-Paul; *au Cormier*, rue des Fossez-Saint-Germain; *à la Vallée Tissart*, rue Vaugirard; *au Milieu du Monde*, à la Grenouillère, où demeure Lognon, renommé pour les matelottes; *à la Chasse Royale*, près la porte Saint-Louis; *aux Bâtons royaux*, rue Saint-Honoré. » Les *Bâtons royaux* se trouvoient près de Saint-Roch, dont les marguilliers y alloient faire bombance. (*V.* notre *Histoire de la Butte*, p. 52.)

2. Liger, dans son *Voyageur fidèle*, p. 325, le met aussi au nombre des hôtels garnis renommés. Il existe encore au n° 6 de la rue de Seine. C'est un pavillon détaché du magnifique hôtel que la première femme d'Henri IV s'étoit fait construire, et dont les jardins, qui s'étendoient jusqu'à la

Il y a encore plusieurs autres Hotels meublez en differens quartiers, par exemple, le grand Duc de Bourgogne rue des petits Augustins, l'Hotel d'Escosse rue des saints Pères, l'Hotel de Taranne, l'Hotel de Savoye, et l'Hotel d'Alby rue de Charonne, l'Hotel de l'Isle, l'Hotel de Baviere, l'Hotel de France, et la Ville de Montpellier rue de Seine, l'Hotel de Venise, et l'Hotel de Marseille rue saint Benoist, l'Hotel de Vitry, l'Hotel de Bourbon, l'Hotel de France, et l'Hotel de Navarre rue des grands Augustins[1], la Ville de Rome rue des Marmouzets, l'Hotel de Perpignan rue du Haut Moulin, l'Hotel de Tours rue du Jardinier[2], l'Hotel de Beauvais rue Dau-

rue des Saints-Pères, ne survivent plus que par un jardinet planté de quelques arbres, où l'on descend, comme sous Henri IV, par un double perron. La façade du pavillon est restée ce qu'elle étoit. On s'est contenté de l'exhausser d'un étage, mais du même style, au-dessus duquel on a reconstruit les anciennes mansardes. Le conseiller d'Etat Gilbert des Voisins l'habitoit au XVIII[e] siècle, et les Mirabeau, dont les boiseries intérieures conservent encore le chiffre, y étoient venus après lui.

1. On peut remarquer que beaucoup de ces hôtels étoient dans le faubourg Saint-Germain. Les étrangers le préféroient, et les hôtels garnis s'y étoient multipliés en conséquence : « depuis que la paix étoit faite, lit-on dans les *Annales de la Cour et de la Ville*, pour les années 1697-1698, t. II, p. 135, il y avoit eu dans Paris un si grand abord d'étrangers, que l'on en comptoit quinze à seize mille dans le faubourg Saint-Germain seulement.... Le nombre s'accrut encore bientôt de plus de la moitié, en sorte que, au commencement de l'année suivante, on trouva qu'il y en avoit trente-six mille dans ce seul faubourg. »

2. Lisez rue du Jardinet. Cet hôtel, que Liger place avec plus de raison rue du Paon, où il en subsista des restes jusqu'aux dernières démolitions, devoit son nom aux archevêques de Tours, dont il avoit été longtemps la propriété.

phine, l'Hotel d'Orléans rue Mazarine, l'Hotel du saint Esprit rue de Guenegaud, l'Hotel de saint Agnan rue saint André, l'Hotel d'Hollande[1], l'Hotel de Beziers, l'Hotel de Brandebourg, l'Hotel de saint Paul et le grand Hotel de Luyne rue du Colombier.

On mange à table d'Auberge[2] dans presque toutes les maisons garnies cy-devant designées à vingt, à trente ou à quarante sols par repas[3] :

Vauvenargues y descendoit pendant ses congés de semestre. Les lettres que lui écrivit Voltaire portent cette adresse.

1. C'est un des hôtels que, dans *la Comtesse d'Escarbagnas*, scène XI, Julie, voulant se moquer de la ridicule provinciale, lui nomme comme autant d'hôtels de grands seigneurs : « On sait bien mieux, dit-elle, vivre à Paris dans ces hôtels, dont la mémoire doit être si chère : cet hôtel de Mouhy, Madame, cet hôtel de Lyon, cet hôtel d'Hollande. Les agréables demeures que voilà ! »

2. C'étoit encore le mot le plus en usage. Gourville dans ses *Mémoires*, 1re édit., t. 1, p. 306, dit toutefois déjà « Table d'hôte, » de même que les deux Hollandois qui vinrent à Paris en 1657, et dont M. Faugère a publié le curieux *Journal de Voyage*. V. p. 191. Nous lisons aussi dans une pièce de Dancourt : « M. BERNARD. A *table d'hôte*, je vous entends, tant par tête. » *La maison de campagne*, 1688, scène XXX. En somme, c'est, je crois, suivant l'importance des hôtels et des prix qu'on disoit *table d'hôte* ou *table d'auberge*.

3. Même les plus chères de ces tables d'hôte ou d'auberge n'étoient pas pour les délicats, qui ne vouloient que des cabarets « à gros écots, » sans prix fixe. Dans *les Côteaux* ou *les Marquis friands*, qui furent joués à l'hôtel de Bourgogne, en 1665, Clidamant et Oronte, deux de ces gourmets, s'en expliquent nettement scène XI :

ORONTE.

Les repas de grand prix sont bien plus agréables
Et la cherté des mets les rend plus délectables.

VALÈRE.

A ce plaisant discours, que réponds-tu, Marquis ?

mais l'Auteur ignore encore sur quel pied elles sont reglées chacune en particulier[1], en attendant sur cela un plus grand eclaircissement, les Provinciaux peuvent s'assurer qu'on loge et qu'on mange d'ailleurs dans les Hotels et Auberges ci-après aux differens prix qui seront marquez, par exemple :

A quarante sols par repas à l'Hotel de Mantouë rue Mouton[2], à l'Hotel de l'Isle de France rue de Guénégaud, etc.

A trente[3] au petit Hotel de Luyne rue Gît le Cœur, à la Galere rue Zacharie, aux Bœufs et aux trois Chandeliers rue de la Huchette, etc.

A vingt à l'Hotel d'Anjou rue Dauphine, au petit S. Jean[4] rue Gît le Cœur, au Coq hardi rue saint André[5], à la Croix de fer rue saint

CLIDAMANT.
Que je ne veux jamais disner à juste prix.
LÉANDRE.
Voilà d'un vrai Marquis le parfait caractère.

1. Selon Liger, p. 326, « ces prix fixes » ne l'étoient pas toujours. Ils varioient selon que la cherté des vivres étoit plus ou moins grande.

2. Dans l'édit. précédente, p. 28, se trouve une autre adresse, qui est la vraie, et un plus long détail : « le sieur de La Motte, à l'hôtel de Mantouē, rue Montmartre, tient une fort bonne table à quarante sols par repas, et fournit même une seconde table aux intervenants. »

3. « Rue Saint-André, à l'hôtel de Chateau-Vieux. » Edit. 1691, p. 29.

4. « Et au grand hôtel de Luynes. » *Id.*

5. « Le sieur Vilain, rue des Lavandières, près la place Maubert, à la Galère. » *Id.* — Il a, p. 63, un petit article supplémentaire : « le sieur Vilain, marchand de vin, aussi renommé pour ses bons apprêts, demeure rue des Lavandières, à l'entrée de la place Maubert, à la Galère. »

Denis[1], au Pressoir d'or et à l'Hotel de Bruxelle rue saint Martin[2], à la Croix d'or rue du Poirier, à la Toison rue Beaubourg, etc.

A quinze à la Ville de Bourdeaux et à l'Hotel de Mouy rue Dauphine, à l'Hotel couronné rue de Savoye, au petit Trianon rue Tictonne, à la ville de Stokolm rue de Bussy, à la belle Image rue du petit Bourbon[3], au Dauphin rue Maubuée, etc.

A dix sols[4] au Heaume rue du Foin, au Paon rue Bourlabé[5], au Gaillard bois rue de l'Echelle[6], au gros Chapelet rue des Cordiers[7].

1. Ajoutons près de Saint-Leu. Il y a, sur un dîner à ce cabaret, un curieux sonnet de François Colletet, qui se termine par ce vers, bien digne d'un pauvre poëte, depuis longtemps à jeun :

> Moi, je mange aux repas, et bois sans dire mot.

Un autre hôtel de *la Croix de fer* se trouvoit rue de la Harpe, adossé aux ruines des Thermes. Marmontel y logea en arrivant d'Auvergne à Paris.

2. Conrart, chez qui se réunit d'abord la Société littéraire, où se recrutèrent les premiers membres de l'Académie françoise, logeoit près de cette auberge de la rue Saint-Martin. (Marcou, *Pellisson*, p. 80.) Plus d'une séance de la nouvelle Académie dut s'y terminer. Suivant Vigneul-Marville, en effet, on ne se séparoit pas sans avoir fait légèrement ripaille.

3. « Rue de la Rose, à la Samaritaine. » Edit. 1691, p. 29.

4. Boileau, *satire X*, vers 673-676, nous dit à peu près ce qu'étoient ces auberges :

> T'ai-je encore décrit la dame brelandière
> Qui de joueurs chez soi se fait cabaretière,
> Et souffre des affronts que ne souffriroit pas
> L'Hôtesse d'une auberge à dix sous par repas.

5. « Et à l'hôtel Notre-Dame, rue du Colombier. » Edit. de 1691, p. 29.

Il y a d'ailleurs quelques Auberges où il y a trois tables différentes, à quinze, à vingt et à trente sols par repas, par exemple, à la Couronne d'or rue saint Antoine[1], au petit Bourbon sur le quay des Ormes, et à l'Hotel de Picardie rue saint Honoré[2].

Les gens qui ne peuvent faire qu'une très mediocre dépense, trouvent d'ailleurs dans tous les quartiers de Paris de petites Auberges où on a de la soupe, de la viande, du pain et de la biere à suffisance pour cinq sols[3].

1. Cette auberge, très-agrandie, subsista jusqu'aux démolitions pour la prolongation de la rue de Rivoli. C'est de là que partoient les gondoles de Versailles.

2. Un autre hôtel plus célèbre de cette rue étoit « l'hôtel Saint-Quentin, » où descendit Leibnitz, lorsqu'il vint à Paris, et où logea Jean-Jacques Rousseau, dont il prit et a gardé le nom. (*V.* nos *Enigmes des rues de Paris*.) L'abbé de Marolles, dans ses *Mémoires*, 1755, in-12, t. I, p. 75, a parlé de ces intéressants et sérieux hôtels du quartier des Grès — la rue des Cordiers en fait partie — où se rencontroient théologiens et poëtes.

3. Liger, p. 327, employant un mot que Saint-Simon emploie aussi d'ailleurs, appelle franchement ces « petites anberges » *gargotes*, « où l'on vit, dit-il, à la portion, à si petit prix que l'on veut. » On avoit eu aussi déjà l'idée d'une sorte de grande marmite économique, pour des soupes, au meilleur marché possible. *V.* Helvétius, *Traité des Maladies*, chap. *Bouillon pour les pauvres*. — Dans les auberges à cinq sous le dîner, on logeoit, suivant d'Argenson, à un sou la nuit. Marivaux ne donne pas d'autre gîte à son *Paysan parvenu* arrivant à Paris : « Je me mis, lui fait-il dire avec sa préciosité ordinaire, dans une de ces petites auberges à qui le mépris de la pauvreté a fait donner le nom de gargote. »

FIN DU TOME Ier.